

2018 – 2019

COMPRENDRE LE RECRUTEMENT JURIDIQUE AU QUÉBEC ET DANS LES AUTRES PROVINCES CANADIENNES

16^e ÉDITION

Responsable de la
16^e édition
Aminata Bal

Avec la collaboration
Émilie Pagliarulo-Fréchette

Page couverture
Valérie Laporte

Publication
2018

Centre de développement professionnel

Faculté de droit, Université de Montréal



Veuillez noter que le masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte et qu'il réfère aux deux genres sans distinction. Tous droits réservés. La reproduction en tout ou en partie sans autorisation est interdite.

AVANT-PROPOS

Le Centre de développement professionnel de la Faculté de droit (CDP) vous présente la seizième édition du guide « *Comprendre le recrutement juridique au Québec et dans les autres provinces* ». Ce document contient des informations qui vous permettront de trouver des pistes de réponses pour préparer et décider des premières étapes de votre carrière de juriste. À travers les années, nous avons veillé à ce que votre guide soit un outil clair, un calendrier, un aide-mémoire ainsi qu'un ouvrage de référence. Il a été révisé, peaufiné et amélioré pour que vous ayez une meilleure compréhension des différents aspects du recrutement juridique. Il ne fait aucun doute qu'une formation juridique vous offre d'innombrables opportunités et choisir entre les différents profils de carrière peut s'avérer une tâche ardue. Par conséquent, il demeure essentiel d'explorer les différentes avenues, de cerner vos intérêts, mais aussi de développer différentes aptitudes et compétences qui vous permettront d'œuvrer dans un domaine qui vous passionne.

Ainsi, le CDP vous accompagne dans ce parcours en mettant à votre disposition des séances d'information, ateliers pratiques, conférences, rencontres avec des professionnels, conseils et stratégies sur la recherche d'emploi. Ces multiples activités vous permettront non seulement de vous familiariser avec le milieu juridique, mais aussi de mieux connaître les employeurs, la pratique et le marché du travail.

Je tiens à remercier **Émilie Pagliarulo-Fréchette** ainsi que les nombreux collaborateurs qui ont fourni avec générosité, des témoignages et conseils judicieux, lesquels agrémentent ce guide d'une dose d'humanité.

De fait, j'espère très sincèrement que ce document réussira à vous donner une vue d'ensemble de la profession juridique. Il devrait également vous aider à découvrir un milieu de stage qui vous permettra de démarrer en force et en beauté votre carrière de juriste.

Bonne lecture et n'hésitez surtout pas à me faire part de vos commentaires et suggestions!

Aminata Bal

Coordonnatrice du CDP

aminata.bal@umontreal.ca

QUELQUES REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour avoir fourni, avec générosité, des témoignages et conseils judicieux :

Nicholas Bertram	Benoît Leduc
Jordan Bélanger	Anne Lemay
Pascale Blais-Giroux	Judith Lemieux
Virginie Blanchette-Séguin	Jean-François Leroux
Ophélie Brunelle Quraishi	André-Philippe Mallette
Martine Burelle	Pierre-Marc Mallette
Jacques Cossette	Alexandre Marcotte
Shannon Daly	Xavier Morand Bock
Eleonore Derome	Terina Morgan
Julie Dilli	Hai Linh Nguyen
Charlotte Dion	Viktoriya Pugach
Valérie Dufour	Annie Rainville
Mélanie Dugré	Élise Rivest
Éloïse Eysseric	Stéphanie Ruel
Mylène Forget	Maria Florencia Sauro
Véronique Gaudette	Magdalena Sokol
Jean-François Gaudreault-DesBiens	Ginette St.Louis
Éloïse Gratton	Martin Thibault
Monika Jedrzejowska	Philippe Tremblay
Felicia Jin	Antoine Vaillancourt
Caroline Jonnaert	Jeremy Van Doorn
Christian Khoury	Xin Jia Wang
Joelle L'Heureux	Véronique Wattiez-Larose
François Laurin Pratte	Susanne Wladysiuk

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
QUELQUES REMERCIEMENTS.....	5
TABLE DES MATIÈRES	7
CHAPITRE 1 : LES RESSOURCES.....	13
LE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP).....	14
LES COORDONNÉES DU CDP	14
LES RESSOURCES DU CDP.....	15
LES ACTIVITÉS DU CDP	17
LE CALENDRIER 2017 – 2018 DU CDP	19
CHAPITRE 2 : LES PROFESSIONS D'AVOCAT ET DE NOTAIRE	23
DES DÉNOMINATEURS COMMUNS.....	24
DES FONCTIONS DISTINCTES.....	24
DEVENIR AVOCAT.....	25
QUELQUES STATISTIQUES DU BARREAU DU QUÉBEC	25
LES ÉTAPES QUI CONDUISENT À LA PROFESSION D'AVOCAT AU QUÉBEC.....	27
LES SUGGESTIONS DE COURS « PRÉ-BARREAU ».....	27
LE CHEMINEMENT HONOR	27
LE CHEMINEMENT INTERNATIONAL.....	28
L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC.....	29
LES PROGRAMMES DE STAGES OFFERTS	32
DEVENIR NOTAIRE.....	34
QUELQUES STATISTIQUES DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES AU QUÉBEC.....	35
LES ÉTAPES QUI CONDUISENT À LA PROFESSION DE NOTAIRE AU QUÉBEC	37
LES SUGGESTIONS DE COURS POUR LES ÉTUDIANTS SE DESTINANT AU NOTARIAT.....	38
LA MAITRISE EN DROIT NOTARIAL.....	38
CHAPITRE 3 : LA PRATIQUE JURIDIQUE	41
UN PORTRAIT DU PAYSAGE JURIDIQUE.....	42
L'IMPACT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	43

L'AVÈNEMENT DES CABINETS COMPTABLES.....	43
LES ATTITUDES ESSENTIELLES.....	46
LES GRANDS SECTEURS DE LA PRATIQUE JURIDIQUE	48
LE SECTEUR CORPORATIF.....	48
LE SECTEUR DES TECHNOLOGIES ET DES MÉDIAS	56
LE SECTEUR PUBLIC.....	69
LE SECTEUR TOUCHANT L'INTÉRÊT SOCIAL ET LES DROITS DE LA PERSONNE	83
LE SECTEUR DU DROIT CIVIL	95
CHAPITRE 4 : LA RECHERCHE D'UN STAGE OU D'UN EMPLOI	107
MAXIMISER VOS CHANCES DE SUCCÈS	108
ÉTABLIR UN PLAN D'ACTION	108
BIEN VOUS CONNAÎTRE	109
INFORMEZ-VOUS SUR LES EMPLOYEURS.....	111
PERSONNALISER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE	113
UNE LETTRE DE PRÉSENTATION ADAPTÉE	113
UN CURRICULUM VITAE ACCROCHEUR	114
UNE LETTRE DE RECOMMANDATION CONVAINCANTE	115
LE RELEVÉ DE NOTES.....	115
SORTIR DU LOT	116
VOUS IMPLIQUER.....	116
AVOIR DES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES	125
SAVOIR RÉSEAUTER : UN ÉLÉMENT CLÉ.....	129
ÊTRE RÉCIPIENDAIRE DE BOURSES ET DE PRIX DE RECONNAISSANCE	137
PRÉPARER VOS ENTREVUES	138
PENDANT LA RENCONTRE.....	139
DONNEZ SUITE À L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE	141
LES ÉVÈNEMENTS SOCIAUX	143
GÉRER LES OFFRES D'EMPLOI.....	144
VOUS AVEZ REÇU UNE OFFRE D'EMPLOI.....	144
VOUS AVEZ REÇU PLUSIEURS OFFRES D'EMPLOI	144
VOUS N'AVEZ PAS EU LE POSTE CONVOITÉ	145

TRAVAILLER EN RÉGION	145
CHAPITRE 5 : LE RECRUTEMENT AU QUÉBEC	147
LES DIFFÉRENTS MILIEUX JURIDIQUES.....	148
LES CABINETS	148
LA PRATIQUE « SOLO »	148
LES GRANDS CABINETS	149
LES MOYENS CABINETS	150
LES PETITS CABINETS ET LES CABINETS BOUTIQUES	150
LES CONTENTIEUX D'ENTREPRISES.....	151
LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX.....	154
LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC	154
LA DIRECTION DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES (DPCP).....	157
LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA	159
LE SERVICE DES POURSUITES PÉNALES DU CANADA (SPPC).....	162
LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT CANADA (MAECD)	164
L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI)	164
LES AUTRES MILIEUX JURIDIQUES	166
LA CHAMBRE DES COMMUNES	166
LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TELECOMMUNICATIONS (CRTC).....	166
LA MAGISTRATURE.....	167
LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS DU QUÉBEC	180
LES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC.....	180
LA COURSE AUX STAGES	186
LA DURÉE.....	186
LES DATES IMPORTANTES.....	186
LES ÉTAPES POUR ÊTRE PRÊT.....	187
VOUS ÊTES EN 3 ^È ANNÉE?	188
SI VOUS N'AVEZ PAS OBTENU DE STAGE	188
L'ENTENTE DE RECRUTEMENT 2017-2018.....	189
CHAPITRE 6 : LE RECRUTEMENT HORS QUÉBEC	203
LA DISTINCTION ENTRE DROIT CIVIL ET COMMON LAW	204

LA MOBILITÉ DES AVOCATS AU CANADA.....	204
LES ORDRES PROFESSIONNELS DANS LES AUTRES PROVINCES ET TERRITOIRES	205
LE RECRUTEMENT DE LA MAGISTRATURE DANS LES AUTRES PROVINCES ET TERRITOIRES	209
À L'INTERNATIONAL	211
LES ORGANISMES INTERNATIONAUX	211
LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES.....	211
LES TRIBUNAUX INTERNATIONAUX	212
ÉTATS-UNIS.....	213
NEW YORK.....	213
MASSACHUSETTS	217
MAINE, VERMONT, NEW HAMPSHIRE.....	218
CALIFORNIE	218
AUTRES ÉTATS AMÉRICAINS	220
OUTREMER	221
FRANCE.....	221
AUSTRALIE.....	222
CHINE	222
SINGAPOUR.....	223
CHAPITRE 7 : LES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET COMPLÉMENTAIRES AU DROIT	225
LES ÉTUDES EN COMMON LAW.....	226
LES PROGRAMMES OFFERTS PAR LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL.....	227
LES MICROPROGRAMMES	227
LES DIPLÔMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES (D.E.S.S.)	228
LA MAÎTRISE EN DROIT AVEC MÉMOIRE OU TRAVAIL DIRIGÉ	228
LE DOCTORAT EN DROIT	231
LES ÉTUDES SUPÉRIEURES EN DROIT DANS LES AUTRES FACULTÉS DE DROIT DU QUÉBEC.....	232
LA MAÎTRISE EN DROIT ET POLITIQUE DE LA SANTÉ.....	232
LE PROGRAMME DE PRÉVENTION ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS (PRD)	232
LA MAÎTRISE EN DROIT ET BIOÉTHIQUE (MCGILL).....	233
LA MAÎTRISE EN DROIT D'ÉTUDES EUROPÉENNES (MCGILL).....	233
LA MAÎTRISE EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	233

LA MAÎTRISE EN DROITS FONDAMENTAUX	233
LES PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES	234
LE DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN GESTION (HEC)	234
LE CERTIFICAT EN AFFAIRES INTERNATIONALES (HEC)	234
LE CERTIFICAT EN FINANCE DE MARCHÉ (HEC)	235
LE CERTIFICAT PERSONNALISÉ EN ADMINISTRATION (HEC)	235
LE CERTIFICAT EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (HEC)	235
LA MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (HEC)	236
LE CERTIFICAT EN ENTREPRENARIAT ET GESTION DE PME (ULAVAL)	236
LE CERTIFICAT EN RELATIONS INDUSTRIELLES (UDEM)	237
LE CERTIFICAT DE RELATIONS PUBLIQUES (UDEM)	238
LE BACCALAURÉAT EN JOURNALISME (UQÀM)	238
LE BACCALAURÉAT EN COMMUNICATION ET POLITIQUE (UDEM)	239
CHAPITRE 8 : LES CARRIÈRES DITES ALTERNATIVES	241
LA CARRIÈRE ACADEMIQUE	242
LES CARRIÈRES DITES NON TRADITIONNELLES	246
LES COMPÉTENCES RECHERCHÉES	247
LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE ET FÉDÉRALE	247
LA CARRIÈRE DE JURLINGUISTE	249
LA CARRIÈRE DE CORONER	249
LES CARRIÈRES RELIÉES AUX MODES ALTERNATIFS DE RÉSOLUTION DES CONFLITS	250
LES CARRIÈRES EN RESSOURCES HUMAINES	253
LA CARRIÈRE D'AUTEUR OU D'ÉDITEUR	253
LE LOBBYISME	255
LES ANNEXES	257
ANNEXE 1 : LES PROGRAMMES DE BOURSES ET SOURCES DE FINANCEMENT	258
ANNEXE 2 : LES DIFFÉRENTS GROUPES D'INTÉRÊTS	259
ANNEXE 3 : LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA	266
ANNEXE 4 : LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC	268
ANNEXE 5 : LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS	272
NOTES	273



CHAPITRE 1 : LES RESSOURCES

LE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le Centre de développement professionnel agit à titre d'intermédiaire entre les employeurs et les étudiants. Le CDP travaille en étroite collaboration avec les associations étudiantes, en offrant un soutien aux étudiants de la Faculté de droit dans leur **recherche d'emploi** ou de **stage** en mettant à leur disposition de **nombreux outils de recherche et d'information**. Tout au long de l'année, des activités sont organisées dans l'objectif de préparer les étudiants à affronter le marché du travail.

De plus, **la coordonnatrice du CDP est disponible sur rendez-vous** pour guider et aider les étudiants dans leurs démarches d'orientation professionnelle. Elle offre conseils et assistance aux candidats désirant améliorer leur curriculum vitae et leur lettre de présentation

LES COORDONNÉES DU CDP

Le CDP se trouve au troisième étage du pavillon Maximilien-Caron, au local **A-3432**. Pour s'y rendre, il faut suivre le corridor donnant sur la cage d'escalier qui mène à la bibliothèque de droit.

Aminata Bal

Coordonnatrice, Centre de développement professionnel

Téléphone : 514-343-6088

Courriel : aminata.bal@umontreal.ca

Site internet : <http://droit.umontreal.ca/ressources-et-services/centre-de-developpement-professionnel/>

Adresse :

Bureau A-3432 (3e étage)

Faculté de droit - Université de Montréal

C.P. 6128, succ. Centre-ville

Montréal (Québec), H3T 3J7

LES RESSOURCES DU CDP

LE SITE INTERNET

Le site Internet du CDP est un outil indispensable pour tous les étudiants en droit. Vous y trouverez :

- ❖ Des offres d'emplois et de stages;
- ❖ Des prix, des concours et des bourses;
- ❖ Des sites Internet vous dirigeant vers de l'information sur le marché du travail;
- ❖ Des ressources utiles aux étudiants en recherche d'emploi ou de stage;
- ❖ Des répertoires d'employeurs;
- ❖ Les versions électroniques des guides carrières qui ont été publiés par le CDP.

Vous y retrouverez également le calendrier et les détails de l'ensemble des activités qui vous sont offertes. Pour plus de renseignements, veuillez consulter :

<http://droit.umontreal.ca/ressources-et-services/centre-de-developpement-professionnel/>

LA PAGE FACEBOOK

Une nouveauté de cette année, la page Facebook du CDP sera votre rendez-vous pour connaître les différentes conférences et événements qui seront organisés avec le CDP. Lors de votre visite, cliquez sur « J'aime! » et abonnez-vous à nos notifications pour être tenus au courant de toutes les activités !

<https://www.facebook.com/CDPdroitUdeM/>

LE BULLETIN DU CDP

Une à deux fois par semaine, les étudiants de la Faculté de droit reçoivent par courriel le *Bulletin* du CDP. Ce dernier vous informe des plus récentes offres d'emploi et de stage, concours, prix et bourses. Il annonce également les prochaines activités de développement professionnel qui prendront place à la Faculté et à l'extérieur.

LES GUIDES POUR LA RECHERCHE D'EMPLOI

Des guides de recherche d'emploi sont rédigés à l'intention des étudiants et distribués gratuitement. Vous pouvez en demander une copie au CDP ou encore à l'Association des étudiants en droit de l'Université de Montréal (AED).

- ❖ Comprendre le recrutement juridique au Québec et dans les autres provinces
- ❖ Le guide de droit notarial
- ❖ La rédaction du curriculum vitae et de la lettre de présentation
- ❖ Le guide des contentieux au Québec (à venir)
- ❖ La préparation à l'entrevue
- ❖ Le guide des petits et moyens cabinets du Québec
- ❖ Le guide de droit international
- ❖ Le guide des étudiants internationaux

Ces guides en version électronique sont seulement disponibles pour les étudiants de l'Université de Montréal sous l'onglet « guides carrière » :

<http://droit.umontreal.ca/ressources-et-services/centre-de-developpement-professionnel/ressources/>

LES REVUES JURIDIQUES

Les revues juridiques suivantes vous sont aussi disponibles :

- ❖ Lexpert
- ❖ Canadian Lawyer 4Students
- ❖ Canadian Student

Vous avez aussi accès à la version électronique des magazines suivants :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">❖ My WorldAbroad❖ Canadian Lawyer 4Students❖ Human Right Brief❖ Legal Week (UK)❖ Job Postings❖ The Chronicle of Higher Education❖ University Affairs❖ Verge Magazine | <ul style="list-style-type: none">❖ Canadian Student Magazine❖ Careering❖ Law Now❖ The Global Legal Post❖ Synergy Magazine❖ Le Monde Juridique❖ Revue canadienne de développement de carrière |
|---|---|

LES CAPSULES VIDÉOS

Vous pouvez télécharger toutes les vidéos suivant :

- ❖ **L'intelligence émotionnelle** - M^e Aline Quach, Centre communautaire juridique de Montréal
- ❖ **Le développement des affaires** - M^e Pierre-Philippe Taché, BCF
- ❖ **La communication** - M^e Stéphanie Roy, Éducaloi
- ❖ **Le leadership** - M^e Pascale Pageau, Delegatus
- ❖ **La négociation** - M^e Jean H. Gagnon
- ❖ **La médiation** - L'honorable Louise Otis

En vous rendant sur le site internet du CDP, vous trouverez, dans la section « ressources », tous les liens et les étapes nécessaires afin d'avoir accès à ces revues, magazines et capsules vidéos.

Plus d'une centaine d'ouvrages sur la carrière juridique et la recherche d'emploi sont également disponibles pour consultation ou emprunt au CDP.

LES ACTIVITÉS DU CDP

LES CONFÉRENCES ET LES SÉANCES D'INFORMATION

Dans le cadre des « Événements-carrière » qui ont lieu au courant de l'année et qui prennent la forme de séances d'information ou de conférences, des praticiens du droit viennent rencontrer, échanger et discuter avec les étudiants. Le CDP vous présente donc des alternatives à la pratique traditionnelle du droit afin de refléter la diversité des opportunités de carrière qu'offrent les études en droit. Dans les dernières années, les thématiques suivantes ont fait l'objet d'ateliers et de conférences :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">❖ Relations publiques❖ Administration❖ Gestion❖ Milieu syndical❖ Municipalités❖ Organismes voués à l'intérêt public❖ Organismes de coopération internationale❖ Organismes internationaux❖ Développement des énergies renouvelables❖ Jurilinguistique❖ Domaine agroalimentaire | <ul style="list-style-type: none">❖ Carrières reliées aux modes alternatifs de résolution des conflits❖ Droit carcéral❖ Enseignement des techniques juridiques❖ Journalisme❖ Carrière de coroner❖ Droit des aînés❖ Pratique en région❖ Étiquette à la Cour❖ Compétences interpersonnelles❖ Droit notarial |
|---|--|

Cette liste n'est pas exhaustive. Pour connaître l'objet des conférences de l'année 2017-2018, référez-vous au calendrier du CDP.

ÉVÈNEMENTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE

Chaque année, le CDP organise divers évènements afin de fournir les outils nécessaires aux étudiants pour leur recherche d'emploi et de stage. Plusieurs de ces activités servent notamment de préparation à la course aux stages.

LES ATELIERS PRATIQUES

Afin de préparer les étudiants à affronter le marché de travail, plusieurs ateliers sont organisés au cours de l'année en collaboration avec des experts en recrutement. Plusieurs thèmes seront abordés, notamment :

- ❖ La planification et la réussite de la recherche d'emploi
- ❖ Le développement de vos compétences en relations interpersonnelles
- ❖ Le savoir-être professionnel
- ❖ Les simulations d'entrevue
- ❖ Les ateliers de correction de CV et de la lettre de présentation
- ❖ L'atelier de préparation à la course aux stages

Pour connaître les dates des évènements préparés par le CDP, veuillez-vous référer à la section du **calendrier 2017-2018** de ce présent guide.

LES ACTIVITÉS DE RÉSEAUTAGE

Ces derniers ont pour but de mettre en relation les étudiants et les professionnels du milieu juridique. À titre d'exemple, « Les dîners-causeries du doyen », « Le déjeuner-causerie en droit notarial », « Le *speed-réseautage* » et « *Le droit mène à tout* » sont des activités sociales au cours desquelles vous avez l'occasion de rencontrer plusieurs praticiens. De plus, le CDP organise cette année une visite au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et aux bureaux de la Banque Nationale du Canada (BNC) afin de vous familiariser à ces milieux. Toutes ces activités vous permettront de discuter de la pratique du droit dans une atmosphère conviviale.

.....
Certaines activités ont des modalités d'inscription particulières, surveillez donc les bulletins du CDP.

LA JOURNÉE CARRIÈRE INTERFACULTAIRE

La journée carrière est de loin le plus grand événement de développement professionnel de l'année. Cette année, cinq facultés de droit civil se joignent ensemble pour offrir une seule et même journée à tous leurs étudiants. C'est l'occasion idéale pour rencontrer les professionnels de différents milieux et les futurs employeurs potentiels. Des représentants de la fonction gouvernementale, des cabinets privés, de la pratique en contentieux et notariale ainsi que des organismes à but non lucratif seront présents pour répondre à toutes vos questions. Venez nombreux les rencontrer et profitez de cette occasion unique.

Rendez-vous le vendredi 26 janvier 2018 au Centre Mont-Royal

LES JOURNÉES PARRAINAGES

Depuis plusieurs années, le CDP organise les journées de parrainage (JDP), qui ont lieu en janvier, afin de permettre aux étudiants de confirmer leur perception de l'environnement professionnel d'un cabinet ou d'un organisme gouvernemental en particulier. Il s'agit d'une activité indispensable pour les étudiants qui feront la course aux stages.

L'activité qui se déroule au sein de l'organisme en question peut prendre la forme d'un lunch ou d'un cocktail. La participation est gratuite pour les étudiants en droit, mais ceux-ci doivent s'inscrire, car les places sont limitées.

.....
Restez à l'affût des bulletins du CDP pour ne pas manquer le début de la période des inscriptions!

LE CALENDRIER 2017 – 2018 DU CDP¹

AUTOMNE 2017

Le recrutement chez McKinsey Canada	7 septembre 11h30 à 13h
Le panel sur le droit des affaires	13 septembre 16h30 à 18h30
La pratique du droit notarial autrement	14 septembre 11h30 à 13h
L'accès à la justice : la contribution des start-ups	20 septembre 11h30 à 13h
Utiliser le droit en innovant : L'entrepreneuriat	21 septembre 11h30 à 13h
La pratique en droit de l'environnement	26 septembre 11h30 à 13h
Travailler en Chine : conseils d'experts pour réussir	27 septembre 16h30 à 19h
Travailler en droit du divertissement	28 septembre 11h30 à 13h
Vocation procureur de la couronne : Visite au DPCP et visionnement d'un procès	2 octobre 9h30 à 12h30
Communiquer efficacement au travail et en public	1 novembre 1h30 à 13h

¹ Surveillez les bulletins du CDP pour plus d'information sur la tenue des activités et pour les salles désignées.

Le déjeuner-causerie en droit notarial	2 novembre 11h30 à 13h
Le dîner-causerie du doyen (1)	6 novembre 18h à 21h
Paroles de juges : comment faire face aux parties non-représentés ?	8 novembre 11h30 à 13h
La séance d'information sur les stages de clercs juridiques	9 novembre 11h à 13h30
Le dîner-causerie du doyen (2)	14 novembre 18h à 21h
Le succès et l'équilibre dans la pratique du droit	16 novembre 11h30 à 13h
L'immersion dans un milieu de travail	17 novembre
L'atelier de correction du CV et de la lettre de présentation	20 novembre 8h30 à 16h
Inscriptions aux journées de parrainage	24 novembre
La séance d'information Cour fédérale / Ministère de la Justice du Canada – Cour d'appel fédérale	28 novembre 11h30 à 13h

HIVER 2018

Les journées de parrainage	15 au 30 janvier 2018
L'atelier de préparation à la course aux stages 2018	10 janvier 11h30 à 13h
Un CV et une lettre de présentation gagnants	11 janvier 11h30 à 13h
L'atelier de correction de CV et lettre de présentation	18 janvier 8h30 à 16h
Bien réussir votre entrevue	23 janvier 11h30 à 13h
Le développement professionnel : Habiléités professionnelles 101	24 janvier 11h30 à 13h
La journée carrière interfacultaire 2018	26 janvier 13h30 à 17h30
Les simulations d'entrevues	29 janvier 8h30 à 16h
Droit et diversité ethnoculturelle	29 janvier 11h30 à 13h
Travailler en droit notarial	30 janvier 11h30 à 13h
Cocktail : « Le droit mène à tout »	31 janvier 16h30 à 19h

La soirée de parrainage – Radio-Canada	8 février 17h à 19h
La vie au doctorat	17 février 11h30 à 15h30
Travailler en droit international	3 avril 11h30 à 13h
Droit et diversité des genres	3 avril 16h30 à 19h
La soirée de réseautage	4 avril 16h à 19h



CHAPITRE 2 : LES PROFESSIONS D'AVOCAT ET DE NOTAIRE

La formation en droit vous permettra de pratiquer à titre d'avocat ou de notaire. Ces deux professions offrent une grande diversité dans leur pratique professionnelle. En chiffre, 87 % du corps professionnel de ces deux métiers est composé d'avocats en 2015².

DES DÉNOMINATEURS COMMUNS

Les avocats et les notaires sont tous deux des professionnels du droit qui agissent à titre de conseillers juridiques appelés à lire, à écrire et à travailler sous la pression de développer des techniques de négociation et d'argumentation. Ils représentent tous deux des clients dans diverses matières dans l'objectif d'arriver à une entente. Au surplus, étant auxiliaires de la justice, ils sont chargés d'appliquer la loi.

DES FONCTIONS DISTINCTES

L'avocat évolue constamment dans un système d'adversité où l'intérêt de son propre client est la pierre angulaire de son gagne-pain. Il possède le pouvoir exclusif de plaider devant les tribunaux. Toutefois, malgré l'exclusivité de ce pouvoir, environ 80 % des avocats agissent le plus souvent à titre de conseillers et de conciliateurs³.

Le notaire est pour sa part animé par un devoir d'information et d'impartialité consacré par les règles de déontologie de la profession. Il, agissant comme officier public, est le seul à détenir de l'État le pouvoir de conférer l'authenticité à certains documents par le biais d'un acte notarié. En effet, le gouvernement exige la forme notariée pour certains actes importants tels que les contrats de mariage, les donations et les déclarations de copropriété divise. Le notaire recherche l'équilibre entre les parties et un terrain d'entente afin d'éviter tout litige ultérieur.

² Voir : https://www.guichetemploi.gc.ca/pieces_jointes-fra.do?cid=10434&lang=fra

³ Selon un sondage mené par le Barreau du Québec, en 2009, le travail devant les tribunaux ne représentait que 15 % des activités des avocats.

DEVENIR AVOCAT

QUELQUES STATISTIQUES DU BARREAU DU QUÉBEC⁴

SUR LA RÉPARTITION DES MEMBRES

- ❖ **Nombre total de membres**⁵ : 26 512 avocats, dont 12 613 hommes et 13 899 femmes
- ❖ **Âge moyen des membres** : 41 ans pour les femmes et 49 ans pour les hommes

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'avocats total au sein de l'Ordre a augmenté à un rythme variant de 1,2 à 2,6 % par année. Cette augmentation est relativement constante et plus grande que celle de la population générale. Effectivement, l'augmentation moyenne pour le nombre d'avocats est de 1,76 %, alors que pour le pourcentage pour la population québécoise, elle est de 0,97 %.

En 2014, le Barreau du Québec est toujours le plus féminisé en Amérique du Nord. Les femmes représentent 51 % de l'ensemble des membres⁶.

- ❖ **Nombre moyen d'années de pratique des membres** : 18 ans, dont 14 ans pour les femmes et 21 ans pour les hommes.

Presque 50 % des avocats ont 15 ans ou moins de pratique et 35 % ont 10 ans ou moins de pratique.

Par contre, les membres ayant 10 ans et moins de pratique s'identifiant comme autochtones ou membres d'un groupe ethnoculturel représentent 12 % de ce groupe, ce qui se rapproche davantage des proportions de la population du Québec (11 %).

- ❖ **Nombre de membres appartenant à un groupe ethnoculturel**⁷ : 128 autochtones et 1953 autres minorités visibles (arabes, noirs, asiatiques et autres minorités visibles), ce qui représente 7,8 % de l'ensemble des membres.
- ❖ **Pourcentage de la langue utilisée dans le cadre de leur travail des membres** : 74 % des membres utilisent le français et 9 % des membres, l'anglais.
- ❖ **Pourcentage des membres ayant un diplôme supérieur au baccalauréat**⁸ : 24 %, ce qui est nettement supérieur à la population québécoise qui est de 7,8 %.

Chez les avocats de 10 ans et moins de pratique, ce pourcentage est considérablement plus élevé : 35 % des membres détenaient au 31 mars 2014 l'équivalent d'une maîtrise ou d'un doctorat.

⁴ Données tirées sur le rapport publié en janvier 2015 par Barreau du Québec « Barreau-Mètre 2015, la profession en chiffres », <http://www.barreau.qc.ca/pdf/publications/barreau-metre-2015.pdf>; BARREAU DU QUÉBEC, Questionnaire facultatif « Évolution et tendances » du Formulaire de l'inscription annuelle 2014.

⁵ <https://www.barreau.qc.ca/pdf/publications/barreau-metre-diversite.pdf>

⁶ Préc., note 5 : « [...] au 31 mars 2017, elles comptent désormais pour 52% des membres. »

⁷ Préc., note 5

⁸ Préc., note 5 : « Le pourcentage de membres ayant un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat a grimpé de 20% à 24 % depuis le Barreau-mètre 2015 »

SUR LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL DES MEMBRES

Le type de pratique pour les avocats 2013-2014

Autres	4,9 %
À titre de professeur ou chercheur universitaire	2,3 %
Pour une municipalité	2,9 %
Pour le gouvernement fédéral	5,5 %
Pour le gouvernement provincial	17,2 %
En entreprise publique ou parapublique	13,6 %
En entreprise privée (OBNL, contentieux, etc.)	13,9 %
En pratique privée	39,8 %

SUR LE REVENU ANNUEL DES AVOCATS

Échelle de salaire médiane pour 2013-2014

Avocat seul, à son compte ou en société de dépenses	Entre 30 001 \$ et 50 000 \$
Salarié	Entre 90 001 \$ et 110 000 \$
Associé	Entre 200 001 \$ et 300 000 \$
Hommes	Entre 110 001 \$ - 130 000 \$
Femmes	Entre 90 001 \$ - 110 000 \$

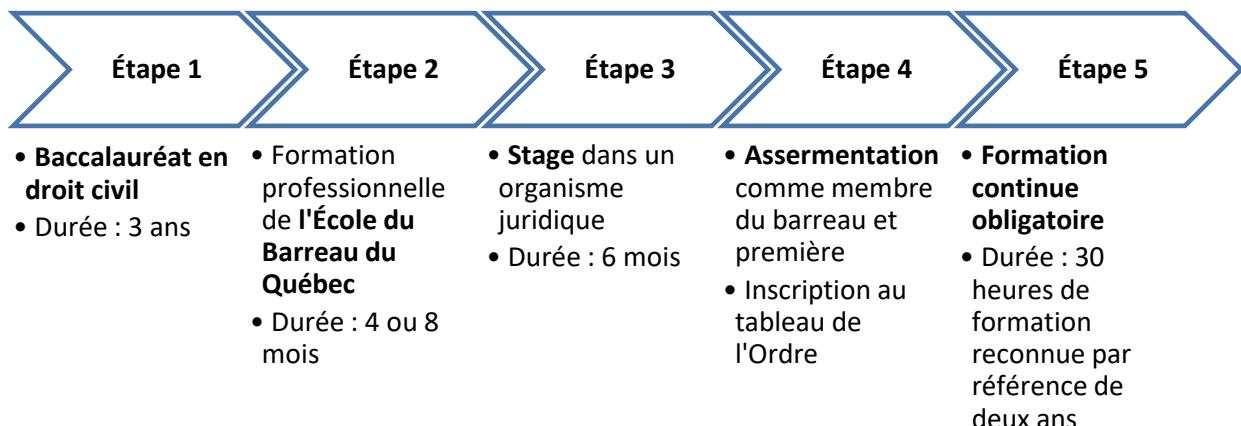
SUR LES CHAMPS DE PRATIQUE DE DROIT

Les champs de pratique pour les avocats 2013-2014

Champs de pratique	Hommes	Femmes
Droit civil général	9 %	6 %
Droit criminel	9 %	7 %
Droit commercial	7 %	5 %
Droit des affaires	6 %	4 %
Droit du travail	6 %	6 %
Litige	5 %	4 %
Fiscalité	4 %	4 %
Droit de la famille	3 %	8 %
Droit administratif	3 %	4 %
Droit des compagnies et des sociétés	3 %	2 %

Droit municipal	2 %	2 %
Immigration	2 %	2 %
Assurances	2 %	3 %

LES ÉTAPES QUI CONDUISENT À LA PROFESSION D'AVOCAT AU QUÉBEC



Pour plus de renseignements : <http://www.barreau.qc.ca/fr/devenir-avocat/>

LES SUGGESTIONS DE COURS « PRÉ-BARREAU »

Si vous prévoyez compléter votre formation professionnelle en 4 mois (sans cours préparatoires), il pourrait être à votre avantage de suivre certains cours optionnels durant votre baccalauréat qui correspondent au « profil Barreau ». Cependant, l'inscription à ces cours n'est pas obligatoire et n'est absolument pas essentielle à votre réussite du Barreau.

- | | |
|---|---|
| ❖ DRT 3201 - Assurances
❖ DRT 3202 - Ventes, louage et mandat
❖ DRT 3203 - Régimes matrimoniaux
❖ DRT 3204 - Successions | ❖ DRT 3205 - Sûretés
❖ DRT 3505 - Preuve et procédure pénales
❖ DRT 3603 - Rapports collectifs de travail |
|---|---|

LE CHEMINEMENT *HONOR*

Le cheminement *honor* offre la possibilité d'amorcer un programme d'études supérieures dès la 3^e année de baccalauréat. Ce cheminement vise à encourager les meilleurs étudiants à poursuivre leur formation aux études supérieures.

L'étudiant inscrit au cheminement *honor* peut remplacer jusqu'à douze crédits de cours à option du baccalauréat par des cours de 2^e cycle (y compris les programmes de D.E.S.S. et de maîtrise). L'inscription au cheminement *honor* est toutefois réservée aux étudiants qui, à la fin de leur 2^e année, ont maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,7 (A-).

LE CHEMINEMENT INTERNATIONAL

Le cheminement international offre aux étudiants un regard sur les grands enjeux internationaux. Grâce à la vision globale du droit qu'il propose, ce cheminement permet aux étudiants de relever les défis que pose une société mondialisée et de plus en plus interconnectée. Les étudiants ayant mené ce cheminement à terme verront la mention « Cheminement international » apposée sur une attestation distinctive.

Pour obtenir cette mention, l'étudiant devra répondre aux exigences suivantes :

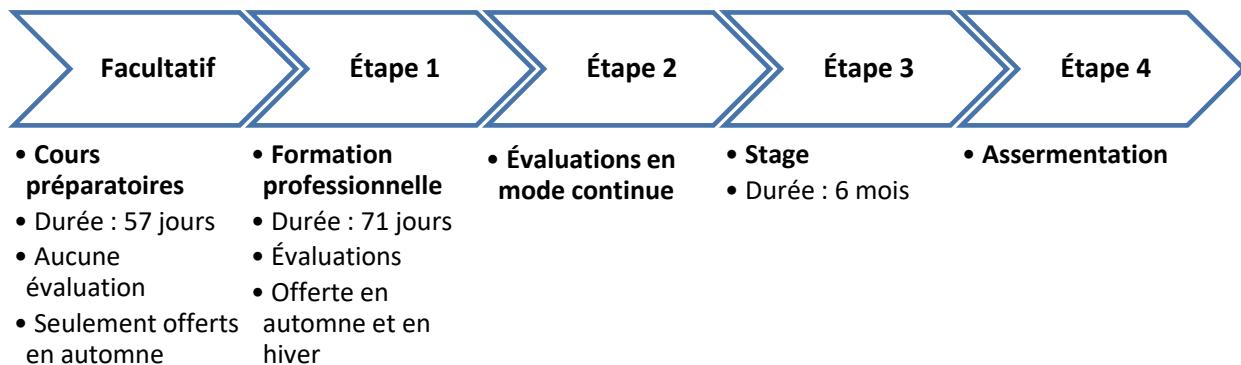
- ❖ Justifier une **moyenne cumulative d'au moins 3,3**;
- ❖ Avoir réussi le cours droit international public général et un cours choisi dans le **Bloc 70D**;
- ❖ Avoir, au choix : effectué un stage d'un trimestre à l'étranger dans un établissement d'enseignement partenaire de la Faculté et y avoir accumulé un minimum de douze (12) crédits, puis avoir acquis un minimum de trois (3) crédits reconnus par les autorités facultaires comme ayant un caractère international; **ou** participé à une école d'été à l'étranger et y avoir accumulé six (6) crédits reconnus par la Faculté, puis avoir acquis un minimum de neuf (9) crédits ayant été reconnus par les autorités facultaires comme ayant un caractère international.

L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES

Le programme vise à vous permettre de mettre en pratique vos apprentissages et vous préparer le plus adéquatement possible à faire face aux réalités du marché du travail. Dans le cadre de cette approche par compétences, la formation insiste sur l'**éthique**, la **déontologie** et la **pratique professionnelle**, qui sont garantes de la protection du public.

LE PROGRAMME EN GÉNÉRAL



Pour en connaître les détails concernant le programme offert par le Barreau du Québec, consulter le lien suivant : <http://www.ecoledubarreau.qc.ca/fr/formation/les-conferences-et-les-ateliers/>

LES COURS PRÉPARATOIRES

QUOI ?

L'École du Barreau offre à tous les étudiants, à la session d'automne, des cours préparatoires facultatifs. Depuis la session d'automne 2017, 22 cours préparatoires sont disponibles en ligne, soit les cours responsabilité civile, travail, accident du travail, faillite, priorités et hypothèques, preuve civile, famille et procédure civile. Les autres cours sont dispensés en classe. À l'issue de cette formation préparatoire, l'étudiant peut entreprendre son programme de formation professionnelle à la session suivante. C'est une mise à niveau des connaissances.

LA DURÉE ?

D'une durée de 3 heures par jour à raison de 3 ou 4 jours par semaine pendant la session d'automne. Les étudiants qui y sont inscrits conservent la possibilité de terminer la formation de l'École du Barreau à l'intérieur d'un délai de 8 mois et d'être assermentés à l'intérieur de la même année civile.

L'ÉVALUATION DIAGNOSTIQUE ?

L'École du Barreau procède, préalablement (au mois de mars), à une évaluation diagnostique des compétences de l'étudiant. Cet outil de développement permet à l'étudiant d'obtenir une **recommandation** sur la nécessité ou non de s'inscrire aux cours préparatoires donnés par l'École du Barreau.

LES RECOMMANDATIONS ?

Il est important de souligner que la recommandation émise par le Comité de formation professionnelle n'est pas obligatoire. Ainsi, un candidat qui obtient une recommandation R-3 ou R-4 peut néanmoins décider de s'inscrire directement à la formation professionnelle et inversement, un étudiant qui obtient la recommandation R-1 ou R-2 peut choisir de s'inscrire aux cours préparatoires à la formation professionnelle

- ❖ **R1 et R2** : Candidats possédant les compétences requises pour réussir le programme de formation professionnelle
- ❖ **R3** : Candidats démontrent certaines lacunes et qui auraient avantage à suivre les cours préparatoires avant de s'inscrire à la formation professionnelle
- ❖ **R4** : Candidats démontrant plusieurs lacunes notamment dans la plupart des savoir-faire mesurés lors de l'évaluation diagnostique et qui auraient donc avantage à suivre les cours préparatoires avant de s'inscrire à la formation professionnelle.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

QUOI ?

Ce programme exige de l'étudiant une bonne maîtrise des connaissances de base des différentes matières identifiées chaque jour de cours. En effet, le programme vise à utiliser ces connaissances dans la résolution de problèmes juridiques. L'enseignement prend la forme de résolutions de cas qui découlent de mises en situations concrètes.

Durant la formation professionnelle, l'étudiant doit suivre un certain nombre d'ateliers pratiques et de conférences thématiques. Les ateliers pratiques abordent des aspects dits plus techniques de la profession d'avocat. Par conséquent, les rappels théoriques sont presque inexistants dans le cadre de la formation professionnelle

LA DURÉE ?

La durée des conférences et ateliers varie entre 2 et 3 heures. Quant à la formation professionnelle, elle est donnée à raison de 4 heures par jour. Ce programme intensif comprend plus de 300 heures d'enseignement. L'étudiant a le choix d'effectuer sa formation à la session d'automne ou celle d'hiver, soit d'août à décembre ou de janvier à mai.

L'ÉVALUATION FINALE ?

Pour être admissible à l'évaluation finale, l'étudiant doit avoir participé activement à sept conférences thématiques ou ateliers pratiques dont au moins un qui traite de notions d'éthique et de déontologie.

Pour plus de renseignements : <http://www.ecoledubarreau.qc.ca/fr/formation/les-conferences-et-les-ateliers/>

LES ÉVALUATIONS EN MODE CONTINUE

L'École du Barreau évalue ses étudiants en mode continu, c'est-à-dire qu'elle vérifie l'acquisition des compétences de manière progressive tout en diversifiant ses méthodes d'évaluation.

Pour ce faire, les étudiants sont soumis à :

- ❖ Des travaux en classe ou à compléter à la maison
- ❖ Une évaluation notée
- ❖ Une évaluation finale effectuée sur une période de deux journées

Toute la matière vue avant la date de l'évaluation est sujette à être évaluée. Environ 30 jours avant la tenue de chaque évaluation finale, un avis sera publié sur le site Internet afin de transmettre aux étudiants toutes les informations pertinentes sur l'évaluation finale, le matériel requis et, le cas échéant, les domaines de droit exclus de l'évaluation.

LE STAGE

QUOI ?

Après avoir complété et réussi votre formation professionnelle à l'École du Barreau du Québec, vous devrez effectuer un stage professionnel d'une durée de 6 mois auprès d'un maître de stage reconnu par le Barreau du Québec. Il y a de très nombreuses possibilités de stages au Québec, mais il est également possible d'effectuer votre stage à l'extérieur de la province.

LA DURÉE ?

Le stage est d'une durée de **six mois** à temps plein (tous les jours ouvrables pendant les heures normales de bureau). Il ne peut s'effectuer à temps partiel.

LA RECHERCHE D'UN STAGE ?

L'étudiant est responsable de se trouver un stage, mais l'École du Barreau offre plusieurs outils pour vous aider dans votre recherche. Vous pouvez consulter les offres disponibles sur leur site Internet.

Course aux stages ?

Durant votre séjour à la Faculté, vous entendrez beaucoup parler du processus de recrutement des stagiaires des grands cabinets, plus communément appelé « course aux stages ». La majorité des grands et moyens cabinets d'avocats de Montréal et de Québec ont signé une Entente de recrutement (ci-après « entente ») qui réglemente leur recrutement. Il est possible, en vertu de ce processus, qu'en deuxième ou troisième année, vous acceptiez une offre pour le stage que vous ne ferez que deux ans plus tard, soit après la formation professionnelle de l'École du Barreau du Québec. À ce sujet, référez-vous au chapitre 5 du présent guide.

LES PROGRAMMES DE STAGES OFFERTS

Le stage peut être effectué dans divers milieux de pratiques juridiques au Québec. Ce sujet sera élaboré en profondeur dans la section « Le recrutement au Québec ». Vous y trouverez toute l'information nécessaire au processus de recrutement dans ces divers milieux. Il est aussi possible de faire votre stage du Barreau à l'extérieur du Québec.

PROGRAMME DE STAGES INTERNATIONAUX DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

QUOI ?

La possibilité d'effectuer son stage à l'étranger est un élément important à considérer si vous comptez devenir membre de plus d'un barreau ou si une carrière internationale vous intéresse.

LES CONDITIONS À RESPECTER ?

L'étudiant peut effectuer un stage à l'extérieur du Québec pour une période de six mois s'il est supervisé par un maître de stage membre du Barreau du Québec et pour une période n'excédant pas trois mois s'il est supervisé par un maître de stage membre d'un autre barreau. Le maître de stage doit remplir les critères des articles 26 et 27 du *Règlement sur la formation professionnelle des avocats*.

Le stage à l'extérieur du Québec ne peut débuter qu'à la suite de la décision du Comité de la formation professionnelle.

Illustration de stages offerts par l'École du Barreau du Québec en 2015-2016 :

- ❖ Avocats sans Frontières (ASF) au Guatemala
- ❖ Bureau international du Travail (BIT) à Genève
- ❖ Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève
- ❖ Cour Pénale internationale (CPI) à La Haye.
- ❖ ONU-Kenya et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à New York

LE STAGE AU SEIN D'UN MINISTÈRE OU D'UNE AGENCIE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le stage effectué au sein d'un ministère ou d'une agence du gouvernement fédéral, de même qu'auprès d'un tribunal judiciaire ou quasi judiciaire de nomination fédérale et ayant compétence sur des litiges émanant du Québec, est réputé complété au Québec. C'est le cas, par exemple, des stages effectués à Ottawa, au sein des ministères du gouvernement fédéral. Une fois la formation professionnelle et le stage complétés et réussis, vous pourrez être admis au Barreau du Québec et exercer à titre d'avocat.

LES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le Comité de la formation professionnelle détermine chaque année le montant des frais de scolarité et de documentation. À titre de référence, voici les frais pour l'année 2017-2018 :

Formation professionnelle	4 275\$ (taxes applicables incluses)
Cours préparatoires	910 \$ (taxes applicables incluses)
Documentation (achat obligatoire)	880 \$ (taxes applicables incluses)
Autres frais	15\$ (frais de cotisation à l'Association étudiante du Centre de Montréal pour la formation professionnelle seulement) 30\$ (frais de cotisation à l'Association étudiante du Centre de Montréal pour les cours préparatoire et formation professionnelle) 20\$ (carte multi-accès du CAIJ donnant accès aux 38 bibliothèques et points de service du CAIJ)
Programme d'assurance-santé⁹	99,11\$ (formation professionnelle de l'automne) 198,22\$ (formation professionnelle de l'hiver – sans cours préparatoires) 297,33\$ (cours préparatoires de l'automne et formation professionnelle de l'hiver)

Pour obtenir plus de renseignements concernant les frais de scolarité :

<http://www.ecoledubarreau.qc.ca/fr/frais-et-aide-financiere/frais-scolarite-documentation/>

L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

L'École du Barreau est une institution reconnue en vertu de la *Loi sur l'aide financière aux études* (L.R.Q., c. A-13.3, art. 1). L'étudiant admis est admissible aux prêts et bourses s'il remplit les conditions requises par la loi et les règlements. Cependant, si ce dernier se désiste en cours d'année scolaire, il perd son statut d'étudiant à temps plein et de ce fait, n'est plus admissible aux prêts et bourses.

L'étudiant qui désire faire une demande d'aide financière peut obtenir un formulaire à son centre de formation ou dans une institution d'enseignement de niveau collégial ou universitaire. Cette demande peut être faite à n'importe quel moment avant le 31 mars de chaque année.

Pour plus d'informations : <http://www.ecoledubarreau.qc.ca/frais-et-aide-financiere/aide-financiere/>

LES DATES IMPORTANTES À RETENIR

Période d'inscription pour l'automne 2018 et l'hiver 2019	Du 5 février 2018 à 9h00 au 12 mars 2018 à 23h00
Évaluation diagnostique	Du 3 au 5 avril 2018
Début des cours de la session d'automne	Mi-août 2018
Début des cours de la session d'hiver	Janvier 2019

⁹ L'information n'était pas disponible pour la mise à jour

DEVENIR NOTAIRE

L'intervention des notaires se distingue de celle des autres juristes par son aspect préventif des conflits. La philosophie notariale, « mieux vaut prévenir que poursuivre », prône l'aspect préventif des conflits. De fait, le défi dans l'exercice de la profession notariale est de permettre aux parties d'arriver à une entente, parfois au prix de certains compromis. Le notaire agit à titre d'officier de justice, d'auxiliaire de justice et de conseiller juridique.

Compte tenu de sa formation juridique, il est habilité à œuvrer dans tous les domaines du droit et à conseiller ses clients sur l'ensemble des aspects d'une procédure non contentieuse. Tel est le cas même si le contexte qui sous-tend la demande du client peut sembler litigieux, par exemple, dans une requête d'ouverture de régime de protection ou d'homologation de mandat. En ce sens, il peut représenter ses clients dans des procédures auprès des autorités publiques et même devant les tribunaux dans des actions non contestées, établir des conventions et, généralement, compléter les mêmes actes qu'un procureur. Par conséquent, le notaire pourra préparer, rédiger et déposer au nom de ses clients les requêtes se rapportant aux affaires non contentieuses.

Par ailleurs, il est également habileté à représenter son client pour les demandes non contestées en matière d'adoption et de reconnaissance judiciaire du droit de propriété. Nous pouvons penser à celles se rapportant à un partage volontaire de biens ou encore celles relatives à l'acquisition du droit de propriété par prescription.

Pour plus d'informations sur la pratique notariale et le recrutement des notaires, nous vous invitons à consulter le Guide sur le droit notarial. Des copies sont disponibles au bureau du CDP et auprès de vos associations étudiantes. Les étudiants de l'UdeM ont également accès à la version électronique.

De plus, pour vous aider dans vos démarches, votre CDP prépare plusieurs activités afin de vous faire connaître cette profession tout au long de l'année.

QUELQUES STATISTIQUES DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES AU QUÉBEC

SUR LA REPARTITION DES MEMBRES¹⁰¹¹

- ❖ **Nombre de notaires** : environ 3818 membres en exercice au Québec, dont 63 % sont des femmes
- ❖ **Pourcentage de notaires exerçant dans la région de** : Montréal (27 %), Québec (11 %) et autres régions (62 %)
- ❖ **Moyenne d'âge des notaires** : 42 ans pour les femmes et 52 ans pour les hommes
- ❖ **Pourcentage de stagiaires qui demeurent à titre d'employés ou d'associés** : 81 % des stagiaires en notariat. Les autres démarrent leur propre entreprise ou en intègrent une déjà existante.
- ❖ **Pourcentage de notaires ayant plus de 25 d'expérience** : 39 % des notaires

Un départ à la retraite massif est donc à prévoir d'ici quelques années, ce qui facilitera le taux de placement des nouveaux diplômés.

SUR LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL DES MEMBRES

La profession de notariat est divisée en deux grandes catégories : les notaires salariés et les notaires en pratique privée.

Environnements de travail des notaires salariés 2013-2014

Étude notariale	47 %
Organisme public ou parapublic	21 %
Entreprise privée	8 %
Autre firme professionnelle	6 %
Municipalité ou commission scolaire	5 %
Maison d'enseignements	3 %
Autres	10 %

Environnement de travail des notaires en pratique privée 2013-2014

Solo	57 %
Société nominale	11 %
Société réelle	6 %
Société par actions	18 %
SENCRL	8 %

¹⁰ Enquête sur la profession 2013, Rapport publié en juin 2013 par la Chambre des notaires. Les graphiques ont été produits à partir de données recueillies dans le cadre d'une enquête réalisée par la Chambre des notaires en 2013. Le questionnaire a été rempli par 1054 notaires, soit 28% de ceux inscrits au Tableau de l'Ordre.

¹¹ <http://www.cnq.org/DATA/TEXTEDOC/2015-2016.pdf>

Le nombre d'employés au sein de l'entreprise pour les notaires salariés 2013-2014

Moins de 5 employés	14 %
5 à 9 employés	16 %
10 à 24 employés	17 %
25 à 49 employés	9 %
50 à 99 employés	4 %
100 à 499 employés	12 %
Plus de 500 employés	28 %

Le nombre d'employés au sein de l'entreprise pour les notaires en pratique privée 2013-2014

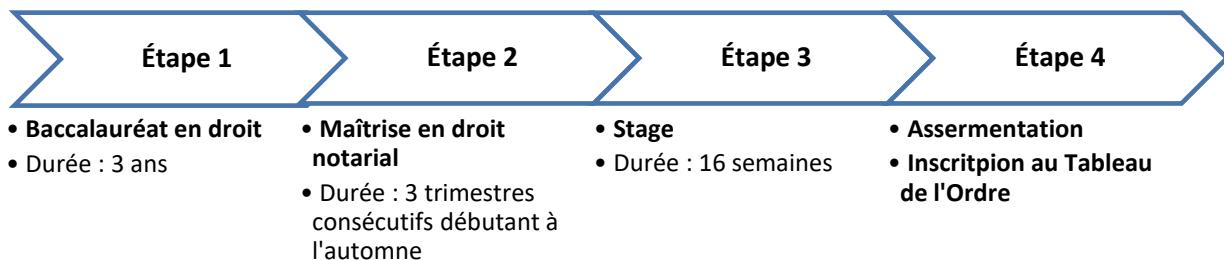
Moins de 10 employés	92 %
11 à 24 employés	6 %
25 à 49 employés	1 %
50 à 99 employés	1 %
100 à 499 employés	0 %

SUR LE REVENU ANNUEL DES NOTAIRES

Le revenu annuel des notaires salariés et en pratique privée en 2013-2014

Le revenu annuel	Notaires salariés	Notaires en pratique privée
Moins de 20 000\$	3 %	9 %
20 000\$ à 39 999\$	23 %	15 %
40 000\$ à 59 999\$	25 %	18 %
60 000\$ à 79 999\$	14 %	15 %
80 000\$ à 99 999\$	14 %	13 %
100 000\$ à 119 999\$	11 %	9 %
120 000\$ à 139 999\$	7 %	6 %
140 000\$ à 159 999\$	2 %	4 %
160 000\$ à 179 999\$	1 %	1 %
180 000 à 199 999\$	0 %	2 %
200 000\$ à 219 999\$	0 %	1 %
220 000\$ à 239 999\$	0 %	0 %
240 000\$ à 259 999\$	0 %	0 %
260 000\$ à 279 999\$	0 %	1 %
280 000\$ à 299 999\$	0 %	0 %
Plus de 300 000\$	0 %	4 %

LES ÉTAPES QUI CONDUISENT À LA PROFESSION DE NOTAIRE AU QUÉBEC



LE TÉMOIGNAGE D'UN NOTAIRE OEUVRANT EN PRATIQUE PRIVÉE

Me Antoine Vaillancourt

Vaillancourt & Vaillancourt, notaires et conseillers juridiques

LL.B. 2006, Faculté de droit, Université de Montréal

Je n'aurais jamais cru, à ma sortie du CÉGEP en sciences pures, que je deviendrais un jour notaire. À mon entrée en droit à l'université, la carrière d'avocat me semblait un choix évident. C'est en acceptant de travailler pour mon père, notaire à Laval, que j'ai découvert la profession notariale. J'y ai découvert une approche complètement différente de la profession de conseiller juridique, approche qui semblait correspondre davantage à mon type de personnalité.

Je pratique, depuis janvier 2008, dans les domaines traditionnels du droit notarial, soit l'immobilier, les droits des personnes (testaments, mandats, mariages, successions), en plus d'accepter à l'occasion des mandats en droit corporatif. J'ai fait partie du Comité Jeunesse de la Chambre des notaires de 2009 à 2011 et me suis impliqué à divers niveaux dans la profession, notamment en donnant des conférences sur différents aspects du droit. Je crois tirer la plus grande satisfaction de ma profession dans la relation que j'entretiens avec mes clients. C'est une relation bien particulière basée d'abord et avant tout sur la confiance et le respect. En tant que notaire, je suis au service des gens et j'ai comme mission de les aider dans les moments parfois heureux, et parfois éprouvants que nous réserve la vie.

En droit immobilier, notre rôle consiste à orchestrer les transactions immobilières. Nous travaillons étroitement avec les courtiers immobiliers, courtiers hypothécaires, institutions financières, municipalités, compagnies d'assurances et arpenteurs-géomètres pour assurer le bon déroulement des transactions immobilières. Notre rôle vise principalement à assurer un bon titre de propriété à l'acquéreur, libre de toute charge ou hypothèque. C'est un volet très intéressant et dynamique de la pratique qui fait de la période estivale une période très occupée pour les notaires.

Concernant le droit des personnes, les clients nous consultent souvent pour des questions portant sur les testaments et les mandats de protection. Il n'est pas toujours facile d'aborder ces sujets délicats, et les situations familiales très variées de notre époque apportent leur lot de difficultés et de défis. Le rôle du notaire consiste donc à orienter les clients et à présenter les possibilités qui s'offrent à eux dans la planification de ces documents. Nous nous occupons, de plus, du règlement de successions, moments évidemment chargés d'émotions pour la famille et les proches.

Je célèbre aussi des mariages civils, mandats qui sont toujours surprenants et agréables. Mon rôle ne se limite pas à la célébration du mariage en soi, mais aussi à expliquer aux futurs époux les conséquences juridiques du mariage et les dispositions du Code civil du Québec qui s'appliqueront désormais au couple. Les célébrations sont très diversifiées; de la célébration simple, à domicile avec quelques invités, à la célébration en plein air, avec des centaines d'invités. Il est toujours satisfaisant de pouvoir proposer aux futurs époux une célébration à leur image, qui correspond à leur idéal du mariage.

LES SUGGESTIONS DE COURS POUR LES ÉTUDIANTS SE DESTINANT AU NOTARIAT

Afin de faciliter la transition vers les études au diplôme de droit notarial et la pratique de notaire, il est recommandé aux étudiants de suivre certains cours spécifiques lors de leur baccalauréat. Les cours correspondant au « profil notariat » sont les cours du bloc de **droit civil** (« bloc E »), de **droit des affaires** (« bloc F ») et de **droit fiscal** (« bloc I »).

Des cours en modes alternatifs de résolution de conflits et des cours avancés en droit civil, en droit commercial, en droit fiscal, en droit international privé, en droit de l'urbanisme et de l'aménagement sont des compléments intéressants.

LA MAITRISE EN DROIT NOTARIAL

QUOI ?

Après le baccalauréat en droit, le futur notaire doit compléter des études universitaires de deuxième cycle dans l'un des programmes d'études notariales donnés par l'Université de Montréal, l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke et l'Université d'Ottawa. Les cours à compléter varient d'une université à l'autre, chacune ayant développé un profil qui lui est propre.

LA DURÉE ?

À l'Université de Montréal, le programme comporte 54 crédits répartis en 3 blocs : 36 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours obligatoires appliqués et 12 crédits consacrés à un stage spécialisé en milieu professionnel. L'étudiant inscrit suit un parcours régulier à temps complet réparti sur quatre (4) trimestres consécutifs, débutant à l'automne.

LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ À LA MAITRISE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

- ❖ Respecter les conditions d'admissibilité énoncées par le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.
- ❖ Détenir un grade de 1^{er} cycle en droit d'une université du Québec, de la section de droit civil de l'Université d'Ottawa ou l'équivalent
- ❖ Posséder une excellente connaissance de la langue française et une connaissance suffisante de la langue anglaise

Pour plus d'informations : <https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-droit-notarial/>

LE STAGE

LA DURÉE ?

Le stage débute à la session d'automne, d'hiver ou d'été, pourvu que le candidat ou la candidate ait complété avec succès la scolarité. Il ne peut débuter avant la ou les dates déterminées par l'université. Le stage est d'une durée de 16 semaines pour au moins 35 heures par semaine.

LES CONDITIONS ?

- ❖ L'étudiant doit demeurer avec son université d'attache pour faire son stage.
- ❖ L'étudiant ou l'étudiante doit avoir complété et réussi toutes les activités pédagogiques du premier et du deuxième bloc et avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 2,7 / 4,3 pour être admis au stage.
- ❖ Le stage en milieu professionnel s'effectue auprès d'un notaire accrédité par la Chambre des notaires du Québec et l'Université, dans un milieu traditionnel ou dans un environnement juridique non traditionnel.

LA RECHERCHE D'UN STAGE ?

L'Université n'est pas responsable de fournir un milieu de stage à chaque étudiant. L'étudiant demeure responsable de se trouver un stage. Il n'existe pas de processus semblable à la course aux stages pour le notariat. Généralement, la Chambre des notaires du Québec envoie quelques offres de stages au CDP qui sont relayées par la suite aux étudiants par courriel. Par conséquent, l'étudiant doit toutefois effectuer lui-même ses recherches. Il faut adopter une attitude proactive puisque la plupart des études notariales ne possèdent pas de processus de recrutement officiel et ne publient pas toujours leurs offres de stage. À noter que le stage peut être effectué partout dans la province de Québec et d'excellentes opportunités peuvent se présenter en région. Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez communiquer directement avec **Mme Thuy Nam Tran Tram**, coordonnatrice des stages en droit notarial

LES INFORMATIONS SUR LES AVOCATS ET LES NOTAIRES

Association du Barreau canadien

<http://www.cba.org>

École du Barreau du Québec

<http://www.ecoledubarreau.qc.ca>

Association internationale des jeunes avocats

<http://www.aija.org>

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

<http://www.flsc.ca>

Barreau du Québec

<http://www.barreau.qc.ca>

PME Inter Notaire

<http://www.pmeinter.com>

Chambre des notaires du Québec

<http://www.cnq.org>

Réseau notarial plus

<http://www.notarialplus.com/>



CHAPITRE 3 : LA PRATIQUE JURIDIQUE

Le chapitre 3 sur la pratique juridique vous présente une description des différents champs de pratique qui occupent une place majeure en droit et des branches de droit que ce soit en tant qu'avocat ou notaire. Vous y retrouverez une définition de chaque domaine, un aperçu de la vie des juristes y pratiquant, ainsi qu'une idée des aptitudes personnelles et de la formation requise.

Bien que la spécialisation soit chose courante en droit, il est à noter que le cloisonnement n'est pas de rigueur. À titre d'exemple, l'avocat pratiquant en droit immobilier sera souvent appelé à travailler avec des spécialistes en droit des assurances ou même à conseiller des clients quant aux questions fiscales relatives à l'acquisition d'un immeuble. À l'inverse, certains champs de pratique ne seront peu ou jamais en interaction. C'est le cas par exemple des avocats qui pratiquent en solo dans un domaine tel que le droit de la famille.

En lisant les descriptions de ces domaines de pratique, il est important de se rappeler que ces derniers sont en constante évolution en raison des changements survenant dans nos lois, notre économie et notre société.

Il nous apparaît important de préciser que l'étude qui suit ne prétend pas être exhaustive. Elle ne vise qu'à offrir des pistes de réflexion. Par conséquent, nous conseillons à l'étudiant qui désire faire le pont entre l'Université et le marché du travail de bien s'informer afin de cerner le domaine du droit qui lui convient le mieux.

UN PORTRAIT DU PAYSAGE JURIDIQUE¹²

La mondialisation des marchés a poussé les entreprises vers une concurrence à l'échelle mondiale. Cet état de fait a un impact sur la pratique des avocats puisque leurs clients, principalement d'affaires, ont des intérêts de portée internationale. Les avocats et les notaires ont alors un avantage à bien connaître le droit international et du commerce international, ce qui était moins le cas auparavant.

Au surplus, il ne fait aucun doute que la technologie prend de plus en plus de place dans la vie de tous et chacun, cette dernière progressant à un rythme effréné. L'essor de la technologie et de l'intelligence artificielle aura un impact sur la prestation de services des avocats, mais aussi sur l'engagement du client dans sa cause, ce dernier pouvant s'informer plus facilement.

L'innovation des nouvelles technologies a aussi entraîné une croissance dans certains domaines tels que la conformité à la réglementation, la vie privée et la cybersécurité, le commerce international outre la propriété intellectuelle.

En conséquence, les avocats avec des connaissances multidisciplinaires sont avantagés, puisque cela leur permet d'avoir une pratique diversifiée. Dans le même ordre d'idées, l'entrepreneuriat est une voie qui devient de plus en plus alléchante pour de jeunes juristes ambitieux¹³.

On place dans les mains des futures juristes, dont vous faites parties, la tâche complexe de faire évoluer la profession, pour la rendre plus juste et accessible et également de la rendre plus moderne.

¹² ASSOCIATION CANADIENNE DU BUREAU, « L'avenir des services juridiques au Canada : tendance et enjeux », *Projets de l'ABC : Avenir en droit*, 2013

« https://www.cba.org/CBAMediaLibrary/cba_na/PDFs/CBA%20Legal%20Futures%20PDFs/trends-issues-fra.pdf »

¹³ Rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec, 6 mars 2016.

L'IMPACT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

La pratique des cabinets d'avocats est en constante évolution avec l'avènement des nouvelles technologies. La documentation est désormais numérique, les cabinets utilisent de plus en plus des plateformes d'échange de documents (« virtual data room ») qui rendent accessibles tous les documents essentiels à une transaction. Ces plateformes permettent aux clients d'accéder à tous les documents juridiques concernant leur entreprise tel que les procès-verbaux ou des modèles de conventions reliées à la technologie.

De plus, le développement de l'intelligence artificielle et de la technologie de reconnaissance vocale changera la façon dont les services juridiques seront offerts. Les futurs juristes devront s'attendre à des transformations importantes d'ici cinq à dix ans. Par exemple, l'application *ROSS Intelligence* a été développée à l'Université de Toronto et elle fournit des réponses aux questions juridiques de manières instantanées¹⁴. Les avocats peuvent s'adresser à ce robot qui comprend le langage familier pour obtenir de l'assistance. Connaissant les textes législatifs et la jurisprudence, *ROSS* est capable d'arriver à un raisonnement juridique et à fournir une réponse structurée aux avocats. *ROSS* est également en mesure d'apprendre de ses erreurs et d'améliorer ses connaissances pour devenir plus performant. Plusieurs cabinets à travers le monde, dont Baker & Hostetler LLP, en ont fait l'acquisition afin de réduire les heures facturables consacrées à la recherche juridique dans l'objectif de rester compétitif sur le marché des services juridiques¹⁵.

Le plus récent développement serait l'utilisation de la technologie *blockchain* pour la rédaction de contrats intelligents. Malgré qu'il s'agisse encore d'une zone grise dans le domaine juridique, on surveille tout de même de près l'évolution de cette technologie, qui pourrait apporter plusieurs changements, positifs comme négatifs, à la pratique de l'avocat¹⁶.

L'AVÈNEMENT DES CABINETS COMPTABLES

Dans les années à venir, les grands cabinets d'avocats devront prêter particulièrement attention aux cabinets comptables qui essaient d'acquérir une part du marché des services juridiques. Les « Big Four » sont les quatre plus grands cabinets d'audit financier qui dominent le marché au niveau mondial.

- ❖ Deloitte
- ❖ PwC (PricewaterhouseCoopers)
- ❖ EY (Ernst and Young)
- ❖ KPMG

Les « Big Four » emploient au total plus de 700 000 employés dans 150 pays à travers le monde.

À titre d'exemple, ATD Legal Services PC, une entreprise sous-traitante des services juridiques pour les cabinets d'avocats à Toronto fut acquise par Deloitte en 2014¹⁷. Plus récemment, Deloitte a annoncé la

¹⁴ Voir : <https://www.washingtonpost.com/news/innovations/wp/2016/05/16/meet-ross-the-newly-hired-legal-robot/>

¹⁵ Voir : http://business.financialpost.com/executive/smart-shift/meet-ross-the-bankruptcy-robo-lawyer-employed-by-some-of-the-worlds-largest-law-firms?_lsa=37cc-6a95

¹⁶ <http://www.droit-inc.com/article21314-Blockchain-des-changements-inevitables-pour-les-avocats>

¹⁷ Voir : <http://www.droit-inc.com/article11850-Deloitte-achete-une-entreprise-de-services-juridiques>

création d'une entité des services juridiques sous le nom de Deloitte Conduit Law S.E.N.C.R.L./s.r.l¹⁸. Selon Heather Evans, associée directrice en fiscalité, le marché des services juridiques subit d'énormes changements et Deloitte tente d'investir dans « des modèles novateurs par l'intermédiaire de cabinets d'avocats affiliés, afin de répondre aux besoins juridiques en pleine évolution des clients. »

Du côté d'Ernst & Young, Egan LLP et Couzin Taylor LLP se sont regroupés sous le nom de EY Law LLP en mars 2016¹⁹. Auparavant, les cabinets comptables faisaient du droit fiscal et du droit de l'immigration, mais ils essaient désormais d'offrir des services juridiques en droit des affaires.

Ces divers exemples illustrent que les grands cabinets d'avocats seront confrontés à une nouvelle réalité avec l'arrivée de ces concurrents.

¹⁸ Voir : <http://www.lawtimesnews.com/201603145283/headline-news/accounting-firm-enters-business-law-market>

¹⁹ Voir : <http://www.lawtimesnews.com/201603145283/headline-news/accounting-firm-enters-business-law-market>

THE RISE, FALL AND RE-EMERGENCE OF THE BIG 4 IN LAW

How they transformed and how they still can triumph



Voir : <https://blogs.thomsonreuters.com/answerson/wp-content/uploads/sites/3/2014/04/infographic-re-emergence-big-4-accounting-firms-law.pdf>

LES ATTITUDES ESSENTIELLES

Certaines aptitudes sont essentielles pour œuvrer en droit, quel que soit le domaine. À celles-ci s'ajoutent des qualités plus spécifiques à chacun des domaines de pratique. Ces dernières seront exposées dans les pages qui suivent.

Aimer travailler en équipe

Le travail d'équipe est sans équivoque l'une des qualités essentielles recherchées chez les candidats par les recruteurs. Le travail d'équipe permet d'obtenir différents points de vue sur une cause, d'unir les forces de chacun et d'ainsi assurer un meilleur service au client. Pensons notamment au domaine des affaires où il est nécessaire pour les avocats de collaborer avec des professionnels tels que des fiscalistes, des actuaires, des comptables et plus encore. Dans de telles circonstances, le travail d'équipe prend toute son importance.

S'adapter rapidement aux changements

Il ne fait pas de doute que le droit est en constante évolution, tout comme la société, qui influence la prestation des services juridiques. Ceci signifie qu'un bon juriste doit s'adapter à ces changements afin d'offrir un service approprié à ses clients. D'ailleurs, le Barreau du Québec exige que ces membres suivent de la formation continue tout au long de la carrière d'un juriste. L'adaptabilité se témoigne aussi dans le contexte où un fait nouveau vient totalement modifier la cause et le mandat de l'avocat. Dans de telles circonstances, ce dernier doit réagir rapidement afin de modifier sa stratégie.

Posséder une excellente capacité d'analyse des données et d'information

Les avocats traitent beaucoup de données et d'informations à la fois. Pour cette raison, ils doivent pouvoir analyser aisément cette information et y donner sens tout en éliminant celle qui n'est pas suffisamment pertinente. Cela implique également que le juriste doit avoir un excellent esprit logique afin de porter des jugements raisonnables et des hypothèses fondées à partir des faits reçus.

Avoir d'excellentes habiletés en communication, orale et écrite

La communication est indispensable : l'écoute, la reformulation, la rédaction et le discours clair et éviter les risques de mauvaise communication. De plus, il ne va sans dire que les juristes rédigent énormément de documents dans leur pratique. De ce fait, il est important que le juriste sache transmettre un message adéquatement à la Cour, mais aussi à ses clients qui n'ont pas nécessairement de connaissances juridiques.

Être minutieux et rigoureux

Les détails dans les procédures, les contrats ou tout autre document à teneur juridique sont très importants. Pensons notamment au délai de prescription qui pourrait être la cause du rejet d'une action. L'attention au détail et la rigueur intellectuelle sont essentielles à l'exercice de la profession.

Posséder un sens de l'organisation

Dire que les juristes traitent seulement d'un dossier à la fois serait se leurrer. En effet, les mandats sont nombreux, exigeant ainsi un grand sens de l'organisation afin que ces derniers soient tous gérés efficacement en même temps, pour ne nommer que cet exemple.

Être persévérant

Les juristes passent de longues heures au travail, que ce soit pour effectuer de la recherche et préparer leurs dossiers. De fait, ils doivent être persévérandts et avoir un désir constant de se dépasser et d'arriver à une solution satisfaisante pour les parties au litige.

Faire preuve de créativité

On pourrait croire que puisque le droit est un domaine demandant beaucoup de rigueur intellectuelle, la créativité n'y a pas sa place. Or, les juristes sont souvent confrontés à une loi ambiguë, voire même inexistante, ou encore à des vides juridiques. Par conséquent, la créativité prend toute son importance.

Habiletés en négociation

Avant d'avoir recours aux tribunaux, l'avocat se doit de négocier avec son client et la partie adverse afin de trouver un terrain d'entente qui est satisfaisant pour tous. D'ailleurs, le nouveau *Code de procédure civile* demande aux avocats et à leurs parties de considérer les modes alternatifs de règlements des conflits avant d'avoir recours aux tribunaux, nécessitant à l'avocat d'avoir recours à ses habiletés de négociation en tout temps et non seulement en cas de forte adversité.

LES GRANDS SECTEURS DE LA PRATIQUE JURIDIQUE

LE SECTEUR CORPORATIF

Le juriste en droit corporatif a comme clients des compagnies ou des entreprises. Ces dernières mandatent un avocat/notaire afin de s'assurer qu'ils mènent leurs affaires de manière efficace et conforme à la loi. Plusieurs domaines de droit sont associés au secteur corporatif, vous en trouverez certains dans la présente section. Toutefois, il faut savoir que la liste ci-dessous n'est pas exhaustive, elle vise davantage la présentation des éléments essentiels du secteur corporatif.

En effet, certaines entreprises ont des besoins plus spécifiques, notamment en litige. Avec une émergence des *startups*, plusieurs cabinets offrent des services juridiques qui répondent aux besoins spécifiques des entrepreneurs et de leurs entreprises²⁰. Dans beaucoup de situations, les avocats pratiquant dans le secteur corporatif agissent également comme un conseiller d'affaires auprès de leurs clients. Le juriste qui s'intéresse à ces domaines doit rester à l'affût de l'actualité du monde des affaires.

LES TYPES DE DROITS

- ❖ Droit des affaires
- ❖ Droit des valeurs mobilières
- ❖ Droit bancaire et financement de l'entreprise
- ❖ Droit de la faillite et de l'insolvabilité
- ❖ Droit immobilier
- ❖ Droit fiscal

²⁰ <http://langlois.ca/langlois-avocats-lance-projet-l-inc-un-programme-de-services-juridiques-pour-les-entreprises-en-croissance-startups/>. Voir aussi : <http://novalex.co/cabinet/>

DROIT DES AFFAIRES

La pratique en droit des affaires est en constante transformation. En effet, les entreprises avaient l'habitude d'avoir des relations commerciales seulement au Québec, en Ontario et aux États-Unis. Or, elles ont maintenant l'obligation d'envisager le marché mondial afin de ne pas se faire *écraser* par la concurrence. L'avocat devra parfaire ses connaissances sur le marché et le cadre réglementaire afin de s'adapter à la pratique moderne. De plus, le juriste actuel pratiquant en droit des affaires doit prendre en considération les nouveaux enjeux tels que la féminisation des professions économiques, la mondialisation de la clientèle, la prolifération de corpus législatif, l'exploitation problématique économique des aînés et la croissance exponentielle des technologies de l'information. Le travail d'équipe deviendra de plus en plus important afin de régler des problématiques plus complexes comprenant certains de ces enjeux²¹.

<u>DÉFINITION</u>	<p>Ce domaine traite des rapports juridiques qui s'établissent dans le cadre des activités commerciales, financières et industrielles. L'avocat agit principalement comme conseiller ou négociateur afin d'éviter de fréquenter les tribunaux.</p>
<u>LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL</u>	<ul style="list-style-type: none">• Cabinets privés• Entreprises• Gouvernement
<u>LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS</u>	<p>Réviser et rédiger des contrats, négocier avec la partie adverse et conseiller les entrepreneurs qui désirent aller d'avant avec une transaction commerciale.</p> <p>Offrir des conseils financiers aux entreprises en ce qui a trait aux sûretés et aux assurances.</p> <p>Intervenir dans différentes étapes de la vie d'une entreprise telles que sa naissance, sa fusion avec une autre entreprise, sa liquidation et sa dissolution.</p> <p>Aider à la planification de l'organisation interne de l'entreprise (droits et obligations des actionnaires, droits et obligations des administrateurs, etc.).</p>
<u>LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISÉES</u>	<ul style="list-style-type: none">• Compétences en économie et en comptabilité• Posséder un sens des affaires accru• Posséder un diplôme en administration des affaires ou en fiscalité est un atout• Vouloir travailler avec une équipe multidisciplinaire• Aimer l'aspect transactionnel du domaine des affaires• Avoir une bonne écoute afin de bien saisir les besoins du client, mais surtout une bonne compréhension de l'entreprise• Créativité pour trouver des solutions novatrices

²¹ Voir : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201410/28/01-4813642-droit-des-affaires-sadapter-au-changement.php>

LE TÉMOIGNAGE D'UNE AVOCATE ŒUVRANT EN DROIT DES AFFAIRES

Me Eleonore Derome

Avocate en droit des affaires

LL.B. 2006, Faculté de droit, Université de Montréal

La pratique d'une avocate en droit des affaires en cabinet privé est spécialisée, mais reste très diversifiée dans le type de mandat que nous donnent les clients, d'autant plus que notre pratique varie en fonction du contexte économique. Par exemple, au cours d'une année où les marchés boursiers sont favorables, il y aura davantage de financement public qu'une année où le contexte est moins favorable et où les compagnies chercheront à faire des acquisitions à meilleur prix.

Ce que j'apprécie particulièrement, c'est le travail d'équipe avec les associés et les stagiaires et l'opportunité d'être en contact avec les différents intervenants d'une transaction soit des courtiers, des vérificateurs, les avocats de l'autre partie, et ce, tout en travaillant étroitement avec notre client, pour lequel nous devenons un réel conseiller d'affaires. De plus, dans le cadre d'une transaction, il est possible que les contrats d'emplois soient révisés, les permis environnementaux et les baux, renouvelés. La transaction peut aussi soulever plusieurs questions de fiscalité ou de propriété intellectuelle, ce qui nous amène régulièrement à travailler en équipe avec nos collègues spécialistes des différents sous-groupes du cabinet. Cela étant, c'est généralement l'avocat en commercial qui mènera la transaction et qui sera le point de contact principal du client et par conséquent, l'avocat de droit des affaires devra développer des aptitudes à gérer des dossiers. Il est fascinant de découvrir, au fil des transactions, les industries qui sont importantes au Québec et au Canada, que ce soit dans l'industrie de l'énergie, des institutions financières, des technologies, dans le domaine minier ou des transports par exemple.

Si la pratique du droit des affaires vous intéresse, je vous suggère de suivre le maximum de cours possible dans ce domaine, incluant le cours sur les valeurs mobilières. Bien que cela ne soit pas essentiel, je crois que mon parcours a tracé la voie vers ma pratique en droit des affaires puisqu'avant mes études de droit, j'ai terminé un baccalauréat en administration des affaires et une maîtrise ès sciences de la gestion. J'ai aussi eu l'opportunité de travailler comme gestionnaire au sein d'une multinationale pendant mes études. Cela étant, prendre l'habitude de lire quotidiennement le cahier des affaires du journal est aussi une excellente préparation à cette pratique et si c'est le choix de carrière que vous faites, les compagnies et les transactions mentionnées dans ces articles seront bientôt vos clients!

DROIT DES VALEURS MOBILIÈRES

Par les scandales de la dernière décennie présentés dans les médias, le juriste d'aujourd'hui doit porter un regard particulier sur des questions de gouvernance, d'éthique et de conformité. Donc, une formation additionnelle dans le domaine des valeurs mobilières est un atout indispensable dans cette branche spécialisée du droit. Par exemple, un MBA ou tout autre formation en administration sera utile pour un avocat souhaitant travailler en entreprise et lui permettra de comprendre les états financiers et de mieux communiquer avec les gens d'affaires²². Plusieurs programmes intéressants sont offerts au HEC Montréal.

DÉFINITION

Le droit des valeurs mobilières concerne toutes les opérations et les règles juridiques reliées aux investissements. Le droit des valeurs mobilières se définit par ses institutions (telles que l'Autorité des marchés financiers au Québec), la réglementation des titres eux-mêmes (tels que les actions, les obligations, les titres dérivés) et les normes de comportement régissant les opérateurs du marché (tels que les entreprises qui organisent le marché, les émetteurs de titres et les intermédiaires de marché).

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Cabinets privés, principalement grands et moyens
- Entreprises
- Organismes gouvernementaux (ex : AMF)

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

La clientèle des avocats de la **pratique privée** se compose d'investisseurs, d'institutions financières, d'entreprises, de firmes de courtage et d'organismes.

- Conseiller leurs clients sur les types d'instruments et aux structures légales disponibles pour accumuler des fonds.
- Offrir des conseils dans leurs démarches visant à faire un appel public à l'épargne.
- Rédiger des prospectus ou des formulaires pour s'inscrire en Bourse.

Pour ce qui est des avocats travaillant pour le **gouvernement**, leurs clients sont les citoyens canadiens. Ils protègent les marchés de capitaux canadiens et s'intéressent aux marchés boursiers ou à la fraude financière.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISÉES

- Avoir une connaissance et un intérêt pour le marché boursier. À ce sujet, participer à des simulations boursières vous sera un atout à faire valoir lors de votre recherche d'emploi/stage.
- Avoir un intérêt pour l'économie et l'actualité

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ Droits des valeurs mobilières, financement de l'entreprise et tout autre cours du bloc « **Droit des affaires** » et « **Droit fiscal** » : Ces cours vous permettront d'acquérir des notions très techniques nécessaires à ce champ de pratique.

²² Voir : <http://affaires.lapresse.ca/dossiers/droit-des-affaires/201411/12/01-4818217-le-marche-de-lemploi-en-mutation.php>

DROIT BANCAIRE ET FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE

Les activités bancaires et les services financiers sont le moteur de l'économie, permettant aux entreprises de prendre de l'expansion et aux investissements de fructifier. Or, l'environnement bancaire s'est beaucoup transformé ces dernières années, notamment à la suite de la mondialisation et de l'informatisation des banques. Les avocats participent à la mise en place et la négociation de différents types d'opérations de financement en discutant davantage avec les fonds d'investisseurs et le capital-risque. De plus, le champ de pratique s'oriente davantage vers la privatisation que par le passé²³.

DÉFINITION

Ce droit touche notamment au financement, aux transactions financières, aux sûretés, aux assurances, aux fusions et acquisitions, à la recapitalisation du financement et à la faillite. Ce droit a donc pour objet les services offerts aux entreprises de services financiers. Il est à noter que ce domaine subit une évolution particulièrement marquée par le phénomène de la globalisation des marchés financiers.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Cabinets privés
- Banques et les autres institutions financières
- Gouvernement

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Leur travail consiste surtout à rédiger des contrats et à donner des conseils relativement aux transactions et à la liquidation. L'avocat représente l'emprunteur ou le prêteur et doit trouver une solution satisfaisante pour les deux parties.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Aptitude à travailler sur des cas extrêmement pointus
- Curiosité intellectuelle : prévoir les tendances futures.
- Avoir un intérêt pour la médiation
- Intérêt pour le droit étranger : les entreprises étant de plus en plus internationales, le financement l'est aussi.

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ Droit des transactions commerciales internationales
- ❖ Suretés
- ❖ Assurance
- ❖ Succession
- ❖ Droit des valeurs mobilières
- ❖ Financement de l'entreprise
- ❖ Faillite et insolvabilité
- ❖ Droit bancaire
- ❖ Les cours du bloc « Droit des affaires »

²³ Voir : <http://www.droit-inc.com/article6730-La-crise-et-apres>

DROIT DE LA FAILLITE ET DE L'INSOLVABILITÉ

Un avocat pratiquant dans ce domaine doit faire valoir les droits de ses clients et l'aider à prendre des décisions éclairées à travers les procédures juridiques découlant de la faillite. « Il y a actuellement des discussions au sein du Barreau canadien visant à effectuer des représentations auprès du gouvernement pour modifier la *Loi sur la faillite* et exclure les dettes issues du patrimoine familial et de la société d'acquêts de la faillite d'un conjoint. »²⁴ Les nouveaux juristes pourraient être confrontés à de tels changements dès le début de leur pratique. De plus, selon l'Étude socio-économique 2008 du Barreau du Québec, le droit de la faillite et de l'insolvabilité devrait connaître une forte croissance dans les prochaines années²⁵.

DÉFINITION	<p>Ce domaine du droit s'intéresse à tous les aspects juridiques liés à la faillite, à l'insolvabilité, aux arrangements avec les créanciers et aux redressements financiers des entreprises et des individus. Le droit de la faillite et de l'insolvabilité contient des aspects du droit des affaires, du litige commercial ainsi que du droit fiscal.</p>
LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none">• Cabinets privés• Entreprises• Banques et les autres institutions financières• Gouvernement
LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS	<p>Les objectifs ultimes des clients, dans le cas des débiteurs, sont de satisfaire les demandes des créanciers afin de pouvoir procéder à une réorganisation de l'entreprise.</p> <p>Dans le cas des créanciers, leur objectif est de maximiser le recouvrement des créances auprès du débiteur insolvable. Ces objectifs sont généralement atteints par le biais de négociation permettant à l'entreprise de se réorganiser ou d'être restructurée.</p>
LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISÉES	<ul style="list-style-type: none">• Habiléités à développer des stratégies et des solutions viables• Désir de surmonter des défis de nature commerciale.• Capacité d'écoute : principalement quant aux besoins et priorités de l'entreprise et des particuliers dans un processus de restructuration des finances.• Connaissances en fiscalité.

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ **Faillite et insolvabilité**
- ❖ **Cours du bloc « Droit fiscal »**
- ❖ **Séminaire de gestion de cas pratique** : Option Transactions commerciales.

²⁴ Voir : <http://www.droit-inc.com/article14872-Faillite-et-litige-matrimonial>

²⁵ Voir : http://www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/emploi_avenir/statistiques/4112.shtml

DROIT IMMOBILIER

Ce secteur droit représente environ 47% des revenus des notaires en 2012. Étant donné que le niveau de transactions immobilières a atteint en 2010 un sommet historique et qu'on prévoit une certaine hausse des taux d'intérêt, il serait étonnant que le droit immobilier contribue à la croissance de la demande en notariat au cours des prochaines années²⁶. Cependant, la Chambre des notaires a mis en œuvre en 2008 un plan d'action en droit immobilier dans le but de repositionner le notariat dans ce domaine. Tout laisse croire qu'une diminution de la demande pour les notaires dans ce domaine affectera tout autant les avocats. Or, puisque le droit immobilier est en partie dépendant du marché, la baisse de la demande n'est pas nécessairement permanente. L'immobilier est un secteur qui subit de constantes fluctuations.

DÉFINITION

Ce domaine du droit concerne les acquisitions et les ventes de propriétés ainsi que leur financement et leur développement. Il touche également à la conversion de certaines constructions en d'autres types d'immeubles, aux contrats de construction, aux sûretés rattachées aux investissements ainsi qu'aux normes environnementales. Certains dossiers peuvent également être litigieux. Les spécialistes en droit immobilier doivent travailler régulièrement avec les règlements d'urbanisme. Le droit immobilier amène aussi le praticien à retracer l'historique des propriétés afin d'effectuer la recherche de titres.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Cabinets privés
- Banques et institutions financières

Le travail des avocats des **grands cabinets** se concentre principalement sur les transactions et les investissements immobiliers, tandis que les avocats des **petits et moyens cabinets** et ceux à leur compte œuvrent dans les transactions immobilières résidentielles.

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Ils conseillent leurs clients quant aux transactions ou investissements à faire, rédigent des contrats, négocient, facilitent l'achat ou la vente de propriétés, informent les clients des règlements de zonage et des normes environnementales à respecter et plaident devant les tribunaux.

Le droit immobilier est également le champ de pratique de prédilection de beaucoup de **notaires**.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISSES

- Intérêt pour le marché immobilier et l'économie
- Savoir s'adapter rapidement aux variations du marché
- Intérêt pour le litige
- Être à l'aise en rédaction de contrats

²⁶ Voir : https://www.guichetemplois.gc.ca/pieces_jointes-fra.do?cid=10434&lang=fra

DROIT FISCAL

En raison des transactions outre-frontières et la concurrence directe avec les comptables, cela a poussé les cabinets à développer des compétences en fiscalité multi-juridictionnelle²⁷. Cela laisse également croire à l'Association du Barreau canadien qu'il y aura une augmentation de la demande pour des avocats fiscalistes²⁸. De la taxe d'accise à l'impôt payé à l'étranger, les questions fiscales auront toujours des répercussions sur les entreprises, d'où l'importance des avocats fiscalistes. La fiscalité touche également les particuliers, notamment lorsque ces derniers décident d'investir dans l'immobilier à l'étranger. Les États-Unis sont une destination prisée par les investisseurs et le droit fiscal s'avère important pour prévoir les incidences fiscales transfrontalières.

La fiscalité est une discipline qui relève tant des sciences comptables que du droit. Le rôle de l'avocat est de permettre à ses clients de se conformer aux lois sur l'impôt tout en y retirant un maximum de bénéfices. Considérant l'importance et la complexité de la législation fiscale, ce domaine du droit est très spécialisé et en demande. Le praticien de ce domaine doit être très à l'aise avec le changement puisque le droit fiscal évolue constamment au fur et à mesure que de nouvelles lois sont adoptées et de nouvelles décisions, judiciaires et administratives, sont rendues.

DÉFINITION

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Cabinets privés
- Entreprises
- Organismes gouvernementaux

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Les avocats œuvrant dans les **cabinets privés** travaillent pour les entreprises ou les institutions financières. Ils les conseillent sur la façon d'organiser l'ossature de leur entreprise, de structurer une fusion ou une acquisition, de manière à maximiser leurs bénéfices ou minimiser leur fardeau fiscal. Ils représentent aussi leurs clients devant les tribunaux lorsque cela est nécessaire.

Pour ce qui est des avocats travaillant dans une **entreprise**, cette dernière est leur seul client. Ils s'assurent du respect des lois fiscales et planifient une structure permettant à l'entreprise d'augmenter ses bénéfices en diminuant le montant des taxes à payer. Ils déterminent les conséquences financières de certaines décisions et transactions.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Aptitudes en vulgarisation juridique : la fiscalité est un domaine très technique qui n'est pas toujours bien saisi par les justiciables
- Aimer « jouer » avec chiffres et les calculs
- Esprit mathématique
- Un diplôme de deuxième cycle en fiscalité est un atout incontestable.

²⁷ Voir : <http://www.droit-inc.com/article6730-La-crise-et-apres>

²⁸ Voir : <http://www.cbfutures.org/CBA/media/mediafiles/PDF/Reports/trends-issues-fra.pdf?ext=.pdf>

LE SECTEUR DES TECHNOLOGIES ET DES MÉDIAS

La mondialisation et la technologie complexifient plusieurs secteurs du droit notamment en matière de technologie, de la propriété intellectuelle et de l'information. Le secteur des technologies et des médias est relativement nouveau dans la pratique du droit. En effet, plusieurs enjeux se présentent avec le développement de la technologie. <http://www.droit-inc.com/article12441-Des-avocats-robots-en-2040&highlight=intelligence%20%C3%A9motionnelle>

Non seulement cela aura un impact sur le travail des avocats qui devront ajuster leur pratique, par exemple en offrant de nouvelles formes de prestation de services, mais aussi sur les secteurs de pratique. Pensons notamment à la problématique que peut causer la vitesse à laquelle l'information circule sur internet qui affecte les activités commerciales et la protection des renseignements personnels des entreprises et des particuliers.

LES TYPES DE DROITS

- ❖ Droit de la propriété intellectuelle
- ❖ Droit des technologies de l'information
- ❖ Droit des télécommunications
- ❖ Droit du divertissement
- ❖ Droit du sport
- ❖ Droit des biotechnologies

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La protection d'une création, d'une innovation ou d'une image de marque est de plus en plus difficile à l'ère de la globalisation. En raison de l'augmentation constante de la quantité de document et d'œuvres diverses publiées sur internet, les activités reliées à la propriété intellectuelle et aux droits d'auteurs devraient connaître une forte croissance²⁹. Il faut savoir qu'il est difficile pour un nouveau diplômé de percer dans ce domaine sans l'aide d'un mentor. En effet, bon nombre de règles, notamment en droits d'auteur, relèvent de la coutume de l'industrie artistique, ce qui rend plus difficile l'autodidaxie. Il faut être très habile pour pratiquer dans ce domaine, car les demandes d'augmenter et les enjeux évoluent plus rapidement que les lois et les règlements applicables.

DÉFINITION

Ce domaine du droit vise à protéger les droits des inventeurs, des auteurs et des entreprises par rapport à leurs créations tangibles et intangibles, leurs inventions et leurs symboles. Le droit de la propriété intellectuelle touche donc les droits d'auteur, les brevets d'invention, les marques de commerce, la compétition illégale, les secrets commerciaux. Il se rapporte également au droit des technologies, au droit international et au droit corporatif. En effet, la propriété intellectuelle est de plus en plus présente dans les transactions économiques internationales; conséquence directe de la globalisation des marchés.

- Cabinets privés
- Entreprises

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

Les avocats oeuvrant en propriété intellectuelle ont la possibilité de devenir agents de marques de commerce ou encore agents de brevets. Pour ce faire, ces derniers doivent remplir les conditions prévues par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Leur clientèle est composée d'artistes, d'écrivains, d'inventeurs, d'entrepreneurs et de multinationales. Les avocats de ce domaine sont appelés à représenter les intérêts de leurs clients devant les tribunaux et à les conseiller afin de protéger l'innovation artistique et technologique. Ils pourront, par exemple, conseiller une entreprise sur la façon de protéger ses produits de la contrefaçon ou la renseigner sur l'étendue des droits de paternité d'une œuvre artistique. La propriété intellectuelle est un domaine qui est contentieux et non contentieux.

Les avocats exerçant en **entreprise** ne font rarement, voire jamais, exclusivement de la propriété intellectuelle. Cependant, puisqu'ils sont les uniques conseillers juridiques, il est très fréquent qu'ils doivent toucher à ce domaine afin d'assurer la protection de la marque de commerce ou encore des droits d'auteurs de l'entreprise.

²⁹ Voir : <http://www.etudier.uqam.ca/perspectives-professionnelles-baccalaureat-en-droit>

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Intérêt marqué pour les nouvelles technologies ou les arts (droits d'auteur), le marketing, la publicité (droit des marques de commerce) et la science (droit des brevets)
- Connaissance de la culture et des habitudes de consommation
- Être au courant des nouvelles innovations
- Être confortable à utiliser la coutume comme source de droit.

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ **Droit du cyberespace**
- ❖ **Droit de la concurrence**
- ❖ **Droit des sciences biologiques** : Particulièrement utile pour acquérir des notions sur le rôle du droit en matière d'innovations scientifiques
- ❖ **Séminaire de gestion de cas : Option droit du divertissement** : Les activités de formation de ce cours sont conçues de manière à permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances ciblées en matière de propriété littéraire et artistique en plus de l'organisation juridique et d'affaires de différents secteurs des arts
- ❖ **Propriété intellectuelle** : Notions de base sur les marques de commerce, le droit d'auteur, les dessins industriels, les brevets et les obtentions végétales.
- ❖ **Droit d'auteur en musique**

LE TÉMOIGNAGE D'UNE AVOCATE ŒUVRANT EN DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Me Véronique Wattiez-Larose

Associée chez McCarthy Tétrault LLP

LL.B. 1996, Faculté de droit, Université de Montréal

Études supérieures à l'Institut de droit comparé de l'Université McGill

J'ai toujours été attirée par la propriété intellectuelle. C'est en effet un champ de pratique qui permet de combiner un amour de la technologie et du droit.

Avant de traiter des questions juridiques, je dois entreprendre un dialogue avec nos clients pour bien comprendre leurs produits et services, et les composantes technologiques sous-jacentes. Souvent, les concepteurs d'un produit sont habités d'une grande fierté face à leurs réalisations et prennent un grand plaisir à les partager avec nous, que ce soit une nouvelle composition moléculaire ou un nouvel outil permettant le développement de jeux vidéo. Dès le départ, ceci permet de créer des relations privilégiées, et d'apprendre de nouvelles choses tous les jours, surtout pour moi qui n'ai pas de formation formelle en sciences!

Mes clients font appel à moi pour les aider à naviguer les mers du droit, mais l'objectif est toujours de les soutenir dans la réalisation de leurs objectifs d'affaires. Puisque la technologie fait partie intégrante de leurs opérations, et qu'elle évolue continuellement, je suis mes clients tout au long de l'année, participe à l'établissement de leurs stratégies d'affaires, et fait véritablement partie d'une équipe avec eux dans laquelle chacun apporte sa contribution. La question qui m'est le plus souvent posée est "qu'en penses-tu" - c'est très stimulant de savoir que quelqu'un se fie à notre jugement, et me pousse à donner le meilleur de moi-même.

Le domaine de la propriété intellectuelle est aussi, d'un point de vue juridique, très technique et en constant développement. Chaque année, notre pratique est influencée par des décisions importantes des tribunaux de tous les niveaux et des changements aux politiques administratives des autorités gouvernementales, et nous devons aider nos clients à naviguer à travers cet environnement en constante évolution. Pour cette raison, toute la communauté des praticiens en propriété intellectuelle fait preuve de grande générosité, et nous nous retrouvons régulièrement dans le cadre de réunions, formelles ou informelles, pour discuter de ce domaine qui nous passionne tous.

DROIT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le développement des techniques de communication et la globalisation des environnements cybernétiques s'imposent comme l'une des problématiques majeures de notre temps. En effet, l'union synergique de l'informatique, de l'audiovisuel et de la télécommunication provoque des mouvements et des bouleversements auxquels le droit ne saurait demeurer étranger. Que ce soit en raison de la production et de la circulation de l'information, du commerce électronique, de la protection des données personnelles et des produits intellectuels, les questions foisonnent et posent au droit des défis considérables, forçant en outre une réflexion sur le droit lui-même, son fonctionnement et sa formalisation.³⁰ Le droit des technologies de l'information affecte inévitablement la pratique du droit et dans quelques années, il faudra prévoir un changement de culture. Les jeunes avocats devront penser davantage aux nouvelles normes en matière de vie privée telles que la confidentialité et le privilège des communications avec le client³¹.

DÉFINITION

Ce domaine du droit touche le cyberspace, les médias et tout ce qui s'y rattache, par exemple l'informatique, les réseaux sociaux et les nouvelles technologies. On y traite, entre autres, de la protection des renseignements personnels qui peuvent être disponibles notamment sur Internet, des aspects internationaux du droit de la publicité, des contrats rédigés en ligne, des signatures électroniques qui en découlent et des différentes règles de preuve technologique.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Cabinets privés
- Entreprises

Leur clientèle compte des institutions financières, des entreprises et des entrepreneurs, des multinationales, des organismes gouvernementaux, des établissements d'enseignement et toute autre entité qui fait appel aux technologies de l'information.

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Les avocats œuvrant dans ce domaine sont souvent appelés à évaluer les risques que posent l'utilisation des technologies et à conseiller leur clientèle quant aux enjeux commerciaux et juridiques que posent le développement, l'implantation et l'utilisation de la technologie en question. Ces dossiers font souvent appel à d'autres sphères du droit, notamment à la propriété intellectuelle et au droit des affaires.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISSES

- Habiléité à analyser et à résoudre des problèmes spécifiques
- Intérêt pour l'innovation technologique
- Être à l'affût des nouvelles technologies
- Fonceur : Le juriste en droit des TI ne doit pas avoir peur d'innover. En effet, il exerce dans un domaine qui n'a peu ou pas de précédent. La créativité est donc également de mise.

³⁰ Voir : <https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-droit-des-technologies-de-linformation/>

³¹ Voir : <http://www.cbfutures.org/CBA/media/mediafiles/PDF/Reports/trends-issues-fra.pdf?ext=.pdf>

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ Droit des transactions commerciales internationales
- ❖ Propriété intellectuelle
- ❖ Droit de l'information et des communications
- ❖ Droit du cyberespace

LE TÉMOIGNAGE D'UNE AVOCATE ŒUVRANT EN DROIT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Me Éloïse Gratton

Associée, Droit des technologies de l'information, Borden Ladner Gervais

LL.B., 1997, Université de Montréal

LL.M., 2002, Université de Montréal, Technologies de l'information

LL.D., 2012, Université de Montréal et Université de Panthéon-Assas (Paris II) (cotutelle), Doctorat en droit

Un avocat pratiquant dans le domaine des TI au Québec se doit d'être un individu curieux, créatif, ouvert aux nouvelles technologies, idéalement un early adopter (dans le jargon de la consommation) et qui n'a pas peur de donner des opinions et des conseils sur toute nouvelle question juridique pour laquelle il n'y a aucun précédent.

D'une certaine manière, il se doit de pouvoir toucher à un large éventail des secteurs de droit appliqués à des nouveaux médias tels que l'Internet. Par exemple, il doit s'intéresser aux questions touchant les contrats en ligne (formation de contrat, l'opposabilité de clauses externes, etc.), les contrats spéciaux (les licences, les contrats de type SAS, les contrats d'impartition, de développement, de support technique, etc.), les aspects touchant le droit de la consommation, les questions de responsabilité des divers intervenants sur le web, ainsi que les aspects touchant la propriété intellectuelle ou la réglementation en matière publicitaire utilisant des nouveaux médias (légalité de l'utilisation de renseignements personnels ou d'adresses courriel à des fins de profilage ou publicitaires).

L'avocat actif dans ce domaine de pratique sera appelé à préparer des opinions légales sur divers sujets par exemple l'utilisation de signatures digitales, la collecte et l'utilisation d'informations de type biométriques ou données de localisation ou tout autre aspect touchant la Loi sur le cadre juridique des technologies de l'information. Comme les nouvelles technologies et l'Internet ont pour effet d'augmenter le volume de renseignements personnels en circulation, l'avocat pratiquant en droit des TI devra sans contredit être intéressé par les questions de gestion de renseignements personnels ou qui touchent la protection de la vie privée. Plus précisément, il devra aider les entreprises qui s'interrogent sur certains aspects touchant la sécurité, la rétention ou la destruction des renseignements personnels, les questions traitant du transfert de ces renseignements à des tiers - par exemple dans le contexte de transactions commerciales, lors d'impartition, lors du transfert de ces renseignements à des juridictions étrangères - ou encore l'utilisation ou la fourniture de services infonuagiques. Il sera appelé à conseiller ses clients qui ont des bris de sécurité, par exemple afin de préparer les avis destinés aux clients ou employés affectés par les bris et de prévenir les commissariats à la vie privée le cas échéant. Il peut fournir des conseils sur les questions de vie privée touchant les employés et les ressources humaines, incluant la légalité de la surveillance des employés sur les lieux ou en dehors des lieux de travail et de la surveillance des conversations ou des courriels des employés ou de leur utilisation de l'Internet au travail.

Il doit même, dans une certaine mesure, s'intéresser aux divers aspects touchant au litige, par exemple en ce qui a trait à la validité de la preuve obtenue soit sur le web ou par le biais de nouvelles technologies de surveillance. Il peut aussi encadrer les entreprises dans le développement de leurs politiques en matière de protection de renseignements personnels, de vie privée et de l'utilisation de médias sociaux. Il possède l'expertise requise pour aider ses clients à développer une stratégie dans des litiges ou des recours collectifs reliés aux questions de vie privée, que ce soit en demande ou en défense. Il peut également les aider à répondre au Commissariat à la protection de la vie privée

(fédéral) ou à la Commission d'accès à l'information (Québec) lorsque l'une ou l'autre de ces entités leur adressent des demandes ou effectuent des enquêtes.

Enfin, l'avocat œuvrant dans ce domaine de droit peut être appelé à rédiger des *livres blancs* (white paper) pour l'entreprise active dans le domaine des nouvelles technologies qui désire promouvoir ses produits et répondre aux inquiétudes de l'industrie en matière de protection de la vie privée. Les services qu'il offrira pourront aussi englober la formation de clients et de leurs employés en ce qui a trait aux exigences légales et aux meilleures pratiques en matière de gestion de renseignements personnels et aux demandes d'accès; et des vérifications de type « audit » pour les entreprises, lesquelles incluent la révision des pratiques et politiques de l'entreprise en matière de protection de renseignements personnels afin de s'assurer de la conformité de certaines pratiques avec les différentes lois applicables, de la révision de sites web et de contrats d'employés ou de clients (par exemple dans le contexte d'une vérification diligente survenant dans le cadre de transactions d'affaires).

DROIT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'enjeu en vogue dans ce champ de pratique est les plates-formes virtuelles, ce qui touche la sécurité et la stabilité des données. La privatisation dans les communications entraîne également de nombreux enjeux juridiques et permet à l'avocat de travailler en collaboration avec le gouvernement qui agit alors à titre de vendeur. Il ne fait pas de doute que ce champ de pratique est en constante évolution et que de nombreux enjeux, tel que la protection des renseignements personnels s'y rattachent. À ce sujet, Me Julie Laurence de Rogers Communications Partnership affirme que : « L'industrie des télécommunications, une industrie dont les changements sont tellement nombreux que j'ai parfois l'impression de changer d'employeur tout en restant au même endroit »³².

DÉFINITION

Ce droit touche à tout ce qui a trait à la délivrance d'un permis de diffusion (radiophonique, télévisuel ou autre) et à la réglementation liée aux infrastructures, aux réseaux de communications électroniques et aux services fournis par ces réseaux. Au Canada, c'est le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui supervise les systèmes canadiens de la radiodiffusion et des télécommunications. Il est à noter que l'effervescence de l'Internet est au cœur du droit des télécommunications.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Gouvernement (CRTC)
- Entreprises de télécommunications et de radiodiffusion
- Cabinets privés

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Les avocats conseillent les entreprises sur les transactions commerciales tels que la fusion, les acquisitions et les investissements. Ils représentent les compagnies dans les étapes pouvant mener à l'octroi d'un permis délivré par le CRTC.

Ceux pratiquant pour le gouvernement encouragent la concurrence entre les différentes compagnies de technologies et s'assurent qu'ils ne rentrent pas en conflit avec la sécurité nationale.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- S'adapter rapidement aux changements, aimer l'innovation.
- Être confortable dans l'ambiguïté
- Intérêt pour le droit administratif
- Connaissance de l'industrie de la radiodiffusion et des télécommunications.

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ **Droit de l'information et de la communication** : Ce cours vous permettra d'acquérir des notions de base en matière de régulation des médias d'information.
- ❖ Contrat et usage commerciaux

³² Voir : <http://www.droit-inc.com/article14537--Dans-la-peau-des-gens-d'affaires>

DROIT DU DIVERTISSEMENT

Le secteur des arts et du divertissement est un domaine très dynamique et diversifié. En effet, on touche ici aux décors de télévision, de cinéma, aux artistes de scènes, aux artistes de la chanson, en passant par les plateformes de jeux vidéo. La réalité actuelle veut que la production artistique soit en croissance constante. L'avocat a donc comme rôle de libérer les créateurs des toutes les inquiétudes juridiques et administratives qu'ils puissent avoir³³. Les besoins sont plus grands qu'on pourrait le croire en droit du divertissement, cependant, les créateurs ont rarement les moyens de se payer un avocat, il faut alors modifier la pratique juridique traditionnelle et son concept « d'heures facturables » afin de répondre plus adéquatement aux besoins de cette clientèle artistique.

DÉFINITION

Le droit du divertissement s'intéresse aux aspects juridiques de la pratique des arts, que ce soit au niveau contractuel, du financement ou de la protection de l'image. Ce champ de pratique touche également au droit de la propriété intellectuelle, au droit de la communication et des médias ainsi qu'au droit de la culture et des industries culturelles³⁴.

MILLIEU DE PRATIQUE

- Pratique privée, principalement en cabinet boutique
- Entreprises

L'avocat œuvrant dans ce domaine peut participer à la négociation ou à la rédaction de contrats, conseiller leurs clients en ce qui a trait à leur campagne publicitaire, écrire des avis juridiques ou représenter les intervenants du milieu artistique devant les tribunaux.

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

L'avocat peut également être appelé à réviser des scénarios afin de s'assurer que son contenu ne puisse pas être un motif à une poursuite en diffamation. La pratique du droit du divertissement est très diversifiée.

Le droit du travail peut parfois enchaîner le droit du divertissement. En effet, le contrat de travail entre l'artiste et une chaîne de télévision, par exemple, peut être sujet à un litige.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISSES

- Intérêt pour les arts
- Connaissances accrues en droit des contrats et des obligations
- Grande ouverture d'esprit au niveau artistique
- Fonceur : Peu d'avocats exercent dans ce domaine, il ne faut pas avoir peur de réseauter et de faire sa place.

³³ Voir : <http://www.lussierkhouzam.com/fr/ProfilServices.html>

³⁴ Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site de l'International Association of Entertainment Lawyers où vous trouverez nombreuses ressources relatives à ce domaine : www.iael.org

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ Propriété intellectuelle et Droit d'auteur en musique
- ❖ **Contrats et usages commerciaux** : Vous apprendrez à travers ce cours comment négocier un contrat. Ces notions vous serviront pour le contrat d'artiste
- ❖ **Séminaire de gestion de cas pratique** : Option droit du divertissement

LE TÉMOIGNAGE D'UNE AVOCATE ŒUVRANT EN DROIT DU DIVERTISSEMENT

Me Caroline Jonnaert

Stingray Digital Group Inc.

LL.B. 2005, Faculté de droit, Université de Montréal

Qu'il s'agisse de productions cinématographiques, de photographies, de musique, de slogans ou encore de technologies de fine pointe, la propriété intellectuelle protège de nombreuses créations notamment par le biais du droit des brevets, des marques de commerce et du droit d'auteur. Habituellement, l'avocat œuvrant dans ce domaine se spécialisera davantage en droit des brevets ou en droit d'auteur et marques de commerce. Pour ma part, je suis régulièrement appelée à me prononcer sur des questions touchant le droit d'auteur et les marques de commerce dans le domaine du droit du divertissement, et plus particulièrement dans le cadre de productions cinématographiques, télévisuelles et de campagnes publicitaires.

Le droit d'auteur fait en effet partie intégrante du développement de campagnes publicitaires. Notre équipe d'avocats conseille donc les clients du cabinet relativement à l'utilisation de photographies, d'œuvres musicales, de dessins, d'illustrations et d'autres œuvres protégées dans leurs messages publicitaires. Dans ce contexte, nous indiquons à nos clients s'il est nécessaire ou non d'obtenir une autorisation préalable et, le cas échéant, rédigeons des licences ou des cessions de droits d'auteur.

Nous intervenons également dans le processus d'enregistrement de marques de commerce et veillons à leur protection. Ainsi, qu'il s'agisse de l'utilisation d'une marque de commerce dans une publicité comparative ou à titre de mot clé sur un moteur de recherche, nous veillons à ce que les droits de nos clients dans leurs marques de commerce ne soient pas violés.

Nous devons également conseiller nos clients en matière de droit à l'image et de diffamation. À titre d'exemple, lorsqu'un de nos clients souhaite utiliser une photographie sur laquelle apparaît une personne, nous nous assurons qu'il obtienne une autorisation d'utilisation couvrant tant le droit d'auteur du photographe que le droit à l'image de la personne qui y apparaît. Bien que le droit à l'image et de diffamation ne constitue pas un démembrément de la propriété intellectuelle, il constitue néanmoins une composante importante du droit publicitaire.

Finalement, nous devons également conseiller nos clients dans l'élaboration et la négociation des contrats liés à l'industrie publicitaire, qu'il s'agisse de leur contrat avec les clients annonceurs, des contrats de service avec leurs fournisseurs de services, des contrats d'emplois de leurs salariés ou des contrats avec les artistes.

En somme, je suis régulièrement saisie d'une variété de questions touchant la propriété intellectuelle dans le cadre de campagnes publicitaires et dans d'autres secteurs du domaine du divertissement. Toutefois, il est possible de se spécialiser en propriété intellectuelle sans pour autant exercer en droit du divertissement. La propriété intellectuelle touchant un large éventail de créations exploitées sous différentes formes, elle offre sans conteste de nombreuses possibilités de pratique.

DROIT DU SPORT

En Europe, il s'est développé une véritable niche du droit sportif, ce qui a permis aux avocats de s'y consacrer à temps plein. En Amérique du Nord, le secteur est encore jeune, mais va prendre de l'expansion, particulièrement dans les sports professionnels, où les instances ont de plus en plus de pression de l'opinion publique pour transférer à des organisations indépendantes les procédures de tests et de sanctions liées au dopage³⁵. Les avocats qui exercent dans ce domaine seront appeler à donner des conseils aux fédérations sportives ou aux athlètes professionnels afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs dans le cadre d'une négociation de contrat ou encore de représenter leurs clients dans un litige sportif. Ils pourront également représenter des autorités antidopage canadiennes lors de différends sportifs. Selon Me Vézina, « Il faut une bonne connaissance de l'industrie et en comprendre les enjeux globaux tant aux États-Unis qu'au Canada, [car] il y a peu de frontières en droit du sport professionnel. »³⁶

DÉFINITION

Le droit du sport est considéré comme étant l'une des branches du droit du divertissement. Ce domaine s'intéresse aux questions qui touchent de près ou de loin le domaine sportif, notamment les contrats et les logos sportifs. Généralement, les juristes spécialisés dans ce domaine débutent leur carrière en droit des affaires.

MILIEU DE PRATIQUES

- Cabinets privés
- Organisations sportives

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

La pratique est diverse et touche la réception d'évènements sportifs, la publicité, les litiges concernant les athlètes et la transaction et la fusion des équipes sportives. Il faut savoir que les juristes exerçant dans ce domaine ne vivent pas exclusivement de cette spécialité.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Connaissance des ligues de sports professionnels.
- Intérêt pour des pratiques du droit moins traditionnelles.
- Intérêt pour le droit international : les athlètes de haut niveau sont appelés à contracter avec des organisations à l'échelle de la planète.
- Ne pas hésiter à foncer et à faire votre place. C'est un domaine où il est plus difficile de percer.
- Entregent et enthousiasme

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ **Contrats et usages commerciaux** : Acquisition de compétences vous permettant de mieux négocier les contrats.

³⁵ Voir : <http://affaires.lapresse.ca/economie/200901/06/01-684427-patrice-brunet-lavocat-des-sportifs.php>

³⁶ Voir : <http://www.droit-inc.com/article15478-Faites-votre-place-en-droit-du-sport>

DROIT DES BIOTECHNOLOGIES

« Les biotechnologies suscitent de nouvelles activités de recherche, de production, de diffusion et de commercialisation. Elles se développent dans un cadre juridique complexe [...] [et] s'inscrivent au cœur de débats éthiques et philosophiques. Les progrès de la recherche sur le vivant bouleversent ainsi profondément les cadres de la réflexion juridique traditionnelle : ils exigent non seulement de solides connaissances juridiques, mais une formation couvrant tous les domaines concernés par les biotechnologies. »³⁷ « Dans certaines spécialités comme la biotechnologie, la plupart des candidats et candidates ont un doctorat. Par conséquent, un diplôme en droit n'est pas suffisant. »³⁸

DÉFINITION

Ce domaine juridique traite des problématiques telles que les organismes génétiquement modifiés, la gestion des données personnelles recueillies lors des protocoles de recherche ainsi que de l'admissibilité de certaines collectes d'éléments du corps humain à des fins thérapeutiques ou scientifiques.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Gouvernement
- Comités d'éthique (hôpitaux ou compagnies pharmaceutiques)
- Cabinets privés

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Les avocats en droit des sciences biologiques rédigent et négocient des ententes commerciales spécialisées dans les domaines de la recherche et du développement, des coentreprises, des consortiums, de l'octroi de licences et du financement. Ils agissent dans la rédaction et la négociation d'ententes dont les entreprises ont habituellement besoin dans ce secteur. De plus, ils fournissent des conseils aux clients en ce qui a trait à des questions de litige³⁹.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISÉES

- Habiléty à analyser et à résoudre des problèmes
- Maîtrise des notions en génétique humaine et en santé
- Esprit scientifique

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ Droit des transactions commerciales internationales
- ❖ Droit des sciences biologiques
- ❖ Propriété intellectuelle
- ❖ Éthique et droit
- ❖ Éthique des systèmes normatifs

³⁷ Voir : http://www.afds.fr/fr/images_db/plaquette-m2-evry-info.pdf

³⁸ Voir : <https://www.cba.org/abc/nouvelles/addendum05-06/nouvelles.aspx>

³⁹ Voir : <http://www.robic.ca/ChampsDetails.aspx?id=26>

LE TÉMOIGNAGE D'UN AVOCAT ŒUVRANT EN DROIT DES BIOTECHNOLOGIES

Me Jacques Cossette

Associé chez Stein Monast S.E.N.C.R.L.

LL.B. 1997, Université de Montréal

Mon cheminement académique préalable ne me destinait pas, en apparence, à une pratique en droit des biotechnologies, mon grand intérêt pour les sciences de la vie m'y a toutefois conduit. En effet, avant d'entreprendre mes études en droit à l'Université de Montréal, j'avais complété un baccalauréat en administration des affaires (option finance). Suivant mon profil académique, j'ai rapidement été dirigé vers des mandats en droit des affaires, principalement dans des situations de mise en place de financement corporatif ou d'achat et de regroupement d'entreprises.

Les entreprises dans le secteur des biotechnologies font principalement face à trois situations pour lesquelles elles consultent leurs conseillers juridiques, à savoir la protection de leur propriété intellectuelle, la mise en place de financement et la commercialisation de leurs résultats de recherche. Dans le cadre de mes divers mandats, j'ai donc notamment eu à rédiger et à négocier des conventions de confidentialité et de cession de propriété intellectuelle, à mettre en place divers financements corporatifs et également à rédiger et négocier des conventions de licence.

Les conventions de confidentialité et de cession de propriété intellectuelle permettent aux entreprises œuvrant dans le secteur des biotechnologies de s'assurer qu'elles seront propriétaires des résultats de la recherche effectuée par les divers chercheurs dont elles retiennent les services.

Au niveau des financements corporatifs, il s'agit généralement d'une société de capital de risque qui souscrit au capital de l'entreprise. Souvent, l'entreprise n'a pas encore de revenu à ce moment, alors les négociations portent sur la valeur potentielle de l'entreprise. La société de capital de risque cherche à maximiser son investissement alors que l'entrepreneur souhaite obtenir le maximum de financement sans pour autant trop diluer sa participation dans son entreprise.

Quant à la commercialisation de produits, celle-ci s'effectue souvent par voie de convention de licence par laquelle l'entreprise donne le droit à une société de commercialiser son produit en contrepartie d'une redevance sur les ventes. Bien que ce type de convention puisse sembler simple au premier abord, le praticien en droit des biotechnologies doit faire preuve de rigueur et d'imagination dans le cadre de la mise en place de telle convention.

En effet, certaines situations peuvent rendre plus complexes les négociations. Par exemple, il est possible que les produits à être commercialisés comprennent plusieurs technologies provenant de diverses entreprises. À ce moment, les entreprises concernées doivent négocier leur valeur contributive respective afin de séparer l'assiette des revenus.

En conséquence, comme dans tous les champs de pratique, le droit des biotechnologies exige une grande curiosité intellectuelle afin de bien comprendre les préoccupations de nos clients et leurs projets d'entreprises. En effet une telle compréhension est essentielle afin de pouvoir adéquatement conseiller nos clients. Par ailleurs, la compréhension du monde financier est également un atout essentiel tout comme un minimum de connaissances dans la mise en marché de nouveaux produits.

LE SECTEUR PUBLIC

Le droit public régit les rapports entre l'État et les individus. Il régit, plus précisément, les rapports financiers et administratifs tout en défendant l'intérêt public et les rapports entre les États étrangers.

LES TYPES DE DROITS

- ❖ Droit de l'environnement
- ❖ Droit minier et des ressources naturelles
- ❖ Droit maritime
- ❖ Droit international
- ❖ Droit administratif
- ❖ Droit constitutionnel
- ❖ Droit criminel
- ❖ Droit carcéral

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Selon les avocats, le droit de l'environnement un des domaines qui connaîtra la plus grande croissance dans les prochaines années. Il reste à savoir si la communauté internationale lui accordera toute la place qui devrait lui revenir⁴⁰. Les questions environnementales s'imposent de plus en plus à l'ordre du jour social, politique et commercial des organisations et des gouvernements, et ce, à l'échelle mondiale. Ce phénomène requiert une vigilance accrue tant de la part des entreprises que des autorités publiques et c'est à ce niveau que l'avocat en droit de l'environnement entre en jeu⁴¹. Suite à l'accord historique qui a été signé le 12 décembre 2015 par 195 pays à Paris dans le cadre de la Conférence sur le climat, il ne fait plus de doute que le désir de freiner le réchauffement climatique ne donne pas sa place, tout comme et la pratique du droit de l'environnement. Malgré le retrait des États-Unis à l'Accord, il n'en demeure pas moins que les enjeux sont réels et qu'il y de plus en plus de conscientisation à cet effet.

DÉFINITION

Le droit de l'environnement concerne la protection, la gestion ou la restauration de la qualité de l'environnement par l'élaboration de règles juridiques. Les praticiens de ce domaine traiteront de questions relatives notamment à la qualité de l'air et de l'eau, la gestion des déchets dangereux, le transport du gaz naturel, l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière, les droits relatifs à l'usage des eaux, les ressources maritimes et la réglementation des énergies.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Cabinets privés
- Gouvernement
- Entreprises d'éthique

Les avocats travaillant pour le **gouvernement** représentent celui-ci devant les tribunaux et veillent à l'application des lois et des politiques environnementales.

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Les avocats travaillant au sein de **cabinets privés** conseillent les entreprises en ce qui concerne la conformité environnementale de leurs activités quotidiennes et les représentent devant les tribunaux. L'entreprise pourrait également être impliquée dans un contentieux concernant, par exemple, la contamination du sol. La plupart des disputes sont résolues par le biais de procédures administratives. Les avocats pourraient également consulter lors d'une fusion ou acquisition d'une entreprise ou lors d'une transaction immobilière. L'avocat devra alors évaluer les risques environnementaux liés à la transaction envisagée.

Les avocats pratiquant en **contentieux** s'assurent que l'entreprise agit conformément aux lois et règlements.

⁴⁰ Voir : <http://www.droit-inc.com/article13727-Le-droit-international-c-est-l-avenir> et

https://www.educaloi.qc.ca/sites/all/files/Ressources_educatives/Activites_complementaires/ATL_mythes_avocats.pdf

⁴¹ Voir : <http://www.fasken.com/fr/services/ServiceDetail.aspx?service=79ae9d8a-79cf-40bd-bfc3-Seffc30229fb&tabId=overview>

Dans certains cas, les avocats en droit de l'environnement pourraient agir à titre de conseillers juridiques pour des groupes d'intérêt public.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Connaissances sur les ressources naturelles
- Intérêt pour la protection de l'environnement et désir de la promouvoir.
- Connaissance aigüe du processus commercial puisque l'environnement et les affaires sont souvent deux concepts qui s'opposent

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS

- ❖ Droit de l'environnement
- ❖ Droit international de l'environnement

Ces cours vous permettront d'acquérir des notions de base sur la législation et la réglementation en droit de l'environnement, autant dans une perspective canadienne qu'internationale.

DROIT MINIER ET DES RESSOURCES NATURELLES

« Les ressources naturelles sont la pierre angulaire pour soutenir la croissance économique, augmenter le niveau de vie et réduire les inégalités sociales dans de nombreux pays à l'échelle mondiale. Cependant, plusieurs rapports d'organismes internationaux, dont l'ONU, indiquent que si la croissance des besoins en matière de ressources naturelles maintient son rythme effréné, la demande de consommation triplera d'ici 2050. Cette croissance, accentuée par le phénomène de la globalisation des marchés, fait en sorte qu'il faut non seulement comprendre les principaux enjeux qui y sont liés, mais aussi tenter d'y apporter des solutions innovantes au bénéfice des différents acteurs de la société dans une perspective de développement juste et durable. »⁴² De manière plus locale, suite au lancement du Plan Nord par le gouvernement québécois, l'exploitation des ressources naturelles est devenue un sujet d'actualité. Cela a entraîné un important besoin en spécialistes du droit minier et des ressources naturelles.

DÉFINITION

Ce domaine du droit vise à encadrer l'exploitation des ressources naturelles. Il implique trois acteurs principaux, soit les propriétaires du sol ou du sous-sol où se trouvent les ressources, les entreprises minières et l'État. Ce domaine fait également appel à des disciplines connexes telles que le droit de l'environnement, le droit fiscal, le droit immobilier, les fusions acquisitions, le droit du travail et de l'emploi et le droit de la construction.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Cabinets privés
- Gouvernement

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Les avocats travaillant au sein de **cabinets privés** aident les entreprises à développer leurs projets d'exploration ou d'exploitation, à mettre en œuvre des stratégies de financement et à défendre leurs droits

Les avocats exerçant au sein du **gouvernement** peuvent participer à l'élaboration des politiques, lois ou règlements gouvernementaux relatifs aux ressources naturelles.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Connaissances particulières sur l'industrie minière
- Intérêt pour le droit des affaires et du financement et du droit de l'environnement

⁴² Voir : <http://archives.cerium.ca/Ressources-naturelles-une-planete>

DROIT DU TRANSPORT

Le transport est devenu l'expression la plus fréquente de l'activité commerciale, surtout dans un contexte de mondialisation des marchés. Au surplus, le nouveau consommateur recherche de plus en plus des produits frais ou naturels de telle sorte qu'il y a une demande de déplacements rapides des produits périssables. L'activité de transport constitue donc à la fois un facteur de progrès et un critère de développement économique, autant vis-à-vis les personnes que la marchandise⁴³. Puisque des lois provinciales, fédérales et internationales interagissent entre elles dans ce domaine, la planification est nécessaire pour les transporteurs afin de s'assurer que leurs activités soient effectuées en toute conformité. Ainsi, le changement du rapport de la société avec les moyens de transport entraîne un changement dans le rapport entre le droit et le transport.

DÉFINITION

Ce domaine du droit s'intéresse aux conflits qui peuvent surgir entre les compagnies de transport et leurs passagers ou leurs clients. Les litiges concernent principalement les transporteurs routiers, ferroviaires, maritimes et aériens. De plus en plus, ce domaine de droit a un aspect international, le transport intercontinental étant commun.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Entreprises
- Cabinets privés
- Gouvernement

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Les mandats des avocats se fondent notamment sur des blessures survenues lors du transport, sur une réclamation d'assurance, un bris à la marchandise subi durant le transport, une hypothèque mobilière sur le véhicule, pour des infractions au *Code de la sécurité routière* ou encore pour la rédaction de contrats de transports.

Il est aussi question des accréditations et permis requis afin d'effectuer des opérations de transport, et des droits au maintien et au renouvellement de ces permis et accréditations.

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ Transactions commerciales internationales
- ❖ **Stage de recherche : Tribunaux administratifs, option Commission des transports du Québec :**
Ce cours vous permettra d'avoir un aperçu du type de décisions rendues et de dossiers traités par la Commission des transports du Québec.

⁴³ Voir : <http://www.cours-de-droit.net/cours-de-droit-des-transports/cours-de-droit-des-transports,r1671926.html>

DROIT MARITIME

Considérant que 70 % des échanges commerciaux dans le monde sont effectués par navire, le transport maritime occupe donc un rôle essentiel au sein de l'économie mondiale. Au Québec, le fleuve Saint-Laurent est un corridor important pour le commerce international. Ainsi, il ne fait pas de doute que le droit maritime ne doit pas être mis de côté. Il faut savoir que les questions de ce champ de pratique sont souvent réglées par arbitrage puisque les arbitres sont des personnes ayant une expertise dans un domaine très technique ou qui connaissent les normes commerciales applicables à un domaine spécifique.⁴⁴

DÉFINITION

Le droit maritime est une composante du droit privé ainsi que du droit international privé. En matière de droit international privé, le droit maritime gouverne les relations entre les entités privées qui opèrent des navires et traite de questions aussi variées que le commerce maritime, la navigation, le sauvetage et le transport de biens et de passagers. Le droit maritime doit être distingué du droit de la mer; ce dernier se rapporte au droit de navigation, la juridiction des États sur les eaux et les relations entre les États.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Cabinets privés
- Entreprises
- Gouvernement

Les avocats travaillant au sein de **cabinets privés** sont appelés à faire du litige civil en droit maritime. Ils offrent également des conseils juridiques aux acteurs de l'industrie marine tels que les assureurs, les exploitants de navires, et les armateurs.

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Les avocats œuvrant pour les **organismes gouvernementaux** tels que la Garde côtière canadienne interprètent les lois courantes, les règlements et les politiques gouvernementales. Leur travail se concentre essentiellement dans les domaines de l'immigration illégale et de la pêche.

Les avocats exerçant pour une **entreprise** de l'industrie maritime conçoivent les régimes d'assurance de l'entreprise tout en prévoyant les risques auxquels elle pourrait faire face. Ils rédigent également des contrats.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISÉES

- Bonnes capacités d'analyse et d'enquête
- Intérêt marqué pour le domaine maritime
- Polyvalence
- Aimer travailler sur des dossiers variés

⁴⁴ Voir : <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sic-csj/sprd-dprs/res/mrrc-drrg/06.html>

LE TÉMOIGNAGE D'UN AVOCAT ŒUVRANT EN DROIT MARITIME

Me Benoît Leduc

Avocat, CNA Canada

LL.B. 2006, Faculté de droit, Université de Montréal

Mon séjour à la Faculté de droit de l'Université de Montréal m'a permis d'acquérir une solide formation en droit, mais aussi de découvrir des intérêts jusque-là inconnus. Les cours de transactions commerciales internationales m'ont démontré toute l'importance du transport maritime et de l'influence inattendue qu'il peut avoir sur nos vies.

Bien qu'elle puisse paraître mystérieuse avec son langage propre et parfois inusité, l'industrie maritime est en fait plus paradoxale que mystérieuse. Paradoxe puisque quoique fortement ancrée dans ses traditions, elle trouve le moyen d'être dynamique et en constante évolution. À ce titre, elle s'apparente grandement à notre champ d'études, à l'évolution à laquelle elle a par ailleurs fortement contribué depuis plusieurs siècles. Pratiquer le droit dans un domaine moins connu comporte son lot d'avantages. Très tôt j'ai pu établir des liens avec les clients de mon cabinet, une opportunité qui n'est pas donnée à tous les nouveaux avocats œuvrant dans des domaines plus « classiques ». Ce contact est d'autant plus intéressant qu'il se fait avec des gens de spécialisations variées et venant de partout dans le monde. Des armateurs locaux aux banques étrangères, en passant par les mutuelles d'assurance responsabilité de Londres et de la Scandinavie, l'expérience est des plus enrichissantes.

S'il est vrai que le droit ne vit pas en vase clos et que l'avocat doit bien comprendre la trame factuelle de chaque cas, le maritimiste devra pour sa part très vite s'habituer à composer avec des faits fortement teintés de spécifications techniques. Les aspects techniques occupent en effet une place importante en droit maritime et affectent la pratique dans son ensemble. J'ai trouvé cette facette particulièrement intéressante puisqu'elle force l'avocat à sortir de sa zone de confort et à s'instruire sur des sujets sortant du cadre juridique. Dans cette tâche, l'interaction avec des experts provenant de divers domaines est indispensable et l'avocat est vite appelé à travailler conjointement avec des gens ayant une vaste expérience du terrain. Au Québec, le juriste pratiquant le droit maritime fait office, en quelque sorte, de généraliste dans sa spécialité. Puisque le nombre d'avocats dans le domaine est limité, il devient important de pouvoir traiter un large éventail de dossiers. Alors que les cabinets londoniens ont des avocats ne pratiquant que sur les avaries et les sauvetages et d'autres uniquement sur les financements, le maritimiste québécois sera sollicité par ses clients sur une pléiade de sujets. Il peut être appelé à plaider une amende imposée à son client suite à un incident de pollution un jour et à rédiger une charte partie pour la location d'un navire le lendemain. La pratique en droit maritime est donc loin d'être ennuyeuse.

DROIT INTERNATIONAL⁴⁵

Nous l'avons mentionné plus tôt, la mondialisation affecte la pratique du droit. Cela est d'autant plus vrai pour un juriste exerçant en droit international. En effet, selon l'ancien Juge en chef de la Cour fédérale, John D. Richard, les jeunes avocats vont devoir s'assurer de promouvoir le respect des droits de la personne et des normes en matière d'environnement et de travail dans le domaine des affaires internationales. Il s'agit, selon lui, d'une chance pour les jeunes juristes d'exercer une influence salutaire en instaurant une éthique généralisée dans la pratique internationale du droit des affaires, de manière à influencer positivement les décideurs privés dont les intérêts économiques sont parfois antithétiques avec le bien commun. De plus, les gouvernements, les organismes publics, les entreprises et les particuliers sont de plus en plus fréquemment interpellés par l'accroissement des échanges transfrontaliers de biens, de services, de capitaux, de personnes et d'idées. Les conflits intraétatiques et les crises humanitaires se multiplient, tout comme les interventions des organisations internationales. Il en résulte une croissance exponentielle des règles du droit international public dans les domaines les plus divers.

DÉFINITION	<p>Le droit international se divise en deux sous-domaines, soit le droit international public et le droit international privé. Le premier s'intéresse aux relations entre les États et les autres sujets du droit international, tandis que le second s'intéresse aux relations entre les personnes privées dans un contexte international.</p>
LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none">• Cabinets privés• Entreprises• Institutions bancaires• Gouvernement• Organisations internationales
LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS	<p>Les principaux clients des avocats de la pratique privée sont les corporations et les institutions bancaires ayant besoin de différents types de services juridiques. Ils doivent informer leurs clients sur les différentes lois pertinentes des pays avec lesquels ils transigent, rédiger des contrats, représenter leurs clients devant les tribunaux et les conseiller sur différentes transactions commerciales internationales.</p> <p>Les autres possibilités de carrière en droit international sont nombreuses et ne se limitent pas à la pratique traditionnelle. L'avocat peut œuvrer à titre de conseiller juridique, de diplomate, de haut fonctionnaire, de représentant, de coordonnateur de projets internationaux ou de délégué dans diverses organisations internationales ou encore au sein d'un gouvernement.</p>
LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISÉES	<ul style="list-style-type: none">• Bonne compréhension de la distinction entre le droit civil et la common law• Maîtrise de plusieurs langues est également un atout.• Intérêt pour les enjeux politiques et économiques internationaux

⁴⁵ Pour plus d'informations, consultez le Guide carrière en droit international publié par McGill et l'UdeM

DROIT ADMINISTRATIF

« La croissance de l'administration publique au cours des dernières décennies a entraîné la multiplication des instances décisionnelles en matière administrative. Une connaissance générale du fonctionnement de ces instances est nécessaire à tout praticien qui œuvre dans le domaine du droit administratif. En effet, le recours à la Cour supérieure ou à la Cour fédérale, selon les circonstances, pour contrôler l'activité des instances administratives ne sera généralement envisagé qu'une fois que le praticien aura épuisé les voies de contestation que lui offre le processus administratif. »⁴⁶ Notons aussi l'importance que prend le droit administratif dans toutes les commissions d'enquête, telle que la Commission Charbonneau qui s'est conclue récemment. Le droit administratif est le secteur de droit le plus pratiqué par les avocats de la ville de Québec selon le rapport du Barreau du Québec⁴⁷.

DÉFINITION

Ce domaine du droit s'intéresse à tout ce qui a trait aux relations entre l'administration publique et les citoyens, aux différents aspects de la réglementation et aux décisions rendues par les décideurs administratifs (les tribunaux administratifs, les commissions, les agences, les ministres et les organismes gouvernementaux) ainsi que le contrôle qu'exercent les tribunaux sur ces décisions.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Cabinets privés
- Gouvernement
- Villes et municipalités

Le travail des avocats de la **pratique privée** se concentre sur les litiges relatifs à diverses organisations gouvernementales telles que la CNESST, la SAAQ ou la RRQ. Les dossiers peuvent concerner les accidents de travail, les maladies professionnelles, la demande d'un permis, le versement d'une indemnité, la reconnaissance d'une invalidité, etc.

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Les avocats œuvrant pour **le gouvernement** peuvent travailler au sein des tribunaux administratifs, pour un organisme gouvernemental, un mandataire de l'État, une commission scolaire ou une municipalité.

Les dossiers des avocats exerçant en droit administratif sont divers, considérant les nombreux tribunaux administratifs existant sur le territoire québécois.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Aptitude à démontrer de l'empathie, aimer travailler avec les victimes
- Intérêt pour la négociation
- Préférer aller droit au but plutôt que de passer par diverses étapes procédurales.

⁴⁶ Jean-Pierre VILLAGGI, « La justice administrative », dans Collection de droit, 2015-2016, École du Barreau du Québec, vol. 7, *Droit public et administratif*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, p. 151.

⁴⁷ Voir : <http://www.barreau.qc.ca/pdf/publications/barreau-metre-2015.pdf>

LE TÉMOIGNAGE D'UNE AVOCATE ŒUVRANT EN DROIT ADMINISTRATIF

Me Martine Burelle

Avocate, Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L.

Maîtrise Common law nord-américaine, 2009, Université de Montréal

DESS Common law nord-américaine, 2006, Faculté de droit, Université de Montréal

LL.B. 2004, Faculté de droit, Université de Montréal

Comme tous les étudiants en droit de l'Université de Montréal, j'ai débuté mon parcours universitaire par un cours intensif d'une semaine dont le but était de nous introduire au droit de façon générale. Celui-ci me fut dispensé par une professeure de droit constitutionnel et administratif, M^e Danielle Pinard. J'ai été par la suite très influencée par ses enseignements et ai suivi la plupart des cours de droit public offerts dans le cadre du programme baccalauréat. Après une année à l'École du Barreau, je me suis inscrite au programme de common law nord-américaine, toujours à l'Université de Montréal, où j'ai pu suivre des cours de droit constitutionnel avancé.

J'ai ensuite complété le programme de maîtrise en common law en rédigeant un travail dirigé portant sur la revendication d'un titre autochtone, travail qui relevait tant du droit des biens que du droit public. Après avoir complété ce programme, j'ai cherché un stage en droit administratif relié au contrôle du territoire, que j'ai pu compléter au sein de la Direction des affaires juridiques de la Ville de Montréal. Je travaille depuis en droit municipal, domaine qui comprend un grand nombre de sous-spécialisations : urbanisme, expropriation, droits et libertés, accès à l'information, contrôle judiciaire, évaluation foncière, gouvernance, protection du territoire agricole, fiscalité municipale, contrat et responsabilité.

Dans le cadre de ma pratique, je représente mes clients, pour la plupart des municipalités, devant plusieurs tribunaux administratifs, tels que la Commission municipale du Québec, la Commission de protection du territoire agricole, la Régie de l'énergie et le Tribunal administratif du Québec. La pratique devant ces organismes quasi-judiciaires est caractérisée par des règles de procédure assouplies et un décorum moins imposant, lequel permet à l'administré de se sentir à l'aise et d'être entendu rapidement. Les décisions sont souvent prises par un banc de juge formé d'un avocat et d'un spécialiste du domaine visé par les procédures, par exemple un évaluateur agréé, un médecin ou un agronome.

J'agis également devant les tribunaux judiciaires, surtout la Cour supérieure, qui contrôle notamment la légalité des décisions des organismes publics et peut forcer le respect de la réglementation municipale. Lorsque je n'agis pas devant les tribunaux, je donne des conseils aux municipalités ou aux citoyens que je représente sur des questions reliées au droit municipal. J'écris aussi des articles dans des revues spécialisées en droit municipal ou dans des ouvrages collectifs.

Je conseillerais à un étudiant intéressé par le droit administratif de choisir les cours optionnels offerts dans ce domaine et d'orienter sa recherche de stage vers les nombreux organismes administratifs ou vers les cabinets qui offrent leurs services à de tels organismes.

J'aime cette pratique parce qu'elle est la fois spécialisée et diversifiée.

DROIT CONSTITUTIONNEL

Le domaine du droit constitutionnel notamment en matière de droits et libertés de la personne, a connu un essor fulgurant au cours des dernières années. Nous avons pu le constater notamment avec la décision rendue en 2015 sur le suicide assisté. Bien que le droit constitutionnel touche et fasse évoluer divers domaines du droit, pensons notamment au droit de grève en droit du travail⁴⁸, d'année en année, à travers les décisions rendues par la Cour suprême du Canada, les questions constitutionnelles ne cessent de s'accumuler. Il y a d'ailleurs lieu de se demander si le processus d'indépendance entrepris par la Catalogne pourrait faire rouvrir le débat constitutionnel de l'indépendance du Québec.

DÉFINITION

Cette branche du droit public concerne les lois constitutionnelles. Elles comprennent notamment les règles juridiques relatives aux institutions, à la forme de l'État, aux rapports entre les normes juridiques et aux droits fondamentaux.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Cabinets privés
- Gouvernement

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Les avocats œuvrant au sein d'un **cabinet privé** représentent les personnes qui souhaitent contester la constitutionnalité d'une loi ou d'un règlement. Ils offrent également des conseils aux organismes publics sur l'étendue de leurs pouvoirs, leur responsabilité et les potentiels conflits de compétence.

Les avocats qui travaillent pour le **gouvernement** peuvent œuvrer au sein du ministère de la Justice du Canada ou du Québec, notamment pour la Direction du droit autochtone et du droit constitutionnel.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Intérêt marqué pour l'actualité, la politique et le service public
- Intérêt pour les libertés fondamentales
- Désir de toucher à plusieurs domaines du droit

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ Droit constitutionnel comparé
- ❖ Droit constitutionnel avancé
- ❖ Libertés publiques
- ❖ Partage des compétences législatives
- ❖ Concours de plaidoiries : Laskin
- ❖ Stage de recherche : Option ministère de la Justice du Canada

⁴⁸ *Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan*, 2015 CSC 4

DROIT CRIMINEL

En droit criminel, il existe souvent l'image de l'avocat en défense d'être complice et d'aider le « méchant ». Malheureusement, on oublie souvent le principe fondamental qu'est la présomption d'innocence. Or, il est fondamental d'avoir des avocats qui défendent les droits fondamentaux, ce qui constitue la pierre angulaire pour un système juridique efficace et juste. Donc, l'avocat doit avoir une capacité d'adaptation aux changements, car chaque cas est unique⁴⁹. De plus, dans la foulée de l'arrêt Carter⁵⁰, qui a aussi eu ses effets en droit constitutionnel, une modification est à prévoir dans le *Code criminel* afin de baliser l'aide médical à mourir. Cela sera sujet d'étude intéressant pour les juristes s'intéressant aux modifications législatives en matière criminelle.

DÉFINITION

Ce domaine de droit régit, au moyen d'interdictions et de sanctions, les comportements admissibles au sein de notre société, que ce soit entre les justiciables ou en lien avec nos biens. Dans les deux cas, ces avocats veillent à la défense des droits et libertés considérées cruciales pour la préservation d'une société libre et démocratique.

LES ENVIRONNEMENTS DE

TRAVAIL

- Cabinets privés (défense)
- Gouvernement (demande/procureur)

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Les **procureurs de la Couronne** s'assurent que les lois soient respectées en servant les intérêts du public. Ils représentent l'État québécois devant les tribunaux de juridiction criminelle et pénale. Ils analysent la preuve soumise par les policiers et autorisent le dépôt d'accusations devant les tribunaux. Ils peuvent également conseiller les différents corps policiers lors d'enquêtes.

Les clients des avocats de la défense, exerçant dans **des cabinets privés**, sont les accusés. Les dossiers se rapportent toujours aux actes criminels qu'ils ont commis. Les avocats de la défense s'assurent que les droits des accusés sont respectés lors des procès criminels. Ils peuvent également négocier afin de réduire les chefs d'accusation.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Facilité à composer avec des délais très courts
- Être en mesure d'accepter et de tolérer la critique du public
- Capacité de gérer ses émotions et réagir aux imprévus
- Désir de plaider devant les tribunaux
- Apprécier travailler sur une équipe multidisciplinaire (enquêteurs, policiers, experts etc.)
- Faire preuve de discrétion

⁴⁹ Voir : <http://www.faitsetcauses.com/2013/10/23/avocat-de-la-defense-les-bien-fondes-de-la-profession/>

⁵⁰ *Carter c. Canada (Procureur général)*, 2015 CSC 5.

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ Cours du bloc « Droit public et pénal »
- ❖ **Concours de plaideoirie : Gale et Sopinka.** Ces concours vous serviront de première introduction au travail de l'avocat plaideur et vous permettra de développer des compétences et des réflexes utiles à une telle pratique.
- ❖ **Stage de recherche :** Option ministère fédéral de la Justice ou Tribunaux administratifs (Commission québécoise des libérations conditionnelles). Lors de ce stage, vous en apprendrez beaucoup sur le type de dossiers traités.
- ❖ Tribunal-école : Option droit pénal.

LE TÉMOIGNAGE D'UNE PROCUREURE DE LA COURONNE EN DROIT CRIMINEL

Me Ophélie Brunelle Quraishi

Sécurité Publique Canada, anciennement Procureure de la Couronne

LL.M., 2011, Faculté de droit, Université de Montréal

LL.B., 2005, Faculté de droit, Université de Montréal

Mon passage en droit à l'Université de Montréal a été plus que formateur. Bien que le sujet m'intéressait le plus en commençant mes études en droit était le droit criminel, j'y ai découvert un intérêt marqué en droit international public. J'ai donc poursuivi mes études à la maîtrise en droit international et ensuite fait un stage (non reconnu par le Barreau) de quelques mois à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à Vienne. Au sein de ce stage, j'ai eu la chance de travailler sur des projets en matière d'anticorruption et de trafic de drogues. Ce que j'ai appris m'a d'ailleurs aidé à trouver le sujet de mon mémoire de maîtrise.

Par la suite j'ai décidé de revenir à Montréal afin d'acquérir une expérience pratique et suis revenue à mon intérêt initial, soit le droit criminel. J'ai trouvé un stage au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) comme procureure de la Couronne, pendant lequel j'ai eu à plaider régulièrement devant les tribunaux, à raison de plusieurs jours par semaine et dès le début de mon stage. Ce stage permet à l'étudiant de toucher à tous genres de dossiers, allant aux dossiers de voies de faits aux trafics de drogues.

Ayant acquis un intérêt plus poussé envers les dossiers de fraude, j'ai décidé de joindre le Bureau de lutte aux produits de la criminalité (BLPC), bureau spécialisé au sein du DPCP. Le type de dossiers au sein de ce bureau varie entre des dossiers de produits de la criminalité, recyclage des produits de la criminalité, fraude financière, fraude fiscale et crime organisé. Il y a des dossiers de plus courte durée ainsi que des dossiers de longue haleine impliquant des vacations à la cour pouvant aller d'un jour à plusieurs mois. Il s'agit d'un travail passionnant où on apprend énormément et où des liens entre collègues se tissent inévitablement.

Les grands avantages de travailler en droit criminel sont l'expérience en matière de plaideoirie qu'on en retire ainsi que la diversité du travail au quotidien (pour en nommer que quelques-uns). Nous sommes appelés à régulièrement sortir de notre zone de confort et à dépasser nos limites, ce qui permet un apprentissage rapide et une aisance devant la cour qui est difficilement trouvable ailleurs.

DROIT CARCÉRAL

L'intervention d'un avocat en droit carcéral s'avère bénéfique, et ce, même avant le prononcé de la peine d'incarcération. Or, son rôle de conseiller peut croître en importance lorsqu'une sentence impliquant de la détention est prononcée⁵¹. La surpopulation carcérale est un problème dans notre société actuelle qui comporte plusieurs désagréments pour les détenus. Ainsi, le droit carcéral trouve sa raison d'être dans l'objectif s'assurer de défendre les droits et la dignité des contrevenants purgeant une peine d'emprisonnement.

DÉFINITION

Le droit carcéral chevauche le droit criminel et le droit administratif. Il touche tout ce qui est relié à la détention d'une personne, au verdict de culpabilité ou à la sentence d'emprisonnement. Le droit carcéral touche autant les établissements de détention fédéraux que provinciaux.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Cabinets privés
- Centre communautaire juridique du Québec

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Les avocats œuvrant dans ce domaine peuvent conseiller leurs clients qui risquent d'être détenus ou qui sont détenus. Lorsque le client est détenu, l'avocat agit à titre de représentant dans diverses instances. Leurs dossiers portent généralement sur la libération conditionnelle, la période de probation, le casier judiciaire, les sanctions disciplinaires, les transferts et les permissions accordées aux détenus.

Bien que le rôle premier des avocats en droit carcéral est de défendre leurs clients détenus, la société est également servie lorsque le juriste contribue à une réinsertion sociale fructueuse.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Empathie
- Capacité à demeurer objectif
- Dévouement et passion pour ce travail
- Patience : Travailler avec des détenus peut parfois être difficile, certains d'entre eux s'attendent à ce que l'avocat règle tous ses problèmes.
- Capacité de gérer ses émotions et de réagir aux imprévus
- Notions en criminologie un atout

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ Cours du bloc « **Droit public et pénal** »
- ❖ **Stage de recherche** : Tribunaux administratifs (Commission québécoise des libertés conditionnelles ou Centre communautaire juridique du Québec)
- ❖ Cours en criminologie

⁵¹ Voir : <http://promo-metier.com/avocat-en-droit-carceral>

LE SECTEUR TOUCHANT L'INTÉRÊT SOCIAL ET LES DROITS DE LA PERSONNE

Depuis quelques années, la question de la diversité et de l'inclusion au sein de la profession d'avocat prend de l'envergure. À cet effet, le Barreau du Québec a lancé le projet *Panorama* dans le but de promouvoir « le recrutement, la rétention et l'avancement des avocats issus de groupes ethnoculturels au sein des cabinets et des contentieux au Québec. »⁵² Les cabinets qui participent au projet s'engagent à respecter les objectifs du projet.

LES TYPES DE DROITS

- ❖ Droit autochtone
- ❖ Droit de l'immigration
- ❖ Droit de la santé
- ❖ Droit de la responsabilité professionnelle
- ❖ Droit du travail et de l'emploi

⁵² <http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/equite/panorama/>

DROIT AUTOCHTONE

Selon la Cour suprême, l'objectif du droit moderne relatif aux droits ancestraux est la réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones. Ce principe fondamental a transformé le paysage juridique. Les défis commerciaux, les obligations juridiques relatives aux titres et aux droits foncier et l'exigence de consultation sont les enjeux juridiques pour un avocat pratiquant en droit autochtone⁵³. De plus, l'année 2015 fut marquée par des disparitions, des meurtres, des suicides et bien d'autres événements tout aussi dramatiques dans les communautés autochtones. Ces derniers réclament plus de services, un plus grand respect de leurs droits et une plus grande égalité. Leur voix est de plus en plus entendue et marquera, sans aucun doute, le début d'une croissance de la pratique du droit dans ce domaine.

DÉFINITION

Le droit autochtone est un domaine qui régit les rapports entre les peuples autochtones, le gouvernement canadien et la société canadienne dans son ensemble. Ce domaine se définit par différentes composantes telles que la négociation des traités et les droits qui y sont prévus, les droits relatifs à l'exploitation des ressources naturelles, l'usage du territoire, les droits de pêche et le titre aborigène. Le droit autochtone peut également avoir impact sur les domaines de droit traditionnels comme le droit fiscal, le droit des affaires, le droit de l'emploi et du travail, le droit criminel et le droit familial puisque ces domaines doivent souvent être vus et analysés sous un angle différent afin de tenir compte des droits des peuples autochtones.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Cabinets privés
- Contentieux
- Gouvernement

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Les avocats œuvrant au sein d'un **cabinet privé** conseillent les communautés autochtones relativement aux questions juridiques qui peuvent les concerter. Leurs dossiers concernent la conclusion d'ententes, les revendications territoriales, les droits de pêche et les droits de chasse ainsi que la gouvernance et le développement économique de la communauté. Ils peuvent également participer aux réformes législatives et prendre part aux négociations selon le mandat confié par le gouvernement.

Les avocats peuvent travailler au sein du **contentieux** d'une communauté autochtone et participer à l'élaboration d'outils et de lois favorisant sa gouvernance.

La Direction du droit autochtone et constitutionnel du **ministère de la Justice du Québec** emploie également des avocats pour agir à titre de conseiller juridique.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Intérêt pour le service public
- Désir de défendre les droits des minorités
- Intérêt pour l'histoire du Canada et pour le droit constitutionnel

⁵³ Voir : <https://www.osler.com/fr/competences/services/droit-des-affaires-reglementaires-de-l-environnement/autochtones>

DROIT DE L'IMMIGRATION

Au ministère de l'Immigration, il a été reconnu que les règles d'acceptation des dossiers d'immigration des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires ont été resserrées ces dernières années⁵⁴. D'ailleurs, pour ceux qui désirent travailler avec des immigrants investisseurs, il faut savoir que les programmes d'immigrants investisseurs canadiens et québécois sont au ralenti depuis quelques années en raison de l'augmentation des mesures de sécurité et du resserrement des règles.⁵⁵ À l'opposé, l'immigration de particuliers au Québec ne cesse de croître. À l'heure actuelle, avec la crise des réfugiés syriens et l'engagement du Canada à prendre des mesures pour accueillir une part de ces réfugiés, il ne fait pas de doute que la demande en droit de l'immigration ne cessera d'augmenter.

DÉFINITION	<p>Ce domaine se rapporte à la sélection et à l'admission des immigrants, aux réfugiés, aux conditions et aux procédures d'obtention de la citoyenneté et à l'insertion des immigrants au sein de notre société. Le droit de l'immigration peut aussi toucher au droit des affaires dans un contexte d'immigration d'investisseurs.</p>
LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none">• Cabinets privés• Contentieux• Gouvernement
LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS	<p>Les avocats œuvrant au sein de cabinets privés travaillent pour des entreprises et peuvent, selon leurs besoins, recruter du personnel qualifié à l'étranger et les transférer au Canada. De plus, ils conseillent les entreprises étrangères qui souhaitent étendre leurs activités au Canada.</p> <p>Les avocats travaillant dans des organismes à but non lucratif fournissent des services aux personnes n'ayant pas la citoyenneté canadienne et n'ayant pas les moyens d'être représentées par un avocat. Ils aident à l'insertion d'immigrants au sein de notre société.</p> <p>Les avocats travaillant pour le gouvernement s'occupent notamment du sort des réfugiés dont les demandes sont rejetées, des questions relatives à l'extradition, des relations entre les immigrants et l'administration et de l'insertion des immigrants au sein de notre société.</p> <p>Plusieurs avocats de cette pratique développent une expertise en droit de l'immigration et exercent à titre de conseillers en immigration au sein de cabinets-boutiques.</p>
LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES	<ul style="list-style-type: none">• Intérêt pour l'international et les droits de la personne• La connaissance d'une langue étrangère est un atout• Excellente capacité de vulgarisation juridique• Accepter de travailler selon des horaires très inflexibles : Les clients sont parfois à l'étranger et le décalage horaire rend le contact plus difficile.

⁵⁴ Voir : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/423623/l-immigration-au-quebec-50-des-travailleurs-qualifies-ont-ete-refuses-en-2014>

⁵⁵ Voir : <http://www.droit-inc.com/article15004-Y-a-t-il-des-ouvertures-en-droit-de-l-immigration>

DROIT DE LA SANTÉ

« Les termes utilisés dans le domaine sont aussi très pointus et, souvent, les patients et leurs familles ont de la difficulté à s'y retrouver. Par crainte de faire une erreur ou pour être certains que leur requête sera prise en considération, ils sont de plus en plus nombreux à préférer consulter un avocat, quitte à payer plutôt que de se référer aux mécanismes prévus par le réseau » selon l'avocat spécialisé en droit de la santé, Jean-Pierre Ménard⁵⁶. À la lumière de ces propos et dans un contexte de réforme du système de santé du Québec, il ne fait pas de doute que les avocats pourraient être de plus en plus consultés par les usagers du système, certaines dispositions des projets de loi 10 et 20 étant, selon certains, contraire à la *Loi canadienne sur la santé*.

DÉFINITION

Ce domaine du droit est relié au droit administratif et a trait au système de la santé. Il s'intéresse à l'organisation juridique du secteur de la santé et aux enjeux relatifs aux politiques et aux normes gouvernant la gestion des services de santé. Le praticien de ce domaine pourrait également avoir à traiter des préoccupations actuelles et nouvelles telles que le suicide assisté, les crimes violents contre les personnes âgées et le droit de mourir.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Cabinets privés
- Gouvernement

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Au **privé**, leur clientèle se compose des organismes du système de la santé, des associations, des fédérations ou des syndicats de ces établissements et des professionnels de la santé. Leurs fonctions consistent à conseiller les établissements et les professionnels de la santé sur leurs droits, leurs responsabilités et leurs obligations. Ils peuvent également prendre en charge les recours des particuliers (sauf si le recours implique une faute professionnelle, puisque cela relève de la responsabilité civile et médicale). Il est à noter qu'au sein de cabinets privés, le droit de la santé et le droit du travail vont souvent de pair.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Intérêt pour la politique
- Être attentif à l'histoire des clients
- Habiléty en administration
- Confort face à l'évolution constante du domaine de la santé
- Connaitre le réseau du système de santé
- Une maîtrise en droit et politiques de la santé est un atout.

⁵⁶ Voir : <http://www.barreau.qc.ca/pdf/journal/vol36/no3/conseilsjuridiques.html>

LE TÉMOIGNAGE D'UN AVOCAT ŒUVRANT EN DROIT DE LA SANTÉ

Me Jean-François Leroux

Ménard, Martin avocats

LL.B. 2003, Faculté de droit, Université de Montréal

L'article 3, alinéa 1, de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipule que « la raison d'être des services (de santé) est la personne qui les requiert. » Si cette disposition doit guider le professionnel de la santé dans chacun des gestes qu'il pose dans son quotidien, il en est ainsi pour l'avocat exerçant sa pratique en droit de la santé. En effet, le droit de la santé est d'abord et avant tout un droit qui s'exerce à l'échelle humaine et dont la raison d'être est d'établir les balises normatives de la dispensation des soins de santé (quant à l'organisation du réseau ou quant aux droits des usagers).

Évidemment, le droit de la santé regroupe une panoplie de domaines. Ainsi, au quotidien, un avocat spécialisé en droit de la santé aura l'opportunité d'être confronté au droit administratif, au droit des personnes, aux recours collectifs, à la psychiatrie légale, au droit professionnel et déontologique et, bien entendu, à la responsabilité médicale.

Pour ma part, j'exerce ma profession d'avocat depuis six (6) ans et l'intégralité de ma pratique fût consacrée à la représentation des usagers du système de santé dans l'exercice de leurs droits. Dès le début de mon stage du Barreau, j'ai rapidement été impliqué dans la gestion quotidienne des dossiers, ce qui implique un contact direct avec les clients. À titre d'avocat exerçant uniquement en demande, il va de soi que je suis d'abord et avant tout un avocat de litige. Interrogatoires, rédaction de procédures et représentation devant les tribunaux constituent mon quotidien. Toutefois, toutes ces activités ne prennent leurs véritables sens que lorsque l'on arrive, à la suite de notre intervention, à améliorer la qualité des soins dispensés, à permettre à notre client d'obtenir une indemnité pour le préjudice subi ou à redonner à notre client une liberté dont il avait été privé (ordonnance de garde en établissement).

L'avocat exerçant dans le domaine de la responsabilité médicale doit avoir un grand sens de la persuasion. Son travail consiste à convaincre. Convaincre son adversaire ou le tribunal du bien-fondé du recours de son client ou, peut-être parfois de manière plus importante, convaincre son client du fait qu'il n'a aucun recours. En ce sens, il est nécessaire que l'avocat soit en mesure de vulgariser les principes juridiques applicables en plus de bâtir une relation de confiance avec tous ses clients. L'avocat doit être à l'écoute, faire preuve d'empathie et comprendre la nature humaine. Finalement, comme pour tout avocat de litige, la minutie, la rigueur intellectuelle ainsi que la qualité de l'expression, tant orale qu'écrite, sont un véritable gage de succès.

Le droit est un puissant outil qui façonne au quotidien la société dans laquelle nous vivons. L'avocat a le pouvoir de changer la vie de ses clients. Si vous avez choisi de poursuivre vos études universitaires en droit afin de donner une voix à ceux qui n'en ont pas ou encore pour défendre la veuve et l'orphelin, le droit de la santé et de la responsabilité médicale vous permettra sans aucun doute d'atteindre vos objectifs.

DROIT DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

« Les enjeux de société en lien avec la santé sont en croissance. Il ne se passe pratiquement pas une journée sans qu'on en parle. Il y a de la place pour d'autres avocats en droit de la santé. Il ne faut cependant pas miser uniquement sur le magot. Le droit de la santé illustre probablement l'un des aspects les plus nobles de la profession juridique, celui de défendre la veuve et l'orphelin, les démunis. Il faut savoir être à la hauteur de cet idéal quand on se lance dans le domaine, ne pas compter ses heures et ne pas hésiter à emprunter parfois des chemins moins traditionnels pour atteindre nos objectifs.⁵⁷ » selon l'avocat spécialisé en droit de la santé, Jean-Pierre Ménard, à propos de l'avenir de l'avocat en responsabilité médicale. Un avocat en responsabilité professionnelle travaille avec une clientèle variée tout en côtoyant des professionnels de différents milieux.

DÉFINITION

Ce secteur concerne les différents devoirs imposés aux professionnels que ce soit par le *Code des professions*, les lois constitutives ou encore les codes de déontologie. Il est donc question de la responsabilité des professionnels envers leurs clients eu égard à ces devoirs. Ce domaine du droit comprend également les litiges civils intentés contre les professionnels pour un manquement à leurs obligations professionnelles, légales ou contractuelles.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Cabinets privés
- Ordres professionnels

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Les avocats œuvrant au sein d'un **cabinet privé** représentent les professionnels lors d'une poursuite en responsabilité civile pour avoir commis une faute dans l'exercice de leur profession. Ils les représentent également dans les litiges disciplinaires devant leur ordre professionnel. Ils peuvent également conseiller les compagnies d'assurances relativement à la couverture d'assurance et aux réclamations.

Les avocats travaillant pour un **ordre professionnel** peuvent être appelés à conseiller ou à représenter les ordres professionnels en matière de litige civil, disciplinaire ou autre.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISSES

- Capacité à synthétiser
- Connaissances dans la profession en question afin de poser les bonnes questions à la « victime » et aux experts
- Capacité à travailler sur une équipe multidisciplinaire
- Intérêt pour les questions plus pragmatiques et factuelles
- Intérêt à travailler pour une clientèle diversifiée

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ **Droit des professionnels** : Ce cours traite principalement de la responsabilité médicale, mais vous apprendra les bases de toute responsabilité professionnelle et déontologique.

⁵⁷ Voir : <http://www.barreau.qc.ca/pdf/journal/vol36/no3/conseilsjuridiques.html>

LE TÉMOIGNAGE D'UN AVOCAT ŒUVRANT EN DROIT DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Me André-Philippe Mallette

Secrétaire adjoint du Barreau du Québec, anciennement avocat chez Clyde & Cie
LL.B. 2009, Faculté de droit, Université de Montréal

Un(e) avocat(e) pratiquant en responsabilité professionnelle aime : le droit d'abord, mais aussi l'ingénierie, la comptabilité, les sciences de la santé, l'architecture. Il aime : côtoyer des professionnels experts dans leur domaine et passionnés par leur travail, régler des dossiers, plaider seulement si nécessaire, intégrer arguments juridiques, techniques et factuels, le travail d'enquête qui lui permet de s'assurer de soulever toutes les roches, avoir le sentiment d'être utile, d'apporter quelque chose à la société. Il comprend : l'importance de la réputation pour un professionnel, les sentiments qu'éprouvent ses clients face à une réclamation pour faute professionnelle ou disciplinaire. Il n'aime pas : la routine, le travail en solitaire, le travail abstrait, les dossiers sans dimension humaine, le recouvrement d'honoraires et les procès inutiles qui risquent d'entacher la réputation de leurs clients.

J'ai le souvenir encore frais des banquettes d'école où les étudiants, dont je faisais partie, rêvaient de défendre la veuve et l'orphelin. À ce moment précis où les avenues nous semblaient limitées à la conception du rôle de l'avocat que les séries américaines et les procès médiatisés nous laissaient entrevoir, les étudiants se divisaient plus ou moins en trois (3) catégories : les futurs plaideurs, les amants du droit des affaires et la majorité silencieuse qui n'avait aucune idée de ce que la vie lui réservait. La responsabilité professionnelle n'était qu'une idée abstraite qui faisait l'objet d'un cours de troisième année donné par l'excellent Patrice Deslauriers. Rassurez-vous : Il n'y a pas que les fusions/acquisitions ou les méga procès commerciaux.

Travaillant principalement en litige, que ce soit civil ou disciplinaire, l'avocat travaillant en droit professionnel sera appelé à défendre des professionnels, notamment des ingénieurs, architectes, médecins, pharmaciens, travailleurs sociaux, notaires ou même encore ses propres confrères poursuivis en raison des actes commis dans le cadre de leurs fonctions. En matière de responsabilité professionnelle, l'avocat se transforme d'abord en enquêteur, ensuite en spécialiste de divers domaines d'expertise et enfin, en conseiller juridique ou, seulement si nécessaire, en plaideur. Ce travail implique nécessairement une analyse juridique comme tout dossier, mais également une portion forte intéressante et peu routinière : l'analyse technique. Assisté d'experts réputés et de vos clients, vous serez appelés à prendre des cours intensifs de génie géotechnique le lundi, d'actuariat le mardi, de pédopsychiatrie le mercredi et de droit notarial le jeudi. Si vous possédez une soif d'apprendre insatiable, un esprit d'enquête et d'analyse développé et un dédain pour le travail routinier, le droit professionnel est une avenue que vous devez considérer. En plus de cette dimension technique, l'avocat en droit professionnel sera appelé à effectuer toutes les tâches incombant à un avocat pratiquant en défense dans des dossiers de litige civil, soit : la rédaction de procédures et de rapports aux clients, la recherche juridique, les représentations devant la Cour, la participation à des conférences de règlement à l'amiable, la négociation, la plaidoirie. Le développement de clientèle est aussi un aspect qui est présent. Finalement, l'avocat pratiquant en droit professionnel sera également appelé à développer des compétences en droit de l'assurance travaillant régulièrement avec des assureurs.

Bien qu'essentiellement une pratique civile, le droit professionnel apporte également un lot de dossiers disciplinaires ou encore administratifs en tout genre. Les amants du droit administratif pourront alors être satisfaits alors que les purs civilistes pourront se contenter de pratiquer en matière de responsabilité professionnelle. Les dossiers en droit administratif peuvent aller de la défense d'une décision d'un ordre professionnel dans un dossier de révision judiciaire à la défense d'un professionnel en matière d'injonction ou de droit disciplinaire. Le large éventail de mandats permet

au jeune avocat de piloter seul des dossiers de moindre envergure, mais également de bénéficier du savoir-faire et de l'expérience d'avocats plus expérimentés sur des dossiers de grande envergure. Nous sommes ainsi appelés à conseiller les différents ordres professionnels et leurs membres sur des questions de nature civile, administrative, disciplinaire ou tout simplement en matière de gestion de risques. Ces mandats de conseil peuvent aussi se traduire par la préparation de conférences, d'ouvrages ou encore de séminaires sur les bons usages, la gestion des risques et les obligations déontologiques. La rédaction d'avis juridiques fait également partie du quotidien. Le vieil adage « Mieux vaut prévenir que guérir » devrait gouverner votre pratique. Les avocats pratiquant dans le domaine professionnel sont les mieux placés pour vous vanter les mérites de cet adage. Cela explique pourquoi nous concentrons aussi beaucoup d'énergie dans le souci de prévention et d'éducation des professionnels et de leurs ordres afin de leur fournir les outils nécessaires pour éviter d'avoir recours à nos services de défense. Certains diront que nous travaillons contre nous, mais je vous garantis que les avocats œuvrant dans le domaine de la responsabilité professionnelle ne se retrouveront pas au chômage.

Ce qui est intéressant de ce domaine, c'est que chaque dossier offre l'opportunité d'apprendre et de retourner sur les bancs d'école l'espace d'un instant. De partager notre savoir juridique avec un professionnel qui pourra, à son tour, nous partager son savoir technique. Ces dossiers ne sont pas sans âme par ailleurs. Contrairement à certains autres domaines de droit, le droit professionnel comprend une grande dose d'humanité et d'empathie, puisque derrière chaque réclamation, il y a un professionnel et sa réputation. Il est essentiel pour un avocat de se mettre dans les souliers de son client dans ces circonstances. Imaginez-vous un instant être poursuivi dans une procédure publique par votre client, celui avec qui vous avez partagé plusieurs projets et réalisations. L'avocat aspirant à défendre ses pairs et les autres professionnels québécois devra essentiellement être très rigoureux dans son analyse puisqu'il fera affaire avec des gens sophistiqués qui jouent leur réputation. Cet avocat devra également avoir la curiosité d'une éponge et chercher à absorber toute information technique en prenant soin de soulever toutes les pierres.

Peu importe le domaine de droit que vous choisirez, vous serez privilégiés d'apprendre tous les jours. S'il s'agit d'un vieux cliché, il vous est servi en toute sincérité. Et dans votre recherche de l'emploi ultime et de la passion inépuisable, je n'ai qu'un conseil à vous donner : « Tomber a été inventé pour se relever. Malheur à ceux qui ne tombent jamais. » – Félix Leclerc. Je vous souhaite à tous de bien tomber.

DROIT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Mondialisation et compétitivité internationale, restructuration et délocalisation d'entreprises, changements technologiques et organisationnels, tertiarisation de l'économie, vieillissement et féminisation de la main-d'œuvre sont au nombre des facteurs qui transforment le monde du travail et affectant ainsi le travail des avocats. Il est non équivoque que le monde du travail évolue à grande vitesse depuis plusieurs années, nous apportant toujours de nouveaux défis. Les cas d'harcèlement psychologique au travail font également partie des mandats des avocats de ce champ de pratique. Ces derniers ne manquent pas de travail, d'autant plus que la province possède le taux le plus élevé de syndicalisation en Amérique du Nord⁵⁸.

DÉFINITION

Les rapports collectifs de travail traitent de la relation tripartie entre l'employeur, l'employé et le syndicat. Les droits et obligations de chacune des parties sont prévus dans la convention collective négociée par le syndicat au nom des employés. Les rapports individuels de travail concernent les droits de l'employé qui sont établis par un contrat de travail.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Entreprises
- Gouvernement
- Syndicats

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Les clients sont les entreprises, les particuliers (employeurs/employés), les syndicats ou le gouvernement. Leurs dossiers sont reliés aux relations de travail. Ils peuvent traiter de discrimination, de harcèlement, de mises à pied, de conditions de travail, de salaires, de négociations de contrats individuels de travail ou de conventions collectives, de diffamation et des droits des employés à la vie privée.

L'avocat représentant un employeur pourrait également être appelé à donner des conseils en matière de conformité aux programmes d'action positive, la formation des employés ou encore, les règles applicables sur les lieux de travail. Les avocats sont souvent appelés à plaider devant les cours de juridiction supérieure et les arbitres de griefs. Cette pratique leur permet de travailler dans des domaines civils autant qu'administratifs.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISSES

- Intérêt pour les ressources humaines et l'actualité
- Capacité à travailler dans un climat parfois très tendu et avec des personnalités pouvant être difficiles.
- Capacité de distanciation face aux problèmes
- Amical et empathique afin de ne pas aggraver la situation de conflit dans laquelle se trouve déjà le client.

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ Cours du bloc « Droit du travail et droit social »
- ❖ Stage de recherche : Option contentieux et tribunaux administratif

⁵⁸ <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/presence-syndicale/index.html>

LE TÉMOIGNAGE D'UNE AVOCATE TRAVAILLANT EN DROIT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Véronique Gaudette

Divertissements Trending Inc.

Production télévisuelle « L'Arbitre »

LL.M. 2010, Droit du travail, Université d'Ottawa

LL.B. 2005, Droit, Université de Montréal

B.A. 2001, Histoire et relations internationales, Université de Sherbrooke

En arrivant à l'Université de Montréal pour entreprendre mes études en droit, une chose était sûre, j'aimais les études. Cependant, jamais je n'aurais pensé, quelques années plus tard, compléter à leur tour des études supérieures en droit dans le domaine du droit du travail.

Cet intérêt pour le droit du travail et de l'emploi est né alors que je poursuivais des études universitaires en Histoire et en Relations internationales : histoire sociale, économique et politique. Ensuite, comme étudiante en droit, ce sont les cours du tronc commun Obligations 1 et 3 et Droit constitutionnel 1 et 2 qui m'ont fait opter pour les cours au choix Contrat individuel de travail et Rapports collectifs de travail. Et finalement, comme stagiaire en droit, ce sont les dossiers en matière de droit du travail et de l'emploi dans lesquels j'ai agi à titre d'auxiliaire juridique à la Cour fédérale du Canada à Ottawa qui ont été pour moi la cerise sur le sundae : l'année suivante je m'inscrivais à la maîtrise en droit du travail et ma pratique du droit dans ce domaine a vu le jour.

Il n'est pas nécessaire de poursuivre des études supérieures pour pratiquer dans ce domaine du droit. Cependant, il est souhaitable de compléter les cours au choix d'introduction au droit du travail afin de faciliter l'acquisition d'une expérience pratique. Certains étudiants privilégient la poursuite d'une double formation universitaire : droit et relations industrielles. Cela leur permet d'élargir leur champ de compétence et de se démarquer sur le marché du travail en devenant membres de plus d'un ordre professionnel : Barreau du Québec, CRHA (Conseillers en ressources humaines agréés) ou CRIA (Conseillers en relations industriels agréés).

La pratique du droit du travail et de l'emploi offre une multitude de pratiques. Que ce soit à titre d'avocat dans un cabinet, de conseiller juridique au sein d'un contentieux, de conseiller en relations de travail au profit d'une association et autres. La pratique du droit dans ce domaine fait corps avec deux grandes familles distinctes : le milieu de travail syndiqué et le milieu de travail non syndiqué. Cette réalité offre à l'avocat ou au conseiller des défis intéressants et une diversité d'approches qui est stimulante. Plus étroitement, cette pratique du droit comprend notamment de la représentation devant les tribunaux d'arbitrage, de la négociation entre la partie patronale et syndicale visant le renouvellement ou la signature d'une première convention/entente collective, un nombre incalculable de communications avec la partie adverse pour négocier des règlements à l'amiable suite au dépôt de griefs, l'élaboration de stratégies visant toute circonstance (par exemple, procéder à une fin d'emploi), la rédaction de contrat de travail et de clauses particulières, la rédaction d'avis juridiques et autres.

Lorsque j'ai occupé le poste de conseillère juridique au sein du service juridique des relations de travail et du droit de l'emploi à CBC/Radio-Canada, mes tâches quotidiennes n'étaient pas les mêmes que lorsque j'agissais comme conseillère en relations de travail au sein de l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM). Il s'agit du même secteur d'activités, mais chez ces deux employeurs, mon rôle n'était pas le même. Par exemple, à CBC/Radio-Canada, je conseillais juridiquement les clients, tel que le service de l'information, en répondant quotidiennement aux questions mettant en cause le travail des journalistes ou mettant en cause leurs droits et

libertés individuels. À l'AQPM, mon rôle était plutôt d'assister les producteurs de films, télévision et nouveaux médias dans l'exécution de leur travail et de négocier le renouvellement des ententes collectives en vigueur ou à naître.

Contrairement aux autres domaines du droit, celui du droit du travail et de l'emploi a ceci d'original : l'avocat ou le conseiller doit choisir son camp. C'est-à-dire, faire le choix de représenter les intérêts patronaux ou syndicaux. Cela ne l'empêche pas au cours de sa vie professionnelle de changer de camp, mais s'il le fait, cela ne passera pas sous silence. Il en va de la notion de conflit d'intérêt. De plus, il est à garder à l'esprit que le droit du travail et de l'emploi est un domaine riche pour l'avocat ou le conseiller curieux et intéressé d'apprendre puisqu'il s'agit d'une pratique où l'on acquiert énormément de connaissances sur le secteur d'activités que l'on représente. Par exemple, depuis le début de ma pratique, ayant œuvré principalement dans le secteur culturel et de la production audiovisuelle, le travail de nombreux corps de métier dans ce secteur d'activités a enrichi mon bagage de connaissances. Heureuse déformation professionnelle!

Je vous raconte ceci pour une raison : mettre en lumière l'importance de toujours continuer à faire confiance à la vie et à écouter sa voix, jour après jour, le plus fidèlement possible. Nous ne savons jamais où le savoir et les expériences vécues peuvent nous mener et les études universitaires sont un lieu merveilleux pour explorer des avenues et apprendre sur soi. De fil en aiguille, votre domaine de pratique du droit s'imposera à vous de lui-même.

Dans mon cas, poursuivre des études en droit a été un accident de parcours. Et aujourd'hui, grâce à cet événement accidentel, je suis une avocate, une conseillère, une chercheuse et avant tout, une juriste heureuse de l'être.

LE TÉMOIGNAGE D'UNE AVOCATE ŒUVRANT EN DROIT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (PARTIE SYNDICALE)

Me Maria Florencia Sauro

Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec

LL.B. 2009, Faculté de droit, Université de Montréal

« Lors de mon baccalauréat en droit à l'Université de Montréal, je n'étais certaine que de deux choses. Je voulais travailler dans un domaine de droit qui soit proche des gens, qui me permette de leur venir en aide et pour y arriver, je voulais rejoindre les rangs des avocats en litige. J'ai donc opté pour le droit du travail qui s'est révélé être le champ de pratique idéal pour rencontrer mes objectifs et intérêts.

Forte d'une expérience en tant qu'étudiante puis stagiaire en droit pour le contentieux de la Centrale des Syndicats du Québec, je me suis ensuite dirigée vers une organisation syndicale qui travaille exclusivement dans le domaine qui rejoignait le plus mes intérêts soit celui de la santé. Je travaille donc depuis près de 3 ans au sein de l'équipe juridique de la Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec en tant que procureure syndicale. Il s'agit d'une fédération syndicale qui regroupe environ 62000 professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires (infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes et perfusionistes). La FIQ rassemble 60 syndicats affiliés qui veillent tous à la défense des droits de leurs membres.

Bien que nous œuvrions exclusivement en droit du travail, la pratique professionnelle des procureurs syndicaux est très stimulante puisque diversifiée. Afin d'informer adéquatement les étudiants en droit qui seraient intéressés par une carrière dans le domaine fort intéressant du droit du travail, je vais tenter de vous donner un aperçu du travail que nous effectuons dans le cadre de nos fonctions.

De manière quotidienne, nous sommes appelés à jouer un rôle conseil fort important auprès des équipes syndicales, des salariés ainsi que des autres conseillers syndicaux œuvrant au sein de notre organisation. Nous procérons, entre autres, à l'évaluation des dossiers avant qu'ils ne soient fixés pour audition.

Toujours dans l'intérêt des salariés que nous représentons, lorsque cela s'avère possible, nous tentons de procéder à une déjudiciarisation des dossiers. Pour ce faire, nous suggérons des moyens alternatifs de résolution de conflits. Par exemple, en matière d'arbitrage de grief, nous avons fréquemment recours à la négociation pré arbitrale directement avec le procureur patronal. Nous suggérons également à l'employeur, lorsque cela est opportun, d'utiliser la procédure de médiation à l'aide d'un médiateur arbitre. Bref, ce ne sont que quelques exemples de moyens que nous utilisons pour arriver à un règlement satisfaisant pour toutes les parties, en diminuant notamment les délais habituels, souvent trop longs, associés au processus judiciaire. Vous aurez donc compris que nous devons posséder de grandes habiletés de négociation pour remplir adéquatement les mandats qui nous sont octroyés.

Les étudiants en droit passionnés de litige seront ravis d'apprendre qu'en tant que procureurs syndicaux, ils auront l'occasion de développer une importante expertise dans le domaine de la plaidoirie, étant donné que la représentation des droits de nos membres devant divers tribunaux (majoritairement, mais non exclusivement administratifs) occupe une portion très importante de notre emploi du temps. Il s'agit d'ailleurs d'un des aspects que j'apprécie considérablement dans mon travail, compte tenu de la diversité des dossiers sur lesquels nous sommes amenés à travailler. Il n'y a pas vraiment place à l'ennui ou à la routine. À titre d'illustration, les dossiers d'arbitrage de griefs peuvent porter sur une multitude de sujets (des griefs individuels de nature disciplinaire, de griefs d'interprétation de disposition de la convention collective en vigueur, des griefs de harcèlement psychologique, des griefs d'abolitions de poste, etc.). Nous assurons également la défense de nos membres devant les différents conseils de discipline des ordres professionnels dont ils font partie (Ordre des infirmières, Ordre des infirmières auxiliaires, Ordre des inhalothérapeutes). Nos services peuvent être aussi requis dans le cadre de dossiers à la Commission des relations du travail pour une requête en vertu de l'article 39 du Code du travail par exemple, visant à faire déclarer des travailleurs « salariés » et ainsi inclus dans l'unité d'accréditation du syndicat. Il s'agit en fait d'un échantillon des défis enrichissants qui se présentent à nous dans le cadre de notre emploi.

Pour conclure, je suis très heureuse et privilégiée d'avoir l'opportunité de travailler dans une organisation qui prône une approche humaine, juste et solidaire qui rejoint de près mes valeurs et convictions profondes. J'ai le plaisir d'évoluer dans une équipe dynamique constituée d'excellents juristes toujours disponibles afin de discuter et partager leur expertise. Comme l'a si bien dit Stendhal : « La vocation, c'est avoir pour métier sa passion ». J'ai trouvé la mienne et je souhaite sincèrement à tous les étudiants en droit de trouver la leur. Qui sait peut-être aurons-nous la même ?

LE SECTEUR DU DROIT CIVIL

Le droit civil s'intéresse avant tout aux personnes, aux rapports que les personnes ont entre elles et aux biens. La majorité des règles auxquelles doivent se référer les juristes exerçant en droit civil se retrouvent dans le *Code civil du Québec*. Cependant, il faut savoir que le droit civil est un peu « la base de tout » donc on s'y réfère même dans des domaines tels que le droit des affaires.

LES TYPES DE DROITS

- ❖ Litige civil et commercial
- ❖ Droit des assurances
- ❖ Droit de la responsabilité civile
- ❖ Droit de la famille et de l'enfant
- ❖ Droit des successions et des testaments
- ❖ Droit des sûretés

LITIGE CIVIL ET COMMERCIAL⁵⁹

Il est à noter que, selon le rapport du Barreau du Québec portant sur les avocats de la pratique privée en 2021, le nombre de litiges a considérablement diminué au cours des 25 dernières années. Cela ne signifie pas que l'avocat ne doit plus s'intéresser au litige. Au contraire, certaines matières ne peuvent se régler autrement que devant le tribunal. Notons également que les avocats sont de plus en plus appelés à agir dans le cadre de recours collectifs qui connaissent une croissance importante. De plus en plus de réclamations sont déposées annuellement et les enjeux économiques et sociaux qui sont débattus sont de premiers plans⁶⁰. Or, de moins en moins de gens veulent aller en procès parce que le processus judiciaire est non seulement inefficace mais également coûteux en temps et en argent. Les parties optent pour la médiation ou l'arbitrage, car le processus leur donne un sentiment de contrôle et qu'elles auront un rôle à jouer⁶¹. Avec la mise en vigueur du nouveau *Code de procédure civile* qui favorise le recours aux modes alternatifs de règlement des conflits, le rôle de l'avocat en litige pourrait changer. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il disparaîtra pour autant.

<u>DÉFINITION</u>	<p>La pratique du litige civil et commercial touche de nombreuses matières juridiques en droit civil et en droit commercial. À titre d'exemple, les litiges peuvent concerner les contrats, les obligations, la responsabilité, les biens, les propriétés mobilières ou immobilières, les sûretés, la faillite ou l'insolvabilité et les relations entre actionnaires. Le litige ne consiste pas seulement à préparer la plaidoirie, mais également à négocier en vue d'en arriver à une solution à l'amiable.</p>
<u>LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL</u>	<ul style="list-style-type: none">• Entreprises• Organismes• Institutions financières• Gouvernements• Cabinets privés
<u>LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS</u>	<p>La clientèle des avocats en litige est très variée. Or, le travail de ce dernier demeure similaire : il doit préparer les dossiers à plaider devant le tribunal en développant les meilleures théories juridiques et en réunissant les faits pour supporter ces théories.</p> <p>Il faut savoir que le litige est un domaine réservé exclusivement à l'avocat, le notaire ne pouvant traiter de questions contentieuses.</p>
<u>LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES</u>	<ul style="list-style-type: none">• Habiléité à persuader• Vivacité d'esprit• Grande capacité d'écoute et d'adaptation : Le juge étant l'interlocuteur de l'avocat plaideur, il faut que ce dernier puisse répondre à ses questions et y réagir adéquatement.

⁵⁹ Pour de plus amples renseignements sur les statistiques sur le marché du litige, vous pouvez consulter le rapport du Barreau intitulé « Les avocats de la pratique privée en 2021 » : <http://www.barreau.qc.ca/pdf/publications/rapport-pratique-privee-2021.pdf>

⁶⁰ Pour avoir une idée de l'ampleur du phénomène, vous pourriez consulter le Registre des recours collectifs sur le site de la Cour supérieure du Québec ou encore, le répertoire national des recours collectifs sur le site de l'Association du Barreau canadien.

⁶¹ Voir : <http://www.cba.org/ABC/Tendances/juin2004/future.aspx>

LE TÉMOIGNAGE D'UN AVOCAT ŒUVRANT EN LITIGE COMMERCIAL

M^e Pierre-Marc Mallette

Avocat en litige commercial chez Bernard & Brassard

LL.B. 2000, Faculté de droit, Université de Montréal

Initialement, c'est le domaine des affaires qui m'intéressait. Je me voyais m'impliquer dans une entreprise, puisque j'aimais les côtés marketing, vente, développement et innovation du domaine des affaires. Finalement, je me suis arrêté sur le droit presque par hasard. Lors de mes études, mon implication dans la vie étudiante m'a permis d'exploiter une facette de ma personnalité qui allait m'être essentielle dans la réussite de ma carrière future. Mon aisance à parler et à exprimer mes opinions en public s'est avérée être des atouts incontestables pour l'avocat que je suis aujourd'hui.

Ne désirant initialement pas poursuivre ma carrière en droit, j'ai décidé de ne pas faire la course aux stages. Je souhaitais avoir un stage dans un petit bureau et ensuite entamer mon MBA. L'histoire allait s'écrire autrement! J'ai fait mon stage dans un petit cabinet de trois avocats, ce qui, pour mon cheminement, allait être déterminant. Contrairement à ce que je pensais, j'ai pu travailler de manière autonome dans la plupart des dossiers, puisque mon maître de stage était souvent appelé à quitter le pays. Comme stagiaire, j'ai même eu à plaider à la Cour d'appel. C'est une chance que mes collègues qui avaient fait la course aux stages n'ont eue qu'après plusieurs années de pratique.

J'ai commencé ma carrière en touchant à tous les domaines du droit, comme la plupart des stagiaires, mais c'est le litige commercial qui m'a confirmé que j'avais fait le bon choix. J'en étais et j'en suis toujours passionné. La passion, dans ce domaine, c'est très important! En effet, il faut être passionné pour gérer le stress inhérent à la profession, les longues heures et les attentes des clients.

Je lisais récemment un article qui affirmait que les avocats pratiquant en litige commercial sont des urgentologues du droit, et je suis bien en accord avec ce constat. Je travaille la plupart du temps avec des clients du domaine des affaires qui proviennent autant du milieu institutionnel que de différentes petites ou moyennes entreprises. Ces personnes accordent une grande importance au résultat. Ce qu'elles veulent, c'est une issue à leur litige, au moindre coût et le plus rapidement possible. Mon travail consiste donc à leur apporter des solutions concrètes.

Mon quotidien au travail est des plus variés et peut m'amener à traiter des litiges entre actionnaires, des litiges reliés aux clauses de non-concurrence, des litiges relatifs à des fautes contractuelles ou extracontractuelles et des dossiers en restructurations ou en recouvrement. Quand le client m'approche, il y a toujours un sentiment d'urgence, que ce soit pour un dossier d'injonction, de saisie ou autres. Le client désire se faire accompagner dans son dossier vers une solution rapide et efficace.

L'élément de ma pratique que je préfère, c'est la plaideoirie. Comme certains artistes (puisque plaider, c'est un effectivement un art) qui ne sont pas dans leur assiette avant un spectacle, je me demande toujours ce que je fais là, en direction du Palais de justice, le premier matin d'un procès. Par contre, dès que le rideau se lève, la passion et le désir de convaincre m'enflamme. Dans ce domaine, il faut avoir une capacité d'adaptation élevée et réagir rapidement à toute situation. Il y a plusieurs éléments qu'on ne contrôle pas. Tant le procureur de la partie adverse que le juge ou même un de nos propres témoins peuvent nous réserver des surprises et il faut savoir réagir rapidement.

Malgré tout cela, le litige commercial, ce n'est pas que de la plaidoirie. J'ai toujours aimé les jeux de stratégie et, dans mon domaine, il y a beaucoup de stratégies. Tout comme un jeu d'échec où chaque mouvement est calculé, chaque décision que l'on prend doit avoir un but et être réfléchie. Notre livre de règlements, ce sont les règles de procédure et de preuve qui, si bien utilisées, peuvent être fatales pour la partie adverse. Alors que ce soit au stade de la rédaction des procédures, d'interrogatoires au préalable, de discussions de règlement ou de la présentation de requêtes interlocutoires, il faut toujours avoir en tête le portrait global du dossier et la solution recherchée. Il faut également être méticuleux et bien étudier toute la documentation qui nous est soumise. C'est souvent dans les détails que l'on trouve l'argument qui mène à la solution d'un litige.

En plus de son rôle classique, un avocat en litige commercial se doit d'être un bon psychologue puisque nous avons à traiter avec différents types d'individus et de personnalités dans le cadre d'un dossier. Il faut savoir s'adapter tant au type de plaideur qui est devant nous qu'au type de témoin que l'on interroge ou même au juge qui nous entend. En conclusion, je dirais que le litige commercial est un travail pour quelqu'un qui aime les gens, qui n'a pas peur du travail, qui dispose d'une certaine créativité dans son approche d'un problème, qui a une certaine tolérance au stress, mais qui, surtout, qui aiment les sensations fortes!

DROIT DES ASSURANCES

La mise en vigueur du nouveau *Code de procédure civile* engendrera un changement dans la pratique en droit des assurances, notamment quant à l'expertise. Bien que le recours à l'expert unique soit déjà utilisé lorsqu'il faut établir le quantum, il ne l'est pas pour déterminer une responsabilité et c'est sur cette question que le recours à l'expert commun posera tout un défi. Chacune des parties risque d'engager son propre expert pour se faire une tête sur la position de l'expert unique et pour construire son argumentaire. Par ailleurs, en général, un expert en sinistre est nommé par l'assureur quand le dossier est confié à l'avocat. Si nous devons prouver au tribunal que nous avons tenté de régler avant le début des procédures, il faudra revoir le processus et certainement impliquer un avocat en amont pour travailler avec l'expert et évaluer le risque plus tôt. Il faudra donc ajuster la pratique aux nouvelles règles de preuves et procédures,⁶² selon Me Michèle Bédard, Langlois.

DÉFINITION

L'assurance est un mécanisme contractuel en vertu duquel une partie (l'assureur) garantit un événement aléatoire (le sinistre) que peut subir l'autre partie (l'assuré). On peut retrouver l'assurance dans toutes les activités, tant lucratives que non lucratives. Le praticien sera impliqué tant dans la formation du contrat d'assurance (la police d'assurance) que dans les conflits qui peuvent en découler.

LES ENVIRONNEMENTS DE

TRAVAIL

- Compagnies d'assurances (entreprises ou institutions financières)
- Cabinets privés

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Le domaine de l'assurance se divise en deux branches majeures : l'assurance de biens et l'assurance de personnes. Les avocats travaillant pour les **compagnies d'assurance** ont pour clients leurs employeurs eux-mêmes et les assurés de ces compagnies. Ils examinent les réclamations et les litiges, conseillent la compagnie et les assureurs sur les lois, les règlements et la gestion des bases de données et des réclamations. Ils rédigent les contrats d'assurance, les négocient et assurent la défense des assurés.

En ce qui concerne les avocats travaillant au sein de **cabinets privés**, ils représentent les compagnies d'assurances, les entreprises et les particuliers. Ils conseillent également les entreprises en termes de régime d'assurance.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Apprentissage rapide : le droit des assurances nécessite souvent des connaissances techniques dans un domaine précis.
- Intérêt pour le litige
- Aimer relever des défis

⁶² Voir : <http://www.droit-inc.com/article14350-Une-avocate-qui-assure>

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ **Assurances** : Sans la moindre hésitation, c'est LE cours à prendre si vous désirez pratiquer dans ce champ d'expertise.
- ❖ **Modes alternatifs de résolution des conflits** : Considérant que bon nombre des dossiers en assurances sont réglés hors cours, vous apprendrez quelles sont les alternatives, ce qui sera d'autant plus pertinent avec l'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile*.
- ❖ **Droit des professionnels** : Les professionnels sont assurés pour l'exercice de leur profession, d'où l'interaction avec le droit des assurances.

LE TÉMOIGNAGE D'UNE AVOCATE ŒUVRANT EN DROIT DES ASSURANCES

Me Mélanie Dugré

Conseillère juridique, Contentieux, Great-West / London Life / Canada-Vie
B.C.L./LL.B., 2000, Université McGill

Je pratique le droit depuis 2001 dans le domaine du litige. Fervente de communications orales et de débats oratoires à l'école secondaire, j'ai toujours caressé le rêve de devenir avocate. Je me sens donc extrêmement privilégiée d'exercer cette extraordinaire profession et d'avoir la chance de travailler dans un univers en constante évolution qui doit s'adapter aux divers changements sociaux. J'ai d'abord choisi le litige pour pouvoir plaider devant les tribunaux et convaincre un juge ou un décideur du bien-fondé de ma position. Bien que les vacances à la Cour et les plaidoiries ne ressemblent que très peu au portrait qu'en tracent la télévision et les films, elles constituent néanmoins des occasions de faire valoir notre point de vue et de défendre avec fougue et vigueur les intérêts de la partie que l'on représente.

Si la proportion des dossiers qui se rendent au stade du procès reste minime, un litige judiciaire offre plusieurs occasions de débattre de divers points de droit en cours de dossier. Les méthodes alternatives de résolution des conflits, qui sont en pleine émergence depuis quelques années, permettent également de faire valoir nos arguments en faveur de notre client.

La pratique du litige offre par ailleurs un horizon infini de possibilités. Certains avocats demeureront des touchent-à-tout et des généralistes du droit alors que d'autres se spécialiseront dans un domaine bien précis. Pour ma part, j'ai consacré les 6 premières années de ma pratique à la responsabilité professionnelle médicale au sein d'un cabinet de pratique privée alors que je représentais les intérêts de médecins qui étaient poursuivis devant les tribunaux civils ou disciplinaires. En 2007, j'ai choisi de me joindre au contentieux d'une compagnie d'assurance où je poursuis ma pratique du litige dans des dossiers touchant à l'assurance-vie, l'assurance invalidité, les relations contractuelles et toutes autres questions susceptibles de mettre en cause les droits et intérêts de la compagnie que je représente. J'adore la nature de mon travail puisqu'il n'est jamais monotone, chaque dossier apportant de nouveaux faits et soulevant des questions différentes. Puisque le mandat qui est confié à l'équipe du contentieux est particulièrement vaste, je suis appelée à me pencher sur une très grande variété de sujets, allant du droit des contrats aux droits fondamentaux, en passant par le droit du travail et l'accès à l'information. Ma pratique est conséquemment toujours stimulante et me permet de me renouveler et d'en apprendre un peu plus chaque jour sur le droit qui nous gouverne.

Certains affirment qu'il faut aimer les querelles pour pratiquer le litige. Je crois au contraire que les avocats de litige sont des avocats en quête d'harmonie qui investissent leurs meilleurs efforts à tenter de trouver des solutions aux litiges et qui puisent la satisfaction du devoir accompli non seulement dans une victoire devant les tribunaux, mais aussi à travers des résolutions justes et équitables des conflits.

DROIT DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

Aussi appelé le droit de la responsabilité extracontractuelle, le sujet est si vaste qu'il a fait l'objet de milliers de jugements à travers les années, chacun invoquant un principe appliqué spécifiquement à un cas particulier. Cependant, contrairement à nos voisins du Sud, les États-Unis, les cours canadiennes et québécoises ont une retenue pour les compensations⁶³. Dans les prochaines années, on pourrait remarquer une augmentation des recours en responsabilité civile en matière de diffamation, notamment en raison de l'augmentation de l'utilisation des médias d'information.

DÉFINITION

La responsabilité civile naît du non-respect d'un devoir ou d'une obligation envers une autre personne. En droit québécois, il existe deux types de responsabilités, soit la responsabilité civile résultant d'un contrat et celle résultant de faits et gestes (ou omissions) d'une personne⁶⁴. La victime réclamera normalement une somme d'argent pour la réparation de ce préjudice. La responsabilité civile touche à plusieurs domaines du droit, la nature de la faute pouvant être très diverse.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Cabinets privés
- Municipalités

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Les dossiers des avocats œuvrant dans ce domaine peuvent toucher les questions relatives à la responsabilité des administrateurs et dirigeants, la responsabilité du fabricant, les troubles de voisinage, les dommages corporels et matériels ainsi que la diffamation.

Les avocats auront beaucoup affaire à des experts, notamment pour les aider à établir le lien de causalité – essentiel pour obtenir dommages-intérêts.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Intérêt pour les questions plus pragmatiques et factuelles
- Apprécier travailler avec une clientèle diversifiée
- Désir de plaider devant les tribunaux

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ Assurances
- ❖ Droit des professionnels
- ❖ Tribunal école
- ❖ Clinique juridique
- ❖ Concours de plaidoiries : Pierre-Basile-Mignault

⁶³ Voir : <http://www.avocat.qc.ca/public/iirespextrac.htm>

⁶⁴ *Id.*

DROIT DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

À la suite de la cause *Lola c. Éric*, un comité consultatif visant une réforme majeure en droit de la famille s'est formé. La principale proposition est l'imposition aux conjoints, mariés ou non, d'une obligation financière mutuelle dès la naissance d'un enfant⁶⁵. Le rapport de 600 pages du comité consultatif, présidé par Dr Alain Roy, fait état de la situation en droit de la famille québécoise qui n'a pas subi de réforme depuis 1980. Les débats ne se limitent toutefois pas qu'aux conjoints de fait. Entre autres, on peut penser à la procréation assistée et au recours à une mère porteuse pour les conjoints de même sexe et à tout ce qui touche les droits des transgenres, notamment pour faciliter le changement de sexe, pour ne nommer que ceux-là. Bref, de nombreux sujets font couler beaucoup d'encre en droit familial. Le juriste de demain devrait s'attendre à des transformations dans le paysage juridique familial. Ainsi, des changements au niveau de la législation provinciale sont à prévoir. De plus, les modes de prévention et de règlements des différends pleinement reconnus dans le nouveau *Code de procédure civile* ont également un impact important en droit de la famille. Les juristes exerçant dans ce domaine devront recourir davantage à la médiation, la négociation et l'arbitrage.

DÉFINITION

Le droit de la famille traite des réalités familiales dont le mariage, la séparation de corps, le divorce, le partage du régime matrimonial, la garde des enfants, les pensions alimentaires et l'adoption. Plus particulièrement, le droit de l'enfant touche tout ce qui se rapporte à la protection de la jeunesse et aux victimes d'abus ou de négligence physique et psychologique.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Petits et moyens cabinets
- Organismes non gouvernementaux

La plupart avocats œuvrant en droit de la famille exercent dans des **petits et moyens cabinets** ou en **solo**. La médiation était obligatoire dans tout litige familial, plusieurs causes sont réglées hors cours, alors que d'autres n'échappent pas aux tribunaux.

Les avocats en droit de l'enfant travaillent dans de **petits et moyens cabinets**, pour les centres jeunesse du Québec, les organismes à but non lucratif, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales, etc. Les avocats en droit de la jeunesse représentent les enfants devant les tribunaux en matière de séparation et de divorce. Ils conseillent également les particuliers lorsque les représentants du Directeur de la protection de la jeunesse procèdent à une enquête sur la situation de leur enfant.

Ils peuvent également travailler pour les **centres jeunesse** qui ont pour mission de protéger les enfants négligés, abandonnés ou victimes de violence et de soutenir les parents dont les enfants ont des troubles du comportement graves.

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

⁶⁵ Voir : <http://www.ledevoir.com/societe/justice/442279/droit-de-la-famille-une-reforme-majeure-entre-les-mains-de-quebec>

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Empathie
- Habiléty à demeurer objectif
- Intérêt pour les relations humaines
- Avoir les nerfs solides pour faire face à l'émotivité impliquée dans plusieurs causes.
- Des qualités de médiateur : l'avocat/notaire en droit de la famille a souvent besoin d'intervenir entre les parties.

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ Régimes matrimoniaux
- ❖ Droit des suretés
- ❖ **Fondements du régime fiscal** : Avec la dissolution du régime matrimonial vient souvent différentes questions fiscales.
- ❖ Sûretés
- ❖ **Droit et politiques publiques de la jeunesse** : À travers ce cours, vous étudierez de manière approfondie la *Loi sur la protection de la jeunesse*
- ❖ Droit de l'enfant
- ❖ **Clinique juridique** : De nombreuses questions en droit familial sont soulevées par les clients.
- ❖ Stage de recherche : Contentieux du Centre jeunesse de Montréal, Centre communautaire juridique du Québec.

LE TÉMOIGNAGE D'UNE AVOCATE ŒUVRANT EN DROIT DE LA FAMILLE

Me Julie Dilli

Revenu Québec, anciennement chez St-Clair et associés

LL.B. 2005, Université de Montréal

L'un des préjugés les plus tenaces concernant les avocats pratiquant en droit de la famille, c'est de penser qu'ils sont davantage psychologue que juriste. Le droit de la famille est un domaine de droit vivant, qui touche la vie personnelle de tous et chacun dans la plus stricte intimité. Si des capacités d'écoute et de compréhension sont de rigueur, il faut également faire preuve d'objectivité et avoir le recul nécessaire pour remplir correctement le mandat qui vous est confié, soit la défense des intérêts de votre client. Les personnes qui me consultent sont parfois dépassées par les événements qu'elles vivent, mais les rôles doivent être clairs dans le meilleur intérêt du client : vous devez l'accompagner et assurer ses intérêts juridiques. Si une aide psychologique est utile, alors il faut savoir orienter la personne vers les associations et professionnels compétents. Il est également très important de savoir communiquer correctement l'information juridique, bien souvent indéchiffrable pour le client : la vulgarisation du droit s'impose pour lui permettre de comprendre les procédures ainsi que les règles de droit applicables.

L'un des attraits fondamentaux en droit de la famille, c'est la diversité des situations rencontrées : chaque personne, chaque histoire est unique et il n'y a pas de place pour la routine ou les formulaires pré-remplis. Parce que l'issue des procédures aura un impact direct sur la vie quotidienne de la personne qui sollicite vos services, il faut proposer une solution concrète et adaptée à cette personne.

Au-delà de la pratique dans le domaine de la famille, il est également important d'avoir de bonnes connaissances juridiques générales : en effet, lors d'une séparation, on peut être amené à traiter des questions en droit des obligations, en droit des sociétés, ou même en droit de la faillite. Il faut être capable de s'adapter et de chercher la bonne information.

Si vous choisissez le droit de la famille, alors la chambre de pratique deviendra votre deuxième bureau : les requêtes sont fréquentes et les représentations devant le juge peuvent parfois se multiplier. Cependant, il y a aussi place au règlement à l'amiable; il faut alors savoir négocier un consentement quand la situation se présente.

Orienter votre pratique vers le droit de la famille peut également vous ouvrir la voie vers d'autres possibilités de carrière, telles que procureur aux enfants ou encore médiateur familial.

DROIT DES SUCCESSIONS ET DES TESTAMENTS

Le règlement européen sur les successions internationales en vigueur depuis le 17 août 2015 est venu modifier l'application des règles juridiques pour les Européens vivant maintenant en Amérique, et vice-versa, et possédant des biens sur les deux continents. Cela affectera la pratique des avocats et notaires ayant affaire à de tels cas puisque l'application du droit international privé cause beaucoup de problèmes en droit des successions. Pensons par exemple à un couple marié, de nationalités différentes, possédant des biens dans divers pays; au décès de l'un d'eux, une problématique à laquelle pourrait être confronté un juriste se crée.

DÉFINITION

Ce domaine du droit s'intéresse aux règles juridiques et fiscales qui encadrent la transmission du patrimoine lors du décès d'une personne.

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

L'avocat travaillant dans ce domaine travaillera principalement sur les dossiers reliés aux héritages, aux legs, à la vérification de testaments et aux successions « *ab intestat* », c'est-à-dire sans testament. Il peut également avoir à plaider devant les tribunaux dans le cadre de litiges successoraux.

Le notaire est très souvent appelé à intervenir dans une succession, notamment parce qu'il peut y jouer le rôle de liquidateur.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Intérêt pour le droit international privé
- Empathie, les familles venant de perdre un des leurs, le règlement de la succession n'est pas un évènement facile.

QUELQUES SUGGESTIONS DE COURS OPTIONNELS

- ❖ Successions
- ❖ Droit international privé
- ❖ Modes alternatifs de résolution des conflits
- ❖ Clinique juridique

DROIT DES SÛRETÉS

Le Projet de Loi 28, ou *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014* et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 apportera plusieurs modifications au *Code civil du Québec*. Ces dernières auront des incidences importantes notamment sur les modalités de prise de sûretés dans le cadre de prêts syndiqués et sur l'octroi d'hypothèque avec dépossession de créances pécuniaires (tel le solde créditeur d'un compte bancaire). Ainsi, des changements seront à faire dans la pratique de bien des domaines touchant au droit des suretés.

DÉFINITION

Ce domaine du droit touche les garanties accordées à un créancier dans le but d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaut du débiteur.

LES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

- Institutions financières
- Pratique privée

LA PRATIQUE, LA CLIENTÈLE ET LES DOSSIERS

Les dossiers des avocats œuvrant dans ce domaine concernent principalement les hypothèques et les cautionnements. Le droit bancaire, le droit de la faillite et les lettres de change sont également reliés au droit des sûretés; il est effectivement rare qu'un litige touche exclusivement au droit des suretés.

LES APTITUDES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Intérêt pour le droit bancaire et des suretés
- Esprit logique



CHAPITRE 4 : LA RECHERCHE D'UN STAGE OU D'UN EMPLOI

Que vous décidez de compléter la formation professionnelle de l'École du Barreau ou d'entreprendre des études en droit notarial, vous aurez à compléter un stage. La recherche de celui-ci peut s'avérer une tâche ardue, mais dans les faits, de nombreuses opportunités sont disponibles et demeurent souvent méconnues.

Les étudiants en recherche de stage seront amenés à faire leurs propres recherches afin de trouver un milieu de stage parmi ces possibilités parfois cachées. La **préparation est essentielle** à votre réussite; le lecture de cette section est une excellent première étape.

En tout état de cause, la recherche d'emploi est un travail à temps plein qui demande de la part des chercheurs un haut niveau d'engagement et de détermination. Afin de mettre toutes les chances de votre côté, il importe de respecter une certaine démarche. Dans la prochaine section, nous déterminerons quelques étapes essentielles pour optimiser votre recherche de stage.

MAXIMISER VOS CHANCES DE SUCCÈS

Bien qu'il n'ait pas un seul chemin qui vous mènera vers la réussite, suivre les prochains conseils ne peut que vous être utile afin de maximiser vos chances de succès.

- ❖ N'attendez pas les offres de stage. Entreprenez des démarches pour les trouver.
- ❖ Établissez votre horaire, soit le temps que vous êtes prêt à consacrer à votre recherche d'emploi.
- ❖ Écrivez les tâches que vous avez à accomplir et répartissez-les sur votre calendrier.
- ❖ Téléphonez, envoyez des courriels, rédigez une lettre de présentation, mettez à jour votre curriculum vitae, bâtissez des listes et préparez vos rencontres.
- ❖ Tenez un journal de bord dans lequel vous notez : entrevues de sélection ou d'information, appels téléphoniques, entreprises et personnes contactées ainsi que les renseignements obtenus.
- ❖ Concentrez vos efforts dans un secteur à la fois et imprégnez-vous des informations relatives à ce domaine afin d'être plus crédible lors des entrevues.
- ❖ Fixez-vous des objectifs en déterminant, par exemple, le nombre de personnes ou d'organismes à contacter par semaine.
- ❖ Foncez et n'abandonnez pas !

ÉTABLIR UN PLAN D'ACTION

Être en recherche active d'emploi nécessite de l'organisation, de la rigueur et un suivi qui se traduisent nécessairement par une **mise en place d'objectifs précis**. Établir un plan d'action est le meilleur moyen de diminuer le stress rattaché au processus de recrutement puisqu'il vous aide à vous focaliser sur vos objectifs. Ainsi, cette rubrique vous présente des règles de base que vous pourrez adapter selon vos besoins. Nous espérons fortement qu'ils vous permettront d'obtenir le stage ou l'emploi idéal pour vous.

Un atelier sur la rédaction de CV et de lettre de présentation se tiendra le **11 janvier 2018 de 11h30 à 13h**.

BIEN VOUS CONNAÎTRE

Bien entendu, lorsque vous cherchez un emploi ou un stage, il est essentiel de connaître qui vous êtes; que ce soit au niveau de vos qualités, de vos défauts et surtout de votre parcours. Pour ce faire, il est très important de bien connaître son CV, d'être capable de répondre aux questions et de pouvoir expliquer les compétences que vous avez développé à travers votre parcours à l'aide d'exemples concrets. L'employeur désirera non seulement connaître vos compétences, mais également votre personnalité. Il est donc important de savoir la mettre en valeur.

CIBLER VOS INTÉRÊTS

La première étape pour s'assurer de réussir sa recherche d'emploi ou de stage est de connaître ses intérêts, ses valeurs, ses forces et ses limites. En effet, un candidat qui se connaît bien sera en mesure de mieux identifier le type d'employeur pouvant répondre à ses besoins et à sa personnalité. Il sera plus apte à répondre aux questions d'entrevue et à démontrer en quoi sa candidature correspond parfaitement à l'emploi ciblé.

Pour parvenir à mieux vous connaître, il vous faudra sans doute faire un exercice d'introspection. Cette introspection sert à mieux cibler notre objectif de carrière, en répondant à certaines questions, notamment :

- ❖ Pourquoi ai-je choisi le droit?
- ❖ Quels sont les domaines du droit qui m'intéressent?
- ❖ Est-ce que je souhaite travailler dans un domaine précis du droit ou toucher à plusieurs domaines?
- ❖ Quels sont les cours qui me passionnent à l'Université et quels sont ceux pour lesquels j'ai le moins d'intérêt?
- ❖ Est-ce que je souhaite entrer sur le marché du travail ou poursuivre mes études en droit?
- ❖ Suis-je attiré par le notariat?
- ❖ Quelles sont mes forces et mes faiblesses, tant au niveau académique que personnel?
- ❖ Quel profil de carrière m'intéresse?
- ❖ Quel équilibre est-ce que je souhaite établir entre ma vie professionnelle et personnelle?
- ❖ Qu'est-ce que je souhaite acquérir comme expérience de travail?
- ❖ Quels sont les environnements de travail qui m'intéressent?
- ❖ Quel est mon projet professionnel?
- ❖ Où est-ce que je me vois dans 5 ans ou 10 ans?
- ❖ Est-ce que je souhaite travailler dans une autre région ou un autre pays?

CONNAITRE VOS COMPÉTENCES ET APTITUDES

L'estime de soi est essentielle lorsque vient le temps de chercher un stage ou un emploi. En effet, vous devez savoir ce que vous pourriez offrir à votre futur employeur afin de mettre ces éléments en valeur. Durant le processus de recrutement, plusieurs questions des intervieweurs porteront sur vos compétences et aptitudes personnelles. Il est donc fortement conseillé de prendre le temps de définir vos forces et faiblesses.

- ❖ Établissez une liste de vos compétences;

- ❖ Décrivez une situation concrète où vous avez démontré cette compétence, soit dans le cadre de votre travail, de vos loisirs ou de vos implications sociales.

Dans cet exercice, il est possible de consulter le guide pratique de la recherche d'emploi disponible à l'adresse suivante : <http://emploiquebec.net/guide/index.asp>. Vous pouvez également évaluer vos compétences et votre niveau d'habiletés en remplissant le questionnaire « Compétences visant l'amélioration de l'employabilité », en consultant l'adresse suivante : www.jobsetc.ca/toolbox/checklists/employability.jsp?lang=f

DÉFINIR VOS ATTENTES

Afin de trouver ce fameux « fit » avec l'employeur, il est tout aussi important de savoir ce qu'on recherche comme type de stage ou de travail. Vous devriez définir vos attentes en répondant à cette liste de questions :

Objectifs

- Quels sont les postes et les organismes que je cible ?

Motivation

- Quelles sont les raisons pour lesquelles j'ai ciblé ces organismes ?

Compétences et personnalité

- Quelles sont les aptitudes et qualités que je possède et qui sont en lien avec ces postes et organismes ?

Réalisations

- Quelles sont les expériences professionnelles ou personnelles qui me permettront de bien m'intégrer aux postes et aux organismes convoités?

IDENTIFIEZ LES MILIEUX DE STAGE POTENTIELS⁶⁶

Afin d'établir une liste des employeurs potentiels, vous devez d'abord déterminer quels sont les milieux de travail qui vous intéressent, l'atmosphère de travail dans lequel vous voulez évoluer, vos objectifs à long terme ainsi que les champs de pratique qui vous intéressent.

On identifie souvent trois questions cruciales à se poser lorsque vient le temps de bien choisir son milieu de pratique⁶⁷ :

- ❖ **Jusqu'à quel point est-ce que vous aimez le conflit ?**

Cette question est à se poser notamment si vous avez l'intention de vous spécialiser en litige. En effet, le litige n'implique pas seulement de plaider devant les tribunaux, mais également une animosité générale que certains avocats n'aiment pas particulièrement.

⁶⁶ Les informations contenues dans cette section proviennent du site Internet de l'École du Barreau que vous pouvez consulter à l'adresse suivante : <http://www.ecoledubarreau.qc.ca/fr/stage/milieux-de-stage/>

⁶⁷ Voir : http://www.droit-inc.com/article15681&limit_r_modules=Carriere_Formation

❖ **Jusqu'à quel point êtes-vous motivé par l'argent ?**

Nous n'aimons pas beaucoup parler d'argent. Cependant, il n'en demeure pas moins que c'est souvent une motivation et une préoccupation des professionnels. Sachez que plus votre travail revêt une dimension sociale, moins le salaire sera élevé.

❖ **Jusqu'à quel point aimez-vous avoir le contrôle de votre vie professionnelle ?**

Dans le cas où vous désirez avoir un grand contrôle sur votre vie professionnelle, les grands cabinets ne sont probablement pas le meilleur choix pour vous; les exigences étant beaucoup plus élevées. Il vaudrait mieux se diriger vers une pratique en contentieux d'entreprise, en petit cabinet ou en solo.

Pour de plus amples informations sur ces milieux, vous pouvez vous référer au chapitre 3 de ce présent guide.

INFORMEZ-VOUS SUR LES EMPLOYEURS

Il est important dès le départ d'établir une liste d'employeurs dont le profil répond réellement à vos intérêts et à vos aspirations professionnelles. Un stage est généralement beaucoup plus qu'un simple passage obligé : il s'agit du point de départ de votre carrière. Effectuer votre stage dans un milieu qui ne vous plaît pas du tout pourrait vous faire perdre goût à la profession.

Plusieurs manuels de références et sites Internet dressent la liste des employeurs juridiques du Québec et des autres provinces. Ces manuels sont disponibles au CDP :

- ❖ Le Bottin des avocats et avocates de l'entreprise (il est maintenant inclus dans l'Annuaire téléphonique judiciaire du Québec de Wilson et Lafleur)
- ❖ Lexpert – Serving the Business of Law
- ❖ Les signets juridiques du site Internet du Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) qui classent les associations juridiques par domaine et par secteur géographique
- ❖ Le guide des petits et moyens cabinets du Québec (publié par le CDP)
- ❖ Le guide sur le droit notarial (publié par le CDP)
- ❖ Le Répertoire canadien d'employeurs juridiques (NALP) - en version électronique

De plus, vous retrouverez des répertoires électroniques où vous pourrez effectuer une recherche par ville, région et champs de pratique au Québec, dans les autres provinces canadiennes et aux États-Unis. Nous vous invitons également à consulter la National Articling Database (sur Quicklaw à l'adresse suivante : www.lexisnexis.ca) qui est une base de données répertoriant les cabinets et les services gouvernementaux ontariens et canadiens. Le site Internet des organismes qui vous intéressent est aussi une véritable mine d'informations qui vous aidera à mieux connaître leur environnement de travail et leurs valeurs. Il vous donnera assurément beaucoup d'indications à propos de la philosophie de l'entreprise et vous fournira aussi des pistes de réflexion.

Le site web et application mobile *LinkedIn* peut également être un outil à considérer dans votre recherche d'emploi ou plus particulièrement, dans votre recherche d'information à propos d'un employeur potentiel. Lorsque vous êtes dans la section « Recherche d'emploi », faites une recherche avancée. Vous pourrez ainsi faire une recherche par employeur et LinkedIn vous indiquera qui dans votre réseau est connecté à une personne travaillant chez cet employeur.

UTILISEZ LES RESSOURCES ET LES INFORMATIONS OFFERTES PAR LE CDP

Plusieurs occasions vous sont offertes à la Faculté de droit de l'Université de Montréal pour commencer à explorer le marché juridique de manière approfondie, notamment les « Événements-carrière », les séances d'informations, les ateliers sur la pratique du droit, les 4 @ 7 organisés par l'AED et les comités, ainsi que les nombreuses conférences portant sur le marché du travail et les différents domaines de la pratique du droit. Le CDP organise un évènement sur les carrières dites alternatives également qui permet aux étudiants de connaître les opportunités qui sortent du cadre traditionnel de la pratique des juristes.

Le centre de documentation du CDP est aussi une excellente ressource. Vous pouvez y consulter ou emprunter des manuels de référence, des répertoires d'entreprises, des livres portant sur plusieurs thèmes, notamment la recherche d'emploi, l'entrevue, la rédaction du curriculum vitae, la formation juridique et les types de pratique.

Vous pouvez consulter la liste de tous les documents disponibles à :

<http://droit.umontreal.ca/ressources-et-services/centre-de-developpement-professionnel/>

RENCONTREZ DES PROFESSIONNELS DU MILIEU

La rencontre d'information est l'occasion de rencontrer ponctuellement un professionnel afin de recueillir de l'information sur une profession ou une entreprise. Le but de cet entretien est d'explorer vos possibilités, de vous faire connaître, de recueillir de l'information, d'élargir votre réseau de contacts et de prendre de l'assurance avant vos entrevues.

Vous rendre sur le terrain a aussi pour avantage de vous permettre d'observer les carrières, les débouchés et les environnements de travail qui vous intéressent. Il s'agit donc non seulement de vous faire connaître auprès d'un employeur, mais aussi de découvrir les exigences du domaine de pratique qui vous intéresse, les habiletés et les compétences valorisées ainsi que les atouts à développer.

Les exemples de questions à poser lors d'une rencontre d'information avec un professionnel :

- ❖ Quel est votre cheminement de carrière?
- ❖ À quoi ressemble une semaine type de travail dans votre domaine?
- ❖ Quelle préparation suggérez-vous à quelqu'un qui est intéressé à travailler pour votre organisme ou un organisme similaire au vôtre?
- ❖ Quels sont les postes connexes?
- ❖ D'après vous, quelles sont les caractéristiques personnelles essentielles pour travailler dans ce domaine?
- ❖ Quelles sont les contraintes auxquelles vous devez faire face dans votre pratique?
- ❖ Quelles sont les spécificités de votre domaine de droit par rapport aux autres?
- ❖ Dans le poste que vous occupez, vous semblez avoir plusieurs responsabilités. Comment gérez-vous votre horaire pour réussir à accomplir toutes vos tâches?
- ❖ D'après vous quelles sont les compétences et qualités recherchées par les employeurs?

- ❖ Quels conseils donneriez-vous à un débutant?
- ❖ Parlez-lui de vos propres expériences. Demandez-lui des conseils à propos des expériences de travail et de bénévolat que vous devriez accumuler et des cours que vous devriez prendre en vue de travailler dans ce domaine.

Quelques directives à suivre :

- ❖ Arrivez bien préparé, car vous ne devez pas donner l'impression à votre interlocuteur qu'il perd son temps.
- ❖ Ne changez pas l'objectif de cette rencontre en cours de route en lui parlant d'emploi.
- ❖ Ne terminez jamais une entrevue d'information sans demander le nom de quelques personnes qui pourraient vous donner d'autres renseignements afin de poursuivre votre recherche. De cette manière, votre réseau se ramifie.
- ❖ Après la rencontre, il est suggéré de faire parvenir une lettre de remerciement au professionnel que vous avez rencontré afin de lui faire part de votre appréciation de l'entretien. Mentionnez que vous avez apprécié l'échange et que ses conseils ont été utiles.

PERSONNALISER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Il est primordial de transmettre un dossier de candidature qui soit conforme aux documents demandés par l'employeur potentiel, autrement ce dernier pourrait interpréter cela comme un manque de rigueur et de préparation. Dans certains cas, un **dossier incomplet sera automatiquement rejeté**. Il est donc important de prendre le temps de vérifier, pour chacun des employeurs à qui vous envoyez des dossiers de candidatures, les documents exigés.

Voici les différents documents qui sont généralement exigés par les employeurs :

- ❖ Une lettre de présentation personnalisée au stage ou à l'emploi convoité (pas plus de ¾ de page ou tout au plus 1 page);
- ❖ Un curriculum vitae à jour (pas plus de 2 pages. Trois pages est acceptable dans certaines circonstances);
- ❖ Une photocopie du plus récent relevé de notes de vos études universitaires
- ❖ Une/des lettres de recommandation

Il est fortement recommandé de s'en tenir aux documents exigés par l'employeur et de ne pas se risquer de faire des ajouts inutiles.

UNE LETTRE DE PRÉSENTATION ADAPTÉE

La lettre de présentation est un document auquel il faut s'attarder vu son impact considérable dans le processus de sélection d'un employeur. La lettre de présentation doit inciter l'employeur à consulter votre curriculum vitae; elle doit être personnelle. Vous devez également démontrer que vous connaissez le cabinet ou l'organisme pour lequel vous soumettez votre candidature.

Pour plus d'informations sur la lettre de présentation, des conseils plus spécifiques ainsi que des exemples de lettres, veuillez consulter le guide *La rédaction du curriculum vitae et de la lettre de présentation* publié par le CDP.

Voici les quatre éléments essentiels que doit contenir votre lettre de présentation⁶⁸ :

- 1) **Spécifiez le but de votre envoi** : Par exemple, effectuer votre stage de l'École du Barreau, demander à un avocat d'agir comme maître de stage ou répondre à une offre de stage ou d'emploi.
- 2) **Manifestez votre intérêt et votre motivation** : Vous pouvez vous distinguer des autres candidats en précisant les raisons qui vous motivent à appliquer pour une offre de stage ou d'emploi en particulier. Vous pouvez le faire en abordant vos compétences spécifiques ou vos expériences personnelles qui sont reliées aux domaines d'expertise de l'employeur.
- 3) **Mettez en valeur vos atouts** : Expliquez ce que vous avez à offrir à votre futur employeur. Vous devez choisir les éléments de vos parcours académique et professionnel qui sont le plus susceptibles d'intéresser l'employeur pour lequel vous soumettez votre candidature. Vous pouvez même ajouter des renseignements complémentaires tels une expérience de travail particulière ou une compétence précise. Il est important de faire des liens entre les éléments qui apparaissent sur votre curriculum vitae. Par exemple, le fait que l'ensemble de vos expériences de travail touche au service à la clientèle ou que certaines expériences vous ont permis de développer une bonne capacité d'adaptation. Cependant, éviter l'erreur de faire un copier-coller de votre CV. L'employeur doit être intéressé pour lire votre C.V.
- 4) **Demandez une rencontrer et précisez vos disponibilités** : Vous devez convaincre l'employeur de vous rencontrer et lui en faire la demande. Précisez quels sont les moments où vous êtes disponibles pour une entrevue ou pour commencer le stage ou l'emploi.

UN CURRICULUM VITAE ACCROCHEUR

Il a été établi par Service Canada qu'un employeur prend en moyenne 30 secondes pour consulter les CV qu'il reçoit. Il faut donc s'assurer que les informations importantes soient visuellement accessibles. Il est recommandé d'adapter son curriculum vitae à chacun des employeurs. Il faut donc s'informer sur le stage convoité et l'organisme visé, pour ensuite relier nos compétences aux exigences demandées à l'intérieur du CV.

Pour plus d'informations sur le CV, des conseils plus spécifiques ainsi que des modèles de CV, veuillez consulter le guide *La rédaction du curriculum vitae et de la lettre de présentation* publié par le CDP.

Le curriculum vitae devrait :

- ❖ Être rédigé en tenant compte des intérêts de l'employeur;
- ❖ Avoir une apparence professionnelle : choisissez une police claire et lisible et du papier de bonne qualité;
- ❖ Cibler un emploi ou une organisation en particulier;
- ❖ Être exempt de toute faute d'orthographe ou de grammaire;
- ❖ Présenter clairement vos compétences, vos habiletés et vos réalisations en évitant les répétitions;

⁶⁸ Les informations contenues dans cette section proviennent du guide *À la recherche de votre stage de formation professionnelle de l'École du Barreau du Québec* que vous pouvez consulter à l'adresse suivante :

http://www.ecoledubarreau.qc.ca/media/cms_page_media/26/guide-recherche-stage_4.pdf

UNE LETTRE DE RECOMMANDATION CONVAINCANTE

Lorsque l'on entame un processus de recherche d'emploi, il faut s'attendre à devoir fournir une lettre de recommandation émanant d'un employeur ancien/actuel. Il est préférable de demander une lettre de recommandation à chaque fois que l'on termine un emploi.

La lettre doit émaner d'une personne qui avait une position significative dans l'entreprise pour laquelle vous étiez en poste.

En général une lettre de recommandation contient les éléments suivants :

- ❖ Nom de l'employé
- ❖ Nom de l'entreprise
- ❖ Date de début et de fin d'emploi
- ❖ Titre du poste
- ❖ Qualités, responsabilités et réalisations
- ❖ Résumé des principales tâches

LE RELEVÉ DE NOTES

La plupart des employeurs exigent qu'un relevé de notes soit inclus dans le dossier de candidature, et ce, pour différentes raisons. Certains veulent connaître votre rendement scolaire et d'autres, vos choix de cours. Cela leur permet de voir si vos choix de cours concordent avec les domaines de pratique pour lesquels vous dites avoir un intérêt.

D'ailleurs, à l'entrevue, vous pourriez souligner que vos meilleurs résultats ont été obtenus dans les cours relatifs aux champs de pratique de l'employeur si tel est le cas. Tentez également de trouver de bonnes explications pour vos résultats moins satisfaisants afin d'être bien préparés si un employeur potentiel vous pose une question à ce sujet. Vous pourriez, par exemple, souligner que vous étiez très impliqué dans le milieu parascolaire ou encore que votre emploi à temps partiel occupait beaucoup de votre temps. Il est préférable de mentionner des raisons de ce type plutôt que de blâmer un professeur ou un examen qui aurait été plus difficile que d'autres.

Il ne faut pas perdre de vue que le relevé de note n'est pas le seul élément pris en compte par votre futur employeur. Ainsi, si votre relevé de notes ne se démarque pas de la masse, faire valoir vos réalisations, accomplissement et expériences de travail. Les compétences acquises en dehors des salles de classe sont tout aussi importantes que les résultats scolaires. Faire preuve d'un certain équilibre entre les résultats scolaires, les activités parascolaires et d'autres expériences professionnelles est souvent un atout prisé par les employeurs.

Finalement, assurez-vous d'apporter une copie officielle de votre relevé des notes lors des entrevues.

SORTIR DU LOT

Il peut sembler ardu de décrocher un emploi en tant que juriste étant donné la croissance du nombre de diplômés et la diminution de la demande. Toutefois, plusieurs étudiants ou diplômés ont des stages ou des emplois très intéressants. Comment font-ils pour dénicher ces postes?

Tout d'abord, il est fortement conseillé de **s'impliquer à la Faculté** durant son baccalauréat pour plusieurs raisons. D'une part, l'implication permet de développer un esprit de camaraderie avec ses consœurs et ses confrères. Ensuite, l'étudiant développera de nombreuses compétences recherchées par les futurs employeurs, tel que l'esprit d'équipe. De plus, les opportunités d'implication représentent une occasion pour l'étudiant d'approfondir ses intérêts tout en s'épanouissant au sein de sa Faculté.

Le réseautage est primordial dans toute recherche d'emploi. C'est pourquoi, durant la session académique, de multiples activités organisées par l'AED et le CDP vous permettront de développer votre réseau de contacts. Les pages qui suivent vous donneront des conseils à ce sujet.

Ensuite, il existe plusieurs moyens atypiques pour se distinguer de ses pairs tels que des **études supérieures**, s'être fait offrir une **bourse** ou encore écrire des articles dans différentes revues juridiques.

Finalement, le professionnalisme est de mise pour se décrocher un emploi ou un stage. Consultez les pages à la fin de cette section pour quelques conseils qui vous aideront à naviguer les eaux parfois périlleuses du monde professionnel.

VOUS IMPLIQUER

Les activités sociales, professionnelles et sportives font toujours bonne image auprès des employeurs. En effet, ces derniers veulent savoir que vous faites autre chose que seulement étudier jours après jours. De plus, votre implication vous permet de développer de multiples habiletés et qualités qui vous seront utiles dans votre vie professionnelle.

ÊTRE MEMBRE DES DIFFÉRENTS COMITÉS

En devenant membre d'une association, vous pourrez participer aux activités et aux réunions organisées par celle-ci. C'est une manière d'enrichir votre parcours scolaire et de valider vos intérêts. De plus, c'est une occasion unique de réseauter. Finalement, votre implication vous aidera à vous démarquer des autres candidats lors d'une entrevue d'embauche, surtout si vous occupez un poste particulier au sein de l'exécutif du comité en question.

Association des étudiantes en droit de l'Université de Montréal (AED)

ACAADR

Comité Accès à la Justice

Comité Affaires internationales

Amnistie internationale

Avocats sans frontières

Association des étudiants noirs en droit de l'UdeM

Comité Bols et Bolles

Comité des Arts de la Faculté

Comité des jeunes auteurs

Comité Débats	Comité Droit pénal
Comité Diversité	Comité Droit et Politique
Comité Droit autochtone	Comité Droit Notarial
Comité Droit constitutionnel	Comité Egaliser / Level
Comité Droit de la famille	Comité Environnement
Comité Droit fiscal	FEDJA
Comité Droit de la santé	Comité Femmes et Droit
Comité Droit des affaires et gestion	Comité Jeux'ridiques (Law Games)
Comité Droit du travail	Comité Perspectives
Comité Droit et Sports	Radio Etudiante Droit
Comité Droit et technologies	SimONU

Site Internet de l'AED : <http://aedmontreal.com/>

Association des cycles supérieurs en droit de l'Université de Montréal (ACSED)

- ❖ Comité Perse
- ❖ Comité ProRéseau

Page Facebook de l'ACSED : <https://www.facebook.com/acsed.udem/>

Regroupements étudiants reconnus à l'Université de Montréal (AHC)

Il existe une panoplie d'autres comités et associations étudiants à l'UdeM qui sont ouverts à tous les étudiants. Voici une liste non exhaustive de comités qui sont susceptibles de vous intéresser, vous trouverez la liste complète sur le site de l'AHC.

- ❖ Amnistie Internationale UdeM
- ❖ Association étudiante canadienne pour les droits de l'enfant (AÉCDE)
- ❖ Comité de simulations universitaires de l'UdeM (Comité Sim'UM)
- ❖ Équipe de débat de l'UdeM (ÉDUM)
- ❖ Projet Innocence Montréal
- ❖ Solidarité pour les droits humains des Palestiniennes et Palestiniens de l'Université de Montréal – SDHPP
- ❖ Unicef UdeM

Site internet de l'AHC : http://www.ahc.umontreal.ca/groupes_interet/groupes_membres.htm

Jeune Barreau de Montréal (JBM)

La mission du JBM est double. D'une part, il veille à défendre et à promouvoir les intérêts de ses membres. D'autre part, il fournit de façon bénévole des services de consultation et d'information juridique auprès de différents segments de la population et organise des activités de bienfaisance. Dans l'ensemble, il vise à améliorer l'accessibilité à la justice et à contribuer au bien-être collectif.

Site Internet du JBM : <http://www.ajbm.qc.ca/>

Institut Canadien d'administration de la justice (ICAJ) – Section étudiante

La Section étudiante de l'ICAJ est un lieu de rassemblement ouvert aux étudiantes et étudiants en droit à travers le Canada et une plateforme d'apprentissage privilégiée. Elle offre aussi de nombreuses possibilités de réseautage et permet de faire des rencontres enrichissantes avec des acteurs importants de la scène juridique canadienne. En étant membre, vous bénéficieriez de plusieurs avantages tels que des tarifs préférentiels pour les programmes de formation et l'entrée gratuite pour certaines activités.

Site Internet de la section étudiante de l'ICAJ : <https://ciaj-icaj.ca/fr/adhesion/section-etudiante/>

Association du Barreau Canadien (ABC)

Pour l'année 2017-2018, la cotisation annuelle pour l'ABC Québec est de **20\$** pour les étudiants en droit, ce qui rend plus accessible les opportunités offertes par le réseau de l'ABC à la communauté des futurs juristes. Les frais ordinaires pour les avocats, notaires, juges et professeurs sont de 799,92\$. La cotisation pour un nouvel avocat (3 ans suivant son admission à un barreau canadien) est de 341,17\$.

Site Internet : <http://abqc.qc.ca/fr/Accueil>

Association de la Chambre du commerce du Montréal métropolitain

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain a pour mission d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme.

Site Internet : <http://www.ccmm.qc.ca/fr/>

Jeune Chambre de commerce de Montréal

La Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM) a pour mission de développer, représenter et faire rayonner la relève d'affaires. Elle constitue un regroupement de jeunes cadres, professionnels, entrepreneurs et travailleurs autonomes âgés de 18 à 40 ans. Grâce à une panoplie d'événements organisés chaque année, la JCCM est un lieu incontournable pour le développement de la relève d'affaires à Montréal.

Site Internet : <https://www.jccm.org>

LA GESTION DU TEMPS

Tous les juristes sont d'accord pour dire que des études en droit sont exigeantes. Ainsi, afin d'atteindre un sain équilibre entre votre vie professionnelle, votre vie personnelle et vos divers engagements à la Faculté, il est important de bien gérer votre temps. En effet, il ne faudrait pas que votre implication au sein de la Faculté soit au détriment de vos études.

Un agenda, électronique ou papier sera un outil précieux pour gérer vos examens, vos cours, vos activités parascolaires et vos activités sociales. Un truc efficace est de réserver un moment pour planifier et prioriser vos tâches. Cela diminuera grandement votre niveau de stress !

Un service de mentorat gratuit par l'AED est offert à tous les étudiants. Ces membres pourront vous guider dans les techniques efficaces d'études. Pour obtenir plus de détails, veuillez consulter la page suivante :

<http://aedmontreal.com/mentorat/>

Le PADUM (Pairs-aidants en droit de l'Université de Montréal) est également un service gratuit offert à tous les étudiants pour vous aider à gérer votre stress et votre anxiété. Vous pouvez prendre rendez-vous pour discuter avec un des membres. Pour plus d'information, veuillez consulter la page suivante : <http://aedmontreal.com/padum/>

LE TÉMOIGNAGE D'UNE AVOCATE EXPLIQUANT SON IMPLICATION AU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

Me Magdalena Sokol

Commission scolaire English-Montréal

LL.B. 2009, Faculté de droit, Université de Montréal.

Chers futurs Confrères, Chères futures Consœurs,

Je me présente : Magdalena Sokol, avocate (Barreau 2010), exerçant la profession à Montréal dans un petit cabinet qui concentre sa pratique en droit de la famille et en droit des successions.

Au mois de juin 2011, huit mois après mon assermentation, j'ai décidé qu'il était temps de m'impliquer bénévolement au sein du Jeune Barreau de Montréal (ci-après « JBM »). À l'époque, je connaissais à peine le JBM, mais la procédure⁶⁹ pour poser ma candidature était relativement simple : aucun CV à envoyer, aucune entrevue, aucun critère de sélection des bénévoles. Il suffisait de manifester son intérêt pour un ou plusieurs Comité(s) du JBM et d'assister aux réunions après les heures de bureau (environ une réunion par mois), ce qui me permettait de concilier travail et bénévolat.

Au départ, mes objectifs étaient de me créer un réseau et de développer de la clientèle. Avec le temps, le JBM m'a permis d'atteindre ces objectifs, notamment par mon implication dans divers comités et en assistant aux activités de réseautage organisées par le JBM. Mais également, le JBM m'a permis de parfaire mes connaissances dans mon domaine de pratique en publiant mes résumés de jurisprudences récentes sur le blogue du Comité recherche et législation (me motivant même à publier 10 jugements essentiels sur un sujet de droit).

Puis, le JBM m'a encouragé à sortir de ma zone de confort et à prendre plus de responsabilités. En effet, ayant développé un lien d'appartenance et d'attachement avec le JBM, j'ai posé ma candidature en 2014 dans l'espoir de devenir membre du conseil d'administration. Par contre, je n'ai pas été élue. Malgré cela, j'ai eu la chance d'être la personne en charge d'organiser le Colloque Leadership qui a eu lieu en février 2015 et qui visait à promouvoir la présence des femmes dans le milieu du droit et des affaires.

Enfin, au JBM, on se fait de nouveaux amis avocats. Cela peut paraître ordinaire, mais on a besoin de s'entourer d'amis avocats qui comprennent notre réalité : la profession d'avocat est une profession fort intéressante, mais elle peut être difficile par moment. Ceci dit, n'hésitez pas à vous impliquer bénévolement le plus tôt possible : le JBM a toujours ses portes ouvertes pour vous accueillir!

⁶⁹ La procédure demeure la même à ce jour.

LE TÉMOIGNAGE D'UNE ÉTUDIANTE EXPLIQUANT SON IMPLICATION AU SEIN DE LA FACULTÉ DE DROIT

Felicia Jin

Stagiaire chez Lavery

A participé à la Course aux stages 2015

L.L.B. 2016, Faculté de droit, Université de Montréal

La Course aux stages est un processus de recrutement qui prend énormément d'investissement, tant en efforts qu'en temps. Lorsqu'il vient l'année où tu décides de faire ta course, que ce soit en 2^e ou en 3^e, une des réflexions les plus souvent faites à la rentrée concerne ton implication à la vie facultaire. Pour moi, il a toujours été important de faire autre chose qu'aller à tes cours à la faculté ; c'est ce qui peut faire de ton expérience universitaire une des plus enrichissantes de ton parcours académique.

Lorsque ma deuxième année a commencé, j'ai pris la décision de participer au processus de recrutement de la Course aux stages et que, après grandes réflexions, je maintiendrais mon implication facultaire : j'étais membre de l'exécutif du Comité SimONU. J'avais participé aux simulations des Nations Unies depuis ma première année du Cégep, mais je n'avais pas encore été sur l'exécutif de l'équipe. Pour moi, ce poste était une occasion de monter une équipe forte pour représenter la Faculté à l'international avec un système d'entraînement fixe qui pourra se transmettre d'année en année. Deux sessions chargées m'attendaient et je savais que je devais planifier mes activités professionnelles efficacement. Il ne faut pas se tromper sur l'objectif de ces activités. Elles ne sont pas présentes pour que les étudiants fassent des impressions remarquables. Ces activités sont là à titre de pont entre le milieu professionnel du cabinet et tes intérêts à toi. Participer à une activité te permet de prendre le pouls du cabinet et de voir si un stage chez ce dernier t'intéresse. De plus, tu ne sais souvent pas quel type de droit t'intéresse au début de ta deuxième année, alors parler à des praticiens te permet de le cerner plus facilement.

Lors de l'envoi des applications, il y a une limite au nombre de premières entrevues que tu peux placer dans ta première semaine de course, donc un premier tri est très avantageux. On dit souvent que tu dois «fit» avec le cabinet où tu passeras tes prochaines années, et c'est très vrai. En conséquence, je pense qu'il faut rencontrer le plus d'avocats possibles de différents cabinets pour avoir un envoi d'applications le plus fidèle à tes intérêts et éliminer les cabinets qui ne vont vraiment pas avec ta personnalité. De plus, connaître réellement un cabinet te permet d'avoir une lettre de présentation personnalisée, élément qui est un gros plus pour ton dossier. Dans les faits, j'ai commencé par consulter l'horaire des événements professionnels sur le site de l'AED pour ensuite repérer ceux où je ne pourrais pas y être. Une belle alternative aux cocktails est une conférence donnée par le cabinet : elle dresse un bon portrait d'une certaine pratique et tu as la chance de poser des questions à la fin. Beaucoup d'activités regroupant plusieurs avocats sont également de belles occasions de discuter avec les avocats d'un cabinet que tu n'auras pas la chance de visiter (le 4 à 7 CDAG, le dîner-causerie du doyen et la journée carrière). En somme, j'étais consciente que je ne pouvais pas courir dans tous les événements professionnels, mais j'ai tout de même réussi à rejoindre une grande partie des recruteurs. Pendant la Course aux stages, j'étais à l'extérieur du pays durant la deuxième semaine pour ma compétition de SimONU. Les activités professionnelles ont raccourci le temps nécessaire pour me préparer, car j'avais déjà une assez bonne connaissance des cabinets. Le plus grand avantage reste par contre le fait que ces activités ont permis une meilleure gestion de mon stress, car ayant parlé plusieurs fois avec des avocats, j'étais plus à l'aise durant mes entrevues.

Je pense qu'il y a plusieurs façons de vivre l'année où tu participes au processus de recrutement. L'important est de ne pas se perdre dans l'engouement et de garder en tête qu'il s'agit d'un simple processus placé très à l'avance. Ceux n'ayant pas leur stage en deuxième peuvent refaire la course en 3^e et le Barreau offre énormément de ressources également. La Course aux stages reste cependant une superbe expérience de recrutement et je souhaite bonne chance à tous ceux et celles qui désirent se lancer dedans !

METTRE EN VALEUR LES ACTIVITÉS DE FORMATION

La Faculté de droit offre diverses activités de formation pratique aux les étudiants de 2^e et 3^e année du baccalauréat en droit. Que ce soit le stage en milieu communautaire, le stage auprès d'une juge, le tribunal-école ou encore un concours de plaidoiries, il vaut la peine de l'inclure dans votre CV et d'en parler dans votre lettre de présentation.

Votre expérience lors de l'une de ces formations pratiques est particulièrement intéressante aux yeux des employeurs potentiels puisque ce sont des expériences juridiques dans des secteurs spécialisés. De plus, certains avocats, juges et cabinets sont activement impliqués au niveau de l'organisation des concours de plaidoiries (en tant que superviseur), ce qui transforme l'activité de formation en une excellente opportunité pour commencer à bâtir votre réputation professionnelle.

Par exemple, un étudiant de 2^e année intéressé par le droit de la propriété intellectuelle et qui décide de suivre le cours de tribunal-école en propriété intellectuelle peut le mentionner dans sa lettre de présentation pour attirer l'attention de l'employeur. Il y aura de fortes chances que l'employeur potentiel pose des questions à ce sujet à l'entrevue. L'étudiant aura alors la chance de démontrer les connaissances qu'il a acquises dans le cadre de sa formation pour se distinguer des autres candidats.

De même, si vous êtes un étudiant en 3^e année qui postule pour un stage auprès du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et que vous participez au Concours de plaidoirie en droit pénal (Coupe Gale), votre participation viendra non seulement témoigner d'un intérêt actif pour le droit pénal, mais vous aidera au surplus à mettre en valeur vos compétences de plaideurs, essentielles pour la profession de procureur.

Pour plus d'information sur les formations cliniques et pratiques de l'Université de Montréal, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://droit.umontreal.ca/programmes/baccalaureat-en-droit/>

LE BÉNÉVOLAT JURIDIQUE

Le travail bénévole vous permet non seulement d'exercer vos compétences et d'acquérir de l'expérience, mais aussi de rencontrer des personnes qui pourraient vous aider dans votre recherche d'emploi. Choisissez donc une organisation où vous pourrez mettre vos connaissances en pratique.

Il existe plusieurs organismes communautaires et gouvernementaux où il est possible de s'impliquer tout au long de l'année. Il s'agit d'une belle expérience pratique et intéressante qui vous suivra au-delà de votre cursus universitaire.

Liste des sites où il vous sera possible de consulter les différentes offres de bénévolat :

Fédération des centres d'action bénévole du Québec	Site regroupant 115 centres d'action bénévole partout au Québec
Action Without Borders	Informations, recherche et articles sur le bénévolat et le volontariat
Bénévoles Canada	Organisme qui se consacre à la promotion du bénévolat au Canada
Centre d'action bénévole de Montréal	Possibilité de s'inscrire et participer à des actions bénévoles dans divers domaines
Go Volunteer	Recherche des actions de bénévolat en Colombie-Britannique et en Alberta
Katimavik	Principal programme de service volontaire au Canada
Volunteer Match	Répertorie des offres de bénévolat

LES PROJETS JURIDIQUES PRO BONO

Le contexte actuel de la crise de l'accessibilité à la justice au Canada rend de plus en plus importante l'implication des juristes dans les programmes pro bono, dont l'expression signifie « pour le bien public ». Chaque année, des centaines d'avocats acceptent de travailler quelques heures bénévolement pour le compte d'organismes communautaires. Leur implication témoigne du rôle social qu'est appelé à jouer le juriste dans la société. En tant qu'étudiant, vous pouvez participer au programme pro bono de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Conçu à l'Université de Toronto en 1996, ce programme s'étend maintenant dans toutes les facultés de droit canadiennes. Le Réseau national d'étudiants Pro Bono jumèle des étudiants en droit avec des organismes d'intérêt public afin d'apporter une aide significative à la communauté. Jusqu'à présent, plus de 10 000 étudiants provenant des diverses facultés ont travaillé sur une variété de projets sous la supervision d'un juriste bénévole. Vous aurez ainsi l'opportunité de contribuer à l'amélioration de la société tout en développant votre conscience éthique et sociale, ainsi que vos habiletés juridiques.

Pour plus d'informations sur la section de l'Université de Montréal, veuillez consulter la page suivante :
<http://www.probono-udem.ca/>

LE TÉMOIGNAGE DE DEUX ÉTUDIANTES QUI S'IMPLIQUENT BÉNÉVOLEMENT

Terina Morgan et Charlotte Dion

Co-coordonnatrices pour l'année 2017-2018

PBSC – Section Université de Montréal

La profession de juriste est, depuis les dernières années, frappée par un dur constat : le système pour lequel nous travaillons est brisé et laisse filer au travers de ses mailles des justiciables canadiens qui ne trouveront pas justice, faute de ressource ou se retrouvant perplexes devant la complexité du système judiciaire. Un trop grand nombre de justiciables se représentent seuls et un nombre encore plus important n'est pas en mesure de comprendre la portée de ses droits et obligations en tant que citoyen.

La question que nous nous posons, en tant qu'étudiant, est la suivante : que pouvons-nous faire pour contribuer à l'amélioration du système de justice, n'étant qu'étudiants après tout? Une partie de cette réponse se trouve dans le travail pro bono. Comme son nom l'indique Pro Bono Students Canada est un réseau national présent dans 21 facultés de droit canadiennes. Le bureau national, situé à Toronto, s'assure que la coordination et la gestion des sections universitaires se font adéquatement. Chaque section est également coordonnée par des étudiants en droit, ce que nous faisons toutes les deux actuellement, puis supervisée par un membre du personnel de facultaire. Cette fonction est assurée par Aminata Bal pour l'Université de Montréal.

La beauté de PBSC réside dans la possibilité des étudiants de première, deuxième et troisième année du baccalauréat en droit de contribuer activement à mettre de l'avant l'accès à la justice dans divers domaines de droit et auprès d'une clientèle diversifiée. Vous pouvez à ce titre vous impliquer de trois différentes manières.

Tout d'abord, il est possible pour vous de postuler afin de faire partie de l'exécutif PBSC section Université de Montréal, dans l'un des neuf (9) poste suivant : VP journaliste ; VP communications ; VP événements, placement et suivis (2 postes) ; Chargé de projet Testament ; Chargé de projet Conjointes de faits ; Chargé de projet Jeune Barreau de Montréal ; Chargé de projet Clinique juridique OBNL et Chargé de projet Clinique juridique du CELO. Ce faisant, il vous sera possible de travailler au cœur de PBSC et d'en promouvoir les actions auprès des bénévoles, de la Faculté de droit, des justiciables ainsi que d'offrir à PBSC de la visibilité sur les réseaux sociaux et lors de nos événements. Le recrutement pour ces postes se fait vers la fin de la session d'hiver, une fois que les coordonnateurs/trices pour l'année suivante ont été recrutés.

Cela nous amène donc à vous présenter le poste de coordonnateur/trice de section que nous occupons toutes deux présentement. Le poste de coordonnateur/trice est un poste haut en couleur. Il nous permet de renforcer nos capacités de leadership et d'organisation tout en ayant la chance de travailler avec plusieurs individus inspirants du milieu juridique et de son futur. Que ce soit pendant l'été lorsque les projets de bénévolat juridique sont développés, ou au courant de l'année alors que ceux-ci sont mis en œuvre, ce poste permet plusieurs expériences pratiques qui mettent de l'avant des qualités et des acquis cruciaux à une pratique accomplie dans le domaine juridique. Le recrutement pour ces deux postes se fait à la mi session hivernale.

Notre poste nous permet de rencontrer les juristes de demain et de leur donner la chance d'acquérir une expérience pratique et formatrice lors de leurs études. PBSC c'est plus de 1600 étudiants à travers le Canada qui offrent des services juridiques à plus de 400 organismes, ce qui représente plus de 140 000 heures de services juridiques gratuits chaque année. Faire partie de PBSC, c'est donc synonyme de service public de qualité et d'engagement communautaire durant vos études.

Ainsi, si vous désirez faire partie de ce moteur de changement, nous vous invitons grandement à postuler en tant que bénévole pour PBSC. Les bénévoles doivent être disponibles entre trois (3) et cinq (5) heures par semaine, sauf durant le mois de décembre. Nous nous attendons à ce que les candidats soient autonomes et engagés dans l'atteinte d'un accès à la justice pour tous. Être bénévole pour PBSC, c'est avoir la chance de devenir un juriste sensibilisé aux causes sociales et ayant acquis de l'expérience pratique et ce, avant sa sortie de l'université.

SE DISTINGUER PAR SA PLUME

Le meilleur moyen de se valoriser est de sortir des sentiers battus. Un moyen pour le faire est d'écrire des publications. En tant qu'étudiant à l'Université de Montréal, le Pigeon dissident, la Revue juridique des étudiants de l'Université de Montréal et l'Observatoire national en matière de droits linguistiques sont de belles plateformes pour faire publier vos articles. De plus, de nombreux concours de rédaction ont lieu à l'interne et à l'externe. Tenez-vous au courant par le biais du bulletin du CDP.

Pour plus d'informations :

<https://ssl.editionsthemis.com/revue/>, <http://rjeum.com/>, <http://www.pigeondissident.com/> et
<http://odl.openum.ca/>

ACQUÉRIR UNE SPÉCIALISATION

LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les études supérieures sont un autre moyen de se démarquer sur le marché du travail. Si vous connaissez vos intérêts et le secteur de droit dans lequel vous désirez pratiquer, il sera plus facile de vous démarquer en faisant une maîtrise ou un doctorat dans le champ de pratique en question. Le septième chapitre du présent guide vous offre un aperçu des différents programmes d'études supérieures offerts.

ÉTUDIER À L'ETRANGER

Les universités étrangères offrent plusieurs cours d'été aux étudiants en droit. La Faculté de droit de l'Université de Montréal offre d'ailleurs cinq programmes d'été à l'international : au Costa Rica en collaboration avec la Universidad de Costa Rica, à Rio en collaboration avec la Institute for Technology & Society Rio de Janeiro (ITS Rio), à Wiesbaden en collaboration avec l'EBS Law School, à Beijing en collaboration avec la China University of Political Science and Law et à Milan en collaboration avec l'Università degli Studi di Milano. Ces programmes peuvent être une excellente opportunité d'acquérir de nouvelles connaissances et de vivre une expérience enrichissante. De plus, les employeurs potentiels apprécient grandement cette formation qui constitue un véritable atout pour le candidat puisqu'il a acquis une perspective différente du droit que celle véhiculée au Québec.

Pour plus d'informations sur les universités d'été, vous pouvez consulter le *Guide carrières en droit international*, disponible sur le site du CDP. Également sur les programmes d'été offerts par la Faculté de droit de l'Université de Montréal, veuillez consulter le site de la Faculté : <http://droit.umontreal.ca/international/programmes-et-stages/>

Vous avez la possibilité de séjourner, en cours de baccalauréat, dans une faculté de droit au Canada ou à l'étranger, pour y étudier pendant au moins un trimestre. S'il est loisible aux étudiants d'aller dans l'une des quelque 200 universités avec lesquelles l'Université de Montréal a signé un accord de coopération, en Europe, au Moyen-Orient, en Amérique, en Afrique ou en Asie, la plupart des étudiants qui choisissent de prendre part à un échange le font dans une faculté partenaire de la Faculté de droit, qui sont actuellement au nombre de trente-deux. Les étudiants peuvent notamment aller à Poitiers, Paris et Lyon, en France, à Louvain-la-Neuve et Namur en Belgique, à Genève et Neuchâtel, en Suisse, à Barcelone, en Espagne, à Bologne, en Italie, et à Buenos Aires, en Argentine.

AVOIR DES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Les emplois d'été et les emplois à temps partiel pendant les études peuvent permettre aux candidats de développer des intérêts ou d'acquérir de nouvelles compétences. De fait, les employeurs apprécient que les candidats aient une certaine expérience sur le marché du travail car elle permet de développer certaines aptitudes personnelles essentielles, et ce, même si l'emploi n'est pas directement lié au domaine juridique.

Il n'existe pas de recrutement officiel d'emplois d'été et à temps partiel dans les cabinets du Québec. Cependant, ce type d'emploi, pour les bureaux signataires de l'entente de recrutement, est lié à l'obtention d'un stage. Conséquemment, lorsque vous obtenez une offre de stage professionnel, vous voyez souvent offrir un poste pendant l'été qui précède votre stage et parfois même pendant les deux étés précédents. Puisqu'aucune règle ne régit l'emploi d'été, il est préférable de vous informer des politiques d'embauche ou encore d'en discuter avec les recruteurs lors de la « journée carrière interfacultaire » ou de l'entrevue.

Les stages et emplois en contentieux ou en petits cabinets sont peu affichés publiquement puisqu'il y a peu de postes disponibles. Cependant, rien de vous empêche d'envoyer des candidatures spontanées et de communiquer directement avec les organismes. Le réseautage s'avère ici très utile. L'important est donc de demeurer proactif, d'autant plus que ces employeurs n'ont généralement pas de période de recrutement fixe. Voici une brève présentation des différentes possibilités d'emploi :

UN EMPLOI DANS LE MILIEU JURIDIQUE

Occuper un emploi dans le milieu juridique est une excellente manière d'acquérir des compétences de base qui vous seront utiles tout au long de votre carrière, et ce, même si vous n'effectuez pas, dès le départ des fonctions juridiques. En effet, vous aurez les pieds dans le milieu et développerai des réflexes qui vous seront utiles une fois que vous occuperais un poste relié à vos compétences de juristes. Avec la présentation récente la *Loi visant à permettre aux étudiants en droit de donner des consultations et des avis d'ordre juridique dans une clinique juridique universitaire afin d'améliorer l'accès à la justice*⁷⁰, vous pourriez occuper un poste à la clinique juridique de la Faculté! Une telle expérience peut également être utile afin d'explorer différents domaines du droit et conséquemment de cerner vos champs d'intérêts et observer le milieu de pratique. Il s'agit aussi d'une excellente opportunité de commencer à développer votre réseau de contacts.

OCCUPER UN POSTE D'ASSISTANT DE RECHERCHE

À l'Université de Montréal, plusieurs opportunités d'assistantat de recherche se présentent à vous dans les bulletins hebdomadaires du CDP, que ce soit pour des professeurs ou auprès d'un juge, dans les stages en milieux communautaires ou encore même pour votre Centre de développement professionnel. En étant assistant de recherche, vous développerez de solides habiletés de recherche et de rédaction qui vous seront sans aucun doute utiles dans votre pratique future et qui vous serviront à vous démarquer des autres candidats lors de votre recherche de stage. Il ne faut pas oublier que de tels postes sont

⁷⁰ Projet de loi n° 697, (sanctionné – 11 mai 2017), 1^{re} sess., 41^e légis. (Qc)

également disponibles à l'externe, notamment dans certains cabinets, à la Cour et dans des organismes communautaires à vocation juridique.

UN EMPLOI OU UN STAGE NON RELIE AU MILIEU JURIDIQUE

Par le biais d'un emploi ou d'un stage dans un milieu non juridique, vous pouvez chercher à développer des qualités et aptitudes transférables au droit (langues, communication, travail d'équipe, créativité, etc.) ou encore, à acquérir de nouvelles compétences. Gardez en tête qu'un emploi dans une domaine non juridique n'est jamais une perte. Cela est d'autant plus vrai si vous travaillez pendant vos études puisque vous faites alors preuve d'une capacité de concilier ces deux engagements.

Prenons un exemple concret. Dans l'hypothèse où vous ne maîtrisez pas ou mal l'anglais, vous pourriez travailler ou faire du bénévolat dans un centre communautaire situé dans un milieu anglophone. En effet, des habiletés linguistiques développées au cours d'un emploi peuvent être des atouts majeurs dans un processus de sélection. Vous pourriez également chercher à développer vos compétences en recherche ou en rédaction de documents.

UN EMPLOI OU UN STAGE DANS UNE INDUSTRIE PARTICULIÈRE

Pour les étudiants qui souhaitent pratiquer le droit dans un contentieux d'entreprise ou dans une industrie particulière, occuper un emploi dans ce domaine d'intérêt peut être une excellente manière d'entrer dans le secteur et d'acquérir des connaissances techniques. L'expérience de travail peut être pertinente même si elle n'est pas reliée au domaine juridique. En effet, une connaissance étendue du secteur d'activité de l'employeur visé peut être un réel atout pour votre recherche d'emploi future. De plus, si vous travailler dans une compagnie spécialisée, il pourrait être possible d'obtenir un stage au sein de l'équipe juridique de cette même entreprise une fois vos études complétées.

PROGRAMME FÉDÉRAL D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL ÉTUDIANT (PFETE)

Le PFETE permet aux étudiants d'acquérir une expérience de travail dans leur domaine d'études. Les emplois offerts sont directement ou indirectement reliés à la prestation de services à l'endroit des Canadiens. Ils peuvent toucher les technologies de l'information ou le travail de bureau, sur le terrain, en laboratoire ou en plein air. Chaque année, le programme offre un emploi à près de 9 000 étudiants sur quelque 50 000 postulants.

Le taux de rémunération est établi par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Habituellement, les étudiants sont rémunérés en fonction de leur niveau de scolarité. Le répertoire du recrutement en ligne mis en place par le PFETE permet de sélectionner aléatoirement les candidats qui satisfont aux exigences déterminées par l'organisme d'embauche. Il est géré par la Commission de la fonction publique du Canada.

Pour être admissible au programme, vous devez :

- ❖ Être inscrit comme étudiant à temps plein au niveau secondaire ou postsecondaire dans un établissement d'enseignement accrédité, et être reconnu comme « étudiant à temps plein » par cet établissement d'enseignement;
- ❖ Retourner aux études à temps plein au trimestre suivant;
- ❖ Avoir l'âge minimum requis pour travailler dans la province ou le territoire où l'emploi est offert.

Les étudiants qui en sont à la dernière année de leur programme d'études et qui ne retourneront pas aux études à temps plein sont admissibles seulement à des emplois à temps partiel, jusqu'à la fin de leur dernier trimestre à temps plein.

Pour postuler, vous devez créer votre profil dans le Système de ressourcement de la fonction publique (SRFP) en sélectionnant le lien « Créer/Mettre à jour mon profil ». En appliquant pour le PFETE vous pouvez également transmettre votre candidature dans différents ministères. La période de candidature a généralement lieu entre septembre et novembre.

Pour plus d'informations : <http://jobs-emplois.gc.ca/fswep-pfete/index-fra.php>

PLACEMENT ÉTUDIANT DU QUÉBEC

Pendant vos études, vous pouvez occuper un emploi étudiant dans la fonction publique du Québec ou y réaliser un stage dans votre domaine d'études. En occupant un emploi étudiant, vous travaillerez à temps plein durant l'été ou à temps partiel le reste de l'année, jusqu'à 14 heures par semaine.

Un emploi étudiant vous permettra d'acquérir de bonnes expériences de travail et de commencer à établir un réseau de contacts en vue d'obtenir un emploi permanent à la fin de vos études. À titre de finissant ou de finissante, vous pourrez postuler un emploi permanent dans la fonction publique québécoise en participant à des concours de recrutement étudiant.

Pour offrir un emploi étudiant, les ministères et organismes sélectionnent des candidates et des candidats de façon aléatoire et impartiale dans la banque de candidatures de Placement en ligne. La sélection se fait en fonction du domaine d'études que requiert l'emploi et de la région où se trouve le lieu de travail.

Pour plus d'informations :
<http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/citoyens/trouver-un-emploi/emplois-et-stages-pour-etudiants/travailler-dans-la-fonction-publique/>

PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS DU PARLEMENT DU CANADA

SÉNAT

Pour être admissible au programme, vous devez :

- ❖ Être inscrit(e) à plein temps dans une institution reconnue d'enseignement secondaire ou post secondaire OU reprendre vos études à plein temps au semestre suivant;
- ❖ Être présentement reconnu(e) comme étudiant(e) à plein temps par cet établissement d'enseignement;
- ❖ Avoir l'âge minimum requis pour travailler dans la province où l'emploi est offert;
- ❖ Être citoyen(ne) canadien(ne) ou résident(e) permanent(e)

Veuillez soumettre votre curriculum vitae à jour à senemp@sen.parl.gc.ca, indiquant clairement dans le sujet Programme d'emploi pour étudiants.

Pour plus d'informations : www.parl.gc.ca/Employment/Senate/StudentProgram/SenStudents-F.htm

CHAMBRE DES COMMUNES

Pour être admissible aux emplois d'été pour les étudiants, vous devez:

- ❖ Avoir le statut d'étudiant(e) à temps plein (au niveau secondaire ou postsecondaire) dans un établissement reconnu;
- ❖ Être inscrit(e) comme étudiant(e) à temps plein en vue de la prochaine session.

Le recrutement débute au mois de janvier chaque année et se termine en avril. Veuillez surveiller les bulletins du CDP pendant cette période pour connaître les dates exactes.

Pour plus d'informations : <http://www.noscommunes.ca/About/Employment/youth-f.html>

PROGRAMME DES GUIDES PARLEMENTAIRES

Programme été 2018

- ❖ Vous devez soumettre le [formulaire de demande en ligne](#) au plus tard le **vendredi 12 janvier 2018**.
- ❖ Vous devez **également** envoyer les documents énumérés ci-dessous par courriel avant le vendredi 12 janvier :
 - Votre curriculum vitae et une lettre de présentation;
 - Une attestation d'inscription, de paiement ou de votre statut d'étudiant;
 - Une preuve de citoyenneté canadienne ou du statut de résident permanent.
- ❖ Veuillez envoyer les documents complémentaires à guides@parl.gc.ca et inscrire dans le champ Objet : Recrutement des guides parlementaires, été 2018, votre nom.

Pour plus d'informations : <https://bdp.parl.ca/Employment/Library/GuideProgram/index-F.html>

LA RECHERCHE D'EMPLOI SUR LES RÉPERTOIRES EN LIGNE

Voici quelques sites qui pourraient vous aider dans vos recherches :

- ❖ Jeunesse Canada au travail
- ❖ Placement étudiant du Québec
- ❖ Commission de la fonction publique
- ❖ Agence de revenu du Canada
- ❖ Service Canada
- ❖ Ville de Québec
- ❖ Ville de Montréal
- ❖ Ville de Sherbrooke
- ❖ Ville de Laval

N'hésitez pas aussi à contacter les entreprises, syndicats, associations de consommateurs ou organismes de défense des droits. Vous en trouverez une liste en annexe du présent guide.

Le bulletin hebdomadaire du CDP s'avère aussi être une source importante d'information puisque plusieurs offres d'emploi sont diffusées.

L'IMPORTANCE DES MOTS-CLÉS

En raison du nombre élevé des dossiers de candidatures reçus, les organismes gouvernementaux qui offrent des emplois d'été ou des stages aux étudiants ont modifié leur processus de recrutement dans les dernières années. C'est ce qui explique pourquoi la plupart exigent maintenant de recevoir les candidatures via des formulaires électroniques.

Dans le but de traiter efficacement le nombre élevé des dossiers, les organismes gouvernementaux ont développé des logiciels permettant de faire une sélection selon des mots-clés prédéterminés et précis qui sont mentionnés dans les dossiers de candidature.

Il est donc très important de faire un choix rigoureux du vocabulaire employé lorsqu'on remplit des formulaires de demande d'emploi. Il est d'ailleurs fortement recommandé d'utiliser les mêmes mots qui se trouvent dans la description du poste dans les rubriques « Nature des tâches » ou « Exigences liées à l'emploi ». Vous augmentez ainsi les chances que votre profil soit sélectionnée et analysée.

SAVOIR RÉSEAUTER : UN ÉLÉMENT CLÉ

Le réseautage permet de cerner les différentes opportunités dans les milieux juridiques et facilite votre introduction sur le marché du travail. Il permet une collecte d'informations relatives aux opportunités d'emploi, au processus de recrutement, à la clientèle d'un cabinet, aux tendances futures au sein d'un organisme. Au surplus, le réseautage vous permet de vous faire connaître auprès des employeurs. Cela démontre que vous êtes actifs dans vos recherches.

L'UTILITÉ DU RÉSEAUTAGE

Il existe différentes méthodes pour dénicher un emploi, mais pas de recette miracle! Certaines sont plus efficaces que d'autres. En effet, les employeurs font souvent, avant toute chose, appel à leurs contacts pour combler les postes. Ainsi, plus vous investirez pour développer votre réseau, plus vous augmenterez vos chances qu'on vous réfère à un employeur cherchant un stagiaire ou un employé. Par le fait même, vous augmentez vos chances d'obtenir un emploi ou un stage.

Le réseautage permet de cerner les différentes opportunités dans les milieux juridiques et facilite votre introduction sur le marché du travail. Il permet une collecte d'informations relatives aux possibilités d'emplois, au processus de recrutement, à la clientèle d'un cabinet, aux tendances internes futures d'un organisme. Mieux encore, le réseautage vous permet de vous faire connaître auprès des employeurs. Cela démontre que vous êtes actifs dans vos recherches.

COMMENT UTILISER SON RÉSEAU ?

Le but principal du réseau est d'entrer en contact avec des personnes afin d'obtenir de l'information. Cette information peut être de diverses natures. Les personnes rencontrées pourront vous raconter leur

parcours professionnel et vous dire quels sont les pièges à éviter, mais également vous indiquer quelles sont les perspectives d'emplois.

Les professionnels de votre réseau peuvent surtout vous donner de l'information sur l'organisation pour laquelle ils travaillent. Par exemple, ils peuvent vous indiquer le processus de recrutement et vous parler des personnes responsables de ce processus. Ils peuvent également vous donner des conseils et des renseignements que vous pourrez utiliser lorsque vous préparez votre CV ou votre lettre de présentation.

N'oubliez pas que les gens de votre réseau sont également des professionnels œuvrant dans un domaine qui vous intéresse. Profitez de votre rencontre pour poser toutes les questions que vous avez au sujet de leur pratique professionnelle. Vous serez alors plus en mesure de déterminer si vous vous imaginez travailler dans le même domaine qu'eux.

COMMENT ÉTABLIR UN RÉSEAU ?

Considérez que chaque personne à qui vous parlez possède son propre réseau et est susceptible de connaître quelqu'un qui pourrait vous aider à faire progresser votre recherche de stage ou d'emploi.

Voici une liste de suggestions de personnes pouvant faire partie de votre réseau :

- ❖ Les membres de votre famille
- ❖ Les connaissances et amis
- ❖ Les collègues de travail présents ou passés et vos anciens employeurs
- ❖ Les personnes rencontrées lors de réunions publiques ou d'événements
- ❖ Les personnes rencontrées lors d'activités de bénévolat
- ❖ Les professionnels que vous consultez

COMMENT ENTREtenir SON RÉSEAU ?

Certains professionnels vous rencontreront face à face, d'autres vous accorderont un entretien téléphonique ou encore un échange de courriers électroniques. Souvenez-vous que vous êtes la personne qui a initié le contact; préparez donc votre entretien. Le cas échéant, n'oubliez pas de mentionner le nom de la personne qui vous a référé à ce professionnel. Le but de votre discussion est d'obtenir de l'information, **en aucune manière il ne s'agit de demander un emploi ou un stage directement.**

- ❖ N'oubliez pas que la personne rencontrée peut vous présenter d'autres contacts.
- ❖ N'oubliez jamais de remercier les professionnels rencontrés qui vous ont accordé du temps et qui vous font profiter de leur expérience.
- ❖ Un réseau s'entretient régulièrement et non seulement dans une période de recherche un emploi.
- ❖ N'hésitez pas à faire connaître à vos contacts les changements d'orientation dans vos choix de carrière future.
- ❖ Le réseautage, c'est également un partage d'informations et de personnes-ressources.

COMMENT ÉLARGIR SON RÉSEAU ?

La Faculté de droit, le CDP ainsi que les associations étudiantes organisent des activités qui vous permettront d'agrandir votre réseau. À ce propos, la « Journée carrière », les conférences, les séances d'information, les journées parrainage et les déjeuners/dîners-causeries se veulent de belles occasions d'élargir votre réseau.

LA JOURNÉE CARRIÈRE INTERFACULTAIRE EN DROIT

Organisée par le CDP et quatre autres facultés de droit civil, la journée carrière interfacultaire aura lieu le 26 janvier 2018 au Centre Mont-Royal. Cette activité regroupe plus de 50 cabinets, ministères et organismes. C'est l'occasion idéale d'en apprendre davantage sur chaque organisation, mais aussi d'accroître votre réseau de contacts. C'est une activité incontournable pour confirmer vos intérêts et préparer votre avenir professionnel en échangeant avec des employés passionnés par leur profession

LE COCKTAIL « LE DROIT MÈNE À TOUT »

Dans le même ordre d'idées que la journée carrière, le CDP organise, en collaboration avec l'Association des étudiants en droit (AED) et le comité *Perspectives*, la deuxième édition du cocktail sur les carrières alternatives le 31 janvier 2018. L'objectif de cet événement et de permettre aux étudiants de pouvoir échanger avec des professionnels ayant un parcours différent que celui des juristes travaillant dans les domaines traditionnels. Cette journée permettra aux étudiants de découvrir toutes les opportunités diversifiées qui s'offrent à eux.

LES SOIRÉES RÉSEAUTAGE « 4@7 »

Tel que mentionné, l'AED et les comités organisent des activités qui vous permettront d'agrandir votre réseau. Il est également de plus en plus fréquent que les employeurs invitent les candidats à participer à des cocktails ou à d'autres événements sociaux. Ceux-ci vous permettront d'interagir avec vos futurs employeurs potentiels. Vous trouverez d'ailleurs quelques conseils pratiques à ce sujet dans la rubrique « Les événements sociaux » du présent guide.

Voici un exemple de la façon d'interagir avec les professionnels présents lors d'une soirée réseautage⁷¹:

Bonjour Monsieur, comment allez-vous? Je m'appelle Audrey Martin et je suis étudiante en droit. J'ai l'intention de poursuivre ma carrière en X et Y. Je sais que le cabinet pour lequel vous travaillez est un pionnier notamment dans les domaines X et Y.

Voici quelques conseils sur la façon de se comporter lors des activités de réseautage :

- ❖ Pensez à quelques questions que vous pourriez poser à votre interlocuteur, soit sur l'événement même ou sur sa pratique professionnelle afin d'entamer la conversation. Afin de préparer ces questions, faites une recherche préalable sur les professionnels qui seront présents à l'activité.
- ❖ Évitez d'aborder des sujets controversés tels la politique ou les croyances religieuses, car cela pourrait mettre votre interlocuteur mal à l'aise.

⁷¹ Cet exemple provient du guide Réseautage - Comment passer à l'action du Centre étudiant de soutien à la réussite (CÉSAR) de l'Université de Montréal.

- ❖ Abordez ces événements comme étant une occasion d'échanger de l'information, et non comme un moyen de trouver un emploi.
- ❖ Rappelez-vous aussi de bien écouter votre interlocuteur et de ne pas l'interrompre. Écoutez de manière active tout au long de la conversation.
- ❖ Favoriser les questions ouvertes plutôt que celles qui peuvent se répondre par un oui ou non.
- ❖ Tentez de vous souvenir du nom des personnes que vous rencontrez. Une bonne technique de mémorisation est d'utiliser le nom de votre interlocuteur quelques fois durant votre conversation. Sinon, prenez les cartes d'affaire offertes par ce dernier et inscrivez tous les renseignements reçus.
- ❖ Si vous ne connaissez pas beaucoup de personnes présentes à l'activité, n'hésitez pas à le faire savoir aux personnes présentes. Elles se feront un plaisir de vous présenter à d'autres personnes.
- ❖ Essayer de discuter avec le plus de représentants de l'organisme afin de mieux connaître ce dernier.
- ❖ Ne jumeliez pas manger et discuter avec les avocats. Prévoyez arriver tôt pour la nourriture et ensuite prendre le temps de discuter, qui est votre véritable objectif.
- ❖ Si vous êtes timide, venez accompagné d'un collègue, mais rappelez-vous que c'est l'occasion de faire de nouvelles rencontres.
- ❖ Dans les événements de type « 4@7 », il va sans dire que les abus d'alcool sont à proscrire. Cependant, profitez de l'attente en ligne pour discuter !

LES APPELS SPONTANÉS

Les appels spontanés peuvent sembler effrayants. Néanmoins, s'ils sont effectués correctement, ils peuvent s'avérer très utiles dans l'élargissement de votre réseau de contacts.

Vous devriez d'abord repérer les organismes qui vous intéressent grâce aux outils mis à votre disposition par le CDP ou encore, via l'Internet. Par ailleurs, avant de faire tout appel, assurez-vous d'acquérir une connaissance générale du travail fait par l'organisme, ce qui permettra de démontrer votre intérêt à l'employeur potentiel. Voici quelques lignes directrices à suivre au moment de faire l'appel.

- ❖ Assurez-vous de parler à la personne responsable du recrutement. Si vous n'avez pas son numéro direct et que vous devez passer par la réception, cette étape peut être plus ardue. Ne vous découragez pas : si vous répondez de façon claire et confiante aux questions et aux remarques du réceptionniste (« à quel sujet? », « nous n'embauchons pas présentement »), il devrait vous transférer à la personne à qui vous désirez parler.
- ❖ Saluez la personne et présentez-vous. Si quelqu'un vous a recommandé à elle, mentionnez-le.
- ❖ Expliquez la raison de votre appel. Allez droit au but pour ne pas lui faire perdre son temps.
- ❖ Discutez brièvement de votre parcours académique et/ou professionnel pour piquer sa curiosité.
- ❖ Dépendamment de la raison de votre appel, tentez d'obtenir un rendez-vous avec la personne ou de recueillir de plus amples informations sur l'organisme.
- ❖ Remerciez la personne pour son aide et son temps.
- ❖ Vous devez toujours vous exprimer de façon claire, précise et polie.

Voici un exemple de la façon d'initier un appel spontané⁷² :

Bonjour Monsieur Untel, je suis Audrey Martin, diplômée en droit. Je ne prends que quelques minutes de votre temps pour envisager une éventuelle collaboration. Je suis vivement intéressée par le domaine dans lequel vous êtes spécialisé ainsi que par votre approche. Je suis persuadée que mes compétences en « Y » et mes expériences en « Z » seraient des atouts pour vos équipes. Quand êtes-vous disponible pour un entretien, vers la fin de semaine peut-être ?

À la suite de l'entretien téléphonique, vous devrez déterminer la prochaine étape à suivre selon les informations que vous aurez recueillies. Par exemple, si vous appeler au sujet d'une possibilité de stage ou d'emploi et que la réponse a été positive, vous pourrez transmettre votre candidature par courriel et effectuer un suivi. Si la réponse a été négative, ne vous découragez pas et approchez un autre employeur.

LES COURRIELS SPONTANÉS

Si l'idée de faire des appels spontanés vous met trop mal à l'aise, vous pouvez toujours écrire aux organismes qui vous intéressent. Notez toutefois qu'envoyer des courriels est généralement beaucoup moins efficace que d'appeler ou de se présenter en personne étant donné le gros volume de courriels reçus par les professionnels. Néanmoins, le courriel personnalisé peut être une façon d'établir un contact pré-réseautage avec l'organisme qui vous intéresse. Il est important d'assurer le suivi avec la personne contactée si vous n'avez pas eu de ses nouvelles après une semaine. Cela peut se faire plus facilement en lui téléphonant.

Voici un exemple de la façon d'envoyer un courriel pré-réseautage⁷³:

Monsieur Untel,
Je me suis informée sur l'approche de votre cabinet/organisme et, en tant que futur stagiaire, je partage votre vision quant à la qualité des services que vous souhaitez offrir à vos clients. De plus, j'ai particulièrement apprécié votre expertise en droit environnemental ayant un intérêt marqué pour ce domaine ainsi que des compétences X et Y reliées à celui-ci.
C'est pourquoi j'aimerais vous proposer un échange à ce sujet ainsi que sur la possibilité d'une collaboration.
Au plaisir de discuter avec vous sous peu.
Audrey Martin

LE RÉSEAUTAGE EN LIGNE

« *Au Québec, 49% des entreprises affirment avoir recruté via un réseau social. Ce chiffre encore modeste aura bien tendance à évoluer dans les années à venir selon plusieurs experts.* »⁷⁴

Les sites de réseautage sont devenus des incontournables dans le réseautage professionnel. Facebook, Twitter, et plus particulièrement LinkedIn, sont ceux qui se démarquent le plus actuellement. Ce dernier

⁷²Cet exemple est tiré du guide « Comment passer à l'action par courriel et par téléphone » préparé par le Centre étudiant de soutien à la réussite (CÉSAR).

⁷³Cet exemple provient du guide Réseautage - Comment passer à l'action du Centre étudiant de soutien à la réussite (CÉSAR) de l'Université de Montréal.

⁷⁴Voir : <http://www.emploinexus.com/2014/11/recrutement-lere-du-web-2-0/>

a une vocation principalement d'affaires. Facebook et Twitter peuvent pour leur part servir à la fois au réseautage personnel et professionnel.

Être membre de LinkedIn vous relie à plus de 200 millions de professionnels issus de 170 secteurs d'activités dans le monde entier. Ceux-ci peuvent vous faciliter l'accès à de nouveaux marchés, à des opportunités d'affaires et même vous aider à trouver un emploi. LinkedIn vous offre également un moteur de recherche par titre de poste, nom de personne ou nom d'entreprise. Le réseau vous informe ainsi des possibilités professionnelles dans les divers entreprises et organismes reliés au droit.

Voici un aide-mémoire permettant de maximiser la consultation de votre profil LinkedIn dans ce grand bassin de candidatures.

1. Personnaliser votre profil

Quatorze fois est le chiffre qu'un profil avec une photo professionnelle est consulté. Idéalement, cette photographie sera sur un fond uni et accompagné de votre sourire.

- ❖ Mettre des liens web, logo ou vidéo accompagnant chacune de vos descriptions
- ❖ Accompagner votre profil d'une photo professionnelle
- ❖ Opter pour la qualité plutôt que la quantité au niveau des descriptions et du réseau de contacts
- ❖ Ressortir vos compétences et expériences

2. Augmenter la visibilité de votre profil

- ❖ Traduiser votre profil dans plusieurs langues
- ❖ Utiliser les mots clés pour décrire vos compétences
- ❖ Demander des recommandations sur votre profil
- ❖ Participer dans les groupes en posant des questions ou en émettant vos opinions
- ❖ Ajouter un certain nombre de contacts
- ❖ Partager vos intérêts, un article ou un site internet que vous trouvez intéressant

N.B. Lors d'une nouvelle prise de contact, n'oubliez pas de vous présenter succinctement et de mentionner pourquoi vous voulez entrer en contact la personne avant de lui adresser vos questions.

Finalement, assurez-vous de solidifier les relations que vous avez créées en ligne en les entretenant par des contacts non virtuels. Les sites de réseautage sont un outil parmi d'autres pour bâtir et entretenir un réseau, mais ne pourront jamais remplacer votre voix, votre charisme et votre sourire lorsque vient le temps de tisser des liens plus profonds avec vos contacts professionnels.

Les dangers et avantages des profils en ligne

Ayez toujours en tête que votre profil en ligne peut vous suivre bien au-delà de votre milieu personnel. En effet, l'Internet, et plus particulièrement, les réseaux sociaux peuvent présenter quelques inconvénients relativement à la vie privée. Certains employeurs effectuent des recherches en ligne sur les candidats avant de procéder aux embauches.

Faites un tour sur les différents réseaux sociaux auxquels vous êtes inscrits et ajustez les paramètres de confidentialité afin de contrôler qui peut avoir accès à votre profil. Voici quelques éléments à vérifier sur votre compte Facebook pour s'assurer que votre profil reflète votre personnalité sous le meilleur angle possible:

- ❖ Votre photo de profil et votre photo « cover » : assurez-vous qu'il n'y a rien de vulgaire ou vexatoire qui pourrait donner à un futur employeur une mauvaise impression de vous!
- ❖ Vos commentaires et vos « statuts » : effacer les commentaires négatifs
- ❖ Les pages pour lesquelles vous avez cliqué « aime »
- ❖ Les liens et les vidéos que vous avez partagés

Faites également attention à ce que les personnes dans votre réseau partagent avec vous et qui peut être vu par le grand public. En effet, même si vous faites attention à ce que vous dites et faites, votre entourage pourrait ne pas en faire autant.

Il pourrait également être judicieux de n'ajouter que des contacts personnels sur les réseaux sociaux comme Facebook et de réserver LinkedIn pour vos contacts professionnels (collègues, professeurs, superviseurs, etc.). Si, par exemple, un avocat senior vous ajoute comme ami sur Facebook, vous pourriez vérifier s'il possède un profil LinkedIn et l'ajouter sur ce réseau. Envoyez-lui un bref message lui indiquant que vous aimerez rentrer en contact avec lui, mais que vous préférez réserver Facebook à vos amis proches. Un message de cet ordre serait également approprié si la personne n'a pas de profil sur LinkedIn.

Nous vous conseillons également de faire une recherche Google de votre nom régulièrement afin de vérifier qu'un futur employeur n'y retrouverait rien de compromettant.

LES 10 RAISONS QUI VOUS LIMITENT DANS LE RÉSEAUTAGE⁷⁵

Le réseautage n'est pas facile pour tout le monde; particulièrement pour les personnes timides et pour les nouveaux diplômés qui ont une expérience moindre sur le marché du travail. Nous avons identifié 10 raisons pour lesquelles beaucoup de gens bloquent et ne se sentent pas confortable à réseauter, et avons tenté de détruire ces conceptions erronées.

« Comment je peux inciter quelqu'un à me donner quelque chose si je n'ai rien à donner en retour »

Plusieurs étudiants perçoivent l'offre d'emploi comme un « cadeau » fait par l'employeur. Or, avoir une telle perception ne vous aidera certainement pas dans votre recherche d'emploi et encore moins dans le réseautage. Lorsque vous cherchez un emploi, vous offrez votre talent, votre dévouement et votre enthousiasme. Ce n'est pas que l'employeur qui vous fait un cadeau, mais vous qui lui en faites un aussi parce qu'il doit se considérer chanceux de vous avoir dans son équipe.

« Je ne connais personne »

Ce n'est pas parce que vous n'avez pas de juriste dans votre cercle d'amis que le réseautage n'est pas pour vous. Bien au contraire ! Vous avez certainement des amis ou de la famille qui connaissent de juristes et qui pourront vous mettre en contact avec ces derniers que vous apprendrez ainsi connaître. Il ne faut pas non plus perdre de vue les diverses activités organisées à la Faculté, tel que mentionné plus haut.

« Je ne veux pas utiliser les gens seulement pour me trouver un emploi ou un stage »

D'abord il faut savoir que lorsque vous parlez avec des gens du milieu professionnel, l'objectif n'est pas de leur demander directement un emploi, mais plutôt de leur demander des conseils dans le but qu'éventuellement une opportunité puisse s'offrir à vous de par vos efforts. Tout le monde aime donner

⁷⁵ Alayne Walton, K., préc., note 14, p. 330-331.

des conseils et sentir qu'ils sont écoutés. Dans cette optique, vous ne devriez pas avoir l'impression que vous utilisez les gens. Cependant, il faut démontrer de la gratitude envers ceux qui vous ont aidés. En agissant ainsi, ils seront ravis de vous épauler à nouveau dans le futur.

« Parler à des étrangers me rend nerveux »

N'oubliez pas que si vous avez été mis en contact avec ces gens, c'est parce que connaissez quelqu'un qui les connaît aussi. Vous avez donc déjà un point en commun et ils ne sont pas de parfaits étrangers. Aussi, il ne faut pas se méprendre de croire que tout le monde est confortable dans les événements sociaux. Il vous suffit de jeter un œil sur la foule afin de remarquer que plusieurs semblent inconfortables. Ces gens seront bien heureux que vous preniez le temps d'aller vous présenter.

« Je ne tolère pas le refus »

Bien entendu, personne n'aime être rejeté ou refusé. Il y aura toujours un risque que les gens refusent de vous aider, mais c'est un risque qui vaut la peine d'être pris. De plus, si vous vous y prenez de la bonne façon en demandant des conseils, tout simplement, et en vous intéressant à leur travail, il y a moins de chance que la réponse soit un non catégorique.

« J'ai peur d'avoir l'air stupide »

Lorsque vous cherchez un emploi, vous admettez que vous n'en avez pas un actuellement ou encore que vous n'ayez pas celui que vous désirez. C'est souvent ce qui fait sentir les gens « stupides ». Cependant, il ne faut pas oublier que tout juriste qui réussit bien sa carrière actuellement a déjà été dans votre position. La recherche d'un emploi ou d'un stage au cours des études en droit est une étape par laquelle tout le monde doit et a dû passer. Il n'y a donc pas de honte à y avoir.

« Je n'ai pas de temps à perdre à parler avec des gens. Je dois trouver un emploi rapidement »

Envoyer des CV en ligne n'est pas suffisant. C'est certainement plus rapide, mais vous avez plus à offrir qu'une feuille de papier. Les meilleures opportunités viennent en parlant directement avec des professionnels. Il est possible que ces personnes n'auraient pas trouvé votre candidature papier intéressante, mais en parlant avec vous, ils sont d'un tout autre avis. Il faut donc prendre le temps de construire un réseau. Cela demande plus de temps, nous en sommes conscients, mais pourrait toutefois vous faire décrocher l'emploi dont vous rêviez.

« Je n'ai pas des bonnes notes et ça me gêne »

Contrairement à ce que certains processus de recrutement laissent croire, les résultats scolaires ne sont pas les seules choses qui importent. D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que 90% des avocats exerçant leur profession aujourd'hui n'était pas sur la liste d'honneur, et pourtant, ils réussissent très bien leur carrière. L'important est de vous présenter personnellement avant de présenter vos notes. Aussi, mettez l'accent sur certaines aptitudes que vous avez qui contrebalancent vos résultats scolaires.

« L'idée de devoir passer par tout ce processus pour trouver un emploi/stage me décourage »

Malheureusement, le fait d'avoir un baccalauréat en droit n'est pas suffisant pour qu'un emploi vienne à vous. Bien que vous ayez travaillé très fort pendant toutes vos études, il faut faire un effort

supplémentaire pour trouver l'emploi qui vous convient. Pour vous motiver, percevez la recherche d'emploi et le réseautage comme une façon de connaître des gens, d'explorer de nouvelles options pour votre avenir et de développer de nouvelles aptitudes.

« Réseauter va à l'encontre de ce qu'on m'a appris étant jeune : être modeste, ne pas se vanter »

Il est vrai que lorsque vous cherchez un emploi, vous devez mettre en valeur vos bons coups. Cependant, vous pouvez tempérer vos accomplissements en mettant l'accent sur la chance que vous avez eu dans le passé ou encore sur tout ce qu'il vous reste à apprendre et à découvrir. La confiance demeure un élément clé dans votre recherche d'emploi.

ÊTRE RÉCIPIENDAIRE DE BOURSES ET DE PRIX DE RECONNAISSANCE⁷⁶

Il n'y a rien de mieux dans votre CV qu'une reconnaissance concrète de votre implication ou encore de votre excellence académique! Les prochains paragraphes vous guideront pour l'obtention de ces prix et bourses tant convoités.

En vue de déposer sa candidature, les postulants doivent s'assurer de répondre aux critères d'admissibilité et aux critères d'évaluation énoncés dans les règles régissant les concours auxquels ils participent.

N'oubliez pas de respecter les lignes directrices concernant les sections du formulaire et la présentation des documents à joindre lors de la soumission du dossier. En cas de doute, il ne faut pas hésiter à consulter les responsables des programmes ou des bourses dans les universités ou dans les organismes en question.

N'attendez pas à la dernière minute, car le processus de préparation est long. Effectivement, certaines bourses demanderont des lettres de recommandation, ce qui nécessitera que vous preniez le temps d'identifier les personnes qui auront à les compléter. Idéalement, il faut s'y prendre une année à l'avance si on veut optimiser ses chances de succès.

Une attention particulière doit être portée à la qualité de la rédaction. Effectivement, les membres des comités d'évaluation pourraient juger négativement certains dossiers s'ils sont truffés de fautes de grammaire ou d'orthographe. De plus, soyez clair et concis. Il faut éviter les phrases trop longues qui distraient le lecteur. Il est important de se rappeler qu'un paragraphe ne contient normalement qu'une seule idée. Le texte doit constituer un tout cohérent incluant une transition logique entre chacune des idées.

Finalement, il est important pour maximiser ses chances de succès est de faire autant de demandes de bourses et de participer à autant de concours auxquels vous êtes admissibles.

Le répertoire des bourses de l'Université de Montréal est un bon point de départ pour votre recherche de bourses. Nous avons reproduit ici les informations concernant certaines bourses, mais nous vous encourageons fortement à visiter le répertoire pour un aperçu plus global : <http://www.bourses.umontreal.ca/>

⁷⁶ Voir : http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/10179/464687/Miser-sur-la-qualite_15-16.pdf/a324acb9-435d-479d-a2d0-9e9a6ff29c82

PRÉPARER VOS ENTREVUES

Il n'existe aucune formule d'entrevue qui est reprise par tous les organismes : chacun a sa propre démarche et les questions posées varieront en conséquence. De manière générale, les questions ont pour objectif de mesurer votre connaissance de l'organisme, vos compétences relatives à l'emploi et votre intérêt pour le poste. On cherchera également à mieux connaître votre personnalité par des questions qui ne seront pas nécessairement liées directement à l'emploi.

Pour plus d'informations sur l'entrevue et des conseils plus spécifiques (y compris des exemples de questions), veuillez consulter le guide *La préparation à l'entrevue* publié par le CDP.

Vous pouvez maximiser vos chances de succès en vous préparant à l'avance pour l'entrevue. Voici quelques exercices de préparation à l'entrevue :

- ❖ Renseignez-vous le plus possible sur le poste en question et sur l'employeur. Servez-vous de ces informations pour penser à la façon dont vos aptitudes et vos expériences professionnelles conviendraient à l'emploi.
- ❖ Servez-vous également de ces renseignements pour préparer des questions que vous pourrez poser lors de l'entrevue.
- ❖ Pratiquez-vous à parler de vos expériences de travail (Que faisiez-vous? Quelles tâches avez-vous accomplies?)
- ❖ Assurez-vous de pouvoir répondre aux deux questions suivantes : Pourquoi voulez-vous cet emploi? Qu'avez-vous à offrir à l'employeur?

Si vous voulez sérieusement vous distinguer des autres candidats, visitez le site internet de l'employeur potentiel. C'est une mine d'informations concernant les nouvelles récentes concernant le cabinet, tels que les décisions judiciaires intéressant cet employeur, l'ouverture d'un nouveau bureau, etc. Cela vous permet d'avoir des questions et des commentaires et d'ainsi démontrer votre intérêt !

De plus, certaines entrevues vous poseront des questions d'actualité que ça soit pour un stage auprès d'un juge ou encore durant la course aux stages. Plusieurs ressources sont disponibles pour vous informer sur les objets des débats juridiques comme les revues, les journaux, et les sites tels que :

- ❖ www.law.com
- ❖ <http://www.lawfuel.com/>
- ❖ www.jurist.law.pitt.edu
- ❖ <http://parachutecarriere.com>

Gardez également en tête qu'il ne s'agit pas d'improviser vos réponses au moment de l'entrevue ni d'ailleurs de les apprendre par cœur. Il suffit de les *préparer*. Effectivement, vous pourriez vous pratiquer avec des connaissances personnelles ou encore vous filmer pour regarder les tics nerveux. Cependant, il ne faut pas que votre entrevue ressemble à un scénario préparé à l'avance.

PENDANT LA RENCONTRE

Adoptez une attitude positive! Après toute la préparation que vous avez faite, vous êtes enfin prêt à rencontrer les professionnels. L'entrevue est une rencontre professionnelle, mais également un échange d'informations visant à évaluer la compatibilité avec l'équipe! Ainsi, c'est l'occasion de poser toutes vos questions, de démontrer votre intérêt à l'employeur et de valider vos choix. Ces quelques conseils pratiques vous aideront afin de rendre agréable cette expérience :

- ❖ Lors de l'appel téléphonique pour la prise de rendez-vous, demandez le nom et la fonction des personnes qui feront votre entrevue. De cette façon vous pourrez en apprendre un peu sur leurs parcours et leurs champs de pratique.
- ❖ Si vous ne pouvez pas vous présenter à l'entrevue, informez l'employeur le plus tôt possible.
- ❖ Optez toujours pour une tenue vestimentaire sobre et appropriée.
- ❖ Arrivez 10 minutes à l'avance.
- ❖ Vouvoyez l'employeur et donnez une bonne poignée de main.
- ❖ Maintenez le contact visuel.

À la suite de cette rencontre, notez les informations transmises ou les questions difficiles. Ces éléments vous serviront pour les prochaines entrevues.

LES QUATRE QUALITÉS LES PLUS RECHERCHÉES EN ENTREVUE⁷⁷

Nous l'avons mentionné plus haut, les employeurs ne recherchent pas nécessairement une correspondance exacte entre les exigences de l'emploi et vous, mais plutôt une compatibilité entre la culture du cabinet et vous, c'est ce qu'on appelle le « fit ».

La volonté de prendre des risques

Les organismes ne recherchent pas des candidats parfaits qui ne commettent jamais d'erreur. En effet, les employeurs désireront savoir si vous avez fait des erreurs dans le passé ou avez vécu des événements dont vous n'êtes pas particulièrement fier. N'ayez pas peur de relater ces événements dans la mesure où vous reconnaissiez avoir appris de vos erreurs et n'avez pas peur d'en refaire. Cela signifie que vous êtes prêts à vous dépasser et à sortir de votre zone de confort.

L'engagement à devenir meilleur

L'important pour un cabinet est de savoir que ses employés sont toujours prêts à s'améliorer. À cela s'ajoute une curiosité dans la vie en générale, mais aussi au niveau professionnel – qualité essentielle à l'exercice de la profession d'avocat. Vous pouvez également utiliser cette stratégie lorsqu'on vous demande de parler de vos défauts. Par exemple, si vous vous dîtes réservés, mentionnez que vous faites des efforts concrets pour rencontrer des gens. Vous démontrerez à l'employeur que vous cherchez toujours à devenir meilleur.

⁷⁷ Information tirée du texte de Céine Gobert sur Droit-Inc., section carrière et formation : http://www.droit-inc.com/article15970&limit_r_modules=Carriere_Formation

Le désir d'aider les autres

La capacité de travailler en équipe – et de le démontrer par des exemples concrets – est cruciale lorsque vous désirez obtenir un emploi dans le domaine juridique. Le recruteur veut entendre vos récits de travail d'équipe et d'entraide. Cette qualité est l'essence même du travail d'avocat et ne peut être remplacée par une excellence du dossier académique.

La capacité à s'ajuster et à réagir au contexte présent

Les cabinets aiment bien faire un test de résistance à la pression. Ils pourraient vous mettre face à des situations imprévues ou déstabilisantes afin d'observer votre réaction et évaluer comment vous vous adaptez à une situation changeante. Sachez que dans de telles situations, les moindres détails comptent pour témoigner de votre capacité d'ajustement.

LES HUIT ERREURS LES PLUS COMMUNES À NE PAS COMMETTRE⁷⁸

Erreurs	Explication	Solution
1. Arriver mal préparer	L'entrevue est comme un examen. Elle commence même au premier appel téléphonique.	Connaître l'entreprise et les interlocuteurs en fouillant sur Internet, Facebook, etc., pour être confiant lors de l'entrevue.
2. Jouer un rôle	Cette entrevue se veut une occasion de valider votre intérêt pour le milieu de travail. De plus, vous donnez l'impression d'être une cassette pré enregistrée.	Donner des réponses substantielles et authentiques qui ne laisse pas croire à un scénario préparé à l'avance.
3. Se lancer dans des débats controversés	Il est tout simplement évident de ne pas discuter de sujets délicats en entrevue.	Éviter de débattre sur la religion ou la politique et de dire du mal de vos employeurs.
4. Avoir des trous de mémoire	Lors que vous ne connaissez pas votre propre CV, cela mine à votre crédibilité.	Décrire chacun des aspects mentionnés dans votre CV et énumérer deux points positifs et deux points négatifs sur chaque élément de votre CV.
5. Privilégier un interlocuteur plutôt qu'un autre	Dans certaines entrevues, celui qui parle le moins possède le plus grand pouvoir décisionnel.	Regarder tous les interlocuteurs dans les yeux et adresser vous à tout le monde.
6. Répondre en français à une question d'anglais	Le recruteur a posé cette question pour connaître votre capacité linguistique.	Pratiquer les questions les plus courantes dans les deux langues pour devenir aussi à l'aise dans l'une que dans l'autre.
7. Rester vague	L'entrevue est pour en apprendre davantage sur vous que ce qui décrit dans votre CV.	Repérer des exemples concrets et personnels à chaque question pour vous démarquer.
8. Être dans la démesure	L'entrevue est un échange d'information.	Trouver le bon équilibre dans vos paroles et habiller vous toujours de manière sobre.

⁷⁸ Information tirée du texte de Céline Gobert sur Droit-Inc., section carrière et formation. www.droit-inc.com/article10055-Top-10-erreurs-a-ne-pas-commettre-en-entretien-d-embauche

Attention! Soignez vos apparences. Plusieurs recherches démontrent que les premières impressions sont influencées à 55 % par la gestuelle, le comportement et l'image d'une personne; à 38 % par son ton de voix et seulement à 7 % par le contenu de ses propos!⁷⁹

DONNEZ SUITE À L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE

La lettre de remerciement est un outil qui facilite la création et le maintien de bons contacts sur le marché du travail. Il faut mentionner d'emblée que le courriel de remerciement tend à remplacer de plus en plus la lettre de remerciement.

En quelques mots, vous pouvez remercier les personnes qui vous ont reçu en entrevue. Vous pouvez y aborder un aspect de votre entrevue qui vous a marqué ou une particularité de votre parcours qui a semblé les intéresser. Si tel est le cas, réaffirmez votre motivation à travailler pour leur organisme.

POURQUOI ENVOYER UNE LETTRE/COURRIEL DE REMERCIEMENT ?

- ❖ Se distinguer des autres candidats;
- ❖ Réitérer l'intérêt envers l'organisation;
- ❖ Maintenir de bonnes relations avec les employeurs tout au long du processus d'embauche;
- ❖ Forcer les interviewers à repenser à votre entretien et votre candidature;
- ❖ Démontrer votre professionnalisme et votre courtoisie envers l'employeur.

N.B. La lettre ou le courriel de remerciement devrait être envoyé dans un délai de 24 à 48 heures suivant l'entrevue.

COMMENT REDIGER LA LETTRE/COURRIEL DE REMERCIEMENT ?

Premier paragraphe

- ❖ Remerciez l'employeur pour le temps qu'il a passé avec vous;
- ❖ Mentionnez la date et l'heure de votre rencontre ainsi que le poste pour lequel vous avez été convoqué en entrevue.

Deuxième paragraphe

- ❖ Mettez l'accent sur vos habiletés transférables qui vous aideront à remplir les exigences du poste;
- ❖ Mentionnez dans la lettre de remerciement toutes les informations importantes reliées au poste (expérience de travail, bénévolat) que vous auriez omis de communiquer lors de l'entrevue;
- ❖ Assurez-vous de démontrer à nouveau votre intérêt pour le poste;
- ❖ Offrez de fournir des informations supplémentaires à l'étude de votre candidature.

Troisième paragraphe

- ❖ Exprimez votre capacité à remplir les fonctions du poste convoité;
- ❖ Suggérez des modes futurs de communication (par exemple : un appel téléphonique) afin d'obtenir de l'information sur le statut de votre demande d'emploi;
- ❖ Remerciez une dernière fois l'employeur.

⁷⁹ Voir : <http://www.jobboom.com/carriere/l-importance-de-la-premiere-impression/>

Terminez la lettre par une formule de salutations

- ❖ Veuillez agréer, Monsieur/Madame/Maître, mes salutations distinguées;
- ❖ Veuillez recevoir, Monsieur/Madame/Maître, mes sincères salutations;
- ❖ Je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame/Maître, l'expression de mes meilleurs sentiments;
- ❖ Assurez-vous de bien écrire le nom du recruteur.
- ❖ Finalement, apposez votre signature et indiquez la date.

LES PIÈGES À ÉVITER

- ❖ Bien que l'entrevue se soit bien déroulée, il est impératif de demeurer neutre dans les propos du courriel. Évitez le langage familier.
- ❖ Les erreurs de syntaxe, de grammaire et d'orthographes peuvent être fatales. Ne laissez pas une mauvaise impression.
- ❖ Beaucoup font l'erreur d'envoyer un « mail bateau », ce qui veut dire qu'il est non personnalisé. Il faut que ce courriel de remerciement apporte une plus-value à votre entrevue et votre candidature.
- ❖ Quant à la formule de politesse, soyez clair et précis tout en démontrant votre disponibilité aux yeux du recruteur.

LA RÉTROSPECTION

À la suite de l'entrevue, il est important de prendre du recul pour ensuite faire un retour sur la performance que vous avez livrée. Posez-vous les questions suivantes⁸⁰:

- ❖ Quelle impression croyez-vous avoir laissée à l'employeur?
- ❖ Quels sont les points positifs de l'entrevue?
- ❖ Avez-vous eu de la difficulté à répondre à certaines questions?
- ❖ Est-ce que certaines questions vous ont surpris ou mis à l'aise? Pourquoi?
- ❖ Comment améliorer vos points faibles?
- ❖ Avez-vous réussi à vous mettre en valeur?
- ❖ Avez-vous oublié quelque chose?
- ❖ Avez-vous accordé suffisamment d'attention à chacun vos interlocuteurs?
- ❖ Quelle est la prochaine étape?
- ❖ Avez-vous appris quelque chose de nouveau et d'important sur l'employeur?

Si l'employeur vous précise la journée où l'on vous téléphonera, assurez-vous d'être disponible afin de prendre l'appel. Si vous êtes sans nouvelles, contactez l'employeur à la fin de la journée pour faire un suivi. Si vous n'avez pas d'information relativement au moment où on vous donnera des nouvelles, patientez environ deux semaines, puis faites un suivi.

Tenir un journal à la suite de chaque entrevue pourrait être une bonne idée. Après les nombreuses entrevues, il peut être difficile de tout mémoriser.

⁸⁰ Voir le « Guide pratique de recherche d'emploi » publié par le Gouvernement du Québec.

LES ÉVÈNEMENTS SOCIAUX

Ces activités, souvent sous la forme de cocktails ou de repas, ont pour objectifs de cerner votre personnalité et d'évaluer vos aptitudes à interagir avec les personnes présentes. Le but de l'exercice n'est pas de discuter de votre CV en détail ou de vendre celui-ci. Gardez toujours en tête qu'il s'agit d'une *autre* forme d'entrevue.

Quelques conseils pour les cocktails

- ❖ Arrivez à l'heure ou même à l'avance
- ❖ Préférez le vin blanc, au vin rouge puisque ce dernier tache les lèvres et les dents;
- ❖ Consommez avec modération les boissons alcoolisées ou évitez-les tout simplement;
- ❖ Mémorisez le plus grand nombre de noms, spécialement ceux des personnes responsables du recrutement ou encore, ceux des personnes avec qui vous avez eu de bonnes conversations;
- ❖ Évitez de conclure une conversation abruptement pour aller discuter avec une personne ayant une position plus importante;
- ❖ Pensez à saluer les personnes avec qui vous avez discuté avant de quitter;

Quelques conseils pour les repas

- ❖ Si vous quittez la table pendant le repas, déposez la serviette sur votre chaise;
- ❖ Évitez de commander les plats les plus coûteux;
- ❖ Ne prenez du vin que si vos hôtes font de même. Évitez également d'en abuser;
- ❖ Ne mettez pas vos coudes sur la table;
- ❖ Quant aux ustensiles, commencez toujours avec les plus éloignés et terminez avec celui le plus près de votre assiette;
- ❖ À la fin du repas, placez votre fourchette et votre couteau parallèlement comme s'il était 4 h 20 selon les aiguilles d'une montre;
- ❖ Ne mettez aucun effet personnel sur la table;
- ❖ Ne parlez jamais la bouche pleine;
- ❖ Lorsque le dîner sera terminé, placez proprement votre serviette à la droite de votre assiette.

Vous pouvez participer à l'atelier pratique sur le savoir-faire professionnel organisé par le CDP. Tous les détails sont disponibles sur le site du CDP.

GÉRER LES OFFRES D'EMPLOI

VOUS AVEZ REÇU UNE OFFRE D'EMPLOI

Vous pouvez profiter de cette occasion pour poser des questions relatives à la rémunération, aux vacances, aux heures facturables si ce sont des facteurs qui influencent votre décision d'accepter ou de refuser l'offre. De plus, lorsque vous obtenez une offre d'emploi, la règle est d'y donner suite dans les 24 heures qui suivent. Toutefois, le standard est différent dans le contexte de la course aux stages.

Si vous acceptez le poste, demandez des précisions sur la journée du début de l'emploi, l'heure à laquelle vous devez être présent au travail, le nom de la personne que vous devez voir lors de cette première journée de travail, etc. Si vous avez reçu une offre d'un employeur qui ne vous intéresse pas, vous pouvez poliment refuser cette offre et poursuivre vos recherches.

VOUS AVEZ REÇU PLUSIEURS OFFRES D'EMPLOI

Si vous obtenez plusieurs offres d'emploi, il est bien important de considérer les avantages et les désavantages de chaque poste avant de prendre une décision. De fait, vous pourriez vous poser les questions suivantes :

- ❖ Est-ce que je me suis senti à l'aise avec les différentes personnes que j'ai rencontrées?
- ❖ Est-ce que je voudrais travailler avec ces personnes?
- ❖ Est-ce que j'ai apprécié le climat qui régnait dans le bureau?
- ❖ Est-ce que l'employeur offre de bonnes possibilités d'avancement?
- ❖ Est-ce qu'il y a quelque chose que je n'aime pas chez l'employeur?

Vous pourriez également parler à des étudiants qui ont déjà fait un stage ou occupé un emploi chez cet employeur ou toute autre personne qui connaît bien l'employeur. Ils pourraient guider votre réflexion en faisant ressortir des aspects que vous n'avez pas préalablement considérés ou observés.

Une fois que vous avez pris votre décision, contactez rapidement l'employeur afin de l'informer de votre décision. Lors de l'interaction, soyez poli et professionnel. Vous pouvez également poser les questions mentionnées à la section précédente s'il y a lieu.

Si vous recevez une offre d'emploi après en avoir déjà accepté une autre, refusez-la immédiatement. Remerciez l'employeur et soyez courtois. Ces conseils valent pour toutes les offres que vous choisissez de décliner. Finalement, que vous acceptiez ou refusiez une offre, il est toujours important de démontrer de la gratitude pour l'intérêt que l'employeur vous porte.

VOUS N'AVEZ PAS EU LE POSTE CONVOITÉ

Il est important de se rappeler que cela ne signifie pas un échec ! Si vous n'obtenez pas le poste, tentez de découvrir les raisons pour lesquelles votre candidature n'a pas été retenue. Cela vous permettra de transformer cette expérience infructueuse en démarche constructive et vous aidera à être encore meilleur lors de vos prochaines entrevues.

Effectivement, c'est l'occasion de tourner le refus en opportunité. Par exemple, si vous avez passé un agréable moment durant l'entrevue et que vous avez eu un « fit » avec un avocat en particulier, prenez cette occasion pour lui écrire un courriel. Cet avocat pourra vous conseiller et vous orientez vers d'autres employeurs.

TRAVAILLER EN RÉGION

Parfois, la demande est tellement forte dans les grands centres comme Montréal et Québec qu'il peut être difficile pour les étudiants de s'y trouver un stage. Les banlieues et les régions offrent souvent des opportunités stage et d'emploi qui sont tout aussi intéressants. La clientèle est différente en région, il se peut qu'un stagiaire soit amener à interagir avec des communautés autochtones, des municipalités, des PME, etc. Les mandats sont souvent plus diversifiés⁸¹. Les domaines de pratiques et le niveau de spécialisation en région ne sont pas les mêmes que dans les grands centres.

« La pratique en région: Le coût de la vie y est moindre. Il est plus facile d'avoir une qualité de vie (moins de circulation, sécurité des enfants, famille plus proche, etc.) mais vous devrez développer une pratique plus diversifiée. Habituellement les contacts sont plus humains, tant avec les clients qu'avec les confrères et les différents intervenants. Dans un grand centre: Vous pourrez plus facilement vous spécialiser, les salaires sont habituellement plus élevés, les opportunités d'emploi sont plus nombreuses mais la compétition également. Le coût de la vie y est plus élevé (logement, stationnement, etc...) »⁸².

Voici quelques ressources qui pourraient vous être utiles :

Association des avocats et avocates de province (AAP) : <http://www.avocatsdeprovince.qc.ca/>

Association des Jeunes Barreaux de Région (AJBR) : <https://www.ajbr.ca/>

⁸¹ <http://www.droit-inc.com/article16020-Faire-son-stage-en-region>

⁸² Voir : <http://www.droit-inc.com/article11862-Peut-on-encore-pratiquer-en-region>



CHAPITRE 5 : LE RECRUTEMENT AU QUÉBEC

LES DIFFÉRENTS MILIEUX JURIDIQUES

Différents environnements de travail s'offrent aux avocats et aux notaires. En tout état de cause, il est possible pour chaque candidat de trouver un milieu qui convient le plus à sa personnalité ainsi qu'à ses aspirations professionnelles. Il est important de trouver ce fameux « fit » pour avoir une carrière fructueuse et gratifiante. Prendre part aux diverses activités offertes par le CDP et les associations étudiantes constitue un excellent moyen d'apprendre davantage sur la pratique en différents milieux. **Le devoir de s'informer est nécessaire pour vous assurer de trouver un environnement de travail qui vous convient.**

Dans le paragraphe suivant, une liste non exhaustive de questions peut vous orienter vers le choix de milieux de travail qui vous convient:

- ❖ Préférez-vous travailler dans un domaine de droit auquel vous devez jongler avec plusieurs mandats en même temps ou moins de mandats qui seront à plus long terme?
- ❖ Travaillez-vous mieux de chez vous ou dans un endroit plus encadré tel qu'un bureau ?
- ❖ Un contact direct et continual avec vos clients vous anime-t-il ou vous effraie-t-il?
- ❖ Quelle type de clientèle souhaitez-vous côtoyer?
- ❖ Préférez-vous habiter une grande ville ou à la campagne ?
- ❖ Désirez-vous offrir vos services à des clients internationaux ou locaux?
- ❖ Un cabinet où on permet d'inclure des heures pro bono vous motive-t-il ?
- ❖ Est-il important de travailler dans un endroit très traditionnel ou un endroit propice aux changements?

LES CABINETS

LA PRATIQUE « SOLO »

Avantages

- ❖ Une **autonomie** et des responsabilités augmentées. L'avocat/notaire qui pratique en « solo » a le **plein contrôle** de sa vie professionnelle.
- ❖ Une **clientèle à développer et à maintenir**. Un client satisfait demeure la meilleure publicité, puisque celui-ci n'hésitera pas à vous recommander à son réseau de contacts. Cet avantage peut aussi être un désavantage dans la mesure où il est difficile, en début de carrière, de bâtir un réseau de contacts et une liste de client. Or, cela peut être possible en étant activement à la recherche de clients ou encore en travaillant pour un autre avocat qui vous donne des sous-contrats.
- ❖ **Équilibre** de vie accru entre la vie personnelle et la vie professionnelle
- ❖ **Flexibilité** des horaires de travail

Désavantages

- ❖ L'avocat/notaire qui pratique en solo a moins de ressources, ce qui signifie qu'il doit souvent effectuer des tâches administratives. Cette situation est particulièrement présente dans les débuts de leur pratique puisque la clientèle n'est pas encore entièrement développée et les ressources monétaires pour embaucher des adjoints/es sont alors limitées.

- ❖ L'avocat/notaire nouvellement assermenté n'a pas l'expérience celui qui a plus de 10 ans de pratique. Ainsi, étant en solo, il est plus difficile pour lui d'obtenir les conseils d'un collègue mais il peut tout de même compter sur son réseau de contacts.
- ❖ L'avocat/notaire en solo est le seul sur qui il peut compter pour générer des revenus suffisants. Ainsi, il doit maintenir un seuil de rentabilité minimum. Or, lorsque la clientèle manque et que le juriste doit effectuer des tâches administratives qui ne sont pas des heures facturables au client, cela peut être difficile.
- ❖ Le juriste en solo doit également savoir composer avec la solitude que son travail implique.

LES GRANDS CABINETS

(50 avocats/notaires et plus)

Avantages

- ❖ Ils embauchent un **plus grand nombre d'étudiants**.
- ❖ La formation qu'ils offrent est généralement **très structurée** : ils offrent des emplois d'été en plus des rotations lors des stages. Ils peuvent assigner un mentor qui effectue un suivi tout au long du parcours de l'étudiant. De plus, les étudiants sont exposés à plusieurs domaines de droit dans le cadre des rotations, ce qui peut être intéressant pour ceux et celles qui ne savent pas quelle voie choisir.
- ❖ Il est généralement plus facile pour les étudiants de **commencer dans un grand cabinet pour se rediriger** vers un plus petit cabinet. L'inverse est également possible pourvu que l'étudiant fasse preuve d'initiative et qu'il démontre qu'il a les compétences requises.
- ❖ Les grands cabinets travaillent généralement avec de grandes entreprises, ce qui fait qu'ils sont souvent plus impliqués dans des **litiges complexes**.
- ❖ En plus de bénéficier d'**excellents avantages sociaux**, les avocats/notaires de ces cabinets ont généralement de **très bons salaires**. Quant aux étudiants, leurs frais du Barreau sont souvent payés par le cabinet.
- ❖ Ils ont accès à de **nombreuses ressources**, tant humaines que matérielles.

Désavantages

- ❖ Il est possible que les étudiants ne travaillent que dans un nombre limité de domaines et qu'avec un ou deux avocats/notaires. Pour vivre une expérience plus complète et pour développer davantage leurs habiletés juridiques, les étudiants doivent faire preuve d'initiative. Par ailleurs, une conséquence directe de cette structure est que les étudiants ne suivent généralement pas un dossier du début à la fin.
- ❖ Compte tenu du nombre d'heures consacrées à la recherche, il peut être difficile pour les étudiants et les jeunes avocats/notaires de développer des liens avec les clients et leur propre base de clientèle compte tenu des taux horaires élevés.
- ❖ La charge de travail confiée aux jeunes avocats/notaires est généralement très élevée. Les heures sont longues et la pression peut être forte.
- ❖ Certains étudiants peuvent trouver l'atmosphère des grands cabinets plutôt conservative et moins sociable. Compte tenu du nombre élevé d'avocats/notaires, il peut être difficile d'avoir des contacts plus rapprochés avec ses collègues.

LES MOYENS CABINETS⁸³

(20 à 50 avocats/notaires et plus)

Avantages

- ❖ Plusieurs cabinets de taille moyenne sont **spécialisés dans un domaine spécifique** du droit. Ainsi, les étudiants pourront acquérir une plus grande connaissance d'un domaine qui les intéresse particulièrement tout en développant des habiletés transférables à d'autres domaines.
- ❖ Les **salaires et les avantages sociaux** sont généralement comparables à ceux offerts par les grands cabinets. Il est également plus facile d'accéder au statut d'associé en plus d'obtenir des bonus.

Désavantages

- ❖ Ils n'offrent généralement pas de formation aussi structurée que celle offerte par les grands cabinets puisqu'ils n'ont pas autant de ressources.
- ❖ Les étudiants auront la possibilité d'acquérir une expérience davantage pratique. Mais, encore là, il est peu probable qu'ils puissent suivre un dossier du dossier à la fin.

LES PETITS CABINETS ET LES CABINETS BOUTIQUES

(1 à 20 avocats/notaires et plus)

Avantages

- ❖ Les étudiants ont la possibilité de développer une **expérience davantage pratique**. Ils peuvent même travailler sur un dossier du début à la fin. Certains cabinets offrent aux étudiants la possibilité de se présenter en Cour pour accomplir diverses tâches (fixer une date de procès par exemple)
- ❖ L'**atmosphère** dans le bureau est généralement plus détendue et moins traditionnelle.
- ❖ Ils offrent une **plus grande flexibilité** au niveau des horaires de travail et du nombre de dossiers à traiter. La conciliation entre le travail et la famille est donc plus facile.

Désavantages

- ❖ Les petits cabinets n'offrent pas à leurs étudiants de formation très structurée. Ils permettent plutôt aux étudiants de découvrir tous les domaines de droit dans lesquels ils se spécialisent. Ainsi, si un étudiant est particulièrement intéressé par un domaine de droit, un cabinet de type boutique peut s'avérer idéal pour ce dernier. L'étudiant pourra découvrir toutes les facettes de ce domaine tout en ayant la possibilité de développer des compétences transférables.
- ❖ Les salaires et les avantages sociaux sont généralement moins intéressants que ceux offerts par les grands cabinets. De plus, il est peu probable que les étudiants se voient payer leurs frais de scolarité au Barreau.
- ❖ Les tâches des étudiants (et parfois, des avocats/notaires) s'étendent généralement au-delà du droit. Ils sont appelés à participer au marketing, au recrutement, etc. Ils peuvent également avoir à accomplir des tâches de nature administrative.

⁸³ Pour plus de renseignements, veuillez consulter le guide disponible « Le guide des petits et moyens cabinets du Québec »

LES CONTENTIEUX D'ENTREPRISES

Avantages

- ❖ Les contentieux offrent généralement des **heures relativement flexibles** ce qui peut faciliter la conciliation entre le travail et la famille.
- ❖ L'avocat travaille exclusivement pour un client, l'entreprise. Il en a donc une **connaissance approfondie**. Il n'a pas non plus à se battre une clientèle.
- ❖ Les avocats/notaires en contentieux sont appelés à toucher à **différents champs de pratique** puisque les ressources disponibles sont moins importantes.
- ❖ Les **interactions** sont fréquentes avec les autres départements de l'entreprise.

Désavantages

- ❖ La rémunération est compétitive avec celles des cabinets de taille de moyenne.
- ❖ Ils peuvent également avoir un certain sentiment d'isolement puisque les départements juridiques des entreprises comptent généralement un petit nombre d'avocats/notaires. Toutefois, il faut remarquer que de plus en plus d'entreprises ont une vaste structure juridique à l'interne

Il est de plus en plus fréquent que les entreprises, les syndicats et les organismes publics (les hôpitaux entre autres) mettent sur pied leur propre département juridique afin de gérer à l'interne plusieurs questions juridiques. Par exemple, Bombardier a plus de 110 avocats, ce qui est très comparable avec plusieurs cabinets privés⁸⁴.

Les contentieux d'entreprises n'ont pas nécessairement un processus de recrutement officiel et établi. Toutefois, sachez que les opportunités de carrières au sein des contentieux existent et que c'est seulement en déployant efforts, temps, persévérance et initiative que vous les découvrirez. Vous aurez ainsi la chance d'y travailler, soit à titre d'étudiant dans le cadre d'un emploi à temps partiel, soit à titre de stagiaire après quelques années de pratique.

Il est toutefois utile de préciser que certains contentieux exigent un minimum d'années de pratique dans le domaine juridique avant que les candidats potentiels puissent occuper un poste au sein de leur entreprise. Ils peuvent effectivement rechercher des candidats capables d'évaluer l'impact de leurs décisions juridiques sur les affaires de l'entreprise et de prodiguer des conseils qui tiennent compte de ses besoins spécifiques. Pour cette raison, nous vous recommandons, si vous désirez travailler en contentieux, d'avoir une expérience de travail vous ayant permis d'acquérir des connaissances juridiques et plus techniques relativement aux activités de l'entreprise.

Pour plus d'informations : veuillez consulter le Guide sur le contentieux (à venir)

⁸⁴ Voir : <http://affaires.lapresse.ca/economie/200901/06/01-682676-pourquoi-les-entreprises-embauchent-des-avocats.php>

LES TÉMOIGNAGES DES AVOCATS ŒUVRANT EN CONTENTIEUX

Me Stéphanie Ruel

Conseillère juridique à la Banque Nationale du Canada

LL.B. 2012, Faculté de droit, Université de Montréal

J'ai toujours voulu être avocate et défendre la veuve et l'orphelin, mais je n'avais pas les moyens financiers pour poursuivre mes études. J'ai donc commencé à travailler en animation d'activités pour une clientèle psychiatrique et par la suite, au service à la clientèle dans des centres d'appels. En parallèle, je faisais aussi du théâtre et j'étais mannequin. Le travail de mannequins m'amena à travailler à titre de directrice adjointe pour l'agence de mannequins. Plus tard, j'ai partagé mon temps entre l'agence et le bureau d'avocats du fils de la directrice de l'agence. Puis j'ai travaillé dans de grands bureaux en tant qu'adjointe juridique pendant environ 10 ans, en litige, mais principalement en droit des affaires.

J'aime le droit, mais pas tellement les tâches administratives. J'ai donc décidé de devenir avocate en amorçant le Certificat en droit de l'UdeM à temps partiel tout en mettant de côté le plus d'argent possible pour payer mes études. J'ai été ensuite admise en deuxième année en droit à l'UdeM. Durant la deuxième année, j'ai fait la course aux stages sans avoir d'offres de stage au final. Toutefois, juste avant le début de l'été suivant, un avocat que j'avais connu dans un emploi antérieur, cherchait une adjointe juridique et m'embaucha pour l'été. Son bureau faisait leurs entrevues pour les stages durant l'été, j'ai passé une entrevue et ils m'ont offert un stage en droit des affaires.

Je n'ai pas décroché d'emploi suite à mon stage et après 5 mois de recherche, j'ai été embauchée dans un petit bureau en litige. Le litige n'est pas ma passion, mais j'avais besoin d'un emploi et d'expérience. Après 10 mois, ils avaient des difficultés financières et j'ai perdu mon emploi. J'ai repris ma recherche d'emploi, espérant revenir au droit des affaires et avoir un emploi plus stable. Belle surprise! J'ai décroché un poste de conseillère juridique en droit corporatif pour la Banque Nationale du Canada.

Mon rôle à la Banque Nationale du Canada est de s'assurer de préserver et de maintenir l'existence juridique de plusieurs filiales de la Banque dont j'ai la responsabilité. Je conseille les administrateurs, les dirigeants et les employés de ces filiales en matière de droit corporatif général et spécialisé et je les assiste dans la mise en place de mécanismes permettant de respecter leurs obligations découlant de la réglementation et des pratiques exemplaires en matière de gouvernance. Je suis aussi impliquée dans des dossiers en matière de fusions, acquisitions et restructurations corporatives. Ce qui me passionne à la Banque est de travailler avec une équipe d'avocats, de techniciennes et d'adjointes motivés et compétents. En plus de côtoyer de hauts dirigeants et des administrateurs, je suis en contact régulièrement avec des gens des États-Unis, de Hong Kong, d'Irlande et de partout dans le monde.

Pour les futurs juristes, je vous dis « Foncez!! » Et gardez l'accent sur vos rêves! N'oubliez surtout pas que tout ce que vous faites peut vous servir plus tard, même si ce n'est pas en droit. Impliquez-vous auprès de votre Jeune Barreau, en politique ou autre, faites-vous voir! Si le droit des affaires vous intéresse, les cours de droit des affaires sont certainement utiles, mais je conseille l'atelier pratique de séminaire de gestion de cas pratiques où l'on effectue une transaction commerciale en équipe. Gardez contact avec vos collègues d'études. J'ai des amis avocats qui ont fait le Certificat avec moi que je consulte sur une base régulière et vice versa. De plus, dans mon domaine, il est important d'être à l'affût de ce qui se passe internationalement, car ça peut avoir un impact sur nos filiales.

Personnellement, le fait de travailler en entreprise est un énorme avantage! Je peux me concentrer à faire du droit efficacement, sans avoir la pression des heures facturables. Je travaille avec des gens agréables et selon un horaire plus régulier. De plus, j'adore travailler en équipe et je côtoie des gens de divers secteurs, provenant de partout dans le monde. J'aime le droit des affaires, car on travaille dans une volonté de construire et non dans l'adversité comme en litige.

Me Pascale Blais-Giroux

Banque Nationale du Canada – Transactions et produits spécialisés, Gestion de patrimoine

LL.B. 2005, Faculté de droit, Université Laval

LL.M. 2009, Faculté de droit, Université de Montréal

Après avoir complété une maîtrise en droit des affaires à l'Université de Montréal, j'ai débuté ma carrière à titre d'avocate pour la Banque Nationale du Canada. L'équipe dans laquelle je pratique actuellement offre ses services à différentes filiales de la Banque œuvrant dans le domaine de la gestion de patrimoine. À titre d'avocate en droit des valeurs mobilières, spécialisée en produits d'investissement, mes tâches consistent essentiellement à m'assurer que les activités de ces entités soient faites conformément à la réglementation applicable.

Mon travail se divise en différentes tâches, notamment la révision et la rédaction de documents d'information (prospectus, notice annuelle, rapports de la direction sur le rendement du fonds), la révision de communications publicitaires, la révision et la rédaction de diverses ententes conclues dans le cadre des activités de nos clients (convention de gestion de portefeuille ou de sous-gestion, déclaration de fiducie, convention de gestion, politiques de placement, convention de garde de valeurs, convention de services, convention de distribution) et, finalement, l'analyse de diverses questions d'ordre juridique en lien avec les activités de ces différentes filiales.

Fait à mentionner, l'intervention dans le cadre de nouvelles initiatives réglementaires représente à mon avis un des éléments distinctifs de la pratique en contentieux d'entreprise. En effet, nous sommes régulièrement appelés à réagir face à de nouveaux projets de réglementation, en collaboration avec différents intervenants au sein de l'entreprise, le tout afin de nous assurer que nos activités demeurent en tout temps conformes aux normes applicables. Le droit des valeurs mobilières étant en constante évolution, nous sommes par ailleurs appelés à intervenir auprès des autorités afin de commenter des projets de lois ou de règlements qui pourraient avoir un impact sur nos activités, et ayant le potentiel de créer différents enjeux juridiques et opérationnels.

En dernier lieu, j'aimerais mentionner que travailler comme avocate au sein d'une entreprise représente une opportunité unique d'être impliquée quotidiennement dans les activités de notre client. En effet, l'avocat en entreprise se transforme en véritable conseiller stratégique qui, par ses conseils juridiques, oriente le processus décisionnel des différentes lignes d'affaires au sein de l'entreprise.

Dans ce contexte, nous avons la chance d'acquérir une connaissance approfondie d'une structure organisationnelle parfois complexe, le tout dans l'optique de prodiguer des conseils de nature juridique qui s'alignent le plus possible avec la réalité d'affaires de notre client. À mon avis, cela nous permet d'être en position de répondre adéquatement aux besoins de notre client et de devenir, par le fait même, des conseillers de premier plan devant manier besoins d'affaires et exigences réglementaires.

LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Avantages

- ❖ Les heures sont régulières et généralement moins élevées que dans les cabinets.
- ❖ Les avocats/notaires et les étudiants n'ont pas à s'inquiéter des heures facturables ni de l'attraction de nouveaux clients.
- ❖ Plusieurs **possibilités d'avancement** s'offrent aux avocats/notaires.
- ❖ Les avocats/notaires bénéficient également **d'avantages sociaux** très intéressants

Désavantages

- ❖ Les avocats/notaires acquièrent une expérience très pratique des dossiers qui touchent le gouvernement. Les étudiants ne sont exposés qu'à un domaine très précis du droit, celui dans lequel est spécialisé le département dans lequel ils œuvrent.
- ❖ La rémunération des avocats/notaires est fixée par le biais de conventions collectives. Le salaire est généralement moins élevé que celui offert dans les grands et moyens cabinets.

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC

C'est par l'entremise de la Direction générale des affaires juridiques et législatives (DGAJL) que le ministère de la Justice réalise son mandat de jurisconsulte du gouvernement. Cette direction donne des avis sur les contrats auxquels est partie l'administration gouvernementale ainsi que sur les droits et les obligations des différents ministères au regard de leur loi constitutive des lois qu'ils sont chargés d'administrer et, de façon générale, des lois qui s'appliquent à eux.

C'est à la Direction générale des affaires juridiques et législatives (DGAJL) qu'on retrouve la grande majorité des juristes qui agissent à titre de conseillers juridiques, légistes, avocats plaignants ou notaires⁸⁵. On peut trouver une Direction des affaires juridiques et législatives à l'intérieur de chacune des cinq structures administratives.

- ❖ La Direction du droit administratif
- ❖ La Direction de la législation
- ❖ Les Directions du contentieux civil et administratif
- ❖ La Direction du contentieux du Revenu
- ❖ La Direction des services professionnels

La Direction générale joue un rôle important dans la préparation des lois et des règlements en élaborant les projets de lois et de règlements relevant de son ministère. Elle est aussi responsable de conseiller le gouvernement par rapport aux textes législatifs et réglementaires proposés par les autres ministères. La Direction rédige également des opinions et des actes juridiques, donne de la formation aux employés de leur ministère client et peut participer à des comités ou à des groupes de travail. La Direction générale assume la fonction de procureur général en matière civile. À ce titre, elle agit en demande ou en défense dans tous les cas où le gouvernement, ses ministères et ses organismes sont concernés. De plus, elle gère les ententes internationales et les conventions en matière d'entraide judiciaire, d'exécution réciproque des pensions alimentaires et d'enlèvement international d'enfants.

⁸⁵ <https://www.justice.gouv.qc.ca/ministere/structure-administrative/les-directions-generales/>

Pour en savoir plus sur les différents ministères du gouvernement du Québec :

<http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/gouvernement/ministères-organismes.asp>

Le site Internet du ministère de la Justice (www.justice.gouv.qc.ca) ainsi que celui du Conseil du Trésor (www.tresor.gouv.qc.ca) fournissent **l'information relative aux postes disponibles** ainsi que les **démarches à effectuer** pour poser sa candidature.

LE STAGE DU BARREAU

Habituellement, le ministère privilégie l'embauche de stagiaires ayant participé à une campagne ou à un concours de recrutement de la fonction publique québécoise et ayant réussi leurs examens. Cela permet de leur offrir, s'il y a lieu, un emploi occasionnel ou régulier à la suite de leur stage. Il n'en demeure pas moins que le site Internet de l'École du Barreau est le moyen utilisé par le ministère de la Justice du Québec, le DPCP et l'Aide juridique pour diffuser ses appels de candidatures de stagiaires.

Le recrutement et la sélection des candidatures s'effectuent parmi les finissants et finissantes de l'École du Barreau admis au programme de stage.

Si vous désirez participer au concours de recrutement de la fonction publique du Québec et ainsi être priorisé lors de la sélection des candidats pour un stage du Barreau, sachez que cette campagne de recrutement a lieu au mois de septembre et d'octobre.

Pour plus d'informations : <http://www.carrieres.gouv.qc.ca/comment-poser-sa-candidature/>

LES AVOCATS ET NOTAIRES

Les avocats et notaires occasionnels nommés après le stage le sont en vertu de la *Loi sur la fonction publique du Québec* et, en conséquence, doivent être inscrits sur une liste de déclaration d'aptitudes pour occuper un emploi occasionnel.

Pour être inscrit sur une telle liste, le candidat doit avoir réussi les examens de recrutement de la fonction publique. Pour être inscrit à la liste d'avocats/notaire, le candidat doit s'inscrire au recrutement universitaire lors de ses études à l'École du Barreau ou lors de ses études notariales.

Coordonnées

Téléphones : 418 643-1222 ou 418 646-7656, poste 20046

Adresses courriel : dgajl@justice.gouv.qc.ca ou reshumdpa@justice.gouv.ca

LE TÉMOIGNAGE D'UNE AVOCATE ŒUVRANT À LA DIRECTION DES OPPOSITIONS DE REVENU QUÉBEC

Me Ginette St-Louis

Anciennement avocate à la Direction des oppositions de Revenu Québec

LL.B. 2009, Faculté de droit, Université de Montréal

Lorsque j'ai terminé mes études à l'École du Barreau ainsi qu'un mandat étudiant à titre d'assistante de recherche juridique, j'ai effectué une recherche de stage afin d'en obtenir un au sein de la fonction publique. J'ai fait mes études dans l'optique d'obtenir un tel poste; j'avais d'ailleurs passé les examens écrits requis (recrutement universitaire), ce qui constitue une étape obligatoire pour les étudiants et les stagiaires qui souhaitent obtenir un emploi à titre d'avocats par la suite au sein de la fonction publique provinciale. J'ai trouvé un stage en droit intéressant à la Direction des oppositions à Revenu Québec et je travaille pour cet employeur depuis, d'abord à titre de stagiaire et aujourd'hui à titre d'avocate.

Ma pratique au sein de Revenu Québec est, bien entendu, orientée vers le droit fiscal. Cependant, il faut faire une distinction entre la pratique en matière de planification fiscale et en matière de litige fiscal. En ce qui me concerne, je travaille en litige fiscal sans toutefois plaider. Un dossier litigieux en matière fiscale va suivre deux ou trois étapes : tout d'abord, Revenu Québec modifie une cotisation suite à une vérification ou intervention de sa part; par la suite, le dossier peut être contesté devant la Direction des oppositions, qui est la direction pour laquelle je travaille; enfin, lorsque la décision sur opposition est rendue, celle-ci peut être contestée devant les tribunaux. J'interviens donc à la deuxième étape et je traite les dossiers litigieux à titre de décideur impartial. La société, la personne physique ou l'organisation qui s'oppose à sa cotisation me soumet les motifs pour lesquels elle considère que la nouvelle cotisation est erronée en faits ou en droit ainsi que les éléments de preuve qui soutiennent sa position. Mon travail est ainsi axé sur : les communications avec les deux parties au litige, soient l'opposant et le vérificateur de Revenu Québec, afin d'obtenir les précisions requises et le portrait complet de la situation telle que perçue par chacune des parties; l'analyse de la preuve soumise et la recherche juridique relative au dossier traité; la rédaction d'un mémoire sur opposition qui fait état des faits, de la position adoptée par chacune des parties ainsi que des arguments et éléments de preuve au soutien de cette position, de ma recherche juridique, de mon analyse de la situation et de la preuve soumise et enfin, de la conclusion suite à mon analyse et de ma décision sur opposition.

La fiscalité est un champ de pratique hybride entre le droit et la comptabilité; ainsi, mon emploi est marqué par la multidisciplinarité. Mes collègues ont parcouru un cheminement scolaire en droit ou en comptabilité et, lorsque les opposants ne se représentent pas eux-mêmes, leurs représentants sont également comptables ou avocats. Je considère que ce fait teinte la pratique du droit fiscal, car ce type de droit permet d'avoir une carrière dans un milieu de travail qui n'est pas exclusivement composé d'avocats et il permet l'échange de points de vue souvent différents qui enrichit notre propre vision des faits dans un cadre professionnel.

Le type de dossiers que je traite dans le cadre de cet emploi est très varié, je traite notamment des dossiers de détermination de statut à titre de travailleur autonome ou salarié et autres dossiers relatifs aux retenues à la source et des dossiers de détermination de statut à titre de résident ou non-résident du Québec à des fins fiscales et autres dossiers relatifs à l'impôt. Ainsi, les domaines du droit des affaires, obligations contractuelles, droit de l'immigration, droit international privé, droit international public, droit du travail, louage résidentiel, droit immobilier, vente et vices cachés ont été présents dans un ou plusieurs dossiers.

D'ailleurs, je dois mentionner que c'est un des aspects qui me plaît le plus du droit fiscal : le fait de toucher à plusieurs autres domaines du droit. Cela fait en sorte que mon travail n'est pas routinier du tout et que chaque dossier est

différent. Également, ce qui me plaît beaucoup dans mon travail, c'est l'autonomie que j'ai acquise rapidement en lien avec mes dossiers ainsi que les responsabilités que l'on m'a attribuées rapidement aussi, tout en ayant toujours une personne-ressource disponible pour me conseiller au besoin. Enfin, mon emploi au sein de la Direction des oppositions me permet de pratiquer en litige tout en bénéficiant d'une liberté d'horaire très agréable puisque je ne plaide pas et que je n'ai donc pas de date d'audition. En effet, je suis maître de l'horaire des rencontres avec les opposants et des communications téléphoniques.

Qui plus est, le plus grand défi d'une carrière à la Direction des oppositions est le volume de travail à accomplir. Le nombre de dossiers à traiter est très important et le fait de traiter le plus grand nombre de dossiers possible tout en maintenant la qualité de chaque analyse, de chaque communication, de chaque recherche, de chaque mémoire rédigé et de chaque décision rendue est un défi quotidien. Malgré tout, lorsque je reçois des remerciements de la part des parties au litige pour la qualité de mon travail, tant pour l'aspect plus juridique de recherche et d'analyse que pour l'aspect plus humain de communication avec les parties et de guider celles-ci tout au cours du processus d'opposition afin de m'assurer de rendre la meilleure décision possible avec la plus grande quantité d'information disponible, je ressens un grand sentiment de satisfaction professionnelle et, comme je l'ai toujours voulu, je sens que je mets mes connaissances et mon expérience au service de la justice et de la collectivité. Cela n'a pas de prix.

LA DIRECTION DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES (DPCP)

Le DPCP fournit, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales indépendant, contribuant à assurer la protection de la société, dans le respect de l'intérêt public et des intérêts légitimes des victimes.

Plus précisément, le DPCP :

- ❖ Dirige pour l'État, sous l'autorité générale du ministre de la Justice et du Procureur général, les poursuites découlant de l'application du *Code Criminel*, de la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents* et de toute autre loi fédérale pour laquelle le Procureur général du Québec a l'autorité d'agir comme poursuivant;
- ❖ Conseille les corps policiers chargés de l'application des lois au Québec relativement à tous les aspects d'une enquête ou d'une poursuite en matière criminelle et pénale;
- ❖ Exerce les fonctions utiles à l'exécution de sa mission, y compris pour autoriser une poursuite, pour porter une affaire en appel ou pour intervenir dans une affaire à laquelle il n'est pas parti lorsque, à son avis, l'intérêt de la justice l'exige;
- ❖ Exerce toute autre fonction qui lui est confiée par le Procureur général ou le ministre de la Justice.

Pour réaliser sa mission, le DPCP compte également sur des bureaux spécialisés (par exemple, le Bureau de la qualité des services professionnels et le Bureau des affaires criminelles et jeunesse). Ces derniers sont spécialisés dans un domaine d'intervention alors que les bureaux du réseau sont constitués de procureurs plaideurs qui représentent le DPCP et assurent l'application du *Code criminel* et des lois pénales devant les tribunaux du Québec. Les procureurs agissent et plaident également devant les tribunaux d'appel, la Cour supérieure du Québec, la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada.

Les bureaux du réseau des procureurs aux poursuites criminelles et pénales sont déployés sur l'ensemble du territoire québécois. Les bureaux sont regroupés dans sept unités régionales pour un total de 39 points

de services. Ces derniers se situent notamment à Montréal, Québec, Saguenay, Trois-Rivières, Sherbrooke, Longueuil, Laval, Amos, Kuujjuaq, Gatineau, Valleyfield, Mont-Laurier, et plus encore.

LE RECRUTEMENT DES PROCUREURS

Le recrutement des procureurs s'effectue par voie de concours pour combler des emplois réguliers ou occasionnels, conformément à la *Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales*. Ce concours de recrutement s'adresse aux personnes avec ou sans expérience en droit criminel et pénal. Les personnes qui répondront aux critères d'admissibilité et qui auront franchi avec succès les évaluations prévues seront inscrites sur une liste de déclaration d'aptitudes. Cette liste servira à pourvoir des postes éventuels de procureurs aux poursuites criminelles et pénales dans toutes les régions administratives du Québec au sein des différents bureaux du DPCP, notamment au sein des bureaux spécialisés.

Il faut consulter régulièrement le site du DPCP à l'adresse suivante www.dpcp.gouv.qc.ca afin de prendre connaissance des appels de candidatures. Les avis de concours de recrutement sont publiés également dans le Journal du Barreau et sur le site Internet www.ecoledubarreau.qc.ca. Chaque appel de candidatures spécifie les attributions, les conditions d'admission requises et la période d'inscription.

LE RECRUTEMENT DES STAGIAIRES DU BARREAU

Les offres de stages sont publiées sur le site Internet de l'École du Barreau. Le recrutement et la sélection des candidatures s'effectuent parmi les finissants de l'École du Barreau. On peut se procurer les renseignements sur le programme de stage dans les différents centres de formation.

Site web de l'École du Barreau : <http://www.ecoledubarreau.qc.ca/fr/stage/offres-de-stage/>

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

Pour des emplois d'été, le Directeur des poursuites criminelles et pénales a recours aux services d'étudiants provenant de différentes disciplines. Le recrutement s'effectue à même les inscriptions faites en ligne à partir du site Internet du Placement étudiant.

Site internet du Placement étudiant : <http://www.emploietudiant.qc.ca>

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA

Le ministère de la Justice fournit des conseils juridiques et stratégiques sur des questions pertinentes liées au mandat du gouvernement fédéral. Les avocats ont la possibilité de participer à presque tous les aspects du droit, de l'élaboration de politiques à la rédaction des lois, en passant par le litige et par la prestation de conseils juridiques aux ministères et aux organismes clients. En raison de la structure du ministère, il arrive que des avocats de bureaux différents et de villes différentes travaillent en collaboration sur des aspects particuliers d'un dossier donné, chacun apportant sa spécialité et son expérience sur le sujet.

Les avocats et les notaires du ministère de la Justice œuvrent dans **quatre grands secteurs** : élaboration des politiques, rédaction législative, services de consultation et de conseils, et contentieux.

Les concepteurs de politique

Le principal rôle des concepteurs de politiques consiste à appuyer le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques. Tous les ministères comptent des sections sur les politiques, dont le mandat consiste à déterminer les besoins du public et à vérifier si ces besoins nécessitent l'élaboration d'une nouvelle politique, d'une nouvelle loi ou d'un nouveau programme. Ce travail peut toucher un programme ou une politique qui relève du ministère ou entraîner la modification ou le remplacement d'une politique actuelle ou la formulation d'une nouvelle loi.

Les conseillers législatifs

La Direction des services législatifs se charge de la rédaction des projets de loi du gouvernement fédéral, de la rédaction ou la révision des règlements fédéraux, de l'harmonisation des lois fédérales avec le droit civil du Québec et de la publication de la législation fédérale et des tableaux connexes.

Dans le cadre de leur travail, les conseillers législatifs examinent les projets de loi et les règlements du gouvernement pour en vérifier la compatibilité avec la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Déclaration canadienne des droits*. Les conseillers législatifs examinent aussi les projets de règlement en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires* pour déterminer si leurs lois habilitantes les autorisent et veillent à ce que leur formulation respecte les normes de rédaction.

Les conseillers juridiques

Essentiellement, les conseillers juridiques œuvrent au sein de ce qu'on appelle les services juridiques ministériels (SJM). Les SJM sont composés d'employés du ministère de la Justice qui fournissent des services juridiques aux autres ministères et qui s'apparentent quelque peu aux « avocats internes » dans les grandes sociétés. Dans la région de la Capitale-Nationale, plus de 800 personnes travaillent dans divers SJM.

On demande aux conseillers juridiques de fournir des avis sur un large éventail de domaines du droit, selon la nature du ministère où ils travaillent et des questions soumises, en droit constitutionnel et enjeux liés à la *Charte*, droit administratif, droit international, droit pénal, droit autochtone, droit de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, droit des contrats, droit de l'immigration et droit fiscal.

Les plaideurs

Il existe deux grands domaines de contentieux au ministère de la Justice, à savoir le droit fiscal et le contentieux des affaires civiles, ce dernier couvrant tous les domaines de droit à l'exception du droit fiscal et du droit pénal (par exemple, immigration, droit autochtone et droit administratif). Les fiscalistes sont responsables des appels civils concernant la législation en matière fiscale et douanière de même que de certains appels interjetés en vertu du *Régime de pensions du Canada*, de la *Loi sur l'assurance-emploi* et de la *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers*. Ils mènent des litiges au nom de l'Agence du revenu du Canada. Les civilistes sont chargés des litiges civils impliquant le gouvernement du Canada dans les provinces de common law et dans les territoires.

LES ÉTAPES POUR LE RECRUTEMENT

En ce qui concerne le recrutement des stagiaires (pour les étudiants de 2^e année) au ministère de la Justice du Canada (Montréal et Ottawa), vous devez postuler en ligne par le Système de ressourcement de la fonction publique au <http://www.emplois.gc.ca>. Votre candidature doit comprendre un curriculum vitae, votre plus récent relevé de notes et une lettre de recommandation. Ce processus s'applique aux opportunités de stage du ministère de la Justice de la région de la capitale-nationale ainsi que du bureau régional du Québec.

Pour obtenir de l'information supplémentaire, surveillez le *Bulletin* du CDP et consultez l'adresse suivante :
<http://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/recru/pea-lep/rxn-ncr.html>

PROGRAMME D'EXCELLENCE POUR LES AVOCATS

Par le biais de ce programme innovateur, le ministère de la Justice offre aux stagiaires la possibilité d'acquérir les connaissances, les aptitudes et l'expérience essentielles à la pratique du droit.

Le Programme d'excellence pour les avocats vise les étudiants en droit civil et en common law, ainsi que les étudiants d'un programme national combiné en droit civil et en common law. Ce programme est réparti dans différents bureaux régionaux à travers le Canada. Libre à vous d'envoyer des demandes d'admission à tous les bureaux qui vous intéressent – selon vos intérêts professionnels et vos besoins personnels – directement à l'adresse du bureau auquel vous faites la demande. Notez que chaque bureau régional a sa propre date limite pour l'envoi des candidatures.

Pour obtenir de l'information détaillée sur les programmes de stages régionaux, consultez l'adresse suivante :
<http://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/recru/pea-lep/index.html>

UN TÉMOIGNAGE SUR LE RECRUTEMENT AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA

Alexandre Marcotte

A participé au recrutement du Ministère de la Justice du Canada à Ottawa en 2015

LL.B. 2015, Faculté de droit, Université de Montréal

J.D. en cours, Faculté de droit, Université de Montréal

Le processus de recrutement du ministère de la Justice à Ottawa dans le cadre du Programme d'excellence pour les avocats est substantiellement différent de celui employé par les cabinets privés. Un candidat bien avisé se sera préparé à répondre à des questions sur son intérêt pour le poste affiché, sur le droit public en général, sur l'éthique professionnelle et sur le mandat du ministère de la Justice.

Lors de l'entrevue, peu de questions seront posées sur le curriculum vitae du candidat. En effet, les questions sur le plan personnel tourneront davantage sur l'intérêt du candidat pour un poste au sein de la fonction publique. Pour bien se préparer, un candidat devrait se questionner sur les motifs le poussant à postuler auprès du ministère. Dans sa réflexion, le candidat devrait, par exemple, se questionner sur son intérêt pour le travail pour la communauté, l'accès à la justice et les droits fondamentaux. Des expériences antérieures lui permettant de démontrer de tels intérêts pourraient lui être bénéfiques lors de l'entrevue.

Par ailleurs, le candidat devrait avoir une bonne connaissance du mandat double du ministère de la Justice du Canada. Pour ce faire, il lui est recommandé de consulter attentivement le site web du ministère. Les recruteurs voudront, par exemple, vérifier si le candidat est au fait des initiatives, programmes et valeurs propres au ministère.

La plupart des questions prendront la forme de mises en situation. Sans nécessairement porter sur des questions précises de droit substantif, les recruteurs chercheront à vérifier les connaissances générales du candidat en matière de droit public. Afin de se préparer, il est fortement recommandé qu'un candidat choisisse un arrêt récent de la Cour suprême du Canada afin qu'il puisse en faire un résumé lors de l'entrevue. Un arrêt en matière constitutionnelle est à privilégier. Il est important de choisir un arrêt avec lequel le candidat est bien à l'aise puisque les recruteurs pourront lui poser des questions afin de vérifier la compréhension du candidat. Ce faisant, une simple lecture du résumé de l'arrêt sera nettement insuffisante. Les autres mises en situation pourraient impliquer certaines règles de déontologie. Une connaissance de base de ces règles pourrait être bénéfique.

Comme pour une entrevue en cabinet privé, une tenue sobre et de bon goût est de mise. Par contre, les recruteurs seront possiblement plus distants que dans un contexte de cabinet privé. En effet, les questions seront lues et les réponses transcrives par les recruteurs. Le contact visuel avec ceux-ci sera donc très rare. Le candidat devra rester détendu et maintenir son sang-froid tout au long de l'entrevue, et ce, même quand il ne connaît pas la réponse exacte à une question.

Par après, le candidat retenu devra remplir les exigences linguistiques imposées pour son poste. Il devra aussi faire l'objet d'un contrôle de sécurité approfondi afin d'obtenir la côte de sécurité requise.

LE SERVICE DES POURSUITES PÉNALES DU CANADA (SPPC)

Le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) est l'organisme gouvernemental fédéral responsable de l'exercice des poursuites au nom du procureur général du Canada. Divisé en deux rôles, le poursuivant exerce avec équité, objectivité et intégrité. Son rôle ne consiste pas à obtenir des condamnations à tout prix, mais à présenter au tribunal tous les éléments de preuve disponibles, pertinents et admissibles, afin de permettre au tribunal de déterminer la culpabilité ou l'innocence de l'accusé. Tandis que le directeur est sous-procureur général du Canada. Le DPP agit indépendamment du procureur général, et il est habilité à rendre des décisions définitives et exécutoires.

Le SPPC embauche des stagiaires partout au pays, tant en common law qu'en droit civil. Le SPPC est présent dans onze bureaux régionaux et cinq bureaux locaux partout au Canada, et son administration centrale est à Ottawa. Les dates limites d'inscription varient selon les régions.

Le rôle des stagiaires

Les stagiaires participent activement à la conduite des litiges. Vous aurez la chance de prendre part à des dossiers importants dans divers domaines tels que les poursuites en matière de drogue, crime organisé, crimes économiques et bien d'autres. Vous pourriez être amenés sous supervision :

- ❖ À vous occuper d'audiences sur le fond de même que de procès sommaires et d'audiences de détermination de la peine, habituellement dans des dossiers se rapportant à la possession de stupéfiants;
- ❖ À aider des poursuivants fédéraux dans des tâches plus complexes, notamment l'interrogatoire de témoins, la préparation de mémoires et la préparation générale des procès;
- ❖ À effectuer des recherches juridiques et participer à la rédaction d'avis.

LE RECRUTEMENT DES STAGIAIRES AU BUREAU GENERAL DU QUÉBEC

Vous devez postuler en ligne par le Système de ressourcement de la fonction publique au www.emplois.gc.ca. Vous devez sélectionner la région du Québec et chercher l'affichage de stagiaire en droit pour Service des poursuites pénales du Canada. Vous devez également envoyer votre dernier relevé de notes disponible par courriel. Les détails changent d'une année à l'autre, mais de manière générale, le recrutement se fait parallèlement à la course aux stages. Pour cette raison, nous vous conseillons de surveiller l'information qui vous sera transmise **au début du mois de janvier** via le bulletin du CDP.

Pour obtenir de l'information supplémentaire, consultez l'adresse suivante : <http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/oce-wop/index.html>

Le SPPC recrute également des stagiaires dans ses bureaux partout au Canada. Pour connaître les étapes à suivre pour transmettre votre dossier de candidature, consultez l'adresse suivante :
<http://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/recru/pea-lep/index.html>

LE TÉMOIGNAGE D'UN ÉTUDIANT AYANT PARTICIPÉ AU RECRUTEMENT DU SPPC

Jeremy Van Doorn

A participé à la Course aux stages 2014 pour le Services des poursuites pénales du Canada et y travaille actuellement

LL.B. 2015, Faculté de droit, Université de Montréal

La Course en ce qui concerne le SPPC diffère beaucoup de celle des cabinets. L'étape initiale, quant à elle, demeure la même. Il est nécessaire d'envoyer son CV, une lettre de présentation ainsi que ses notes. Ceci se fait directement sur leur site et non dans le processus régulier de la Course. Il n'est cependant pas nécessaire de faire du réseautage préalablement à la Course comme les gens sont habitués pour les cabinets. Par la suite, vous serez contacté si vous passez la première sélection. Vous aurez à faire un test d'évaluation de langue seconde. Ce test en est un de compréhension et expression écrite. Par la suite, vous aurez un test d'expression orale. Ces tests ne sont vraiment pas compliqués et une connaissance minimale de votre langue seconde vous sera suffisante. Une fois ces tests réussis, vous serez convoqué à une entrevue ainsi qu'un examen écrit. Le concept de l'entrevue au SPPC diffère énormément de celle des cabinets. Tout d'abord, il y en a une seule.

De plus, bien que l'on vous parle un peu de vous et de votre CV au début de l'entrevue, il y a aussi une liste de questions qui sont posées à tous les candidats.

Ces questions visent à déterminer vos connaissances générales du rôle d'un procureur, vos capacités de gestion, vos réactions face à certaines situations et des connaissances de base en droit criminel.

Afin de me préparer, j'ai relu mes notes en droit criminel ainsi que les décisions récentes dans le domaine criminel de la CSC. De plus, et je vous le suggère très fortement, il est important de lire les documents disponibles sur le site internet du SPPC et plus particulièrement le Guide du SPPC.

Ce guide vous sera d'une aide incroyable pour vous aider à répondre aux questions. J'ai aussi lu la collection du barreau sur le droit criminel. Suite à l'entrevue, vous aurez un test écrit qui en est un plus de compréhension que de connaissances en droit. Il n'y a donc pas plus de préparation à faire que celle dont je viens de mentionner.

Une fois que ceci est terminé, il ne reste plus qu'à faire comme tout le monde et attendre jusqu'à la date d'appel. Le SPPC appelle les gens à la même journée que tous les signataires de la Course. Le meilleur conseil que je peux vous donner durant votre Course auprès du SPPC est d'être honnête et vous-même durant votre entrevue. J'ai donné des réponses que l'on pourrait penser qui ne sont pas nécessairement « avantageuses », mais je crois que de démontrer mon honnêteté m'a été fort utile. Je vous souhaite donc bonne chance et j'espère avoir l'honneur de travailler avec vous dans le futur.

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT CANADA (MAECD)

Plusieurs possibilités de carrière sont offertes au sein de ce ministère. Il regroupe un réseau mondial de professionnels affectés à Ottawa et à Gatineau, partout au Canada et dans le monde entier. Divisés en **quatre grands volets**, il comporte le commerce international, la politique économique, la gestion et affaires consulaires et, finalement, le développement international.

Pour connaître les détails sur le rôle de chaque département, les qualités recherchées et les postes disponibles pour chaque département, nous vous conseillons de consulter la page suivante :
<http://www.international.gc.ca/jobs-emplois/psr-rp.aspx?lang=fra>.

Le Ministère des Affaires étrangères et Commerce international recrute la plupart de ses employés par l'entremise de la Commission de la fonction publique. Généralement, la période de recrutement débute au début du mois de septembre et se termine au début du mois d'octobre.

Vous trouverez les postes disponibles en visitant la section « recrutement postsecondaire » à :
<http://jobs-emplois.gc.ca/psr-rp/index-fra.php>

Les critères d'admissibilité

- ❖ Être un citoyen canadien
- ❖ Avoir obtenu un diplôme ou encore, obtenir un diplôme au plus tard un an après la période de recrutement à laquelle vous aurez participé
- ❖ Postuler en ligne via le site de la Commission de la fonction publique
- ❖ Passer les trois examens suivants : examen de jugement situationnel, examen de recrutement de diplômés, examen de compétence en communication écrite.

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI)

Plusieurs choix sont offerts aux candidats qui veulent faire carrière en développement international. Ils peuvent travailler avec :

- ❖ L'Agence canadienne de développement international (ACDI)
- ❖ Une organisation non gouvernementale (ONG)
- ❖ Une organisation multilatérale appuyée par l'ACDI

Pour plus d'informations concernant les emplois offerts, consultez le :
<http://www.international.gc.ca/development-developpement/jobs-emplois/index.aspx?lang=fra#a3>. Vous y trouverez une foule de programmes de stages ou d'emplois en développement international.

LA FONCTION PUBLIQUE AU MAECD

À titre d'employeur le plus important au pays, la fonction publique du Canada offre un éventail diversifié de carrières partout au Canada et, notamment dans le cas du MAECD, partout dans le monde. Les tâches et les exigences liées aux compétences et à l'expérience varient en fonction du poste.

Pour connaître les possibilités d'emploi, consultez régulièrement le site de la fonction publique du Canada, à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/commission-fonction-publique/emplois/services/emplois-gc.html>

LE PROGRAMME DE STAGES INTERNATIONAUX POUR LES JEUNES

Le Programme de stages internationaux pour les jeunes (PSIJ) fait partie de la « Stratégie emploi jeunesse » du gouvernement du Canada qui offre aux jeunes Canadiens les outils et l'expérience nécessaires pour amorcer leur carrière du bon pied.

Conditions d'admissibilité

- ❖ Être âgés entre 19 et 30 ans
- ❖ Détenir un diplôme d'études post secondaires

Vous trouverez les stages disponibles à l'adresse suivante : <http://www.international.gc.ca/development-developement/partners-partenaires/avail-internships-stages-dispo.aspx?lang=fra> Sachez que le processus de recrutement est différent selon le stage choisi.

Finalement, les personnes intéressées par les occasions de bénévolat à l'étranger peuvent communiquer directement avec les ONG ou faire une recherche dans le site de *Bénévoles Canada* : <https://benevoles.ca/>.

LES AUTRES MILIEUX JURIDIQUES

LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre des communes est le lieu où les grandes décisions sur l'avenir de ce pays sont prises. C'est donc une source de fierté et un privilège d'y travailler et d'appuyer nos élus qui travaillent pour améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Jean-Marc Lundy, Chef, Finances, administration et planification, Services de l'information

La Chambre des communes observe un certain nombre de règles et de traditions, écrites ou non. C'est au Président que revient d'interpréter ces règles avec impartialité, de maintenir l'ordre et de défendre les droits et les priviléges des députés, dont le droit à la liberté de parole.

Afin de connaître les possibilités d'emploi à la Chambre des communes, consultez leur site Internet à la section « emplois » : <http://jobs-emplois-hoc.parl.gc.ca/FR/Pages/Opportunities.aspx>

PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

Conditions d'admissibilité

- ❖ Avoir le statut d'étudiant à temps plein (au niveau secondaire ou postsecondaire) dans un établissement reconnu;
- ❖ Être inscrit comme étudiant à temps plein en vue de la prochaine session.

Il y a un questionnaire à remplir afin de postuler. Ce dernier doit être complété avant le mois d'avril. Rendez-vous régulièrement sur le site Internet afin de connaître la date exacte.

Pour toutes les informations sur ce programme :

<http://jobs-emplois-hoc.parl.gc.ca/FR/Pages/StudentEmployment.aspx>

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TELECOMMUNICATIONS (CRTC)

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un organisme indépendant chargé de réglementer les réseaux de radiodiffusion et de télécommunications du Canada. Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire de la ministre du Patrimoine canadien.

Toutes les occasions d'emploi au CRTC ouvertes au public sont affichées sur leur site Internet : <http://www.jobs-emplois.gc.ca>. À titre indicatif, le CRTC embauche des étudiants à travers le Programme fédéral d'expérience de travail étudiant (PFETÉ) de la Commission de la fonction publique (CFP) du Canada.

Pour plus d'informations sur le PFETÉ : <http://jobs-emplois.gc.ca/fswept-pfete/index-fra.php>

PROGRAMME DE STAGE AU CRTC

Il est possible d'obtenir un stage auprès du CRTC qui pourrait être reconnu à la fois par le Barreau du Québec et celui du Haut-Canada. Les cours, ou les expériences de travail, reliés au droit administratif, au droit constitutionnel et au droit des technologies de l'information pourraient grandement vous avantager dans le processus de sélection.

C'est une excellente occasion de travailler avec plus de 20 juristes qui fournissent des services juridiques au CRTC sur toute une gamme de sujets en télécommunications et en radiodiffusion. Le groupe s'occupe de divers processus tels que l'interprétation et l'application du droit, de conseiller le personnel du CRTC en ce qui a trait aux décisions stratégiques, de questionner les participants aux audiences publiques du CRTC et de participer dans les dossiers de litiges, impliquant le conseil.

Pour postuler :

- ❖ Rédiger une lettre de motivation en vous présentant et en expliquant pourquoi vous voulez être stagiaire au CRTC. Indiquez clairement que vous postulez pour le poste de stagiaire 2018-2019
- ❖ Inclure votre curriculum vitae qui indique vos antécédents et vos expériences pertinentes
- ❖ Fournir une copie de votre relevé de notes de vos études de droit
- ❖ Fournir deux lettres de recommandation

La date limite pour postuler se situe habituellement à la mi-mai. Cependant, il est important de vérifier l'information exacte à l'adresse suivante : <http://www.crtc.gc.ca/fra/acrtc/acrtc1.htm>. Vous y retrouverez aussi davantage d'informations sur le stage.

LA MAGISTRATURE

Obtenir un stage auprès d'un juge est une chance unique qui offre de nombreux défis intellectuels. Les stages d'auxiliaires juridiques sont habituellement offerts aux étudiants lors de leur troisième année de baccalauréat. Les cabinets sont habituellement flexibles lorsqu'un de leurs futurs stagiaires obtient un tel stage. Ces derniers permettent généralement à l'étudiant de faire son stage à la Cour et de revenir ensuite au cabinet à titre d'avocat.

La durée du stage

Des stages d'une période de douze mois sont offerts à la Cour suprême du Canada, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel fédérale, à la Cour supérieure du Québec et la Cour canadienne de l'impôt. Quant à la Cour d'appel du Québec, les stages sont d'une durée de deux ans.

Les qualités recherchées

- ❖ Grande capacité d'analyse pour traiter des questions juridiques complexes de manière critique et logique;
- ❖ Excellentes capacités rédactionnelles;
- ❖ Excellente capacité de synthèse pour résumer clairement des arguments juridiques complexes;
- ❖ Excellentes aptitudes de recherche;
- ❖ Bonne capacité à travailler dans un environnement collégial ainsi qu'à prendre des initiatives et à travailler de manière autonome.

LE RECRUTEMENT

Une séance d'information est organisée par le Centre de développement professionnel au mois de novembre pour vous permettre de mieux connaître les différentes cours ayant juridiction au Québec ainsi que leur processus de recrutement.

Pour postuler :

De façon générale, les documents suivants sont requis par les cours :

- ❖ une lettre de présentation;
- ❖ un curriculum vitae;
- ❖ les relevés de notes postsecondaires;
- ❖ une ou des lettres de recommandation;
- ❖ un ou des échantillons de texte.

Notez qu'en collaboration avec les juges en chef de la Cour d'appel, de la Cour supérieure, de la Cour du Québec et de la Cour municipale de Montréal, la Faculté offre à un nombre limité de ses meilleurs étudiants un stage auprès de la magistrature ou auprès d'autres instances ayant un pouvoir juridictionnel. Ce stage a lieu dans le cadre du cours d'habiletés du juriste III. Un juge ou un décideur est désigné comme responsable du (de la) stagiaire. Sous sa direction, le (la) stagiaire se familiarise avec le travail de la Cour, assiste à des procès, prend connaissance des dossiers et en discute avant l'audition, effectue des recherches, soumet des notes préparatoires à la rédaction du jugement et accomplit généralement les tâches requises par son responsable. La participation à une telle activité pourrait vous permettre de déterminer si le poste d'auxiliaire juridique vous convient ou encore, de développer des compétences qui sont généralement recherchées par les juges.

LA COUR SUPRÊME DU CANADA

La Cour suprême est la juridiction d'appel finale au Canada. Sa compétence s'étend au droit civil du Québec et à la common law des autres provinces. Chaque année, elle recrute 36 auxiliaires juridiques. Sous la direction d'un juge, l'auxiliaire juridique fait des recherches sur des points de droit, rédige des mémoires et, de manière générale, assiste le juge dans les travaux de la Cour.

Pour les stages qui débuteront à l'automne 2019, la période de candidature se termine le 22 janvier 2018.

Pour plus d'informations

Courriel : lcp-paj@scc-csc.ca

Site Internet : <http://www.scc-csc.ca/empl/lc-aj-fra.aspx>

Adresse :

Cabinet de la Juge en chef du Canada

Cour suprême du Canada

301, rue Wellington, Ottawa (ON) K1A 0J1

LES TÉMOIGNAGES D'AUXILIAIRES JURIDIQUES À LA COUR SUPRÊME

François Laurin-Pratte

Avocat, Osler, Hoskin & Harcourt

Stagiaire à la Cour suprême du Canada 2014-2015

J.D. 2014, Osgoode Hall Law School, York University

LL.B. 2013, Faculté de droit, Université de Montréal

B.Sc. 2010, Faculté des arts et sciences (psychologie), Université de Montréal

Le poste d'auxiliaire juridique à la Cour suprême représente une chance unique de s'imprégner du monde judiciaire et d'être aux premières loges du développement de la jurisprudence canadienne. Je souligne deux éléments qui, pour moi, ont rendu cette expérience inestimable : les gens et le droit.

Sans aucun doute, la dimension humaine de l'institution participe à la grande valeur de l'expérience. Comme auxiliaire, j'ai côtoyé neuf juges; des juristes d'une grande intelligence, mais aussi d'une grande humanité. La Cour, c'est aussi vingt-sept auxiliaires formant une équipe de gens brillants. Il en découle des amitiés précieuses. Converser à propos du droit substantif avec ces êtres d'exceptions, tant les juges que les auxiliaires : voilà ce qui fût la clé de mon année à la Cour.

Tous ces gens, bien sûr, se concentrent sur une chose : le droit. J'ai pu me plonger dans des dossiers captivants. Je peux difficilement imaginer un autre travail permettant de se poser autant de questions complexes et fascinantes en si peu de temps. Les apprentissages sont innombrables et les souvenirs sont impérissables.

Qu'est-ce qui m'a propulsé à la plus haute cour du pays? J'ai commencé mes études en psychologie à l'Université de Montréal. Pendant mon baccalauréat, j'ai pris part à un groupe de recherche en psychologie du travail et des organisations. Après l'obtention de ce premier diplôme, j'ai entamé mes études en droit à la même université, me découvrant une passion pour le droit. En deuxième année, j'ai participé à la course aux stages et dégoté un emploi dans un cabinet montréalais de premier plan. Désireux de compléter ma formation, je me suis expatrié à Toronto pour obtenir un J.D. en common law. Au moment où je faisais les démarches en vue de cette aventure, j'ai postulé à la Cour suprême pour un poste d'auxiliaire. Je rêvais d'entrevues, mais j'avais aussi bon espoir de ne pas obtenir le poste. Après tout, qui suis-je pour mériter cet honneur?

Aujourd'hui, je suis heureux d'avoir tenté ma chance. Je peux fouiller dans mes souvenirs et me rappeler de moments extraordinaires. Je peux puiser dans mes expériences pour bonifier ma réflexion et mon travail d'avocat. Il faut certainement un parcours d'intérêt et une aptitude pour le travail de juriste pour devenir auxiliaire. Cependant, il faut aussi une bonne dose de chance. Et je ne peux que vous encourager à tenter la vôtre. Avec un peu de chance, vous pourrez rencontrer un(e) ou plusieurs juges à l'occasion d'une ou plusieurs entrevues. En soi, cette expérience vaut nettement les efforts requis pour postuler. Et avec un peu plus de chance, vous obtiendrez le poste. S'il faut de la chance pour y arriver, il faut d'abord faire sa chance. Et ça commence par l'envoi de sa candidature. Bonne chance!

Éloïse Eysseric

A obtenu un stage à la Cour suprême du Canada (juge Cromwell) pour 2016-2017

J.D. 2015, Faculté de droit, Université de Montréal

LL.B. 2015, Faculté de droit, Université de Montréal

B.A. 2012, Faculté des arts (Économie et sciences politiques), Université McGill

À l'hiver 2015, j'ai participé au processus de recrutement des auxiliaires juridiques de plusieurs tribunaux et j'ai été sélectionnée pour travailler à la Cour suprême auprès du juge Cromwell pour l'année 2016-2017. Voici un aperçu de mon parcours et de mon expérience.

Avant de commencer mes études en droit, j'ai complété un baccalauréat en science politique et en économie. J'ai profité de ce diplôme antérieur pour suivre les cours de common law durant ma troisième année.

Dès le début de mon baccalauréat, j'ai trouvé intéressante l'idée de travailler pour un juge. Pour vérifier si cela me plairait vraiment, j'ai effectué durant ma troisième année un stage crédité à la Cour d'appel. J'ai constaté que j'aimais réfléchir pour trouver de manière objective la meilleure solution possible à un problème juridique, et c'est ce qui m'a décidée à postuler auprès des tribunaux. Je vous recommande d'ailleurs vivement cette expérience de stage crédité, que vous souhaitiez explorer un intérêt potentiel, préparer votre dossier de candidature ou simplement en apprendre plus sur le droit.

En ce qui concerne le recrutement, le dépôt des candidatures pour la Cour d'appel du Québec, la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême se fait en janvier. De plus, pour la Cour suprême, qui exige quatre lettres de recommandation, la Faculté sélectionne préalablement les étudiants qui recevront la lettre du doyen, laquelle comptera comme une de leurs lettres. Ce processus interne implique de déposer son dossier auprès du doyen ainsi que de passer une entrevue.

Les entrevues auprès des différents tribunaux ont lieu au cours des mois de février et mars. Si vous postulez à plusieurs endroits, préparez-vous à la possibilité de passer un bon nombre d'entrevues en quelques semaines ! Pour la Cour suprême, vous serez convoqué à une entrevue avec chacun des juges intéressés par votre dossier ou éventuellement avec un comité de sélection commun à certains juges. Lorsque vous serez convoqué, vous pourrez demander à la Faculté de vous aider à préparer votre entrevue, notamment en vous mettant en contact avec d'anciens recherchistes. Dans mon cas, j'ai trouvé utile et rassurant de pouvoir discuter avec des personnes qui étaient déjà passées par le même processus.

Voici quelques-unes de mes impressions et recommandations à l'issue de cette expérience :

- Commencez à préparer votre dossier de candidature dès que possible au cours de votre baccalauréat. Notamment, saisissez les occasions de rédiger des dissertations ou des articles, car les tribunaux exigent généralement un ou deux échantillons d'écriture d'environ dix pages. De plus, pensez aux personnes qui pourraient vous rédiger des lettres de recommandation.*
- Si vous souhaitez postuler à la Cour suprême, pensez à bien préparer votre entrevue avec le doyen. Par contre, notez que la lettre du doyen n'est a priori pas obligatoire, alors si vous pensez avoir un bon dossier, prévoyez une autre option pour votre quatrième lettre de recommandation et tentez votre chance !*
- Les entrevues varient évidemment d'une cour à l'autre et d'un juge à l'autre, mais mon impression est qu'elles ont certains points communs. Elles permettent bien sûr à l'intervieweur de tester les habiletés juridiques et la capacité à communiquer du candidat. Mais elles ont également pour but, lorsque l'intervieweur est le juge lui-même (comme à la Cour fédérale et à la Cour d'appel fédérale), de lui permettre de découvrir la personnalité du candidat et de voir s'il apprécierait de travailler avec ce dernier.*
- Si vous n'obtenez pas un poste de recherchiste à la Cour suprême dès votre première candidature, n'hésitez pas à postuler les années suivantes si cela vous intéresse toujours ! Plusieurs auxiliaires à la Cour suprême ont d'ailleurs de l'expérience en tant que recherchistes auprès d'autres cours.*

LA COUR FÉDÉRALE ET LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE

La Cour fédérale est une cour nationale de première instance. Elle entend et règle les litiges qui relèvent de la compétence fédérale, y compris les réclamations contre le gouvernement du Canada, les actions civiles touchant les domaines assujettis à la réglementation fédérale ainsi que les demandes de révision visant les décisions des offices fédéraux. Elle est composée d'un juge en chef et de trente-deux juges, deux juges surnuméraires, sept juges suppléants, et six juges protonotaire.

La Cour d'appel fédérale entend les appels émanant de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt, mais aussi de certains organes administratifs tels que le CRTC et l'Office national de l'énergie. Elle entend également des appels de certaines matières criminelles.

Il y a un processus conjoint pour postuler à la fois à la Cour fédérale et à la Cour d'appel fédérale. Les étudiants sont considérés simultanément pour les deux cours à moins d'indication contraire de la part du postulant.

L'information détaillée sur le processus d'application peut être trouvée à l'adresse suivante: http://cas-ncr-nter03.cas-satj.gc.ca/portal/page/portal/fc_cf_fr/Law_Clerk

Pour les stages débutant à l'automne 2019, la période de candidature aura lieu du 11 décembre 2017 au 18 janvier 2018.

Cour fédérale

Me Chantal Proulx
(613) 995-4547
clerkship-clericature@cas-satj.gc.ca

Cour d'appel fédérale

Me Witold Tymowski
(613) 995-4547
clerkship-clericature@cas-satj.gc.ca

LES TÉMOIGNAGES D'AUXILIAIRES JURIDIQUES À LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE

Susanne Wladysiuk

Ministère de la Justice Canada, Bureau national en preuve électrique et aux litiges
Auxiliaire juridique à la Cour fédérale 2015-2016
LL.B 2012, Université de Montréal
École du Barreau, 2015
J.D. 2016, Université de Sherbrooke

MON PARCOURS ET MES MOTIVATIONS : *J'ai fini mon baccalauréat en droit civil, incertaine vers quel domaine de droit j'allais me diriger. Entre mon bac et mon Barreau, j'ai passé une année en Australie à voyager, à travailler sur la plage comme instructrice de natation à des jeunes Australiens, à pratiquer le muay thai et à écrire un blogue commentant la perspective australienne sur l'immigration et les réfugiés. À mon retour au Québec, j'ai complété l'École du Barreau et mes études de deuxième cycle en common law. En regardant les offres de stages, j'ai trouvé celui de la Cour fédérale particulièrement intéressant. D'abord, je m'intéressais aux champs de compétence de la CF (immigration et droit des réfugiés), mais je voulais aussi être exposée à d'autres domaines de droit (propriété intellectuelle, droit maritime, droit de la concurrence, etc.). Ensuite, j'étais intéressée par le travail de recherche et*

de rédaction (j'avais adoré les cours comme Développement des habiletés du juriste, Séminaire de recherche et de rédaction) et surtout par la possibilité de travailler avec un juge.

MON TRAVAIL : Mes premières semaines, entre des sessions de formation sur différents domaines de droit et sur les aspects plus pratiques du travail, j'aidais mon juge à se préparer pour ses audiences. J'ai rédigé des précis d'audience (ou bench memo); la rédaction des précis d'audience constitue, par ailleurs, la partie la plus importante du travail des auxiliaires. Un précis d'audience contient un exposé des faits menant au litige, les observations des parties, le droit applicable, ainsi que ma propre analyse juridique de la situation. Il y a un précis d'audience pour chaque cause que le juge entend. Bien que cela dépende du juge, le but du précis est de l'informer, alimenter sa réflexion et approfondir sa connaissance de la jurisprudence.

Après ceci, j'ai assisté aux audiences; j'ai vu les parties plaider devant mon juge. Habituellement, les auxiliaires assistent aux audiences de leurs juges qui se déroulent à Ottawa. Ceci est aussi une possibilité si les causes sont entendues à Montréal ou à Toronto et si l'auxiliaire est disposé à se déplacer. Après les audiences, la majorité des juges souhaitent discuter de la cause avec leur auxiliaire. L'auxiliaire sert alors de « sounding board » du juge pour évaluer et commenter les arguments, et peut même proposer ses propres observations et commentaires. Après ces discussions, l'auxiliaire fait des recherches sur différentes questions qui ont surgi lors des audiences. Finalement, l'auxiliaire est aussi impliqué dans la correction du projet de jugement.

Le travail d'un auxiliaire juridique est un travail stimulant, demandant de la rigueur intellectuelle et un esprit critique. Il est particulièrement fascinant de former une équipe avec le juge et d'être impliqué aux différents stades du cheminement d'une décision.

SIX CONSEILS :

Connaissez les champs de compétence de la CF. Plus précisément, lisez la Loi sur les Cours fédérales. Faites des liens entre les champs de compétence et vos propres connaissances et vos intérêts. Dans mon cas, j'ai souligné mon intérêt en droit de l'immigration et en droit des réfugiés.

Assurez-vous que votre modèle d'écrit juridique soit aussi relié à ces champs. Soumettez un texte original, qui vous distingue et qui démontre vos habiletés en rédaction juridique, ainsi que votre capacité d'analyse. J'ai eu plusieurs questions sur le sujet que j'ai abordé dans le texte que j'ai soumis. Soyez prêts à résumer le contenu du texte.

Révisez vos notions de droit administratif. Je lance quelques mots clés : l'arrêt Dunsmuir, le contrôle judiciaire, l'appel, un tribunal administratif, une norme de contrôle, etc. Bien que l'on ne m'ait pas posé de questions sur le droit substantif en entrevue, je sais qu'il y a certains juges qui aiment poser des questions sur ces sujets.

Parlez avec d'autres auxiliaires. J'ai contacté Mme Aminata Bal (qui s'est montrée très disponible) qui m'a mis en contact avec d'anciens auxiliaires de la Faculté. En somme, j'ai parlé par téléphone/Skype ou pris un café avec une dizaine d'anciens auxiliaires. Ces rencontres m'ont permis de mieux comprendre le travail d'un auxiliaire juridique, comment fonctionne le processus de recrutement et à quoi m'attendre dans une entrevue avec un juge.

Études de deuxième cycle. Il n'est pas obligatoire d'avoir fait des études de deuxième cycle pour le poste. Cependant, je note que cette année, tous les auxiliaires québécois ont terminé (ou presque terminé) des études de deuxième cycle, surtout en common law (6/7).

En entrevue, montrez votre personnalité, et essayez de mener le sujet de conversation sur quelque chose qui vous passionne. L'auxiliaire et le juge vont travailler en étroite collaboration, il est important que les deux personnalités soient compatibles. J'ai discuté de mes intérêts et de mes aspirations en droit et de ce que je cherchais à travers mon expérience à la CF, mais j'ai aussi parlé de ma passion pour les arts martiaux et de mon voyage en Australie.

Susanne Wladysiuk est disposée à répondre aux questions spécifiques des étudiants de la Faculté.

LES TÉMOIGNAGES D'AUXILIAIRES JURIDIQUES À LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE

Virginie Blanchette-Séguin

Auxiliaire juridique à la Cour d'appel fédérale 2015-2016 et à la Cour suprême 2017-2018

LL.B 2013, Université de Montréal

J.D. 2014, Osgoode Hall Law School

L.L.M 2017, New York University

Être auxiliaire juridique pour un juge est une expérience extrêmement enrichissante. Je vous encourage vivement à appliquer! Cela dit, comme vous avez probablement déjà accès à de nombreux témoignages vantant les louanges des cléricatures, je me concentrerai sur ce qui vous sera probablement le plus utile dans un futur immédiat, c'est-à-dire des conseils pratiques pour le processus d'application.

Le recrutement pour la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale est effectué de façon conjointe. Le candidat ne soumet qu'une seule fois son dossier qui est alors, sauf précision contraire, mis à la disposition des juges des deux cours. Premier conseil à ce propos : je vous invite à appliquer aux deux cours à moins d'être absolument convaincu de n'être intéressé que par l'une d'elles; vous augmentez ainsi de beaucoup vos chances d'être sélectionné. De plus, nul besoin de préciser votre préférence pour la Cour d'appel fédérale le cas échéant. En effet, les juges de la Cour d'appel sélectionnent leur auxiliaire en premier. Vous ne feriez donc que diminuer vos chances d'être choisis par un juge de la Cour fédérale.

Il est utile de démontrer, notamment dans la lettre de présentation, un intérêt spécifique pour les domaines de compétence des cours fédérales. Cependant, personne ne peut se prétendre passionné à la fois du droit de l'immigration, de la propriété intellectuelle, de la fiscalité, alouette! C'est tout à fait normal. Exprimez votre intérêt spécifique pour votre domaine de droit de prédilection, puis votre ouverture à apprendre davantage sur les autres. Dans le formulaire d'application, vous serez invités à mentionner vos champs d'intérêt. N'hésitez pas à sélectionner les trois domaines qui vous intéressent le plus (ou le maximum permis si celui-ci a changé). Inutile d'être spécialiste pour mentionner un intérêt!

Il est par ailleurs crucial de ne pas être trop modeste en précisant vos habiletés linguistiques. D'excellents candidats peuvent passer sous le radar en raison de leur humilité. Le bilinguisme est généralement un critère de sélection essentiel, et c'est particulièrement vrai pour les juges québécois qui sont les plus susceptibles de recruter des finissants de l'Université de Montréal. Tout en restant honnête, je vous conseille de laisser le juge déterminer si vos habiletés linguistiques sont suffisantes à la lumière de votre curriculum vitae. Dans le doute, votre langue seconde sera testée en entrevue. Bien que cela ne soit pas requis, je vous suggère de soumettre vos documents d'application en français et en anglais.

Les entrevues s'effectuent la plupart du temps par Skype. Cependant, certains juges proposent l'alternative d'une rencontre en personne. Quand ce choix vous est proposé, vous pouvez comprendre que le ou la juge en question a une forte préférence pour la rencontre en personne. Il est toutefois à noter que les frais de transport et d'hébergement à Ottawa ne sont pas remboursés.

De façon générale, les juges ne posent pas de question de droit substantiel en entrevue, quoique certains juges testent les connaissances de base en droit administratif. Je vous conseille donc de réviser la différence entre un appel et une révision judiciaire, ainsi que les normes de contrôle applicables. Sinon, une question qui pourrait être de nature à surprendre et qui est fréquemment posée est : « Quel est le dernier livre que vous avez lu? »

Choisissez avec attention le ou les modèles d'écrits juridiques que vous allez soumettre. Ceux-ci sont souvent utilisés par les juges pour discuter de droit avec vous sans toutefois vous piéger. Assurez-vous de le relire afin d'être capable

d'argumenter vos conclusions. Il ne s'agit pas d'une exigence, mais l'idéal est d'avoir un texte en français et un en anglais pour démontrer votre bilinguisme.

Finalement, il peut s'avérer très utile de parler à un ancien auxiliaire des cours auxquelles vous appliquez. Si vous n'en connaissez pas personnellement, vous pouvez demander au Centre de développement professionnel de vous mettre en contact. De façon générale, les anciens auxiliaires seront ravis de parler de leur expérience et de conseiller un candidat!

Cour suprême

Pour ce qui est de la Cour suprême, j'ajouterais seulement les suggestions suivantes à mes commentaires précédents. Pour l'entrevue avec le doyen préalable au processus de recrutement de la CSC, soyez prêts à discuter de l'actualité juridique (par exemple à commenter des décisions récentes) ainsi qu'à nommer les juges pour lesquels vous aimeriez le plus travailler. Si vous obtenez une entrevue avec des juges de la Cour suprême, préparez-vous à commenter une décision récente avec laquelle vous êtes en désaccord; il s'agit d'une question classique. On pourrait également vous demander de décrire quel serait votre dossier de rêve en tant qu'auxiliaire.

Finalement, il est important d'avoir conscience que votre entrevue commence quand vous entrez dans le bâtiment et ne se termine que lorsque vous en sortez. Toutes les personnes que vous rencontrerez sont susceptibles de commenter votre candidature. De plus, depuis deux ans la majorité des juges recrutent par le biais d'un comité composé de deux juges ainsi que d'avocats membres du personnel de la CSC. Soyez aussi attentifs et courtois avec les avocats qu'avec les juges.

Je vous souhaite la meilleure des chances!

LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

La Cour canadienne de l'impôt est une cour supérieure qui donne aux particuliers et aux entreprises la chance de régler leurs différends avec le gouvernement du Canada sur des questions découlant des lois en vertu desquelles la Cour a compétence exclusive.

Chaque année, la Cour embauche plusieurs auxiliaires juridiques qui aident les juges selon les besoins. La majorité des dossiers que traitent les auxiliaires juridiques concernent des appels découlant de l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de la Partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise* (TPS). Il y a douze postes d'auxiliaires juridiques à pourvoir.

La date limite pour les dossiers de candidature en vue d'un stage en 2019-2020 est le 19 janvier 2018.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Téléphone : (613) 995-4789

Courriel : clerkships@cas-satj.gc.ca

Adresse :

Programme des auxiliaires juridiques de la CCI 2019-2020

Cabinet du juge en chef

Cour canadienne de l'impôt

200, rue Kent, Ottawa (Ontario), K1A 0M1

Site Internet : http://cas-ncr-nter03.cas-satj.gc.ca/portal/page/portal/tcc-cci_Fra/About/Law_Clerk

LE TÉMOIGNAGE D'UNE ENTREVUE POUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

Élise Rivest

Ministère de la Justice Canada

A obtenu un stage à la Cour canadienne de l'impôt pour 2016-2017

LL.B. 2015, Université de Montréal

C'est à la suite d'un de mes premiers cours en droit fiscal à l'université que j'ai réalisé que ce domaine semblait fait sur mesure pour moi. Ainsi, lorsqu'est venu le moment d'appliquer à la Cour canadienne de l'impôt, je n'ai pas hésité une seconde pour envoyer ma candidature. Le processus a été exigeant et a nécessité beaucoup d'organisation, mais en fin de compte ce fut payant ! Je considère qu'il s'agit d'une opportunité unique de se retrouver de l'autre côté d'une cause, de quitter pour l'espace d'un an le « clan » des avocats pour se retrouver là où le processus décisionnel est fait. Par ailleurs, je ne pense pas qu'il y ait une meilleure école pour y développer des outils et ses connaissances en fiscalité qu'en ayant le privilège d'assister un juge dans ses fonctions. Ce qui m'amène à traiter de comment postuler à la Cour canadienne de l'impôt ? Je résumerai le processus en trois étapes :

Préparation du dossier d'application. *Celui-ci doit contenir une lettre de motivation, votre C.V., vos relevés de notes et trois lettres de recommandation. Je vous conseille de vous y prendre à l'avance pour cette étape. Tout d'abord, par respect pour les personnes qui soutiendront votre candidature, afin de leur laisser un minimum de temps dans la rédaction de leur présente, mais également, car votre dossier doit être sans fautes.*

- Prenez le temps nécessaire pour vous détacher des exemples types de lettre de motivation et personnalisez-la en expliquant pourquoi la fiscalité vous intéresse, les compétences qui vous distinguent des autres candidats et, surtout, pourquoi vous souhaitez travailler comme auxiliaire juridique. Les candidats appliquent souvent à plusieurs cours et il me semble pertinent de démontrer votre intérêt particulier pour la fiscalité et la Cour canadienne de l'impôt.

- Organisez votre C.V. de façon claire et ne vous limitez pas à lister vos expériences. Pour ma part, j'y avais ajouté une brève description des tâches et des accomplissements que j'avais réalisés. Cela peut permettre d'ajouter du poids à votre candidature ou d'éviter qu'une expérience semble moins pertinente qu'elle ne l'est réellement. Évidemment, mettez l'accent sur les éléments qui sont en lien avec le poste d'auxiliaire juridique.

Préparation à l'entrevue. *Si vous êtes convoqués, parfait, c'est déjà une partie de gagnée ! Cependant, je vous suggère tout de même de bien vous préparer pour l'entrevue.*

- Processus d'introspection. Pour ma part la tâche a été longue, car je trouvais nécessaire d'aller au-delà des réponses toutes faites. Or, lorsque vous aurez en tête vos compétences et que vous serez en mesure de les relier à vos expériences, vos réponses seront beaucoup plus claires et convaincantes ce qui permettra de démontrer que vous êtes le candidat à sélectionner !

- Recueillir de l'information. Si vous êtes moins familiers avec le fonctionnement de la Cour canadienne de l'impôt, je vous suggère de faire des recherches sur le site internet de la Cour afin de mieux comprendre son organisation (le nombre de juges, le fait qu'il s'agit d'une « cour itinérante », etc.), les sujets sur lesquels elle a compétence, le processus d'audition, les lois et règles de procédures qui s'y appliquent et tout autre aspect que vous jugerez pertinent. Par ailleurs, je n'y avais pas pensé à l'époque, mais je vous suggère d'assister à une audience pour être en mesure de mieux comprendre son fonctionnement et démontrer votre intérêt pour le poste. Vous n'avez qu'à consulter le calendrier des audiences afin d'identifier les causes qui seront entendues à Montréal.

- Préparer la décision sélectionnée. Quelques semaines avant l'entrevue, on m'a demandé de choisir une décision parmi une douzaine que j'aurais à résumer et commenter lors de l'entrevue. Si le processus est le même, assurez-vous de connaître les faits et les principes juridiques qui s'y rattachent sur le bout des doigts, car les questions posées étaient assez pointues !

Entrevue. Il s'agit ici d'un processus qui se fait en deux étapes une partie écrite et une entrevue orale. Le tout se déroule sur une journée et vous devrez vous rendre à Ottawa.

- Partie écrite (1h15). En arrivant, on m'a remis une décision que je n'avais jamais lue et on m'a demandé de la résumer et de la commenter. Pour cette partie, il n'y a pas une formule précise à adopter, l'important est de gérer son temps et surtout de prendre position de façon concise et claire. Je pense que le but de cet exercice est de savoir si vous êtes capable de travailler sous pression et de vérifier vos compétences à l'écrit.

- Partie orale (environ 1 heure). J'ai été accueillie par trois juges et bien que cela puisse paraître imposant, je peux vous assurer qu'ils sont dans les personnes les plus sympathiques qui m'ont passé en entrevue. Fort différente des entrevues que vous pourrez expérimenter lors de la course aux stages, je dirais qu'elle est plus axée sur le droit, mais une grande partie sert également à apprendre à vous connaître. C'est ainsi que je me suis autant retrouvée à discuter du plat que je préfère cuisiner que de répondre à une question aussi large que « que savez-vous sur la Cour canadienne de l'impôt ? ». Enfin, quant à la décision que vous aurez à commenter, cette partie m'a semblé être faite pour tester votre capacité à défendre votre position et à établir votre degré de confiance en vos arguments. Je n'ai pas hésité à nuancer mes propos au besoin, mais j'ai plutôt vu l'exercice comme ayant pour but de traiter le dossier d'une façon objective et non d'agir comme une copie calquée sur les propos du juge. Il s'agit d'une discussion progressive et j'en conclus que les questions posées peuvent être fort différentes d'une personne à l'autre.

Le meilleur conseil que je peux vous donner est de démontrer que vous avez fait vos devoirs et que vous voulez vraiment le poste. Peu importe, si vous vous trompez ou que vous hésitez, ceci peut arriver, alors ne vous mettez pas trop de pression. Ayez du plaisir à participer au processus et le plus important est vraiment de faire transparaître votre passion pour la fiscalité et votre intérêt pour cette cour en particulier. Sur ce, bonne chance et au plaisir de vous croiser aux entrevues !

LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC

La Cour d'appel est le plus haut tribunal du Québec. Elle est distincte des autres cours d'appel du Canada, en ce sens où elle a la responsabilité de veiller au développement du droit civil québécois. Sous la direction du juge en chef du Québec, la Cour d'appel est composée de 20 juges puînés ainsi que de quelques juges surnuméraires. La Cour d'appel siège à Québec et à Montréal, généralement en formation de trois juges, exceptionnellement en formation élargie. Elle agit en dernier ressort dans plus de 99% des affaires soumises.

La date limite pour les dossiers de candidature en vue d'un stage en 2019-2020 est le 5 février 2018.

Pour plus d'informations : <http://courdappelduquebec.ca/a-propos-de-la-cour/service-de-recherche/>

Montréal

Adresse : Mme Anita Santi – Stage 2019
À l'attention de l'honorable Marie-France Bich, j.c.a.
Cour d'appel du Québec
Édifice Ernest-Cormier
100, rue Notre-Dame Est, bureau 3.60
Montréal (Québec) H2Y 4B6
Téléphone : 514 393-2040 poste 51246
Courriel : anita.santi@judex.qc.ca

Québec

Adresse : Mme Lynn Brousseau – Stage 2019
À l'attention de l'honorable Jean Bouchard, j.c.a.
Cour d'appel du Québec
300, boul. Jean-Lesage, bureau R-435
Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 649-3432
Courriel : lynn.brousseau@judex.qc.ca

LE TÉMOIGNAGE D'UNE ENTREVUE À LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC

Viktoriya Pugach

Stage à la Cour d'appel du Québec débutant en 2016, où elle travaille actuellement
J.D. (en voie d'obtention), Faculté de droit, Université de Montréal
L.L.B. 2015, Faculté de droit, Université de Montréal

Mon intérêt pour un stage du Barreau à la Cour d'appel du Québec m'est venu suite au cours Habiléte du juriste 3 qui consistait, pour ma part, en un stage de deux sessions auprès d'une juge de cette même cour. Il importe donc que je revienne un peu dans le temps pour expliquer ce cheminement.

Suivant le cursus universitaire de l'Université de Montréal, chaque étudiant arrive à cette étape où il doit choisir « l'expérience pratique » dont il veut bénéficier dans le cadre du cours Habiléte du juriste 3. Certains optent pour la voie qui se rapproche le plus de leurs prédispositions en termes de domaine de droit, alors que d'autres choisissent en fonction de ce que cette expérience apportera à leur bagage de juriste. En ce qui me concerne, j'avais quelques préférences pour certains champs de pratique, mais rien de concret. Or, une chose était claire pour moi : je voulais devenir une avocate-plaideuse. Les raisons qui m'ont poussée à choisir le stage auprès d'un juge sont principalement au nombre de deux : (1) pouvoir m'immerger dans l'environnement d'une cour de justice et participer à la partie du processus judiciaire qui se déroule derrière les coulisses d'une salle de cour; et (2) mettre en pratique mes capacités juridiques et pouvoir les appliquer à des causes réelles. Ainsi, le milieu de la Cour d'appel s'est présenté à mes yeux comme l'idéal où je pourrais toucher à divers dossiers, dans le contexte de la plus haute juridiction de la province du Québec. Conséquemment, au courant de mes deux sessions universitaires à titre d'étudiante-stagiaire à la cour, j'ai effectué diverses recherches juridiques sur des sujets allant de la prescription extinctive jusqu'à la séparation de procès en matière criminelle. Aussi, j'ai eu la chance d'assister à des séances de médiation, et à différents types d'auditions à la Cour d'appel et à la Cour supérieure. Tout particulièrement, compléter un stage auprès d'un juge m'a donné l'opportunité d'entretenir diverses discussions avec un juge et par le fait même, de bénéficier de conseils et d'opinions d'un juriste hautement expérimenté. Nul besoin de vous dire que cette expérience s'est révélée être des plus enrichissantes.

Pour appliquer à un stage auprès d'un juge dans le cadre du cours Habiléte de juriste 3, il faut suivre la procédure requise par l'université et envoyer tous les documents demandés (curriculum vitae, Lettre de présentation et Relevé de notes). Par la suite, si votre candidature est retenue, vous serez jumelé à un juge de la Cour d'appel. Or, les juges étant assistés par des chercheurs, vous travaillerez en étroite collaboration avec le chercheur de votre juge qui veillera à vous superviser et à vous remettre vos mandats de recherche, c'est-à-dire certains de ses propres mandats reçus du juge.

Ceci étant dit, c'est à l'occasion de ce stage auprès d'un juge que j'ai découvert le travail d'un chercheur à la Cour d'appel. De manière générale, un chercheur doit étudier les positions juridiques opposées des parties, le droit pertinent à la cause en question et rédiger un mémorandum à l'intention du juge, soit un résumé des faits et des prétentions juridiques des parties suivie d'une suggestion d'issue pour le litige. Il a donc l'occasion de travailler sur une panoplie de sujets de droit substantif, tout en touchant à la procédure. Ainsi, ayant réalisé la valeur d'un stage professionnel à la Cour d'appel, je n'ai pas hésité à y postuler.

Le processus de recrutement pour un stage du Barreau à la Cour d'appel est sensiblement différent de la fameuse Course au stage. En effet, les étapes de recrutement à franchir sont quelque peu différentes et les stagiaires sont recrutés uniquement durant leur dernière année de baccalauréat. Il importe de signaler que chaque année une

présentation des stages auprès de la magistrature est organisée par le CRDP. Ceci est une occasion d'aller recevoir toute l'information importante sur ces stages et de poser vos questions.

Le processus peut être divisé en trois étapes.

La première étape (1) consiste à faire acheminer votre dossier de candidature. Celui-ci devra contenir votre curriculum vitae, une Lettre de présentation motivant votre intérêt pour le poste, un Relevé de notes du CÉGEP et un de l'université, une copie d'un Travail de recherche réalisé dans le cadre du cursus universitaire, de même que deux Lettres de recommandation. Le tout devra être soumis à la Cour d'appel, par la poste ou en personne. Les dates importantes et les coordonnées de la personne destinataire vous seront envoyées au moment opportun par l'université.

La deuxième étape (2) est une entrevue avec deux personnes responsables du service de recherche de la Cour d'appel, une d'elles étant le coordonnateur du service de recherche. Cette entrevue consiste essentiellement à vérifier si vous convenez au poste. Je vous conseille donc de bien connaître votre personne et votre dossier de candidature, mais également de vous informer sur le poste auquel vous postulez. Ceci implique minimalement d'avoir une bonne idée de ce que constituent les fonctions d'un chercheur et de connaître la juridiction matérielle de la Cour d'appel. À la fin de cet entretien, afin de vérifier vos capacités d'expression écrite, on vous demandera de rédiger un petit texte sur un sujet que vous choisirez parmi une liste de thèmes donnés et pour lequel vous aurez une trentaine de minutes.

La troisième et dernière étape (3) est une entrevue avec deux juges de la Cour d'appel. En prévision de cette rencontre, on vous remettra une décision jurisprudentielle et deux projets de loi à préparer, ce pour quoi vous aurez une semaine. On vous indiquera les points importants sur lesquels réfléchir. Essentiellement, vous devrez pouvoir expliquer dans vos propres mots la jurisprudence reçue et prendre une position sur l'objet du litige, laquelle vous devrez être capable de soutenir. Il en est de même pour les projets de loi sur lesquels vous devrez avoir une opinion personnelle. En raison du temps de conversation limité, lors de mon entrevue, on m'a donné le choix de l'objet de discussion. Quoique ce soit une possibilité qui semble être donnée à chaque candidat, je vous conseille de vous préparer avec autant de diligence sur chacun des sujets remis. Aussi, lors de l'entretien, vous avez le droit de vous référer aux textes de la décision et des projets de loi en question, ce que je ne savais pas avant d'arriver en entrevue. Je vous conseille de ne pas tenir compte de ce fait dans votre préparation; je vous assure que la clé du succès n'est pas dans le fait de connaître par cœur tout le matériel, mais bien d'en comprendre en profondeur les enjeux et les positions juridiques. Vos intervieweurs n'attendent pas de vous un exposé oral, mais bien une capacité à pouvoir discuter des matières en question et à pouvoir soutenir une certaine position sur les enjeux soulevés. Sur ce dernier point, attendez-vous à voir votre position remise en cause par les juges-intervieweurs.

En somme, le poste de chercheur à la Cour d'appel est destiné pour les étudiants qui aiment la recherche juridique et tout ce qui y a trait, tels que la lecture et la rédaction. Aussi, puisque la compétence de la Cour d'appel est assez vaste, il faut être conscient que le chercheur est appelé à travailler sur des sujets juridiques sur lesquels il peut n'avoir aucune connaissance. Il devra donc faire preuve de débrouillardise et d'autonomie.

Enfin, quoique le processus de recrutement puisse sembler lourd et peut-être même effrayant, ne vous laissez pas repousser par celui-ci. Si un stage professionnel, suivi d'une année et demie de travail, à la Cour d'appel vous intéresse, postulez sans hésiter. À vrai dire, le processus est moins lourd qu'il n'en a l'air. Également, peu importe ce que votre entourage pourra vous dire à ce sujet, vous aurez toujours la chance d'aller travailler dans un bureau d'avocats, mais vous n'aurez peut-être plus la chance d'assister un juge de la plus haute Cour du Québec dans son processus décisionnel. Pensez à ce que cela vous apportera comme futur avocat, mais surtout écoutez votre cœur!

LA COUR SUPÉRIEURE

La Cour supérieure, à titre de tribunal de droit commun au Québec, est saisie en première instance, et parfois en appel, de tous les litiges ne relevant pas expressément d'un autre tribunal ou organisme. Concrètement, cela signifie les affaires civiles et commerciales dont l'enjeu est de 85 000 \$ ou plus (*Nouveau Code de procédure civile*), les litiges en matière administrative et familiale de même qu'en faillite, les procès devant jury en matière pénale et enfin les appels en matière de poursuites sommaires. De plus, sauf dans les cas prévus spécifiquement par la loi, la Cour exerce également un pouvoir de surveillance et de réforme de tous les tribunaux et organismes du Québec, à l'exception de la Cour d'appel.

En vertu de la loi, la Cour supérieure du Québec compte, à l'heure actuelle, 144 postes de juges réguliers répartis entre deux divisions, Montréal et Québec. À ce chiffre, il faut ajouter des juges surnuméraires dont le nombre peut varier.

Pour les stages d'auxiliaires juridiques, il faut surveiller les offres de stage publiées à l'automne sur le site de l'École du Barreau du Québec.

Coordonnées

M^e Bruno Guillot-Hurtubise
Téléphone : 514 393-4888 poste 52552
Courriel : bruno.guillot-hurtubise@judex.qc.ca

LA COUR DU QUÉBEC

Les juges de la Cour du Québec entendent en première instance le plus grand volume d'affaires judiciaires au Québec. Ils sont compétents en matière civile, criminelle et pénale ainsi qu'en matière de la jeunesse. Ils siègent également en matière administrative ou en appel dans les cas prévus par la loi. La Cour du Québec est aussi une cour d'archives.

Les offres de stages se font selon les besoins. Veuillez consulter le site de l'École du Barreau du Québec pour connaître les offres au courant de l'année.

Coordonnées

M^e Renée Desrosiers Delanauze
Téléphone : 514 393-2702 poste 53015
Courriel : rdelanauze@judex.qc.ca

LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS DU QUÉBEC

Selon le Barreau du Québec, plus de 140 000 décisions sont rendues annuellement par l'un des 15 tribunaux administratifs du Québec. Il s'agit de décisions qui surviennent après la tenue d'une audience contradictoire. À titre d'exemple, pensons à la libération d'une personne déclarée non criminellement responsable d'un meurtre, à la contestation d'une fermeture d'entreprise à la suite d'une campagne de syndicalisation, à la suspension d'un permis d'alcool ou à l'indemnisation suite à un accident du travail.

Les avocats peuvent être appelés à jouer un rôle dans cette branche du système judiciaire québécois. Les tribunaux administratifs du Québec offrent effectivement plusieurs opportunités de carrière dans des domaines de droit variés.

Il est possible de faire le stage du Barreau parmi l'un des tribunaux administratifs. Pour ce faire, **il faut surveiller les offres de stage sur le site de l'École du Barreau du Québec.**

De manière générale, le stagiaire devra réaliser les tâches suivantes :

- ❖ Élaborer la théorie d'une cause;
- ❖ Rédiger des actes de procédures;
- ❖ Assister le juge à l'occasion d'auditions;
- ❖ Procéder à l'analyse de dossiers;
- ❖ Rédiger des avis juridiques;
- ❖ Préparer les dossiers d'auditions;
- ❖ Effectuer des représentations à la cour.

Vous trouverez une liste des tribunaux administratifs du Québec à l'**annexe 6** du présent guide. Vous pouvez consulter leur site Internet afin d'obtenir plus d'information sur leurs compétences, les domaines de droit concernés et le rôle de l'avocat dans cette branche du système judiciaire.

LES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC

Une carrière d'intérêt public est souvent perçue comme étant une carrière qui *sort des sentiers battus*. Les juristes œuvrant au sein d'organismes voués à l'intérêt public se donnent pour mission la défense du bien commun et de l'intérêt général. Leur rôle est essentiel puisqu'ils assurent la défense des droits des individus et des groupes sociaux qui n'ont pas les ressources financières pour bénéficier des services juridiques dans le secteur privé.

La définition d'un organisme ayant un intérêt public est très vague. Il peut s'agir, par exemple, d'un organisme de lutte contre la pauvreté ou voué à la promotion des libertés civiles en assurant la défense d'un groupe, des individus, ou les deux. Certains feront aussi de la recherche afin de soumettre des recommandations aux organismes gouvernementaux. Souvent, ils cherchent à sensibiliser la population à leur cause et à exercer une certaine pression sur les gouvernements. La plupart peuvent accueillir des stagiaires ou des bénévoles dépendamment de leur budget ou de leur processus de recrutement.

POURQUOI CHOISIR L'INTÉRÊT PUBLIC ?

Une carrière dite « d'intérêt public » peut s'avérer idéale si vous désirez mettre vos connaissances et votre talent au profit de la collectivité. Ce parcours professionnel vous offre un milieu de travail stimulant et peut se concrétiser par différents types d'emplois dans divers domaines de la pratique du droit tels que la défense des droits de la personne, le travail avec les syndicats et la protection de l'environnement. Il est également possible de travailler pour un organisme voué à l'intérêt public au niveau municipal, national et même international.

FINANCER VOTRE PROJET RELIÉ À L'INTÉRÊT PUBLIC

La majorité des stages au sein d'organismes reliés à l'intérêt public ne sont pas rémunérés. Afin de pallier cette lacune, plusieurs projets sont financés par les organisations internationales, les ONG ou le gouvernement. Ils peuvent effectivement offrir des bourses ou des allocations aux étudiants qui souhaitent entreprendre un projet relié à l'intérêt public.

Pour une liste non exhaustive des programmes de bourses offerts, veuillez vous référer à l'**annexe 2** de ce présent guide.

LES ORGANISMES AYANT UN BUT OU UN INTÉRÊT PARTICULIER

Les listes non exhaustives⁸⁶ se trouvant en **annexe 3 de ce présent guide** présentent une sélection d'organismes œuvrant dans divers domaines reliés à l'intérêt public selon leurs champs de pratique respectifs. Ces organismes peuvent vous servir de point de départ pour votre recherche d'un emploi ou d'un stage dans ce domaine. Vous pouvez également vous référer aux sites Internet des organisations afin d'obtenir plus d'informations sur les opportunités qu'elles offrent.

LE TÉMOIGNAGE D'UN AVOCAT ŒUVRANT EN COOPÉRATION INTERNATIONALE ET ACTION HUMANITAIRE

Me Philippe Tremblay

Avocats sans frontières (ASF)

LL.B. 1994, Faculté de droit, Université de Montréal

LL.M. 2000, Département des sciences juridiques, UQÀM

J'ai rapidement compris que la pratique « traditionnelle » du droit n'était pas pour moi. Dès la première année et de manière plus systématique par la suite, j'ai suivi un cheminement curriculaire qu'on pourrait qualifier d'alternatif, qui faisait la part belle au droit international, bien sûr, mais également à d'autres branches du droit public (droit constitutionnel et administratif, droit pénal).

Mon parcours à ce jour m'a permis de constater que la pratique du droit international est très éclatée. Que l'on évolue au sein d'une organisation internationale comme l'ONU ou dans une ONG, les conditions de travail et les tâches

⁸⁶Ces listes non exhaustives proviennent du Public Interest Career Guide de l'Université McGill.

attendues du « juriste international »⁸⁷ sont à des années-lumière les unes des autres. On peut être appelé à effectuer un travail de bureau qui se concentre sur l'analyse, la recherche et la rédaction. On sera ainsi appelé à produire de la doctrine sur un sujet précis, ou alors des notes attestant de la conformité de certains comportements avec la normativité applicable. C'est ainsi que, par exemple, les juristes du CICR doivent évaluer si la conduite d'acteurs armés respecte les règles du droit international humanitaire (DIH). On pourrait aussi imaginer que le juriste international soit invité à contribuer à la rédaction d'un mémoire *amicus curiae* dans le cadre d'un procès précis, et ainsi éclairer le tribunal qui en est saisi quant à l'applicabilité de normes internationales au cas d'espèce.

On peut par ailleurs être appelé à appliquer ses connaissances juridiques à un travail qui s'apparente davantage à du plaidoyer (lobby) comme mon expérience à l'APT en atteste. Parce qu'il connaît la portée et la valeur des instruments juridiques internationaux, le juriste international est particulièrement bien placé pour exiger des autorités nationales qu'elles adhèrent à ces dernières, les accompagner dans l'exercice d'harmonisation du droit interne qui doit en découler et, le cas échéant, leur proposer des mesures susceptibles d'en favoriser la mise en œuvre. Le juriste international peut également œuvrer en soutien à des homologues étrangers et les aider à préparer les dossiers dont ils sont saisis. Guidé par le principe de subsidiarité qui favorise le renforcement des acteurs locaux, il aidera ces derniers à différents niveaux, que ce soit pour préparer les témoins en vue du procès, de systématiser la cueillette et le traitement d'éléments de preuve, ou élaborer la théorie de la cause et les plaidoiries.

Même si ces tâches sont diversifiées, elles exigent toutes une curiosité intellectuelle, en une capacité de comprendre et d'évoluer suivant des paramètres parfois forts différents de ceux auxquels nous sommes habitués au Québec. L'administration de la justice dans un pays donné semblera bien souvent inefficace, voire chaotique, au juriste habitué d'évoluer dans un environnement occidental. La jurisprudence et la doctrine sont rarement aussi accessibles qu'au Québec, lorsqu'elles ne sont pas carrément lacunaires et obsolètes. Le juriste international doit pouvoir composer avec cette réalité et participer, dans la limite de ses moyens, au renforcement de l'État de droit là où il se trouve. Par ailleurs, le travail au sein d'organismes internationaux et multilatéraux suppose d'évoluer dans un environnement professionnel pluriel, aux côtés d'homologues formés dans des pays aux régimes juridiques souvent aux antipodes du nôtre.

À plusieurs égards, on peut penser que le ou la jeune juriste qui souhaite se consacrer à la coopération internationale ou à l'action humanitaire dispose d'atouts qui étaient inexistants il y a moins de vingt ans, lorsque j'étais moi-même à leur place. D'une part, l'offre de cours en droit international est beaucoup plus variée qu'autrefois. Le droit pénal international, qui a émergé comme domaine de pratique à la faveur de la création d'abord de tribunaux *ad hoc* pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie puis de la Cour pénale internationale, est de nos jours enseigné dans la plupart des Facultés de droit. Le droit international humanitaire et le droit international des droits de la personne le sont également. C'était davantage l'exception que la règle au début des années 90. Par ailleurs, les opportunités de compléter une session académique à l'étranger étaient à cette époque beaucoup plus limitées qu'aujourd'hui. Quant aux stages du Barreau, il était à l'époque impossible de les faire ailleurs qu'au Québec. De nos jours, les jeunes juristes à la recherche d'un emploi leur permettant de pratiquer le droit à l'extérieur du cadre juridique québécois ou canadien des feuilles de route déjà très garnies. Ce constat n'est pas propre qu'au Québec : un peu partout dans le monde, les juristes sont plus nombreux à vouloir travailler à l'étranger et ont accès à une formation plus diversifiée, et souvent plus pratique que celle qui était dispensée au siècle dernier.

Cet engouement croissant pour la chose internationale ne s'accompagne malheureusement pas d'une augmentation importante des besoins sur le terrain, ce qui signifie que la compétition pour les postes disponibles est souvent féroce. Il devient, dans ces conditions, d'autant plus important de bonifier son dossier d'éléments susceptibles de faire la différence entre une candidature forte et une autre qui l'est moins. S'être frotté à la réalité du terrain, notamment par le moyen d'un stage à l'étranger, est de nature à rassurer les employeurs potentiels à la capacité du candidat de composer avec les contingences propres à des contextes opérationnels diversifiés. Par ailleurs, pratiquer le droit à

⁸⁷ Cette expression peut tout autant s'appliquer, par exemple, aux juristes qui se consacrent aux transactions commerciales internationales, mais elle est renvoi ici aux juristes travaillant dans les domaines de la coopération internationale et de l'action humanitaire.

l'étranger ou au Québec dans le domaine de coopération internationale requiert des aptitudes « extrajuridiques ». Le multilinguisme en est une. Si la maîtrise de l'anglais est incontournable, celle de langues comme l'espagnol, l'arabe ou le russe est très prisée par les organismes internationaux et les ONG qui opèrent dans des régions où elles sont en usage.

Enfin, s'il est vrai que la pratique de la coopération internationale et de l'action humanitaire s'est considérablement professionnalisée depuis les années 70 et 80, alors que le volontariat en était la valeur cardinale, il me semble important que le juriste qui se destine à ces champs d'action soit animé par un altruisme de bon aloi, et par une soif d'apprendre au contact de l'autre, et qu'il soit capable d'empathie. L'ambition professionnelle n'est pas une tare, loin s'en faut, mais un candidat qui semble d'abord et avant tout motivé par des considérations financières ou le désir de voyager dans des endroits exotiques pourrait faire peur aux organismes sans but lucratif, qui cherchent des collaborateurs capables de s'engager sur le plan humain.

LES BUREAUX D'AIDE JURIDIQUE

Au Québec, c'est la Commission des services juridiques qui est chargée de l'application de la *Loi sur l'aide juridique*. Cet organisme offre des services juridiques gratuits ou à moindre coût à la population qui remplit certains critères financiers. Le réseau de l'aide juridique comporte plus de 115 bureaux où travaillent 350 avocats et avocates.

Les offres de stages auprès des bureaux d'aide juridique sont publiées sur le site Internet et sur celui de l'École du Barreau.

Pour plus d'informations : https://www.csi.qc.ca/SiteComm/W2007Francais/Main_fr_v4.asp

LES STAGES À L'AIDE JURIDIQUE DE MONTREAL

Les offres de stages sont affichées directement sur le site de l'école du Barreau du Québec à l'adresse suivante : <http://www.ecoledubarreau.qc.ca/fr/stage/offres-de-stage/>. Il y a **deux périodes** d'affichage.

- ❖ La première a lieu à la **mi-mars** et à la **mi-août** pour les stages débutant respectivement en avril et en octobre de chaque année pour le Bureau d'aide juridique en droit criminel et pénal.
- ❖ La deuxième a lieu à la **mi-avril** pour les stages débutant en septembre de chaque année pour tous les Bureaux d'aide juridique en matière civile.

Pour toute autre offre d'emploi au Centre communautaire juridique de Montréal :

<http://www.aidejuridiquedemontreal.ca/carrieres/offres-demploi/>

LE TÉMOIGNAGE D'UNE AVOCATE ŒUVRANT À L'AIDE JURIDIQUE

Me Annie Rainville

Aide juridique de Montréal

LL.B., Faculté de droit, Université de Montréal

Fortement engagée pendant mes études dans des comités axés sur l'aide à la communauté, il me semblait normal que mon emploi contienne ce caractère social et me permettre ainsi de continuer à m'impliquer dans des activités humanitaires. Mais comment jumeler le droit à cette préoccupation?

Ma participation à la Clinique juridique de la Faculté de droit a été pour moi marquante. J'y ai constaté que je pouvais aider « du vrai monde, aux prises avec de vrais problèmes ». Supervisée par Me Bougie, j'ai compris que la carrière

d'avocate pouvait se pratiquer dans un organisme ayant une mission sociale. L'Aide juridique m'est apparue une avenue à explorer.

Mon baccalauréat obtenu et mon Barreau terminé, j'ai obtenu un stage dans un des sept bureaux d'Aide juridique œuvrant en droit civil. Le résultat fut à la hauteur de mes attentes et j'y ai tout de suite été plongé dans la défense d'une clientèle vulnérable. J'ai eu la chance d'y offrir des services juridiques de support, de négociation et de représentation à une clientèle financièrement incapable d'avoir accès à un avocat.

Obtenir un emploi comme avocate à l'Aide juridique s'inscrivait dans mon objectif professionnel d'être une « avocate sociale ». Encore aujourd'hui, mon travail comme avocate permanente au Bureau d'aide juridique Sud-Ouest, me permet de mettre en œuvre les objectifs visés par la Commission des services juridiques du Québec, à savoir : assurer l'accessibilité à la justice, assurer des services juridiques de qualité, améliorer les services aux citoyens tout en gérant efficacement les ressources disponibles, développer un réseau spécialisé en « droit de la pauvreté », etc.

Cette mission sociale est importante; elle anime chacune de mes interventions. Lorsque je rencontre un client ou une cliente, je suis consciente d'être sa porte d'entrée dans le système judiciaire ou, encore, je suis souvent son dernier recours. Je me dois alors d'évaluer l'ensemble de ses besoins pour bien déterminer comment je peux améliorer ses conditions de vie. Si je ne peux m'occuper de lui ou d'elle parce qu'il ou elle ne répond pas aux critères d'admissibilité ou encore parce que le service demandé n'est pas couvert, je dirige la personne vers d'autres organismes pouvant lui venir en aide.

Mais en pratique, qu'est-ce que ça implique?

Les responsabilités auxquelles je dois faire face chaque jour sont très diversifiées; en voici quelques-unes. Je dois évaluer et procéder à l'ouverture des dossiers en conformité avec la Loi sur l'aide juridique et son règlement. Je dois gérer avec professionnalisme la charge de travail attendue d'un avocat œuvrant à l'aide juridique. Comme tout bon avocat, je dois également procéder à l'analyse des dossiers, élaborer la théorie de la cause, rédiger des actes de procédures et divers documents juridiques, conduire des négociations, effectuer les représentations à la cour, etc. J'encadre et je supervise le travail d'une secrétaire juridique.

Pour celles et ceux d'entre vous qui se demandent quels sont les domaines de droit touchés par mon travail, je prends le temps de vous expliquer que la section civile œuvre dans les domaines de droit suivant : familial (divorce, pension alimentaire, droit d'accès, séparation, union civile, autorité parentale, etc.), état civil, filiation, logement (recours devant la Régie du logement et la Cour du Québec, diminution de loyer, résiliation de bail, exécution en nature de faire de travaux, etc.), aide sociale (coupure, réclamation, refus de prestations, allocations spéciales, etc.), prestations gouvernementales (Régie des rentes du Québec, assurance-emploi, allocations familiales, crédit d'impôt pour enfants, etc.), accidents du travail (C.S.S.T, C.L.P.), accidents automobiles (S.A.A.Q), indemnisation des victimes d'actes criminels (I.V.A.C), poursuites civiles en défense, etc.

Je me permets également de vous mentionner que l'Aide juridique de Montréal a également un bureau des affaires criminelles et pénales, un bureau en droit de l'immigration, un bureau en droit de la jeunesse et un bureau en droit de la santé mentale. C'est donc dire que nous sommes « un réseau au service des gens » comme le mentionne la Commission des services juridiques, organisme chargé de tous les centres communautaires juridiques du Québec.

Cela étant dit, je ne saurais vous dire combien mon travail est stimulant. Depuis mon arrivée à l'Aide juridique, j'y ai trouvé tous les défis que j'espérais. Mon travail d'avocate me met en contact avec des gens et me permet de les aider à l'intérieur d'un cadre d'intervention logique, rationnel et organisé. Je suis très heureuse d'y accomplir les tâches

propres à ma profession et je me considère privilégiée par le fait que je travaille pour une organisation qui a pour mission de rendre la justice accessible aux démunis.

Sur ce, je vous souhaite une bonne continuation.

LE RECRUTEMENT DANS LES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC

En ce qui a trait au profil recherché par les employeurs, la plupart exigent que les candidats aient une expérience pratique qui démontre leur dévouement envers une cause d'intérêt public. C'est pourquoi il vous est conseillé de vous impliquer dès que possible auprès d'un organisme. Qui plus est, l'esprit d'initiative, le sens des responsabilités, la capacité à gérer ses émotions et à faire face aux imprévus sont aussi des atouts pour œuvrer dans ce domaine. Par ailleurs, l'expérience acquise dans un milieu de travail traditionnel permet aussi d'obtenir des compétences qui peuvent être mises à profit dans le secteur de l'intérêt public.

Des comités présents à la Faculté tel que Pro Bono ou encore des stages en milieux communautaires vous permettront d'acquérir une expérience pratique. À cela s'ajoute certains programmes d'universités d'été. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le « Guide carrière en droit international » du CDP où vous y trouverez une liste non exhaustive des universités d'été proposant des cours pertinents pour une carrière dans un domaine d'intérêt public.

LA COURSE AUX STAGES

Plusieurs **grands et moyens cabinets** d'avocats ont signé une Entente de recrutement (ci-après « Entente ») qui réglemente le recrutement des stagiaires. Cette Entente stipule qu'aucun des cabinets signataires ne peut faire une offre de stage aux étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal avant leur deuxième année de droit. L'Entente définit également les dates spécifiques des étapes du recrutement.

LA DURÉE

Ainsi, à l'hiver 2018, les étudiants qui postuleront auprès des cabinets signataires de l'Entente seront convoqués en entrevue **à partir du lundi 12 mars 2018 et aucune offre de stage ne pourra leur être faite le mercredi 28 mars 2018 avant 8h.**

LES DATES IMPORTANTES

Date d'ouverture du portail ViRecruit pour déposer la demande de stage	Vendredi 2 février 2018 À partir de 9h
Date limite du dépôt de la demande	Mercredi 7 février 2018 Au plus tard à 13h
Date de la première entrevue	Lundi 12 mars 2018
Date de proposition de la première ronde d'offres d'embauche Les étudiants peuvent accepter ou refuser cette première ronde d'offres immédiatement ou attendre jusqu'à l'expiration du délai. Après 17 h, sauf si le cabinet le stipule autrement, l'offre du cabinet est retirée.	Mercredi 28 mars 2018 À compter de 8h, jusqu'à 17h
Période de restrictions d'entrevue, sollicitation, communications ou offres entre les cabinets et les postulants	Samedi 24 mars à 2018 à 8h Au lundi 26 mars 2018 à 8h

LES ÉTAPES POUR ÊTRE PRÊT

Vous êtes en **deuxième ou troisième année** et, à la lumière des informations recueillies, vous avez arrêté votre premier objectif professionnel sur la pratique dans l'un des cabinets signataires de l'Entente de recrutement, au ministère de la Justice du Canada ou aux Services des poursuites pénales du Canada. Plusieurs autres bureaux, sans être signataires, modèlent leur recrutement de manière similaire. Notez bien que le milieu est très compétitif et vous ressentirez probablement beaucoup de pression. Évitez de vous comparer avec vos collègues et concentrez-vous sur votre projet en maximisant votre préparation! Nous vous recommandons de suivre ces prochaines étapes afin d'optimiser votre préparation pour la course aux stages.

JANVIER 2018

- ❖ Préparer votre dossier de candidature (CV et lettres de présentation).
- ❖ Assister à l'atelier sur la correction du CV et de la lettre de présentation organisé par le CDP.
- ❖ Assister à l'atelier de préparation à l'entrevue offert par le CDP.
- ❖ Participer aux « Événements carrière » organisés par le CDP pour multiplier les rencontres avec les employeurs et mieux identifier ceux auxquels vous enverrez votre demande de stage (les journées « parrainage » ou la journée carrière interfacultaire).
- ❖ **Surveiller** la publicité sur les babillards et, surtout, **vos courriels**.

FÉVRIER 2018

- ❖ Pour les cabinets signataires de l'entente : envoi électronique des dossiers de candidature via le portail ViRecruit à partir du 2 février jusqu'au 7 février. Vous recevrez de l'information quant à l'utilisation de ce portail au courant du mois de janvier.
- ❖ Pour les autres cabinets et organismes : envoi des dossiers de candidature par courriel. Il est important de vérifier les dates limites pour les différents cabinets non signataires de l'entente de recrutement dans le Procédurier.
- ❖ Idéalement, participer aux simulations d'entrevue, un service offert par le CDP.

Attention ! Les organismes qui ne sont pas signataires de l'Entente peuvent vous rencontrer au moment qu'ils jugent opportun. Certains peuvent même vous demander d'accepter une offre de stage avant les bureaux signataires de l'Entente de recrutement.

VOUS ÊTES EN 3^E ANNÉE?

Si vous êtes un étudiant en troisième année qui est à la recherche d'un stage, sachez que la plupart des organismes signataires préféreront traiter votre demande de stage pendant la phase de recrutement des étudiants de deuxième année au mois de février. En effet, à cette période, beaucoup de leur personnel est affecté au processus d'entrevues.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'un étudiant n'ayant reçu aucune offre de stage en deuxième année peut très bien se présenter de nouveau dans les mêmes bureaux ou dans des bureaux différents l'année suivante. Il lui faudra se préparer à démontrer en quoi sa candidature est différente, plus attrayante ou encore, expliquer pourquoi il n'a pas fait la démarche l'année précédente. Il vous faudra être plus souple pour la date d'entrée en stage, car beaucoup de postes auront été comblés l'année précédente (lorsque vous étiez en deuxième année) limitant ainsi les possibilités. Pour connaître les cabinets qui ont des places de stages vacantes pour 2018, veuillez consulter attentivement chacun des profils corporatifs disponibles sur le site **NALP Canada**.

Les étudiants qui complètent leur J.D., qui sont aux études supérieures ou qui ont d'autres projets avant de s'inscrire à la formation professionnelle du Barreau peuvent également transmettre leur candidature lors de la course aux stages qui aura lieu en 2018 s'ils pensent effectuer leur stage en 2020.

SI VOUS N'AVEZ PAS OBTENU DE STAGE

Il ne faut pas oublier, malgré toute l'effervescence que vous ressentirez lors des « Événements- carrière » et, plus précisément, lors de la période de la « course aux stages », que la grande majorité des étudiants de deuxième, et même de troisième année, quitteront la Faculté sans connaître leur futur milieu de stage.

Beaucoup d'employeurs ne peuvent déterminer deux ans d'avance, leurs besoins en termes de stagiaires. En effet, un très grand nombre de cabinets et d'organismes affichent leurs offres de stage pour l'année en cours à l'École du Barreau. Pour vous rassurer et mieux connaître les possibilités, vous pouvez consulter régulièrement leur site à l'adresse suivante : www.ecoledubarreau.qc.ca/stages ainsi que le **Guide sur les petits et moyens cabinets d'avocats** publié par le CDP et disponible en ligne. Ce dernier vous aidera dans votre recherche de stages dans un cabinet de plus petite taille, ne participant pas à la course aux stages.

Parmi les étudiants qui participent à la course aux stages, il est important de réaliser que ce ne sont pas chacun d'entre eux qui en ressortent avec un stage en main. En effet, il ne s'agit pas de la seule façon de vous faire embaucher pour votre stage du barreau. Les employeurs ont leur processus de recrutement respectif et plusieurs d'entre eux offrent des stages à divers moments de l'année.

Par ailleurs, le CDP de la Faculté de droit reçoit aussi, à l'occasion, des offres de stages s'adressant aux étudiants de troisième année. Elles vous sont transmises via le bulletin. Soyez alertes et proactifs à toutes les opportunités. En effet, il est possible de se trouver un stage à bien d'autres moments que la course aux stages.

L'ENTENTE DE RECRUTEMENT 2017-2018

ATTENDU QUE les associations d'étudiants en droit ont maintes fois souhaité l'établissement d'une période prédéterminée de recrutement uniforme au printemps pour tous les cabinets d'avocats pour l'embauche d'étudiants pour le travail d'été et/ou pour le stage de formation professionnelle de l'École du Barreau du Québec (ci-après « **Stage du Barreau** ») afin de favoriser une relation équitable entre les étudiants et les cabinets, et entre les différents cabinets;

ATTENDU QUE certains cabinets d'avocats nord-américains situés à l'extérieur du Québec recrutent à l'automne des étudiants en droit visés par la présente entente et qu'un certain nombre de ces étudiants participent à ce recrutement étranger;

ATTENDU QUE certains cabinets d'avocats situés au Québec souhaitent avoir la possibilité de recruter à l'automne pour le travail d'été et/ou un Stage du Barreau les étudiants qui démontrent par écrit qu'ils participent sérieusement au processus de recrutement des cabinets d'avocats nord-américains situés à l'extérieur du Québec ou qu'ils feront une session d'étude à l'étranger au moment de la période de recrutement général au printemps (ci-après « **Course aux stages** ») pour laquelle ils sont éligibles;

ATTENDU QUE la présente Entente ne vise que les étudiants au Baccalauréat en droit et ne vise pas ceux ayant déjà complété ce dernier, ceux qui sont à l'école du Barreau ou qui ont terminé celle-ci, ni ceux qui sont à la Maîtrise en droit;

ATTENDU QU'IL y a lieu de maintenir la Course aux stages et une période de recrutement spécial à l'automne (ci-après « **Recrutement spécial** »), pour les fins établies ci-haut; et

ATTENDU QU'IL y a lieu de publier l'existence de dates prédéterminées pour le début des entrevues d'étudiants et pour la soumission d'offres d'embauche par les cabinets d'avocats signataires de la présente entente, et ceci pour la Course aux stages et le Recrutement spécial;

EN FOI DE QUOI, LES CABINETS D'AVOCATS SOUSSIGNÉS RECONNAISSENT QUE :

1. Les dispositions de la présente entente s'appliquent au recrutement d'étudiants pour fins d'embauche éventuelle pour un poste d'étudiant et/ou un Stage du Barreau, mené par les cabinets d'avocats durant l'année académique 2017-2018.
2. Quant aux étudiants de première année, les cabinets d'avocats signataires conviennent que ceux-ci ne peuvent être l'objet de sollicitation, ne peuvent recevoir d'offre d'embauche pour un poste d'étudiant en droit et/ou un Stage du Barreau et que leur candidature ne peut être envisagée ni être acceptée pour un poste d'étudiant en droit et/ou un Stage du Barreau, sauf dans les cas prévus aux annexes « B » et « C » de la présente entente.
3. Quant aux étudiants ayant complété au moins trente-six (36) crédits reconnus dans le cadre de leur programme en droit, les cabinets d'avocats signataires conviennent que :
 - (a) le portail ViRecruit, utilisé pour recevoir électroniquement les dossiers des étudiants, ouvrira le **vendredi 2 février 2018 à 9 heures** et fermera le **mercredi 7 février 2018 à 13 heures**;
 - (b) aucune entrevue ne prendra place avant le **lundi 12 mars 2018**;
 - (c) aucune offre d'embauche ne pourra être formulée, directement ou indirectement, avant le **mercredi 28 mars 2018 à compter de 8 heures**;
 - (d) toute offre d'embauche formulée devra rester valide entre **8 heures et 17 heures, le mercredi 28 mars 2018**, et ne saurait être retirée avant l'expiration de ce délai;

- (e) est prohibée toute question hypothétique visant à connaître, avant le **mercredi 28 mars 2018** et avant la formulation d'une offre d'embauche, la réponse d'un étudiant à une offre d'embauche qui pourrait éventuellement lui être formulée;
 - (f) est également prohibée toute initiative ayant pour effet d'indiquer directement ou indirectement à un étudiant qu'une offre lui sera formulée dont, notamment, toute invitation formulée avant **8 heures a.m. le mercredi 28 mars 2018** de rencontrer un étudiant après cette date;
 - (g) aucune entrevue, sollicitation ou communication ne prendra place entre le **samedi 24 mars 2018 à 8 heures** et le **lundi 26 mars 2018 à 8 heures**;
 - (h) est également prohibée toute pression indue auprès des étudiants pour que ceux-ci fassent part de leur intention d'accepter une offre auprès d'un cabinet avant l'échéance du délai d'acceptation prévu au paragraphe 3(d) ci-haut.
4. Quant aux étudiants de l'Université McGill ayant débuté leur programme en droit dans une autre université et suivant des cours obligatoires qui s'étalent sur deux sessions (automne 2017 et hiver 2018), les cabinets d'avocats signataires conviennent de reconnaître, pour les fins d'admissibilité à la Course aux stages, les crédits accumulés à la session d'automne 2017 et ce, sur présentation de l'attestation du Bureau des affaires étudiantes de l'Université McGill reconnaissant la réalisation de ces crédits.
 5. Quant aux étudiants ayant complété un minimum de **quarante-huit (48)** crédits reconnus dans le cadre de leur programme en droit, les cabinets d'avocats signataires conviennent que leur recrutement et leur embauche ne font l'objet d'aucune restriction **sauf que** :
 - (a) aucune entrevue ou sollicitation des étudiants prévus au paragraphe 5 ci-haut ne prendra place entre le **lundi 1 janvier 2018** et le **lundi 12 mars 2018**;
 - (b) les paragraphes 3(c) à 3(h) ci-dessus sont applicables *mutatis mutandis*.
 6. Les cabinets d'avocats signataires désignent le cabinet d'avocats **Blake, Cassels & Graydon, S.E.N.C.R.L., s.r.l.** à l'attention de **M^e Julie Brisson**, afin d'agir à titre de personne responsable de l'administration de la présente entente (ci-après la « **Personne Responsable** ») et ce, tout au long de l'année académique 2017-2018.
 7. Les cabinets ont établi l'échéancier suivant afin de déterminer quels seront les cabinets gardiens de l'Entente pour les prochaines années :

Cabinet	Année	Année
Blake, Cassels & Graydon	2016-17	2017-18
Norton Rose Fulbright	2018-19	2019-20
Davies Ward Phillips & Vineberg	2020-21	2021-22

8. Les cabinets d'avocats signataires conviennent de respecter non seulement la lettre mais également l'esprit de la présente entente.
9. Les **Annexes « A », « B » et « C »** font partie intégrante de la présente entente.

<p>(s) <u>BCF</u> BCF S.E.N.C.R.L. Nom : Joëlle Tétreault Tél. : 514 397-2650 Téléc. : 514 397-8515 Courriel : joelle.tetreault@bcf.ca</p>	<p>(s) <u>Bélanger Sauvé</u> BELANGER SAUVE Nom : M^e Alexandre Paris Tél. : 514 876-6238 Téléc. : 514 876-6338 Courriel : aparis@belangersauve.com</p>
<p>(s) <u>Blake, Cassels & Graydon</u> BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L., S.r.l. Nom : M^e Julie Brisson Tél. : 514 982-5043 Téléc. : 514 982-4099 Courriel : julie.brisson@blakes.com</p>	<p>(s) <u>Borden Ladner Gervais</u> BORDEN LADNER GERVAIS S.R.L. Nom : Joëlle Castonguay Tél. : 514 954-3182 Téléc. : 514 954-1905 Courriel : jCastonguay@blg.com</p>
<p>(s) <u>Clyde & Co</u> CLYDE & CO Nom : M^e Noemie Begin Tél. : 514 843-3777 Téléc. : 514 843-6110 Courriel : noemie.begin@clydeco.ca</p>	<p>(s) <u>Davies Ward Phillips & Vineberg</u> DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG S.E.N.C.R.L., s.r.l. Nom : M^e Nanci K. Ship Tél. : 514 841-6402 Téléc. : 514 841-6499 Courriel : nship@dwpv.com</p>
<p>(s) <u>Dentons Canada</u> DENTONS CANADA S.E.N.C.R.L. Nom : M^e Caroline Martel Tél. : 514 878-5868 Téléc. : 514 866-2241 Courriel : caroline.martel@dentons.com</p>	<p>(s) <u>DLA Piper (Canada)</u> DLA PIPER (CANADA) S.E.N.C.R.L. Noms : M^e Tania DaSilva Tél. : 514 392-8442 Téléc. : 514 392-8389 Courriel : tania.dasilva@dlapiper.com</p>
<p>(s) <u>Goldwater Dubé Avocats</u> GOLDWATER, DUBÉ, AVOCATS. Nom : M^e Daniel Goldwater-Adler Tél. : 514 867-4367 Téléc. : 514 861-7601 Courriel : dg@goldwaterdube.com</p>	<p>(s) <u>Gowling WLG (Canada)</u> GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l. Nom : M^e Mathilde Borsenberger Tél. : 514 392-9504 Téléc. : 514 876-9504 Courriel : mathilde.borsenberger@gowlingwlg.com</p>
<p>(s) <u>Fasken Martineau Dumoulin</u> FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l. Noms : M^e Julie Girouard Tél. : 514 397-5125 Téléc. : 514 397-7600 Courriel : jgirouard@fasken.com</p>	<p>(s) <u>Langlois Avocats</u> LANGLOIS AVOCATS Nom : M^e Michèle Bédard Tél. : 514 282-7844 Téléc. : 514 845-6573 Courriel : michele.bedard@langlois.ca</p>

<p><i>(s) De Grandpré Chait</i></p> <p>DE GRANPRE CHAIT S.E.N.C.R.L.</p> <p>Nom : Isabelle Alary</p> <p>Tél. : 514 878-3203</p> <p>Téléc. : 514 878-5703</p> <p>Courriel : ialary@dglex.com</p>	<p><i>(s) Lavery, De Billy</i></p> <p>LAVERY, DE BILLY</p> <p>Nom : M^e Loic Berdnikoff</p> <p>Tél. : 514 877-2991</p> <p>Téléc. : 514 871-8977</p> <p>Courriel : lberdnikoff@lavery.ca</p>
<p><i>(s) Lapointe Rosenstein Marchand Mélançon</i></p> <p>LAPOINTE ROSENSTEIN MARCHAND MELANCON S.E.N.C.R.L.</p> <p>Nom : M^e Jeanne Fortin</p> <p>Tél. : 514 925-6311</p> <p>Téléc. : 514 925-5011</p> <p>Courriel : jeanne.fortin@lrmrmm.com</p>	<p><i>(s) McMillan</i></p> <p>McMILLAN S.E.N.C.R.L., S.R.L./LLP</p> <p>Nom : M^e Catherine Péloquin</p> <p>Tél. : 514 987-5024</p> <p>Téléc. : 514 987-1213</p> <p>Courriel : catherine.peloquin@mcmillan.ca</p>
<p><i>(s) McCarthy Tétrault</i></p> <p>MCCARTHY TETRAULT S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Nom : M^e Réna Kermasha</p> <p>Tél. : 514 397-4298</p> <p>Téléc. : 514 875-6246</p> <p>Courriel : rkermasha@mccarthy.ca</p>	<p><i>(s) Monette Barakett</i></p> <p>MONETTE BARAKETT S.E.N.C.</p> <p>Nom : M^e François-Nicolas Fleury</p> <p>Tél. : 514 878-9381, poste 246</p> <p>Téléc. : 514 878-3957</p> <p>Courriel : fnfleury@mbavocats.ca</p>
<p><i>(s) Miller Thomson</i></p> <p>MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L., LLP</p> <p>Nom : M^e Alexandre Hébert</p> <p>Tél. : 514 871-5493</p> <p>Téléc. : 514 875-4308</p> <p>Courriel : ahebert@millerthomson.com</p>	<p><i>(s) Norton Rose Fulbright</i></p> <p>NORTON ROSE FULBRIGHT LLP/S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Nom : M^e Tamila Ziani</p> <p>Tél. : 514 847-6150</p> <p>Téléc. : 514 286-5474</p> <p>Courriel : tamila.ziani@nortonrosefulbright.com</p>
<p><i>(s) Morency Société d'Avocats</i></p> <p>MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS</p> <p>Nom : M^e Marc-Antoine Deschamps</p> <p>Tél. : 514 845-3533</p> <p>Téléc. : 514 845-9522</p> <p>Courriel : madeschamps@morencyavocats.com</p>	<p><i>(s) Podlegal Inc.</i></p> <p>PODLEGAL INC.</p> <p>Nom : Me Mai Tran</p> <p>Tél. : 514 507-5418</p> <p>Téléc. : 514 507-5419</p> <p>Courriel : nmt@podlegal.ca</p>
<p><i>(s) Osler Hoskin & Harcourt</i></p> <p>OSLER HOSKIN & HARCOURT</p> <p>Nom : M^e Catherine Bleau</p> <p>Tél. : 514 904-5380</p> <p>Téléc. : 514 904-8101</p> <p>Courriel : cbleau@osler.com</p>	<p><i>(s) Robinson Sheppard Shapiro</i></p> <p>ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO</p> <p>Nom : M^e Geneviève Goulet</p> <p>Tél. : 514 393-7422</p> <p>Téléc. : 514 878-1865</p> <p>Courriel : goulet@rsslex.com</p>

<p><i>(s) Smart & Biggar</i></p> <p>SMART & BIGGAR</p> <p>Nom : M^e Ekaterina Tsimberis</p> <p>Tél. : 514 954-1500</p> <p>Téléc. : 514 954-1396</p> <p>Courriel : ektsimberis@smart-biggar.ca</p>	<p><i>(s) Stikeman Elliott</i></p> <p>STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Nom : M^e Nadine Boileau</p> <p>Tél. : 514 397-3124</p> <p>Téléc. : 514 397-3598</p> <p>Courriel : nboileau@stikeman.com</p>
<p><i>(s) Woods</i></p> <p>WOODS S.E.N.C.R.L.</p> <p>Nom : M^e Alex Dobrota</p> <p>Tél. : 514-982-4559</p> <p>Téléc. : 514 284-2046</p> <p>Courriel : adobrota@woods.qc.ca</p>	

ANNEXE « A »

ENTENTE DE RECRUTEMENT 2017-2018

1. Les dispositions de la présente annexe s'appliquent uniquement aux cabinets d'avocats qui participeront au Recrutement spécial et qui sont identifiés ci-dessous :

BLAKE CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L., s.r.l.
BORDEN LADNER GERVAIS, S.R.L.
CLYDE & CO S.E.N.C.R.L.
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG S.E.N.C.R.L., s.r.l.
DENTONS CANADA S.E.N.C.R.L.
DLA PIPER (CANADA) S.E.N.C.R.L.
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.
GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.
LAVERY, DE BILLY
MCCARTHY TÉTRAULT S.E.N.C.R.L., s.r.l.
NORTON ROSE FULBRIGHT LLP/S.E.N.C.R.L., s.r.l.
OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L., s.r.l.
ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO
SMART & BIGGAR
STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., s.r.l.
WOODS S.E.N.C.R.L.

(ci-après collectivement, les « **cabinets d'avocats participant au Recrutement spécial** »).

2. Nonobstant les restrictions stipulées aux paragraphes 3(a) à 3(h) de la présente entente et dans le cadre du Recrutement spécial, et quant aux candidats décrits au paragraphe 3 de la présente entente qui sont en mesure de démontrer qu'ils participent au processus d'entrevue des cabinets d'avocats nord-américains situés à l'extérieur du Québec dont la période de recrutement est à l'automne ou qu'ils feront une session à l'étranger au moment de la Course aux stages, les cabinets d'avocats participant au Recrutement spécial conviennent que :

- (a) aucune entrevue ne prendra place avant le **lundi 28 août 2017**;
- (b) aucune offre d'embauche ne pourra être formulée, directement ou indirectement, avant le **lundi 28 août 2017 à compter de 17 h**;
- (c) toute offre d'embauche formulée devra demeurer ouverte jusqu'au **jeudi 9 novembre 2017 à 16 h** et ne saurait être retirée avant l'expiration de ce délai;
- (d) est prohibée toute question hypothétique visant à connaître, avant le **lundi 28 août 2017 à 17 h** et avant la formulation d'une offre d'embauche, la réponse d'un étudiant à une offre d'embauche ou de stage qui pourrait éventuellement lui être formulée; et
- (e) le Recrutement spécial prendra fin le **jeudi 9 novembre 2017**.

ANNEXE « B »
ENTENTE DE RECRUTEMENT 2017-2018

ATTENDU QUE la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke offre trois programmes en régime coopératif à savoir : le baccalauréat en droit en régime coopératif d'une durée de 3 ans, le baccalauréat en droit-MBA en régime coopératif d'une durée de 4 ans et le baccalauréat en droit-Sciences de la vie en régime coopératif, également d'une durée de 4 ans;

ATTENDU QUE les stages coopératifs effectués dans le cadre de ces programmes s'inscrivent dans la formation universitaire de l'étudiant et non dans le cadre du stage du Barreau;

ATTENDU QUE ces programmes exigent des étudiants qui y sont inscrits qu'ils effectuent des sessions de stages coopératifs en milieu de travail en alternance avec des sessions d'étude à l'Université, selon l'horaire suivant :

Programme Droit-coopératif :

Le premier stage que doivent effectuer les étudiants a lieu à la session d'automne de leur 2^{ème} année. L'embauche d'étudiants pour ce stage doit avoir lieu, au plus tard, lors de l'été suivant la 1^{ère} année;

Le deuxième stage coopératif de ces étudiants a lieu à la session d'été suivant leur 2^{ème} année. L'embauche d'étudiants pour ce stage doit avoir lieu, lors de la session d'hiver de 2^{ème} année;

Programme Droit-MBA :

Le premier stage que doivent effectuer les étudiants dans ce programme a lieu à la session d'été suivant leur 2^{ème} année. L'embauche d'étudiants pour ce stage doit avoir lieu, au plus tard, lors de la session d'hiver de leur 2^{ème} année;

Programme Droit-Sciences de la vie :

Le seul stage que doivent effectuer les étudiants a lieu à la session d'été suivant leur 3^{ème} année. L'embauche d'étudiants pour ce stage doit avoir lieu, au plus tard, lors de la session d'hiver de leur 3^{ème} année;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. Les dispositions de la présente annexe s'appliquent à tous les cabinets d'avocats qui sont signataires de l'Entente de recrutement 2017-2018.
2. L'Entente continue de s'appliquer pour tout ce qui concerne le Stage du Barreau.

3. Les cabinets d'avocats conviennent que l'embauche d'étudiants à titre de stagiaires en régime coopératif, dans le cadre des trois programmes décrits au préambule de la présente annexe, ne contrevient pas aux termes de la présente Entente.
4. La présente annexe n'a pas pour effet d'autoriser les cabinets à formuler des offres d'embauche en vue du Stage du Barreau ou à prendre toute initiative ayant pour effet d'indiquer à un étudiant qu'une telle offre d'embauche lui sera faite.
5. Les cabinets doivent, pour ce faire, respecter le processus de sollicitation, de sélection et d'embauche des stagiaires en régime coopératif établi à titre exclusif par le Service des stages et du placement de l'Université de Sherbrooke.
6. Pour l'ensemble des stages coopératifs décrits à la présente annexe, les cabinets conviennent de ne plus accepter de démarches personnelles des étudiants précédant les périodes de recrutement déterminées par le Service des stages et du placement de l'Université de Sherbrooke.
7. Dans le cadre du Programme Droit-coopératif, les cabinets peuvent confirmer le retour de leurs stagiaires en régime coopératif pour un second stage parmi eux. Cependant, il arrive à l'occasion que le stagiaire coopératif confirme un stage du Barreau dans un second cabinet avant de débuter son deuxième stage coopératif au sein du premier cabinet. Dans un tel cas, le premier cabinet convient de consentir à une demande du stagiaire coopératif d'être libéré de l'obligation d'effectuer un deuxième stage coopératif chez eux.

ANNEXE « C »

ENTENTE DE RECRUTEMENT 2017-2018

ATTENDU QUE certains cabinets d'avocats ont manifesté l'intérêt d'embaucher, à titre de conseiller technique ou agent de brevet en formation durant les périodes estivales au sein d'un département ou groupe de pratique en propriété intellectuelle, des étudiants ayant déjà obtenu un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat en sciences pures ou en sciences appliquées avant leurs études pour le baccalauréat en droit;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. Les dispositions de la présente annexe s'appliquent uniquement aux cabinets d'avocats qui participeront au Recrutement spécial et qui sont identifiés ci-dessous :

FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L, s.r.l.

NORTON ROSE FULBRIGHT LLP/S.E.N.C.R.L., s.r.l.

SMART & BIGGAR

(ci-après collectivement, les « **cabinets d'avocats participant au Recrutement de propriété intellectuelle** »).

2. Les étudiants visés par la présente annexe doivent avoir obtenu un baccalauréat universitaire, une maîtrise ou un doctorat dans un programme de sciences pures ou de sciences appliquées avant d'avoir débuté leurs études pour le baccalauréat en droit.
3. Les cabinets d'avocats conviennent que l'embauche des étudiants visés par la présente annexe et ayant complété moins de trente-six (36) crédits reconnus dans le cadre de leur programme en droit pour un poste d'étudiant en droit dans un département ou groupe de pratique en propriété intellectuelle ne contrevient pas à l'Entente.

Plus particulièrement:

- (a) les cabinets pourront embaucher les étudiants visés par la présente annexe pour entrer en fonction dès l'été suivant la 1^{ère} année de leurs études en droit. Par contre, il est à noter que ces étudiants ne pourront travailler que dans un département ou groupe de pratique en propriété intellectuelle et qu'à titre de conseiller technique ou agent de brevet en formation;
 - (b) un étudiant visé par la présente annexe et embauché par un cabinet pour la période estivale ne pourra pas commencer à travailler avant la fin de la session d'hiver de son programme en droit;
 - (c) un étudiant visé par la présente annexe et embauché par un cabinet pour la période estivale ne pourra pas continuer à travailler après le début de la session d'automne suivante de son programme en droit.
4. Aucune entrevue ne prendra place et aucune offre d'embauche ne pourra être formulée pour les étudiants visés par la présente annexe entre le **lundi 1 janvier 2018** et le **mercredi 28 mars 2018**.
 5. Il est entendu que la présente annexe n'a pas pour effet d'autoriser les cabinets à formuler des offres d'embauche en vue du Stage du Barreau ou à prendre toute initiative ayant pour effet d'indiquer à un étudiant visé par la présente annexe qu'une telle offre d'embauche lui sera faite.
 6. Il est entendu que l'Entente continue de s'appliquer pour tout ce qui concerne le Stage du Barreau.

LES TÉMOIGNAGES SUR LA COURSE AUX STAGES

Shannon Daly

Étudiante chez Osler

A participé à la Course aux stages 2017

LL.B. 2018, Faculté de droit, Université de Montréal

Dès mes premiers jours à la Faculté de droit, j'ai entendu parler de la course au stage. Ça me paraissait comme un processus exigeant, mais avec des résultats vraiment intéressants. Pour moi, la possibilité de travailler dans un cabinet dès la fin de ma deuxième année et que mes frais du Barreau soient assumés par un cabinet représentait la fin de mes soucis financiers d'étudiante. J'ai donc, dès ma première année, gardé à l'esprit la possibilité de participer à la course au stage.

Les événements de réseautage

Au début de ma deuxième année, c'était décidé, je participerais à la course au stage. J'ai commencé à aller dans les événements de réseautage et les formations organisées par le CDP. Ces événements étaient une excellente pratique et façon de développer mes habiletés de réseautage. Quoi qu'en dise, le small talk dans les cocktails est un art qui peut paraître très intimidant au départ. Toutefois, avec la pratique on peut vraiment le maîtriser, et selon moi, ça nous est d'une aide fondamentale pour non seulement réussir notre course au stage, mais aussi notre carrière d'avocat.

Voici mes conseils pour bien réseauter et devenir la reine ou le roi des cocktails ! :

- Vaut mieux avoir une véritable conversation avec 1-2 professionnels qui se souviendront de vous que des conversations superficielles avec tout le monde.
- Dans un groupe, ne monopolisez pas l'attention. Si vous êtes en tête à tête avec quelqu'un, vous devriez écouter d'avantage que vous parlez.
- Les premiers instants sont importants : une bonne poignée de main, un sourire chaleureux et «enchanté!» sont essentiels.
- Si on vous demande si vous faites la course, répondez un «oui!» confiant. Évitez les «je ne sais pas», les avocats veulent discuter avec des candidats potentiels.
- Si vous voulez quitter une conversation, remerciez l'avocat avec qui vous avez parlé, dites lui que vous avez passé un bon moment et que vous allez continuer de faire le tour de la salle. Si possible, vous pouvez le présenter à un autre étudiant.
- Intéressez-vous aux personnes à qui vous parlez. Tout le monde a son histoire, ses passions. N'hésitez pas à diriger la conversation vers d'autres sujets que la course au stage ou le droit; les avocats et vous êtes bien plus que des juristes!
- Habillez-vous en tenue professionnelle, ça démontre votre sérieux. Mesdames, évitez les bracelets, ils peuvent être inconfortables lors des poignées de main.
- Vous n'êtes pas obligés de boire. Si vous avez faim, mangez! Le buffet est là pour ça et ça montre que vous êtes à l'aise.
- N'envoyez pas de courriel de remerciement ; les avocats reçoivent déjà trop de courriels.
- Sur le chemin du retour, noter avec qui vous avez parlé et de quoi. Ces informations vous seront utiles lorsque vous reverrez ces personnes ou même pendant vos entrevues.
- Bien que les cocktails pré-course à l'automne soient une bonne expérience, il ne faut pas que vos résultats scolaires en souffrent.

Les entrevues

Selon moi, il est essentiel de bien se préparer pour réussir ses entrevues. Certains y vont à l'improviste, mais je sais que ma préparation fut la clé de mon succès (j'ai obtenu 8 offres de stage sur 10 premières entrevues). Tout d'abord, je me suis assurée de bien connaître mon CV et d'être en mesure d'expliquer tout ce qui s'y trouvait. J'ai participé aux simulations d'entrevues du CDP et je me suis pratiquée à l'oral devant un miroir à répondre aux questions dans le guide du CDP. J'ai aussi fait des recherches sur les avocats que j'allais rencontrer pour leur poser des questions personnalisées. Les entrevues ont été pour moi un processus très stimulant et enrichissant. J'en ai beaucoup appris sur moi-même et sur la pratique en cabinet privé à Montréal. Pour les entrevues, mes conseils seraient de rester vous-même, de vous intéresser aux avocats que vous rencontrez et de mettre l'emphase sur vos points forts. Pour moi, c'était des expériences de travail que j'avais vécu lorsque j'étais employée dans un Parc national. Vous n'avez pas à raconter des choses extraordinaires pour être intéressant ; il suffit que vous racontiez ces événements avec de la passion dans vos yeux. Aussi, lorsqu'on s'intéresse beaucoup à l'autre, celui-ci s'intéresse forcément d'avantage à nous également.

Les offres

Si vous avez la chance d'avoir plusieurs offres, prenez une décision avec votre cœur, mais aussi avec votre tête. Où vous sentez-vous le plus à l'aise, avec qui voulez-vous passer du temps, quel est le taux de rétention des stagiaires, comment est l'associé-directeur, est-ce que les avocats ont l'air en santé ou fatigués, sur quels genre de dossiers allez-vous travailler?

Les deux semaines et demi de la course au stage sont une période intense et stressante, mais en même temps, une occasion unique de rencontrer des employeurs, de vous mettre en valeur et qui sait, de trouver l'endroit où vous débutez une brillante carrière!

Xavier Morand Bock

Avocat en litige civil et commercial chez Robinson Sheppard Shapiro

A participé à la Course aux stages 2015

LL.B. 2016, Faculté de droit, Université de Montréal

La course aux stages est une créature étrange. Elle est portée par une multitude de mythes qui contribuent à son image de Saint Graal de la profession juridique : une quête désespérée vers la gloire éternelle. Et c'est en me détachant de certains de ces mythes que j'ai réussi à tirer mon épingle du jeu. Quand j'évoque le terme « mythe », il ne faut pas comprendre que tout ce que vous entendrez sur la course est nécessairement pure fabulation. Il est toutefois nécessaire de concevoir qu'il n'existe pas de tactique infaillible pour y réussir. À mon sens, les conseils que l'on vous donne se doivent de demeurer des conseils et de ne pas devenir des dictats. Votre objectif devrait être d'avoir un plan et de le suivre selon une méthode qui vous est propre.

Par exemple, nombreux sont ceux qui insistent sur l'importance des événements de réseautage organisé par les cabinets. À juste titre, il y a là une bonne façon de rencontrer des avocats et des avocates et ainsi d'en apprendre davantage sur les spécificités de leur pratique et de leur firme. Or, il ne s'agit pas d'une panacée. Plusieurs étudiants qui participent au processus de course aux stages ne participent pas nécessairement à tous les événements. Étant donné mes notes plus modestes et mon intérêt de travailler dans une atmosphère et avec une clientèle plus humaine, mon plan a été, depuis le début, de décrocher un stage dans un cabinet de moyenne taille. Je me suis donc concentré sur des événements comme la « journée carrières » ou certains événements spécifiques.

Le reste de mon plan a été basé sur un schème de pensée tout ce qu'il y a de plus cartésien. J'ai d'abord évalué mes compétences ainsi que mes expériences personnelles, professionnelles et académiques, dans l'optique de me créer un « profil » de candidat. Ensuite, j'ai analysé le genre de candidats que recherchaient les différents cabinets que

j'avais ciblés, en me fiant essentiellement sur leur pratique et sur leur descriptif. Évidemment, pour avoir un portrait complet de ces cabinets, j'ai assisté à quelques journées de parrainages et je me suis intéressé aux candidats qu'ils avaient recrutés par le passé. Enfin, j'ai cherché à faire des adéquations entre mon profil et les besoins de certains cabinets.

Aussi simple que ça puisse paraître, ce procédé a été la clé de ma réussite. Aucun excès d'évènements de réseautage, des notes décentes, mais loin d'être excellentes, aucune lettre de recommandation ni aucune référence. J'ai tout misé sur lesdites adéquations. J'ai obtenu quelques premières entrevues, pendant lesquelles j'ai continué, encore et toujours, à jouer la même carte, c'est-à-dire à expliquer à mes intervieweurs pourquoi, en fonction de mes aptitudes et de mes expériences, je cadrais parfaitement avec la philosophie de leur cabinet. Et j'ai usé de la même logique jusqu'à en décrocher un stage.

Au final, le meilleur conseil que je puisse vous donner serait de vous faire un plan, de mener l'exercice d'introspection qui vous permettra de déterminer ce que vous recherchez à travers la course aux stages. Car si vous êtes réellement convaincus que vous cadrez dans les plans d'un cabinet, vous aurez alors de bonnes chances de le convaincre à son tour. Sur ce, bonne chance, et rappelez-vous : restez attentifs aux conseils, mais ne les laissez dominer votre démarche.

Xin Jia Wang

Avocate en litige civil et commercial chez Langlois

A participé à la Course aux stages 2015

LL.B. 2016, Faculté de droit, Université de Montréal

Dès mon entrée en droit, j'ai trouvé qu'il y avait une grande emphase sur la course aux stages. Je suis entrée directement en droit après le CÉGEP et je vous avoue que je me sentais très jeune lors du processus. C'est un processus intimidant et stressant, mais je l'aurais beaucoup mieux vécu si je ne m'étais pas autant fiée à l'opinion des autres. Bien qu'il soit important de discuter afin d'obtenir des informations sur les différents cabinets, il faut prendre tout avec un grain de sel et surtout se faire confiance.

Les résultats académiques et le curriculum vitae

Ma plus grande source d'inquiétude était mes résultats scolaires et beaucoup de gens m'ont dit que je perdrais mon temps à faire la course. Il est vrai que les notes sont importantes puisque que c'est un critère objectif, mais il faut absolument un bon CV et une belle personnalité. Les bons résultats vont peut-être vous donner une première entrevue, mais cela est loin d'être une garantie de stage. Chaque personne a des expériences uniques et c'est si facile de se décourager en se comparant aux autres. Soyez fier de ce que vous avez accompli et vous ne pouvez qu'être vous-même. Il faut aussi faire valoir vos choix (tant votre travail que vos études antérieures) et vos notes. Par exemple, si vous travaillez 20 heures par semaine pour payer vos études tout en faisant du bénévolat 5 heures par semaine, cela compensera vos moins bons résultats. Je signale l'importance d'écrire le nombre d'heures de travail dans votre CV, surtout si c'est un nombre important.

Les entrevues

J'aimerais d'abord souligner que vous devez trouver un cabinet dans lequel vous voyez un avenir et dont vous aimez l'environnement. Six mois de stage et 1 à 2 étés comme étudiant peuvent s'avérer très longs si on n'aime pas le cabinet. Pour ma part, ma première entrevue avec LKD était un vrai coup de foudre. Non seulement l'ambiance était agréable et remplie d'humour, mais les associés étaient simplement exceptionnels. Bref, le "feeling" était là. Je me sentais à l'aise à mon entrevue parce que j'étais très bien préparée. En effet, j'avais fait mes recherches sur les avocats qui me passaient en entrevue donc j'avais plusieurs sujets de conversation. De plus, j'avais un calepin dans lequel je préparais mes réponses à plus d'une centaine de questions populaires d'entrevue. Je comprends que cela semble

plutôt obsessif et que la plupart d'entre vous n'auront pas besoin d'en faire tant, mais cela m'a permis de vraiment bien me connaître, d'être prête à n'importe quel type de question et d'être confiante. N'ayez pas peur de discuter de vos réponses avec vos amis et votre famille afin d'avoir leurs opinions puisque certaines réponses peuvent vous sembler bonnes et claires alors que ce n'est pas le cas. Je vous rappelle que le CDP offre des simulations d'entrevues, ce qui peut grandement vous aider. Pour la dernière entrevue, qui est généralement un cocktail ou un souper, je vous conseille de faire vos recherches sur les avocats et de cibler. Mon opinion est que la qualité est bien plus importante que la quantité. D'ailleurs, même si je n'ai parlé qu'à 5 avocats lors de mon cocktail, c'était des conversations très intéressantes et je leur ai envoyé des courriels de remerciement par la suite.

Les 4 à 7 et autres activités

J'ai participé à plusieurs 4 à 7 et je suis très contente de l'avoir fait. Malheureusement, ce n'est pas tous les cabinets qui en organisent et les inscriptions se remplissent vite. Ceci dit, je trouve que c'est crucial de participer à ces activités, car ils vous permettent de pratiquer vos compétences interpersonnelles. À mon premier 4 à 7, j'étais trop gênée pour parler et quelques mois plus tard, j'étais très à l'aise dans ce type d'activité. Étant donné que la dernière étape des entrevues est habituellement un cocktail ou un souper, il faut avoir de la facilité avec ce genre de contexte, d'où l'importance de se pratiquer. Les avocats qui vous passent en entrevue peuvent aussi être ceux que vous avez déjà rencontrés dans un 4 à 7, ce qui aide à détendre l'atmosphère et vous faire sentir plus confortable en entrevue.

Finalement, certains moyens cabinets recrutent des stagiaires en même temps que la course aux stages, mais ne signent pas l'entente de recrutement. Il est donc primordial de porter grande attention aux courriels du CDP et de ne pas viser que la vingtaine de cabinets qui ont signé l'entente. Je vous souhaite bonne chance et je vous rappelle que la course n'est qu'un moyen parmi tant d'autres de trouver un stage. Enfin, je vous invite à me contacter (xinjia23@hotmail.com) si vous avez des questions et il me fera plaisir de vous aider.

Jordan Bélanger

Stagiaire chez McCarthy Tétrault

A participé à la Course aux stages 2015

LL.B. 2016, Faculté de droit, Université de Montréal

Aux termes de la course aux stages 2015, j'ai obtenu un stage dans un cabinet national œuvrant dans le domaine du droit des affaires. Tout en étant un défi, cette course et les mois de préparation qui l'ont précédée, constituent l'une des expériences professionnelles les plus enrichissantes de ma vie. Certes, la course aux stages est un processus exigeant qui requiert l'investissement de soi, mais lorsqu'on s'y lance pour les bonnes raisons et qu'on s'y prépare adéquatement, la course s'avère une expérience unique permettant d'obtenir un stage de qualité tout en se familiarisant avec le processus d'embauche.

Durant ma première année au baccalauréat en droit, j'envisageais déjà de participer à la course aux stages et j'étais bien conscient de la teneur de ce processus de recrutement. Je venais tout juste de compléter un baccalauréat en administration des affaires à la John Molson School of Business de l'Université Concordia et j'avais entrepris des études en droit afin de poursuivre ma passion pour le commerce et développer mes connaissances juridiques en matière de droit des affaires. De ce fait, la course aux stages m'est apparue comme le véhicule tout désigné pour entamer une carrière juridique dans le milieu des affaires.

J'ai participé à la course aux stages à la session d'hiver de ma deuxième année au baccalauréat en droit, malgré que ma préparation se soit échelonnée tout au long de l'année scolaire. J'ai eu l'occasion d'assister à plusieurs cocktails de recrutement organisés par différents cabinets durant la session d'automne. Ces rencontres m'ont non seulement permis de cibler les cabinets, mais également d'en apprendre davantage sur la profession d'avocat et la communauté juridique montréalaise. Par ailleurs, les séances préparatoires, la documentation offerte par le Centre de

développement professionnel, de même que les conseils de mes collègues en troisième année se sont avérés des sources d'information indispensables en vue de la course aux stages. Durant la semaine de relâche précédant la course, je me suis amusé à simuler des entretiens d'embauche, ce qui m'a permis de me questionner sérieusement sur mon profil, mes expériences et mes réalisations. Fort de toute cette préparation, j'ai entamé ma course avec confiance et enthousiasme, prenant même plaisir à enchaîner les entrevues d'un cabinet à l'autre. Bien que mes trois semaines de course aient été exigeantes, elles m'ont permis de faire des rencontres mémorables et, ultimement, de trouver chaussure à mon pied.

Il va de soi qu'il n'existe aucune recette pour réussir la course aux stages, chaque étudiant possède des aptitudes et des ambitions qui lui sont propres. Cela dit, l'expérience m'a appris que la préparation est certainement l'un des éléments les plus importants du succès. Je réitère que la course est un processus exigeant. Ainsi, il est essentiel de bien se préparer aux entrevues en effectuant une réflexion sur vous-même et sur votre cheminement de vie, en plus de se renseigner adéquatement sur les cabinets auxquels vous comptez postuler. Pareille démarche vous permettra de vous sentir davantage en confiance et de vous amuser tout au long du processus.

En terminant, je recommande fortement à tous les étudiants ayant un intérêt pour la course aux stages d'y participer. Peu importe que vous obteniez un stage ou non, vous vous sortirez grandis de cette aventure et vous aurez une meilleure connaissance du milieu juridique et de vos aspirations professionnelles. Et n'oubliez jamais une chose : le droit mène à tout ! C'est la beauté d'une formation juridique. La course aux stages n'est donc pas une fin en soi, mais une avenue parmi tant d'autres pour entamer une carrière de juriste. Faites-vous confiance, et surtout amusez-vous. Bonne course !



CHAPITRE 6 :

LE RECRUTEMENT HORS QUÉBEC

LA DISTINCTION ENTRE DROIT CIVIL ET COMMON LAW⁸⁸

Deux principaux systèmes juridiques sont répandus dans plusieurs pays : le droit civil et la common law. La particularité canadienne est le mélange de ces deux régimes puisque le Québec utilise le droit civil, alors que les autres provinces et territoires canadiens sont régis par la common law.

Le droit civil trouve ses grands principes généraux dans le *Code civil du Québec* et le *Code de procédure civile* qui renferment un énoncé complet des règles. Alors que la common law n'est pas un droit écrit. Les décisions judiciaires de ce dernier système se basent sur des précédents, c'est-à-dire sur des règles qui guident les juges, qui seront appelés plus tard, à prendre des décisions dans des causes semblables.

LA MOBILITÉ DES AVOCATS AU CANADA

En mars 2013, les membres du Conseil général du Barreau du Québec ont ratifié *l'Accord de libre circulation nationale 2013*. Les ordres professionnels de juristes des autres provinces ont également approuvé, en principe, cet accord révisé. Dès sa mise en vigueur, les nouvelles dispositions élaborées par la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada faciliteront la circulation des juristes en direction et en provenance du Québec.

En effet, le nouveau régime de libre circulation remplacera celui des « conseillers juridiques canadiens » par un système de transfert facile entre le Québec et les provinces de la common law. Ce système sera semblable à celui qui existe déjà entre les provinces de common law. Le régime des « conseillers juridiques canadiens » va néanmoins demeurer en vigueur pour les notaires du Québec.

Les dirigeants des ordres professionnels de juristes ont reconnu que les similarités entre les systèmes juridiques et les formations en droit sont plus nombreuses que les différences. C'est pourquoi la nouvelle entente permettra aux juristes des provinces de common law de devenir membres du Barreau du Québec, et ce, sans procédure officielle. Les ordres professionnels de la common law accepteront les juristes du Québec selon les mêmes conditions. Cependant, les juristes circulant d'une province à une autre pourront uniquement exercer leurs fonctions dans leurs domaines de compétence.

Le nouvel accord de libre circulation a été ratifié en mars 2013 par le Barreau du Québec et entrera en vigueur uniquement lorsqu'il aura été mis en œuvre par chacun des ordres professionnels de juristes. On avait prévu un délai de 12 à 18 mois, cependant il n'y a pas encore eu mise en vigueur à l'heure actuelle. L'Accord de libre circulation nationale de 2008 continue ainsi de s'appliquer.

Pour plus d'informations : <http://www.flsc.ca/fr/national-mobility-of-the-legal-profession/>

⁸⁸ La source d'information de cette section vient de la page suivante : <http://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/just/03.html>

LES ORDRES PROFESSIONNELS DANS LES AUTRES PROVINCES ET TERRITOIRES

La présente rubrique est destinée aux étudiants qui désirent pratiquer dans les autres provinces canadiennes. De fait, il est obligatoire de faire partie de l'association professionnelle de la province ou du territoire où l'on désire pratiquer.

Les étudiants du baccalauréat en droit civil de l'Université de Montréal doivent compléter une 4e année de common law avant d'être admis au Cours de formation professionnelle d'une autre province.

Dans la présente rubrique, vous trouverez d'abord un tableau comparatif des prérequis à l'admission au Barreau des provinces canadiennes suivi d'un texte détaillant davantage le processus d'admission à chacun de ces Barreaux⁸⁹.

PROVINCES	PRÉREQUIS
Québec	<ol style="list-style-type: none">1) Compléter un baccalauréat en droit civil2) Compléter la formation professionnelle à l'École du Barreau (4 mois ou 8 mois avec les cours préparatoires)3) Compléter un stage reconnu par le Barreau du Québec (6 mois)
Ontario	<p>ou</p> <ol style="list-style-type: none">1) Compléter un diplôme de droit en common law ou un diplôme conjoint en common law et droit civil dans une université canadienne1) Compléter un diplôme en droit civil et une 4e année en common law2) Réussir les 2 examens d'admission à la formation professionnelle (la préparation à ces examens se fait de façon autodidacte)3) Compléter un stage reconnu par le Barreau du Haut-Canada (10 mois)ou3) Compléter le Law Practice Program (LLP), d'une durée de 8 mois, soit à Ryerson University (anglais) ou à l'Université d'Ottawa (français)4) Suivre et compléter le programme de responsabilité professionnelle en ligne durant le stage (30 heures d'apprentissage en ligne durant le stage)
Colombie-Britannique	<p>ou</p> <ol style="list-style-type: none">1) Compléter un diplôme de droit en common law ou un diplôme conjoint en common law et droit civil dans une université canadienne1) Compléter un diplôme en droit civil et une 4e année en common law2) Compléter le Professional Legal Training Course (10 semaines à temps plein; pour s'y inscrire, l'étudiant doit avoir trouvé un milieu de stage et avoir le consentement écrit de son directeur de stage)3) Réussir les deux examens d'admission (durant la dernière semaine du PLTC)4) Compléter un stage reconnu par la BC Law Society (9 mois)
Alberta, Manitoba, Saskatchewan	<p>ou</p> <ol style="list-style-type: none">1) Compléter un diplôme de droit en common law ou un diplôme conjoint en common Law et droit civil dans une université canadienne1) Compléter un diplôme en droit civil et une 4e année en common law

⁸⁹ Ce texte a été écrit pour les étudiants de la Colombie-Britannique, mais nous avons inscrit entre parenthèses le niveau scolaire correspondant pour les étudiants de l'Université de Montréal.

	<p>2) Compléter la formation du Centre for Professional Legal Education (CPLED, durée de 6 mois). Plusieurs des modules étudiés lors du CPLED se font en ligne durant le stage professionnel.</p> <p>3) Compléter un stage reconnu par la Law Society de la province (12 mois)</p> <p><i>N.B. Le programme de formation professionnelle (CPLED) et le stage doivent être complétés à l'intérieur d'une période de 2 ans.</i></p>
Île-du-Prince-Édouard	<p>1) Compléter un diplôme de droit en common law ou un diplôme conjoint en common law et droit civil dans une université canadienne</p> <p>ou</p> <p>1) Compléter un diplôme en droit civil et une 4e année en common law</p> <p>2) Compléter un programme de cours de formation professionnelle (2 semaines à l'Î-P-E et 7 semaines en Nouvelle-Écosse)</p> <p>3) Compléter un stage reconnu par la Law Society of Prince-Edward-Island (12 mois)</p>
Nouveau-Brunswick	<p>1) Compléter un diplôme de droit en common law ou un diplôme conjoint en common law et droit civil dans une université canadienne</p> <p>ou</p> <p>1) Compléter un diplôme en droit civil et une 4e année en common Law</p> <p>2) Compléter un stage reconnu par le Barreau du Nouveau-Brunswick (48 semaines)</p> <p>3) Assister aux 4 semaines de cours du Barreau (durant la période de stage)</p> <p>4) Réussir les deux examens du Barreau</p>
Nouvelle-Écosse	<p>1) Compléter un diplôme de droit en common law ou un diplôme conjoint en common law et droit civil dans une université canadienne</p> <p>ou</p> <p>1) Compléter un diplôme en droit civil et une 4e année en common law</p> <p>2) Compléter un stage reconnu par The Nova Scotia Barrister's Society (12 mois)</p> <p>3) Assister aux 7 semaines de cours de formation professionnelle du Barreau</p> <p>4) Réussir l'examen d'admission du Barreau</p>
Terre-Neuve et Labrador	<p>1) Compléter un diplôme de droit en common law ou un diplôme conjoint en common law et droit civil dans une université canadienne</p> <p>ou</p> <p>1) Compléter un diplôme en droit civil et une 4e année en common law</p> <p>2) Assister aux 8 semaines de cours du Barreau</p> <p>3) Réussir les examens d'admission du Barreau</p> <p>4) Compléter un stage reconnu par The Law Society of Newfoundland (44 semaines)</p>

LE TÉMOIGNAGE D'UN AVOCAT MEMBRE DU BARREAU DU HAUT-CANADA

Anne Lemay

Associée, Hicks Morley

J.D. 2014, Faculté de droit, Université de Montréal

LL.B. 2014, Faculté de droit, Université de Montréal

M.A. 2010, Faculté des arts, Université d'Ottawa

B.A. 2008, Faculté des arts, Université d'Ottawa

Avant de compléter mon droit civil et ma Common Law à l'Université de Montréal, j'ai complété un baccalauréat et une maîtrise en linguistique. Je me suis dirigée en droit parce que je voulais travailler dans le domaine des droits linguistiques au Canada. Je me suis inscrite en droit à l'Université de Montréal avec le but de compléter le programme combiné en droit civil et Common Law. Je voulais devenir une avocate capable de travailler partout au Canada.

Je suis franco-ontarienne, et la cause du français en milieu minoritaire me tient à cœur. Lorsque j'étais en deuxième année de mon baccalauréat en droit civil, un poste a été affiché pour un stage d'été pour travailler sur une cause de droits linguistiques à Vancouver chez Heenan Blaikie. Alors que tous mes camarades de classes se préparaient pour la course au stage à Montréal, je me préparais pour un stage d'été à Heenan Blaikie à Vancouver.

Avec la dissolution de Heenan Blaikie, j'ai eu à me trouver un stage à la dernière minute. J'ai cherché dans plusieurs villes. J'ai été chanceuse de me trouver un stage puisque toutes les courses aux stages étaient terminées. J'ai fini par faire mon stage dans un cabinet spécialisé en droit du travail à Toronto.

Malgré que mon parcours ai été non-traditionnel, j'en ai beaucoup appris sur le processus en Ontario et en Colombie-Britannique. Avec un peu de préparation, un étudiant de l'Université de Montréal peut participer à la course au stage dans une province de Common Law.

Le programme de Common Law à l'Université de Montréal a maintenant été accrédité par le comité national d'accréditation de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Cela veut dire que les diplômés en Common Law de l'Université de Montréal sont maintenant éligibles de s'inscrire à tous les barreaux canadiens sans accréditation supplémentaire.

Le candidat doit également réussir deux examens, soit l'examen d'admission en qualité d'avocat plaidant (« Barrister Exam ») et l'examen d'admission en qualité de procureur (« Solicitor Exam »). Bien que les deux examens ne soient pas faciles, un candidat ayant pris le temps de bien se préparer n'aura pas de difficulté à les passer. Le Barreau de l'Ontario fournit tout le matériel nécessaire pour la préparation aux examens qui sont à livres ouverts.

Par ailleurs, le candidat doit compléter un stage de dix (10) mois. Dénicher un stage est de loin le plus grand défi rencontré par les candidats. Avec une économie au ralenti, les cabinets hésitent à engager des stagiaires. De plus, c'est un double défi pour les candidats dont la formation principale est en droit civil, car le processus de recrutement par les cabinets ontariens (« On-Campus Interviews » ou « OCIs ») n'inclut pas typiquement les universités à vocation principalement civilistes dont l'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke, l'Université Laval et l'UQAM.

Un étudiant de l'Université de Montréal va devoir faire des demandes de stage l'année avant de commencer le programme de Common Law. Certaines des provinces de Common Law ont deux processus séparés; un pour l'été après la 2^e année (2L). Un stage d'été pourrait être complété l'année avant de commencer le programme de Common Law à l'Université de Montréal.

En Ontario, depuis 2014, il y a un deuxième cheminement possible, pour les étudiants qui n'arrivent pas à se trouver un stage. C'est le programme de pratique du droit. Ce programme consiste de 4 mois de cours offerts à Ottawa en français ou en ligne en anglais, et de 4 mois de formation pratique, trouvé par le programme.

<http://www.lsuc.on.ca/licensingprocess.aspx?id=2147497057&langtype=1036>

Une fois un stage trouvé, ou le cheminement du programme pratique du droit ait été sélectionné, le cheminement habituel en Ontario est de s'inscrire au Barreau en novembre ou décembre. Le matériel du barreau est envoyé aux candidats à la fin avril, et l'examen du barreau est écrit en juin. C'est un examen à livre ouvert et à choix multiple, qui consiste de 2 examens de 7 heures. Typiquement, les stages commencent après l'examen. Moi j'ai commencé mon stage en août.

Devenir membre du barreau dans une province de Common Law n'est pas difficile, mais requiert une certaine planification. Commencez à vous informer dès que vous pensez vous inscrire au programme de Common Law. Bon succès!

LE RECRUTEMENT DE LA MAGISTRATURE DANS LES AUTRES PROVINCES ET TERRITOIRES

Vous avez également la possibilité de postuler à un poste d'auxiliaire juridique auprès des tribunaux ayant juridiction dans les autres provinces. Pour être admissible, il faut avoir complété une formation en common law ou encore, une formation équivalente reconnue par le Barreau de la province concernée. Pour plus de détails, nous vous invitons à visiter les sites Internet des tribunaux qui vous intéressent.

	Cours	Date limite pour postuler pour l'année de cléricature 2019-2020	Pour plus d'informations
ONTARIO	Cour supérieure de Justice de l'Ontario	24 janvier 2018	http://www.ontariocourts.ca/sci/clerkship/application/
	Cour d'appel de l'Ontario	24 janvier 2018	http://www.ontariocourts.ca/coa/en/lawclerkprogram/application.htm
COLOMBIE-BRITANNIQUE	Cour suprême et Cour d'appel de la Colombie-Britannique	5 janvier 2018	http://www.courts.gov.bc.ca/supreme_court/about_the_supreme_court/judicial_law_clerk_program.aspx
	Cour provinciale de l'Alberta (Edmonton et Calgary)	1 ^{er} décembre 2017, à 12h	https://albertacourts.ca/provincial-court/articling-program
ALBERTA	Cour du banc de la reine d'Alberta (Edmonton et Calgary)	1 ^{er} décembre 2017, à 12h	https://albertacourts.ca/court-of-queens-bench/articling-program/application-procedure
	Cour d'appel d'Alberta	Information non disponible au moment de la publication du guide.	https://albertacourts.ca/court-of-appeal/articling-program
SASKATCHEWAN	Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan	3 avril 2018, à 16h	http://www.sasklawcourts.ca/index.php/home/court-of-queen-s-bench/clerkship
	Cour provinciale de la Saskatchewan	Fin avril	http://www.sasklawcourts.ca/index.php/home/provincial-court/clerkship-positions

NOUVEAU - NUNAVUT - NOUVELLE-ÉCOSSE	Cour d'appel de la Saskatchewan	31 octobre 2017	http://www.sasklawcourts.ca/index.php/home/court-of-appeal/clerkship-positions
	Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse	9 mars 2018	http://www.courts.ns.ca/Appel_Court/NSCA_clerkship_program.htm
	Cour de justice du Nunavut	Information non disponible au moment de la publication du guide.	http://www.nucj.ca
	Cour d'appel du Nouveau-Brunswick	Fin janvier	http://www.gnb.ca/cour/03COA1/articlingprogram-e.asp

À L'INTERNATIONAL

Sans être exhaustive, cette section tente de vous orienter dans votre recherche vers diverses pistes à explorer si vous désirez travailler à l'international. Que ça soit durant ou après vos études, un stage à l'extérieur du pays vous permettra de tester votre capacité d'adaptation et de valider votre intérêt à vous « exiler » à plus long terme.

À l'étranger, il est impératif pour les recruteurs que vous soyez une personne curieuse, ayez une bonne culture générale et une connaissance de l'actualité internationale. Être en mesure de vous exprimer dans plusieurs langues est un atout important. Plusieurs gestes peuvent être posés afin de vous préparer pour plus tard, tels que lire le journal, apprendre une nouvelle langue, échanger avec des étudiants internationaux ou encore être impliqué dans les divers comités offerts à la Faculté de droit tels SIMONU, Avocats sans frontières et biens d'autres.

Pour plus d'informations relatives à la pratique en droit international, nous vous invitons à consulter le *Guide-carrière en droit international* disponible via le lien suivant : <http://droit.umontreal.ca/ressources-et-services/centre-de-developpement-professionnel/ressources/>

LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

LES NATIONS-UNIES

L'Organisation des Nations Unies comporte 193 États membres et traite de questions d'intérêt international telles la promotion du respect des droits de la personne ou même l'attribution des fréquences radio. L'ONU emploie environ neuf mille individus à travers le monde, dont un certain nombre d'avocats qui occupent des postes de nature juridique ou non.

Les personnes intéressées par un poste aux Nations Unies peuvent appliquer directement à l'organisation ou bien passer par l'entremise de la Commission de la fonction publique du Canada, laquelle est mise au courant des postes disponibles.

Pour plus d'informations : <http://www.un.org/fr>

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

Les organismes non gouvernementaux (ONG) ont pour but de faire progresser les causes qu'elles soutiennent. Ils réalisent leur mission par le biais d'actions qui peuvent aller de la sensibilisation à l'assistance des populations servies. Plusieurs ONG sont présentes à Montréal, nous vous invitons à consulter leurs sites Internet pour plus d'informations.

ONG à Montréal	Les sites Internet
Académie internationale de droit et santé mentale	http://www.ialmh.org/fr
Agence mondiale antidopage	http://www.wada-ama.org/fr
Agence universitaire de la francophonie	http://www.auf.org
Alliance financière pour le commerce durable	http://www.fastinternational.org/fr
Alternatives International	http://www.alternatives.ca
Association du transport aérien international	http://www.iata.org
Association internationale des avocats de la défense	http://www.aiad-icdaa.org
Bureau international des droits des enfants	http://www.ibcr.org/fra/home.html
Centre d'études et de coopération internationale (CECI)	http://www.ceci.ca
Centre internationale pour la prévention de la criminalité	http://www.crime-prevention-intl.org
Forum international de Montréal	http://fimforum.org/fr/
FRANCOPOL	http://www.francopol.org
Secrétariat international de l'eau	http://www.sie-isw.org
Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale	http://www.sifee.org

Au surplus, plusieurs organisations de coopération internationales engagent des juristes. Vous pouvez consulter la liste d'organismes québécois ainsi que les offres d'emplois à l'adresse suivante : <http://www.aqoci.qc.ca/?-AQOCI->

LES TRIBUNAUX INTERNATIONAUX

Les tribunaux internationaux ont comme mission la résolution des litiges d'ordre international, de nature privée ou publique. À titre d'exemple, pensons à la Cour internationale de justice, la Cour pénale internationale et aux tribunaux tels que le Tribunal international du droit de la mer. Certaines cours internationales offrent des stages ou des emplois pour les diplômés. Ces postes sont très compétitifs.

Les tribunaux internationaux	Les sites Internet
Cour internationale de justice (CIJ)	www.icj-cij.org
Cour pénale internationale	www.icc-cpi.int
Commission interaméricaine des Droits de l'Homme	www.cidg.org

Dans certains cas, les stages effectués dans les tribunaux internationaux peuvent être valides comme un stage du Barreau.

Pour plus d'informations à ce sujet : <http://www.ecoledubarreau.qc.ca/stage/stages-internationaux/>

ÉTATS-UNIS

NEW YORK

L'ADMISSION AU BARREAU DE NEW YORK

Afin d'être autorisé à se présenter aux examens du Barreau de New York, le postulant doit être en mesure de fournir des preuves de ce qui suit :

- ❖ Avoir rencontré les exigences académiques pour l'admission à la pratique du droit dans un pays autre que les États-Unis;
- ❖ Avoir complété avec succès un programme dans une ou plusieurs écoles de droit qui est essentiellement équivalent en durée à celle requise par le paragraphe (d) et (e) de l'article 520.3 du *Rules of the Court of Appeals*, soit au minimum 1 120 heures de cours de droit (le baccalauréat en droit de l'UdeM compte 1 515 heures de cours);
- ❖ Que durant la période des études, la ou les facultés de droit fréquentées par l'étudiant étaient reconnues par les autorités compétentes du gouvernement du pays ou de la subdivision politique;
- ❖ Que la jurisprudence du pays soit basée sur les principes de la common law anglaise;
- ❖ Que le programme suivi par l'étudiant soit substantiellement équivalent à celui d'une école de droit approuvée aux États-Unis.

Pour devenir membre du Barreau de New York, vous devez vous présenter à l'examen du Barreau de New York et au Multistate Professional Responsibility Exam (MPRE).

Pour plus d'informations : <http://www.nybarexam.org/Eligible/Eligibility.htm#F>

L'examen du Barreau de New York

L'examen du Barreau de New York se tient deux fois par année : le dernier mercredi et jeudi des mois de février et juillet. L'examen est d'une durée de huit heures et il se tient sur deux journées consécutives. Il comporte tant des questions à choix multiples que des questions à développement (format *essay*).

Les candidats au Barreau de New York qui satisfont les critères d'admissibilité doivent s'inscrire entre le 120e et le 90e jour précédent l'examen. Donc, pour l'examen du mois de juillet, il faut s'inscrire entre le mois de mars et d'avril et pour celui de février, entre octobre et novembre. Des frais de 750 \$ sont exigés aux étudiants provenant de l'étranger pour compléter leur inscription à l'examen. Plusieurs documents doivent également être envoyés au Barreau de New York afin de valider l'inscription des candidats. Il est impératif de respecter tous les délais de transmission des documents.

Notez que dès juin 2016, le Barreau de New York adoptera l'Examen Uniforme du Barreau (UEB). Ce dernier consiste en six périodes de questions d'une durée de 30 minutes chaque concernant la moitié des États américains, ainsi qu'un test de performance avec questions d'analyse d'une durée de deux fois 90 minutes et d'un test de 200 questions. Une fois cet examen réussi, les avocats auront accès aux états suivants: l'Alabama, l'Alaska, l'Arizona, le Colorado, l'Idaho, le Kansas, le Minnesota, le Missouri, le Montana, le Nebraska, le New Hampshire, le North Dakota, l'Utah, l'état de Washington et le Wyoming. Pour les autres états, il faudra encore passer par le MPRE.

Pour plus d'informations : <http://www.nybarexam.org/thebar/thebar.htm#apply>

The multistate professional responsibility exam (MPRE)

Le MPRE est un examen qui doit être réussi en plus de l'examen du barreau de l'État. Cet examen d'une durée de deux heures et cinq minutes comporte 60 questions à choix multiples. Il est administré au mois de mars, août, et novembre. Vous devez faire cet examen avant avoir fait l'examen du Barreau de New York.

Notez qu'il est possible de demander un transfert de votre résultat de MPRE dans un autre État américain si vous désirez passer l'examen du barreau d'un autre État. Toutefois, chaque État a ses exigences quant à la note de passage du MPRE.

Pour plus d'informations : <http://www.ncbex.org/exams/mpre/> et <http://www.nybarexam.org/thebar/thebar.htm#MPRE>

La préparation aux examens du Barreau de New York

(BAR/BRI)

Il n'y a pas d'école officielle pour la préparation à l'examen du Barreau de New York. La préparation est offerte par l'entremise d'entreprises privées, par exemple le BAR/BRI ou Gilber Multistate, qui offrent des cours intensifs pour la préparation à l'examen. Le BAR/BRI offre également un cours à distance pour ceux qui résident en région éloignée. Le coût de la formation offerte par le BAR/BRI est d'environ 4 000 \$. À Montréal, il y a généralement des cours en vidéoconférence offerts à l'Université McGill. Ceux-ci sont d'une durée de trois mois (mai à juillet). Pour obtenir plus de renseignements, veuillez contacter ces ressources :

Coordonnées

Téléphone : 212-719-0200 ou 1-800-472-8899

Site Internet : www.barbri.com

Adresse : BAR/BRI Bar review (New York)

1500 Broadway Suite 808

New York, NY 10036

PROFESSIONAL MULTISTATE BAR REVIEW (PMBR)

Le PMBR est un cours qui prépare les étudiants spécifiquement à l'examen Multistate Bar Exam (MBE). Le MBE est un examen national et uniforme de 200 questions à choix multiples couvrant les domaines de Torts, Contracts/Sales Torts, Real Property, Evidence, Constitutional Law, and Criminal Law/Procedure. Le PMBR peut être suivi en plus du cours BAR/BRI puisqu'ils font l'objet de compétences différentes.

Plusieurs entreprises privées offrent des cours de préparation monnayant des frais s'élevant autour de 3 900 \$. Ce cours est offert dans plusieurs villes, incluant Boston et New York. Par contre, au Canada, le PMBR n'est pas offert en salle de cours. Les étudiants intéressés ont toutefois la possibilité de s'inscrire à des cours à distance. La formation est d'une durée de 90 jours. Tout le matériel nécessaire est envoyé à l'étudiant par la poste. Il pourra, par la suite, écouter des cours enregistrés à partir du site de Kaplan PMBR. Des avocats sont disponibles pour répondre aux questions des étudiants. Pour plus d'informations :

Coordonnées

Téléphone : 1 800 523-0777
Courriel : info@kaplanpmbr.com
Site Internet : www.kaptest.com/Bar-Exam/Home/index.html

LE TÉMOIGNAGE D'UN AVOCAT MEMBRE DU BARREAU DE NEW YORK

Me Nicholas Bertram

Avocat en droit de la propriété intellectuelle chez Anglehart et al.

B Sc. 2010, Université McGill
L.L.B. 2013, Université de Montréal
J.D. 2015, Université de Montréal

Avocat avec une formation en biochimie, j'ai obtenu mon diplôme en droit civil de l'Université de Montréal en 2013. Par la suite, j'ai suivi la formation professionnelle offerte par le Barreau du Québec, réussissant l'examen de décembre 2013. Après avoir complété un stage au cabinet Gowlings, axé en propriété intellectuelle, de janvier à juillet 2014, j'ai décidé de compléter le J.D. offert par l'Université de Montréal, dans le but d'éventuellement être admis au Barreau de New York. Mon raisonnement était le suivant. Avoir une certification auprès de ce Barreau me permettrait de mieux servir mes clients en matière de propriété intellectuelle, plus précisément dans le domaine des brevets. J'ai ainsi écrit l'examen du Barreau de NY en juillet 2015, recevant notification de ma réussite en fin-octobre 2015.

Premièrement, pour ceux intéressés à passer ce Barreau, le processus de demande d'application est plutôt simple. Comme le Canada est un pays de common law, vous aurez sensiblement les mêmes délais que ceux des étudiants américains. Toutefois, comme il y a plusieurs documents à préparer, il est donc conseillé de commencer à vous informer du processus le plus tôt possible.

Deuxièmement, concernant l'étude, je vous conseille de vous inscrire à un cours en ligne. J'ai suivi le programme « LLM Extended » de BARBRI, ce qui m'a permis d'accéder au contenu du cours plusieurs mois avant le début de leur programme intensif. Suivre un tel programme vous permettra de maximiser votre efficacité, comme vous ne devrez que compléter une liste de tâches préétablies. Également, une des meilleures techniques d'apprentissage est la pratique d'anciennes questions d'examen. J'ai fait le plus de questions possibles afin de pouvoir me familiariser à leurs différentes permutations.

Troisièmement, le jour avant l'examen, reposez-vous. Dans mon cas, comme j'ai écrit l'examen à Buffalo, j'ai pris ce jour pour explorer la ville.

Quatrièmement, durant l'examen, j'ai établi un rythme pour répondre aux questions. Il est très facile de prendre du retard durant l'examen. Ainsi, avant l'examen, je me suis fait un plan d'action si jamais ceci arriverait. De plus, plusieurs étudiants préfèrent écrire cet examen à l'ordinateur. Personnellement, je l'ai écrit à la main, sans trop de difficulté.

Finalement, après l'examen, je me suis senti épuisé, peu confiant. Cependant, ceci est parfaitement normal et résulte de la nature-même de l'examen. Durant la période d'attente des notes, trouvez-vous des façons de réduire votre stress. Il y a des forums américains, remplis d'étudiants qui partagent leurs pensées sur l'examen, que j'ai consultés fréquemment. Bref, si vous avez le désir de passer cet examen, je vous conseille de vous y prendre!

LE TÉMOIGNAGE D'UN AVOCAT AYANT TRAVAILLÉ À NEW YORK

Me Christian Khoury

Responsable de la direction de l'éthique et de la conformité, Nutreco Canada Inc.

L.L.B. 2009, Université de Montréal

J.D. 2009, Université de Sherbrooke

LL.M. common law et droit transnational, 2010, Université de Sherbrooke

J'ai étudié à la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 2006-2009, en y entrant directement du CEGEP. Dès le début de mes études, mon objectif était de travailler en droit international (privé ou public), sans toutefois savoir ce en quoi cela consisterait concrètement. Lors de mon LL.B., j'ai fait deux échanges universitaires d'été, en me concentrant d'abord en droit Européen (à Lyon, France), d'une part, et en droit de l'environnement (à Helsinki, Finlande) l'été suivant. J'ai moi-même demandé à faire créditer mes cours d'Helsinki par l'Université de Montréal.

Pendant ma troisième année en droit, j'ai commencé à travailler deux jours par semaine dans un cabinet d'avocats de petite taille, mais d'envergure internationale, du nom de Lette & Associés. A partir de mon deuxième été, j'ai commencé un J.D./LL.M. en Common Law et en Droit Transnational à l'Université de Sherbrooke, que j'ai terminé quelques mois après la fin de mon LL.B.

Au terme de mes études, j'ai choisi de partir à l'étranger plutôt que de faire mon Barreau du Québec, avec l'objectif de réussir le Barreau de New York. Ce n'est pas une décision que je recommande à tous les futurs avocats; pour moi, ce choix me convenait davantage vu le parcours que j'allais entreprendre. J'ai déménagé à Paris pour travailler en tant que stagiaire dans un cabinet nommé Alérian, qui venait de créer un partenariat avec Lette & Associés, ou j'avais acquis de l'expérience auparavant. J'y ai travaillé pendant deux ans, en passant plusieurs mois à Shanghai entretemps pour faire de la recherche sur mon mémoire de LL.M. ainsi que pour apprendre le Mandarin.

Lors de mon stage à Paris, je me suis d'abord spécialisé en droit de la propriété intellectuelle, mais mon rôle a évolué. Grace à mes connaissances approfondies de la langue arabe, j'ai été appelé à assister les associés dans les dossiers de haut profil impliquant la famille royale du Qatar lors de ses investissements en France. J'ai par ailleurs travaillé avec de nombreuses compagnies asiatiques sur tout dossier en Europe, notamment en droit du travail et en droit des sociétés.

J'ai par la suite réussi le Barreau de New York et j'ai eu une entrevue le même jour dans un cabinet multidisciplinaire à New York, avec une spécialité particulière en droit de la mode. Une fois l'offre reçue, je me suis installé à New York et j'ai tout de suite entamé ma carrière en tant qu'avocat, en exerçant principalement en Anglais, Français et Italien, vu les clients dans la haute couture. Je traitais de tout dossier relié à la mode, en passant par droit immobilier (Ex: négociation de bail commercial pour des boutiques aux États-Unis), au droit de l'immigration (ex: pour les mannequins venant de l'étranger qui s'installaient à New York dans le cadre de leur emploi), et en droit de la propriété intellectuelle et du divertissement. J'ai beaucoup apprécié cette expérience, mais une autre opportunité m'appelait et m'encourageait à retourner à Montréal, ma ville, où la qualité de vie ressemble plus à ce que je recherchais.

Montréal est un des principaux centres en aviation dans le monde et très peu de montréalais le réalisent, malheureusement. Ici se trouvent plusieurs entreprises en aéronautique, dont Bombardier, Air Canada, Air Transat, Pratt & Whitney, Rolls Royce, Aéroports de Montréal et, bien évidemment, les organisations internationales dont l'OACI (agence spécialisée des Nations Unies traitant de l'aviation), l'IATA (l'Association du Transport Aérien International), ACI (l'Association Internationale des Aéroports) et IFALPA (la Fédération Internationale des Pilotes).

J'ai donc commencé à travailler à l'IATA au département juridique. J'ai débuté en tant qu'avocat supportant les clients internes dans les divisions des produits financiers (collection de charges aéroportuaires pour financer des aéroports, paiements entre compagnies aériennes, conversions de devises, etc.). Par la suite, mon rôle a évolué et j'ai acquis des connaissances approfondies sur les sanctions économiques, ce qui m'a permis de travailler avec des pays politiquement sensibles, et en l'expérience des passagers. J'ai aussi été nommé expert pour représenter les

compagnies aériennes lors d'un groupe créé par l'OACI pour le transfert international d'un avion. Je continue de grandir au sein de mon organisation, et, avec cela, je suis appelé à voyager aux quatre coins du monde de manière régulière.

Je recommande fortement aux étudiants en droit de sortir du moule qui leur est souvent imposé. Je n'ai justement pas suivi le cheminement traditionnel et je suis très content des résultats. Il y a peu d'avocats québécois qui ont suivi un parcours similaire et c'est dommage, car certains pourraient utiliser leur potentiel à leur avantage, plutôt que de se conformer à ce qui est attendu d'eux. Il faut aussi mettre toutes les chances de son bord. Je recommande de terminer ses études avant de commencer à travailler (faire le Barreau directement après le LLB, faire sa Common Law directement après les études), afin de ne pas interrompre une progression de carrière.

Aussi, comme plusieurs autres avocats en entreprise, je recommande très fortement de commencer sa pratique en cabinet d'avocats, même si cela peut paraître moins alléchant pour certains. Après avoir accumulé quelques années dans un bureau d'avocats, il sera plus facile de s'exporter et de s'adapter au nouvel environnement, et les employeurs connaissent bien la valeur de ces avocats.

Il faut être confiant mais humble (souvent, les étudiants, moi inclus, n'ont qu'une seule de ces qualités), et avoir un mentor qui les inspire. Il ne faut jamais rester dans sa zone de confort et ne pas s'apitoyer sur son sort si la course aux stages ne s'avère pas fructueuse. Dans mon expérience, les débuts sont toujours difficiles et aucune offre ne semble arriver - par la suite, et de manière soudaine, les opportunités frappent à la porte, les unes après les autres. Soyez créatifs, proactifs, mais surtout, amusez-vous.

MASSACHUSETTS

Tout comme le Barreau de New York, un postulant devra d'abord réussir le Multistate Professional Responsibility Examination (MPRE) avant d'être autorisé à se présenter à l'examen d'admission au Barreau du Massachusetts (MBE), administré par le *Massachusetts Board of Bar Examiners*.

Il n'y a aucun cours dispensé par le Barreau du Massachusetts et il n'est pas nécessaire de compléter un stage. L'examen du Barreau de Massachusetts se tient deux fois par année à Boston, soit en février et en juillet. Tout comme l'examen du Barreau de New York, il est d'une durée de deux jours. Dans la première partie de l'évaluation, les candidats devront compléter le MBE et dans la seconde, ils auront à répondre à dix questions à développement long.

Pour être admissible à l'examen, une demande d'admission doit être envoyée avant la mi-mai. Les étudiants qui ont suivi une formation au Canada autre que dans une université de common law devront convaincre le comité du *Massachusetts Board of Bar Examiners* qu'ils ont une formation adéquate pour pouvoir être admis au Barreau du Massachusetts. Les décisions sont rendues au cas par cas. La procédure exacte que doivent suivre les étudiants étrangers est décrite dans le document suivant : <http://www.mass.gov/bbe/foreigneducated.pdf>

Coordinnées

Téléphone : 617 482-4466

Site Internet : <http://www.mass.gov/bbe>

Adresse :

Massachusetts Board of Bar Examiners

Suffolk County Courthouse, 3 Pemberton Square, 7th Floor - Room 707, Boston, MA 02108

MAINE, VERMONT, NEW HAMPSHIRE

Les admissions pour les avocats étrangers sont déterminées au cas par cas par le *Board of Bar Examiners* de chaque État. Comme pour plusieurs États américains, il est aussi nécessaire de passer le Multistate Professional Responsibility Exam avec succès avant d'être autorisé à se présenter à l'examen d'admission au barreau.

Maine	Vermont	New Hampshire
Téléphone : 207-623-2464	Téléphone : (802) 828-3281	Téléphone : 603-271-2646
Site Internet : http://www.mainebarexaminers.org	Site Internet : http://www.vermontjudiciary.org	Site Internet : http://www.courts.state.nh.us/nhbar/index.htm
Adresse Maine Board of Bar Examiners P.O. Box 140 Augusta, ME 04332-0140	Adresse: Vermont Board of Bar Examiners 2418 Airport Road Suite Barry, VT 05641	Adresse: Supreme Court Building Noble Drive Concord, NH 03301

CALIFORNIE

Pour être déclarés admissibles aux examens d'admission du Barreau de la Californie, les étudiants étrangers ayant obtenu un diplôme d'une université autre qu'une université américaine accréditée par le *American Bar Association* devront obtenir un certificat d'équivalence qui confirme que la formation universitaire est équivalente à celle du grade Juris Doctor (J.D.) décerné par une université américaine approuvée par le Barreau californien. De plus, le certificat devra établir que la formation en droit suivie répond aux critères d'admissibilité du Barreau du lieu où l'étudiant a fait ses études.

Dans le cas où le postulant est déclaré admissible au processus d'admission du Barreau de la Californie, l'étudiant pourrait être dispensé ou non de l'examen *First-Year Law Student's examination* ou pourrait être contraint de suivre des cours supplémentaires.

Il n'y a pas de cours préparatoires offerts par le Barreau de la Californie, mais un candidat peut suivre des cours via une institution privée, soit le BAR/BRI of California. Le processus d'admission comporte deux examens, dont le Multistate Professional Responsibility Examination (MPRE) ainsi que l'examen d'admission du Barreau de la Californie. Au total, les examens s'étendent sur 3 jours. Il n'est pas nécessaire d'effectuer un stage pour être admis au Barreau de la Californie.

Coordonnées

Téléphone : 415 538-2000
Site Internet: www.calbar.ca.gov

TÉMOIGNAGE D'UNE AVOCATE DU BARREAU DE LA CALIFORNIE

Me Monika Jedrzejowska

Avocate, Hearst

LL.B. 2003, Faculté de droit, Université de Montréal

L.L.M. 2008, Standford University

Après mon stage chez Davies Ward Phillips Vineberg en 2004, j'ai pratiqué dans le département commercial du cabinet. Ma pratique impliquait un peu de tout: du droit immobilier, des acquisitions d'entreprises aux plaintes de l'Office Québécois de la Langue Française. J'ai rapidement été intéressée par tout ce qui touchait l'Internet tel les disputes de noms de domaines (le « e-Commerce » ne faisait que commencer pour les entreprises québécoises en 2004-06). En 2006, je décidais de faire une maîtrise pour explorer le droit de l'internet.

Une fois que j'ai trouvé le programme de « LLM in Law, Science and Technology » offert par Stanford Law School, je savais que c'est là que je voulais aller. Le programme n'était ouvert qu'à une douzaine d'étudiants, donc j'étais extrêmement contente quand j'ai reçu ma lettre d'acceptation!

Rendue à Stanford, j'ai surtout pris des cours en propriété intellectuelle. Ce fut une année extraordinaire qui m'a permis de côtoyer des étudiants et professeurs incroyables. Je voulais me joindre à une pratique de « tech transactions » d'un cabinet Californien après le LLM, mais le bureau de placement à Stanford m'avait conseillé de trouver un poste en fusions et acquisitions en raison de mon expérience. Les emplois pour étudiants étrangers en Californie étaient (et sont encore) plus difficiles à obtenir que des emplois dans les bureaux de New York. Un Canadien qui avait fait son LLM à Stanford l'année avant moi m'avait mis en contact avec les Canadiens qu'il connaissait à San Francisco. C'est par eux que j'avais appliqué à des cabinets. En 2007, j'acceptais l'offre de Wilson Sonsini Goodrich Rosati PC, un bureau de Silicon Valley axé sur les clients dans le domaine des technologies. Après avoir écrit les examens du barreau de la Californie, je commençais mon emploi au sein du groupe des fusions et acquisitions en Septembre 2008 – quelques semaines avant la crise financière de 2008. Ce n'était pas une époque facile pour les cabinets américains.

Les marchés n'étaient pas occupés et j'avais donc du temps pour lire... Facebook introduisait le « Like button » en février 2009 (et oui, le Like Button n'a pas toujours existé...). Il y avait beaucoup d'articles dans les journaux de San Francisco au sujet de Facebook et les données que la compagnie obtenait sur les utilisateurs. On commençait à parler de plus en plus de la protection des renseignements personnels (« privacy ») dans le contexte de l'Internet. Je me suis mise à lire des livres sur le sujet. J'ai consulté les classements « Chambers » des cabinets pour voir lesquels se spécialisaient en « privacy ». Longue histoire courte, j'appliquais en ligne pour un poste chez Hunton & Williams LLP dans leur groupe de Privacy et quelques mois plus tard je déménageais à New York (et je devais faire les examens du barreau de New York en même temps que je travaillais). J'ai passé plus de 5 ans chez Hunton & Williams, où j'ai assisté des entreprises qui avaient souffert un évènement compromettant les données de leurs clients (consommateurs) ou employés. J'aidais aussi les clients à déterminer les types de données qu'ils pouvaient obtenir (par exemple, en raison de nouvelles technologies) et comment rentabiliser ces données. Puisque les entreprises que je représentais faisaient affaires dans de nombreux pays à travers le monde, je les ai assistés aussi avec les questions liées aux mouvements de données. Enfin, en 2015, j'ai fait le saut en entreprise. Je suis l'avocate dédiée au « privacy » pour une entreprise de media et d'information établie à New York.

AUTRES ÉTATS AMÉRICAINS

Les conditions d'admission aux barreaux américains diffèrent selon l'État dans lequel vous désirez pratiquer. Certains États ont des règlements très stricts alors que d'autres, tels que New York, ont un processus plus simple. Par ailleurs, certains ne permettent qu'exceptionnellement aux avocats étrangers de devenir membres. Pour des renseignements détaillés, il est préférable de contacter directement le barreau qui vous intéresse.

La liste complète des barreaux américains peut être consultée sur le site de l'American Bar Association :
<http://www.abanet.org/legaled/baradmissions/barcont.html>

OUTREMER

FRANCE

LES CONDITIONS EXIGÉES

En France, le processus d'accession à la profession d'avocat est exigeant.

- ❖ Être titulaire d'un diplôme de maîtrise en droit : master 1
- ❖ Être Français ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne
- ❖ N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale
- ❖ Réussir l'examen d'entrée à l'École de Formation du Barreau (EFB), d'une durée de 18 mois, comprenant des éléments théoriques et pratiques
- ❖ Obtention du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) incluant des cours (6 mois), un stage (6 mois) et un projet pédagogique individuel (6 mois)
- ❖ Compléter 2 années de stage accompagnées de formations, et sanctionnées par un certificat de fin de stage

LA PROCÉDURE

- 1) Présenter une requête pour être autorisé à passer un examen sur les connaissances en droit français. Vous trouverez tous les détails procéduraux concernant cette requête à l'adresse suivante : http://cnb.avocat.fr/Un-arrangement-de-reconnaissance-mutuelle-des-qualifications-professionnelles-conclu-entre-le-CNB-et-le-Barreau-du_a926.html
- 2) Compléter un examen (offert seulement en mai et en septembre) comprenant deux épreuves écrites de trois heures et deux épreuves orales.

Si le candidat réussit les examens, il reçoit l'autorisation de s'inscrire au barreau français de son choix, et pourra être assermenté.

N.B. Certaines exceptions peuvent être accordées aux candidats en tenant compte de leur parcours universitaire. Vous pouvez travailler à titre de juriste-conseil dans un cabinet français, sans pour autant faire partie d'un des barreaux de la France.

L'ENTENTE FRANCE-QUÉBEC

En vertu de l'entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, le Conseil national des barreaux (France) et le Barreau du Québec ont conclu *l'Arrangement de reconnaissance mutuelle* (« ARM »). En vertu de cet arrangement, les avocats québécois peuvent dorénavant pratiquer le droit en France et être inscrits au tableau d'un barreau français.

Afin de faciliter l'accès à la profession, la seule exigence est de réussir un examen de déontologie professionnelle. La réussite de cet examen de déontologie permettra au professionnel étranger de pratiquer soit en France, soit au Québec sans restriction. L'avocat n'aura pas à suivre le processus habituel de qualification pour les avocats étrangers. Les avocats français peuvent se qualifier pour être membre du Barreau québécois en suivant le même processus. Il faut communiquer avec le barreau qui vous intéresse pour connaître les modalités d'application dans chaque juridiction.

À noter également qu'il faut préalablement être membre en règle du barreau du lieu d'origine, donc être déjà membre du Barreau du Québec pour les avocats québécois.

Pour consulter le texte de cette entente :

<http://www.barreau.qc.ca/pdf/organisation/2009-arm.pdf> et la liste des documents à fournir

<http://cnb.avocat.fr/docs/admission/Documents-Article-100-ARM.pdf>

AUSTRALIE

Chaque province australienne a un barreau distinct et les conditions d'admission divergent légèrement.

VICTORIA

Il est possible d'obtenir un permis afin d'émettre des avis juridiques ayant trait au droit du pays d'origine. Pour l'admission au Barreau, chaque dossier est étudié individuellement et dépendra de l'expérience ainsi que de la scolarisation.

Pour plus d'informations : <http://www.lsb.vic.gov.au>

NEW SOUTH WALES

L'admission au Barreau se fait après avoir suivi des cours. L'étendue de ces cours sera décidée par le *Legal Profession Admission Board* après l'étude au cas par cas des qualifications du postulant. Pour occuper la fonction de « barrister » (avocat de litige), une période additionnelle d'étude et la réussite d'un examen sont nécessaires.

Pour plus informations : <http://www.nswbar.asn.au>

CHINE

TOUTE RÉGION, SAUF HONG KONG

Il n'y a pas de processus d'admission pour des avocats étrangers en Chine. En effet, il est interdit aux avocats étrangers de pratiquer le droit chinois. Toutefois, il est possible de travailler dans un cabinet étranger qui possède un permis lui permettant de fournir des services juridiques ayant trait au droit du pays d'origine du cabinet. Par ailleurs, il faut que les avocats travaillant dans ces cabinets aient au moins trois ans de pratique dans leur pays d'origine. Cela signifie qu'un avocat membre du Barreau du Québec depuis un minimum de 3 ans pourrait pratiquer dans un cabinet exerçant en droit canadien/du Québec qui est établi en Chine.

HONG KONG

Pour pouvoir pratiquer comme avocat à Hong Kong, il faut réussir les examens du Barreau. Vous obtiendrez ainsi un *Post Graduate Certificate in Laws* (PCLL) de l'une des universités reconnues par l'association. Les cours du Barreau sont en effet donnés par dans les facultés de droit des universités locales, soit l'Université de Hong Kong, la City University of Hong Kong et la Chinese University of Hong Kong.

Pour être admissible à passer le PCLL, le candidat doit remplir des conditions relatives aux équivalences de certains cours. Le candidat ayant complété un diplôme de common law à l'extérieur du Hong Kong doit démontrer une compétence dans les 11 domaines de base suivants :

- ❖ Contrats
- ❖ Torts
- ❖ Droit constitutionnel
- ❖ Droit criminel
- ❖ Droit de la propriété
- ❖ Equity
- ❖ Procédure civile
- ❖ Procédure criminelle
- ❖ Preuve
- ❖ Droit commercial
- ❖ Business Associations

De plus, le candidat qui n'a pas complété des cours relatifs aux sujets suivants dans le cadre d'un programme de droit d'une université de Hong Kong devra démontrer sa compétence par rapport à ces sujets :

- ❖ Droit constitutionnel du Hong Kong
- ❖ Droit de la propriété de Hong Kong
- ❖ Le système judiciaire de Hong Kong

De plus, un avocat étranger peut être admis à travailler comme avocat à Hong Kong s'il satisfait certains critères. Notamment, l'étranger doit être membre du barreau de son lieu d'origine et avoir cumulé au moins trois ans d'expérience. Il faudra également subir un examen.

Pour plus d'informations : <http://www.hkba.org>

SINGAPOUR

Les avocats étrangers peuvent faire la demande afin d'obtenir un certificat (Foreign Practitioner Certificate) leur permettant de pratiquer dans certains champs du droit singapourien (bancaire, finance et propriété intellectuelle notamment). Avant de faire cette demande, les avocats doivent avoir réussi le FPE (Foreign Practitioner Examinations) qui est administré par *l'Institute of Legal Education*. Afin d'être admissibles à ces évaluations, les avocats doivent avoir trois années d'expérience pratique pertinente dans le milieu juridique. Ces années d'expérience peuvent avoir été acquises au Singapour ou ailleurs.

Vous pouvez consulter les règlements et le syllabus du FPE sur le site de l'Institute of Legal Education : <http://www.sile.edu.sg/eligibility-to-register-to-sit-for-the-fpe>

Coordonnées

Téléphone : +65 6332 4350
Courriel: fpe@sile.org.sg
Site Internet : www.sile.org.sg



CHAPITRE 7 : LES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET COMPLÉMENTAIRES AU DROIT

Dans le dernier rapport du Barreau du Québec⁹⁰, on constate une tendance de la spécialisation universitaire. Effectivement, environ 20% des avocats détiennent un diplôme supérieur à celui du baccalauréat. Ce pourcentage est encore plus élevé chez les avocats de moins de 10 ans de pratique. On parle en effet de 35% des membres du Barreau.

Les programmes d'études supérieures sont nombreux et diversifiés afin de répondre aux besoins de spécialisation des diplômés en droit. Les programmes leur offrent la possibilité d'acquérir des habiletés et des compétences de pointe en facilitant l'analyse critique et la réflexion théorique.

Nous reproduisons ici l'information concernant certains programmes de deuxième cycle offerts dans les universités québécoises. Étant donné la complexité de ces programmes, nous vous invitons à visiter les sites Internet suivants qui vous fourniront des informations détaillées sur ces divers programmes. Cette liste ne se veut pas exhaustive.

Pour avoir un aperçu plus global des programmes de l'Université de Montréal, nous vous invitons à consulter le site suivant : <http://droit.umontreal.ca/programmes/programmes-de-2e-cycle/>.

LES ÉTUDES EN COMMON LAW

Plusieurs étudiants se posent la question s'il est souhaitable de faire des études en common law. L'Accord de libre circulation nationale (l'« ALCN 2013 ») permet aux ordres professionnels de la common law d'accepter les juristes du Québec sans procédures officielles. Cependant, cet accord n'est toujours pas en vigueur et il permettra aux juristes d'exercer leurs fonctions seulement dans leurs domaines de compétence.

Tout étudiant possédant un baccalauréat en droit civil qui souhaite éventuellement devenir membre du barreau d'une autre province canadienne (ou des États-Unis) devra nécessairement avoir obtenu un diplôme de common law (le J.D.). Celui-ci présente ainsi un avantage certain quant à la mobilité future en plus de permettre au titulaire de se démarquer aux yeux d'employeurs potentiels.

JURIS DOCTOR EN COMMON LAW NORD-AMÉRICAINE

Le J.D. est un programme unique au Québec et au Canada. Il est le seul programme de 2^e cycle qui offre aux juristes québécois une formation en common law canadienne et américaine fondée sur la comparaison entre les trois systèmes de droit. Les cours offerts ne sont donc pas orientés vers la simple acquisition de base en common law canadienne. Puisque ce programme est exigeant, les études à temps plein sont fortement encouragées.

Suite à l'obtention de l'agrément de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada en février 2012, le J.D. comporte 11 cours obligatoires (32 crédits), dont un cours préalable offert au mois d'août pendant une semaine intensive à temps plein.

⁹⁰ Voir : <http://www.barreau.qc.ca/pdf/publications/barreau-metre-2015.pdf>

MAÎTRISE AVEC TRAVAIL DIRIGÉ (LL.M)

Après avoir complété les exigences du programme de J.D., il est possible d'obtenir une maîtrise en common law nord-américaine en rédigeant un travail dirigé de 13 crédits. Toutefois, la maîtrise en droit (LL.M.) n'est pas reconnue par les barreaux américains, contrairement au J.D.

Pour plus de renseignements concernant les programmes offerts par l'Université de Montréal :
<http://droit.umontreal.ca/programmes/programmes-de-2e-cycle/>

LES PROGRAMMES OFFERTS PAR LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Pour tous les diplômes de deuxième cycle offerts à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, les conditions d'admission sont :

- ❖ Être titulaire d'un diplôme de premier cycle décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal avec une moyenne d'au moins **3,0** ou d'un diplôme jugé équivalent;
- ❖ Posséder une excellente connaissance de la langue française et une connaissance suffisante de la langue anglaise;
- ❖ Respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

La page web suivante regroupe les différents programmes de cycles supérieurs offerts par la Faculté de l'Université de Montréal : <https://admission.umontreal.ca/programmes-de-cycles-superieurs/droit/>

LES DATES LIMITES POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Cycles supérieurs : DESS, Microprogramme, Maîtrise et Doctorat	Session d'été et d'automne	1 ^{er} février
	Session d'hiver	1 ^{er} novembre

La date limite pour l'admission aux programmes d'études supérieures est fixée au 1^{er} février pour les semestres d'été et d'automne, mais des candidatures peuvent être reçues après cette date. Pour les dates exactes applicables au programme de votre choix, il faut s'informer auprès de la Faculté responsable du programme.

LES MICROPROGRAMMES

Tout étudiant désirant obtenir une spécialisation ou de poursuivre des études supérieures peuvent suivre ce court programme (9-18 crédits). Il représente aussi une occasion pour des professionnels actifs sur le marché du travail d'acquérir de nouvelles compétences. Dans certains cas, les cours suivis lors du microprogramme peuvent être crédités si l'étudiant décide d'entreprendre une maîtrise dans la même spécialité.

- ❖ Common law nord-américaine
- ❖ Droit des affaires
- ❖ Droit des technologies de l'information
- ❖ Droit et travail
- ❖ Droit international

LES DIPLÔMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES (D.E.S.S.)

Ce programme d'études supérieures (30 crédits) met l'accent sur les fondements d'une spécialisation dans un secteur d'activité professionnel ainsi que sur l'intégration et l'application des connaissances. Le D.E.S.S. est conçu pour les professionnels désireux de parfaire leur formation ou de se spécialiser à court terme. Le D.E.S.S. comporte généralement 10 cours, dont 8 dans un domaine de spécialisation, notamment en droit des affaires ou en droit international.

Certaines formalités simples permettent le passage d'un programme à l'autre : par exemple, du microprogramme vers le D.E.S.S. et du D.E.S.S. vers la maîtrise avec travail dirigé dans les programmes suivants :

- ❖ Droit des affaires
- ❖ Droit international
- ❖ Journalisme

LA MAÎTRISE EN DROIT AVEC MÉMOIRE OU TRAVAIL DIRIGÉ

MAÎTRISE AVEC TRAVAIL DIRIGÉ

La maîtrise avec travail dirigé un programme composé de 45 crédits dont 30 sont consacrés à 10 cours et 15 à la recherche et à la rédaction d'un essai (ou travail dirigé d'environ 60 pages à double interligne). Ils imposent à l'étudiant de choisir 8 de ses cours dans cette spécialisation.

Common law nord- américaine	Droit des affaires	Droit notarial	Droit international	Droit fiscal (programme conjoint avec HEC Montréal)	Droit privé comparé
-----------------------------------	-----------------------	----------------	------------------------	--	------------------------

MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE

Le programme de recherche poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au premier cycle et développer, par la rédaction d'un mémoire, la capacité de concevoir et de compléter un projet de recherche d'envergure moyenne dans un domaine précis.

L'élaboration de la recherche et la rédaction du mémoire constituent une composante importante du programme. L'étudiant est appelé à travailler étroitement avec un professeur qui dirige son programme de recherche : c'est l'étudiant qui choisit son directeur parmi les spécialistes en la matière. Après avoir suivi 5 cours, l'étudiant est inscrit en « rédaction de mémoire ». Pendant cette période, les droits de scolarité sont moins élevés. Ce programme peut être complété en un an, mais la plupart des étudiants prennent de 18 à 24 mois pour obtenir leur diplôme : ce sont des variations inhérentes aux activités de recherche et à la vie personnelle de chaque étudiant.

<u>DROIT DES AFFAIRES :</u>	<u>DROIT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION :</u>	<u>DROIT INTERNATIONAL</u>	<u>DROIT</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Droit nord-américain de affaires - Droit des produits et marchés financiers - Droit des affaires et des relations économiques internationales - Droit et pratiques contractuelles des affaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Général - Droit, information et communication - Commerce électronique 	<ul style="list-style-type: none"> - Général - Droit international privé - Droit international des affaires - Droit international, droit transnational et justice 	<ul style="list-style-type: none"> - Général - Accès à la justice - Droit comparé - Droit privé - Droit public - Droit pénal - Droit du travail - Théorie du droit et éthique - Droit social - Droit de l'environnement et du développement durable

MAÎTRISE EN DROIT PRIVÉ COMPARÉ

La maîtrise en droit privé comparé s'adresse à des étudiants en provenance de tous les continents qui désirent connaître et comparer des systèmes juridiques différents. En une année de formation, ils acquièrent un regard historique, comparé et global sur les droits privés de tradition civiliste à travers le monde en étudiant les similarités et les particularismes et en analysant l'évolution respective.

L'objectif principal de cette option est d'offrir un enseignement à vocation académique et universitaire de droit comparé permettant aux étudiants de développer un esprit critique sur l'évolution des droits privés de tradition civiliste à travers le monde. Cette maîtrise offre également la possibilité de choisir des cours optionnels sur les fondements et la méthode de la common law.

Cette option comporte 39 crédits de cours et 6 crédits consacrés à la rédaction d'un travail dirigé.

Pour plus d'information sur la maîtrise en droit privé comparé, veuillez consulter :
<https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-droit-1/>

MAÎTRISE EN DROIT NOTARIAL (LL.M.)

Le droit notarial est un secteur important de la Faculté de droit. Cet axe d'enseignement est soutenu par les activités de recherche et de rayonnement de la Chaire du notariat de l'Université de Montréal.

Le programme comporte 54 crédits répartis en 3 blocs : 36 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours obligatoires appliqués et 12 crédits consacrés à un stage spécialisé en milieu professionnel.

MAÎTRISE EN DROIT DES AFFAIRES DANS UN CONTEXTE DE GLOBALISATION

Destiné exclusivement aux étudiants étrangers, ce programme offre une formation avancée en droit nord-américain, en droit comparé, en droit international, et aborde la complexité croissante du droit dans un monde globalisé. Les étudiants qui terminent ce programme avec succès auront acquis d'importantes

capacités d'analyse et de recherche dans les champs du droit comparé et international et du droit des affaires nord-américain qui leur permettront d'envisager des carrières enrichissantes et de haut niveau.

Le programme comporte 45 crédits dont 36 crédits de cours obligatoires et 9 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé. Tous les cours de ce programme sont offerts en anglais seulement.

MAÎTRISE EN COMMERCE ÉLECTRONIQUE (LL.M.)

Cette maîtrise unique vous permettra de développer une vision globale des problématiques liées au commerce électronique. Elle aborde les perspectives liées à la gestion, à l'informatique et au cadre légal. En alliant connaissances pratiques et expérience sur le terrain, cette formation vous permettra de tirer votre épingle du jeu dans un milieu de plus en plus concurrentiel.

La maîtrise en commerce électronique offre une formation intensive pour accéder plus rapidement au marché du travail. Ce programme est né d'une initiative commune du Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO), de la Faculté de droit et de HEC Montréal. Ce programme comprend 45 crédits, dont 18 à option et 8 pour un travail dirigé.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : <http://droit.umontreal.ca/programmes/programmes-de-2e-cycle/>

MAÎTRISE EN DROIT FISCAL

La fiscalité est une discipline qui relève tant des sciences comptables que du droit. C'est pour cette raison que la **Faculté de droit et HEC Montréal** ont uni leurs efforts pour créer un programme conjoint de maîtrise.

La maîtrise en droit option " fiscalité " est destinée aux praticiens spécialisés dans le domaine de la fiscalité et vise à offrir une formation de haut calibre, à développer le sens critique, à permettre une spécialisation accrue, ainsi qu'à conférer un haut degré d'autonomie professionnelle. Les clientèles visées sont les diplômés en droit ou en sciences comptables qui, avec ou sans expérience de travail, désirent faire de la fiscalité leur domaine principal d'activité. Les cours de cette option sont dispensés tantôt par des juristes, tantôt par des experts en gestion ou en sciences comptables.

Notez que pour être admis dans ce programme, **l'étudiant doit être titulaire du D.É.S.S. (fiscalité) de l'École HEC Montréal** ou attester d'une scolarité équivalente.

Pour plus d'information sur le D.É.S.S. en fiscalité, consultez le :
http://www.hec.ca/programmes_formations/des/dess/dess_fiscalite/index.htm

Pour plus d'informations sur la maîtrise en droit fiscal, veuillez consulter :
<https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-droit-fiscalite/>

LE DOCTORAT EN DROIT

Le doctorat est essentiellement un programme de recherche fondamentale approfondie. L'une des étapes importantes du doctorat est certes le choix d'un directeur de thèse qui accompagnera et guidera l'étudiant tout au long du processus d'élaboration de son projet de recherche et de la rédaction de sa thèse. À cet égard, la Faculté offre aux étudiants des spécialistes dans tous les grands secteurs du droit.

La codirection, assurée par deux professeurs, est fortement encouragée. Les activités pédagogiques sont orientées vers l'élaboration du projet de thèse de l'étudiant: le Séminaire de doctorat et le Séminaire de thèse composent la scolarité obligatoire.

ÉVALUATIONS

L'étudiant doit, avant la fin du sixième trimestre d'inscription, se soumettre à un examen général de synthèse (épreuve écrite et épreuve orale). Un jury, composé du directeur et de deux professeurs, prendra connaissance du projet de thèse de l'étudiant, l'évaluera et le commentera. Cette exigence poursuit un objectif positif : s'assurer que l'étudiant est sur la bonne voie et, à défaut, être en mesure de le réorienter avant qu'il ne soit trop tard.

La thèse, une fois déposée, sera évaluée par un jury composé de cinq professeurs, dont le directeur de thèse. L'un des évaluateurs est choisi en dehors de l'Université de Montréal. Dans la mesure où la thèse est acceptée par le jury, l'étudiant devra se soumettre à la soutenance devant le même jury. Un étudiant, admis au programme de doctorat, est assuré d'un encadrement de qualité dans un environnement stimulant; il a accès à une bibliothèque prestigieuse, à d'importantes ressources informatiques, au soutien financier de l'institution et d'autres organismes subventionnaires.

Pour plus d'informations : <https://admission.umontreal.ca/programmes/doctorat-en-droit/>

LES ÉTUDES SUPÉRIEURES EN DROIT DANS LES AUTRES FACULTÉS DE DROIT DU QUÉBEC

LA MAÎTRISE EN DROIT ET POLITIQUE DE LA SANTÉ

Le domaine du droit et des politiques de la santé est complexe, étendu et en constante évolution. Les progrès fulgurants de la médecine et de la technologie, le développement accéléré de l'industrie pharmaceutique, l'effet combiné du vieillissement de la population et de la croissance de l'espérance de vie : voilà autant de facteurs de pression sur le système actuel.

Offert à l'Université de Sherbrooke, la maîtrise en droit et politique de la santé offre deux parcours : un cheminement recherche et un cheminement cours. Les deux programmes abordent les thèmes suivants :

- ❖ Responsabilité médicale et hospitalière
- ❖ Droit, éthique et médecine moderne
- ❖ Organisation du monde de la santé
- ❖ Droit international de la santé
- ❖ Droits et libertés en matière de santé
- ❖ Santé publique
- ❖ Politiques publiques de la santé
- ❖ Droit du travail dans le domaine de la santé
- ❖ Médecine et technologie
- ❖ Droit des aînés
- ❖ Économie de la santé
- ❖ Droit et politiques pharmaceutiques

Pour plus d'informations :

<https://www.usherbrooke.ca/droit/programmes/deuxieme-cycle-type-cours/droit-et-politiques-de-la-sante/>

LE PROGRAMME DE PRÉVENTION ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS (PRD)

La formation en prévention et règlement des différends peut prendre la forme d'un microprogramme, d'un diplôme de 2^e cycle ou d'une maîtrise. Toutes ces opportunités sont offertes par l'Université de Sherbrooke.

De manière générale, ces programmes forment des professionnels spécialisés en PRD. Il vous permet d'acquérir une vision élargie des enjeux fondamentaux que posent l'émergence et le développement des modes de PRD sur les plans national et international. Grâce à cette formation solide et étayée, vous pourrez maîtriser les concepts fondamentaux et les diverses habiletés requises pour pratiquer la médiation, la négociation et l'arbitrage, ainsi que des modes de PRD hybrides adaptés à des milieux de pratiques diversifiés.

Pour plus d'informations :

<https://www.usherbrooke.ca/droit/programmes/deuxieme-cycle-type-cours/prevention-et-reglement-des-differends-prd/maistrise/>

LA MAÎTRISE EN DROIT ET BIOÉTHIQUE (MCGILL)

La maîtrise en bioéthique est un programme interdisciplinaire qui met l'accent sur les aspects conceptuels et pratiques de la bioéthique. Ce programme de maîtrise est offert à des étudiants des facultés de droit, de médecine, études religieuses et du département de philosophie. Ce programme nécessite la rédaction d'un mémoire et d'un stage clinique.

Pour plus d'informations : <http://www.mcgill.ca/biomedicalethicsunit/>

LA MAÎTRISE EN DROIT D'ÉTUDES EUROPÉENNES (MCGILL)

La maîtrise en bioéthique est un programme interdisciplinaire axé sur l'Europe, en particulier sur les questions relatives à l'intégration européenne, au sens large. Les étudiants suivent un séminaire interdisciplinaire et trois cours portant sur des thèmes européens et enjeux dans le cadre de ce programme. La connaissance du français n'est pas un prérequis, bien que c'est fort utile dans le cadre du programme. La connaissance d'une troisième langue européenne est également un atout.

Pour plus d'informations : <http://www.mcgill.ca/study/2017-2018/faculties/law/graduate/programs/master-laws-ilm-law-thesis-european-studies>

LA MAÎTRISE EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Ce programme de maîtrise en droit offert à l'Université Laval vous assurera une solide formation théorique, pratique et méthodologique axée sur le droit de l'environnement, développement durable et sécurité alimentaire, qui vous ouvrira aux réalités du marché du travail. Vous analyserez de manière critique les règles et les pratiques afférentes à ce domaine, tout en renforçant votre capacité d'analyse, votre esprit de synthèse, votre raisonnement et votre capacité de communiquer. L'essai qui termine la scolarité vise à développer vos habiletés en recherche et en rédaction.

Pour plus d'informations : <http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/maitrise-en-droit-droit-de-lenvironnement-developpement-durable-et-securite-alimentaire-ll-m.html#presentation-generale>

LA MAÎTRISE EN DROITS FONDAMENTAUX

L'Université de Laval est la seule université francophone au Canada qui dispense ce programme de maîtrise. Vous aborderez les problèmes juridiques en droits fondamentaux tout en vous ouvrant au droit comparé et à l'interdisciplinarité. Vous acquerrez les compétences nécessaires pour analyser les règles et les pratiques dans ce domaine et pour les appliquer comme professionnel dans la vie quotidienne.

Pour plus d'informations : <https://www.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/maitrise-en-droit-droits-fondamentaux-ll-m.html#presentation-generale>

LES PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES

LE DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN GESTION (HEC)

Il s'adresse aux diplômés de 1er cycle universitaire de toutes les disciplines autres que la gestion, avec ou sans expérience de travail.

Au cours de ce programme, vous apprendrez à utiliser les différents outils de marketing, de financement et de gestion des opérations, à diriger du personnel, à préparer et à gérer un budget de fonctionnement tout en améliorant vos habiletés en négociation. Vous pourrez aussi mettre à jour et approfondir vos connaissances en gestion. Le tout dans un environnement d'apprentissage qui colle à la réalité du monde du travail.

Dans les diplômes d'études supérieures spécialisées, la durée maximale de la scolarité est de quatre ans à compter du trimestre auquel l'étudiant est admis. Cette durée maximale est toutefois réduite proportionnellement au nombre de crédits obtenus par voie d'équivalence ou d'exemption.

MODALITÉS DE TRANSFERT DU D.E.S.S. EN GESTION AU M.B.A.

Les étudiants qui auront réussi certains cours spécifiques pourraient voie leur formation au D.E.S.S. en gestion reconnu au programme de maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) Toutefois, l'admissibilité des candidats d'entraîne pas leur admission automatique à ce programme. Les étudiants intéressés devront soumettre leur dossier à la direction du programme de M.B.A. et répondre aux critères de sélection qui lui sont propres.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

http://www.hec.ca/programmes_formations/des/dess/dess_gestion/

PROGRAMMES COMBINÉS M.B.A.

La complexité croissante du monde des affaires en contexte de marchés mondialisés pose de nombreux défis qui accentuent la nécessité de détenir une double formation : administration et droit. HEC Montréal permet à des étudiants détenant déjà un baccalauréat dans un autre domaine d'études que le droit et possédant un excellent dossier académique dans le baccalauréat en droit de porter sa candidature pour le M.B.A. à HEC Montréal. L'étudiant s'inscrit d'abord au programme de baccalauréat en droit et doit terminer sa formation avant de s'inscrire au M.B.A.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

<http://droit.umontreal.ca/programmes/baccalaureat-en-droit/>

LE CERTIFICAT EN AFFAIRES INTERNATIONALES (HEC)

Ce programme (30 crédits) offre une formation axée sur les affaires internationales. L'étudiant y acquiert une meilleure connaissance sur la mondialisation des marchés qui offre autant d'occasions d'affaires que de défis aux entreprises. Le programme permet de développer vos compétences pour élargir ou renforcer les activités d'une organisation à l'échelle internationale.

Selon l'expérience professionnelle et la formation de chaque étudiant, ce certificat pourra être utile, entre autres, pour occuper des fonctions reliées au développement de marchés et d'affaires, à la gestion des ventes et aux activités d'importation et d'exportation pour des organisations de tous types.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

<http://www.hec.ca/programmes/certificats/certificat-affaires-internationales/index.html>

LE CERTIFICAT EN FINANCE DE MARCHÉ (HEC)

Pour les étudiants qui s'intéressent à la finance et aux valeurs mobilières, le certificat en finance de marché permet de développer les compétences en gestion d'investissements nationaux et internationaux grâce à une compréhension globale des marchés financiers et à une évaluation adéquate des titres et produits dérivés.

- ❖ Notions relatives aux mécanismes du système financier et à la planification fiscale;
- ❖ Méthodes d'évaluation des titres à revenu fixe ou variable et des instruments financiers dérivés;
- ❖ Possibilité d'obtenir le titre professionnel de CFA (Chartered Financial Analyst);
- ❖ Approche pédagogique pratique, adaptée au marché du travail et dont la flexibilité facilite la conciliation entre travail et études;
- ❖ Association professionnelle reliée : CFA Institute (Montréal).

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

<http://www.hec.ca/programmes/certificats/certificat-finance-marche/index.html>

LE CERTIFICAT PERSONNALISÉ EN ADMINISTRATION (HEC)

Pour les étudiants qui veulent perfectionner leurs habiletés pratiques sur un thème de la gestion en particulier, ce certificat du HEC offre une très grande flexibilité quant au choix de cours.

- ❖ Choix de deux modules parmi une vingtaine offerts dans différents domaines de la gestion : affaires internationales, comptabilité, finance, gestion des ressources humaines, marketing, technologies de l'information, etc.
- ❖ Approche pédagogique pratique, adaptée au marché du travail et dont la flexibilité facilite la conciliation entre le travail et les études.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

<http://www.hec.ca/programmes/certificats/certificat-personnalise-en-administration/index.html>

LE CERTIFICAT EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (HEC)

Ce certificat est destiné aux étudiants qui désirent en apprendre davantage sur la gestion des ressources humaines au sein d'une entreprise.

- ❖ Pratiques courantes de la gestion du personnel dans différents contextes (syndical, interculturel, etc.).
- ❖ Concepts fondamentaux en gestion des ressources humaines : rémunération et avantages sociaux, recrutement, évaluation du rendement, formation, droit du travail, santé et sécurité.
- ❖ Acquisition des compétences requises pour assurer les responsabilités de gestion du personnel.
- ❖ Approche pédagogique pratique, adaptée au marché du travail et dont la flexibilité facilite la conciliation entre travail et études.
- ❖ Association professionnelle reliée : Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA)

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

<http://www.hec.ca/programmes/certificats/certificat-gestion-ressources-humaines/index.html>

LA MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (HEC)

Le programme de M.B.A. de HEC Montréal s'adresse aux personnes ayant déjà acquis une expérience de travail et qui cherchent à devenir dirigeants dans une organisation, à diriger leur propre entreprise ou à devenir consultants en direction des organisations. Le programme est offert à temps plein et à temps partiel, en français ou en anglais.

Puisque le monde des affaires dans un contexte de mondialisation devient de plus en plus complexe, il est pertinent pour les juristes exerçant dans ce domaine d'acquérir une double formation : administration et droit. Pour cette raison, une entente entre la Faculté de droit et HEC Montréal permet aux étudiants diplômés aux études supérieures en droit des affaires de la Faculté de droit d'obtenir des équivalences dans le cadre du M.B.A. Toutefois, l'admissibilité des candidats n'entraîne pas leur admission automatique à ce programme. Les étudiants intéressés devront soumettre leur dossier à la direction du programme de M.B.A. et répondre aux critères de sélection qui lui sont propres.

D'autres universités du Québec offrent sensiblement le même programme :

- UQAM (www.uqam.ca)
- Université de Sherbrooke (www.usherbrooke.ca)
- Université McGill (www.mcgill.ca)
- Université Concordia (www.concordia.ca)
- Université Laval à Québec (www.ulaval.ca)

Pour plus d'informations, veuillez consulter : http://www.hec.ca/programmes_formations/mba/index.html

LE CERTIFICAT EN ENTREPRENARIAT ET GESTION DE PME (ULAVAL)

Ce programme (30 crédits) offre une formation axée sur l'entrepreneuriat et la gestion de PME. L'étudiant y acquiert une meilleure connaissance des PME et du processus entrepreneurial, des occasions d'affaires et de la création, de l'exploitation, de la gestion et de la croissance d'une entreprise. Il y explore également différentes avenues entrepreneuriales : entreprise traditionnelle, sociale, technologique, collective, coopérative, reprise d'entreprise, etc.

Le programme permet plus précisément :

- ❖ D'acquérir des connaissances liées au phénomène entrepreneurial, à l'entrepreneur et à ses caractéristiques, à la PME et à ses particularités.
- ❖ D'acquérir des connaissances de base sur le fonctionnement de l'entreprise (finance, marketing, comptabilité et gestion des ressources humaines) qui seront utiles dans la gestion d'une PME;
- ❖ De se familiariser avec les différentes avenues entrepreneuriales (entreprise traditionnelle, relève d'entreprise, entreprise collective et sociale, etc.) et d'élargir ses connaissances selon ses propres intérêts.
- ❖ De développer des compétences en lien avec le processus de création et de gestion d'une entreprise, notamment la reconnaissance, la validation et la mise en œuvre de possibilités entrepreneuriales.

Pour plus d'informations :

<https://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/certificat-en-entrepreneuriat-et-gestion-de-pme.html#presentation-generale>

LE CERTIFICAT EN RELATIONS INDUSTRIELLES (UDEM)

Ce certificat est offert le soir et totalise 30 crédits. L'objectif de programme est d'offrir des éléments d'une formation de base en relations industrielles c'est-à-dire :

- ❖ Une connaissance de la configuration et de l'évolution du champ d'études et de la pratique;
- ❖ Une introduction à la gestion des ressources humaines, aux relations du travail et aux politiques gouvernementales en relations industrielles;
- ❖ Une connaissance du contexte organisationnel ainsi que de l'encadrement juridique de la pratique professionnelle;
- ❖ Initiation aux apports de diverses disciplines telles la psychologie, la sociologie et les sciences économiques, au champ d'études et à la pratique des relations industrielles.

Par l'acquisition de connaissances et le développement d'aptitudes professionnelles :

- ❖ Faciliter l'accès à un poste d'encadrement dans une organisation de travail ou à un poste dans le domaine des relations industrielles;
- ❖ Contribuer à l'augmentation de l'efficacité et au perfectionnement des cadres en exercice et des personnes œuvrant déjà dans un service de ressources humaines ou de relations de travail, ou en milieu syndical;
- ❖ Permettre au candidat désirant une formation universitaire accrue de poursuivre éventuellement son apprentissage dans le cadre du baccalauréat spécialisé offert par l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site internet :

<https://admission.umontreal.ca/programmes/certificat-de-relations-industrielles/>

LE CERTIFICAT DE RELATIONS PUBLIQUES (UDEM)

Cette certification est offerte seulement le soir et totalise 30 crédits. Les objectifs du programme sont de :

- ❖ Situer les relations publiques dans le processus global de communication d'une organisation.
- ❖ Maîtriser les instruments de communications internes et externes d'une organisation.
- ❖ Développer les habiletés à élaborer et à mettre en œuvre un programme de relations publiques.
- Acquérir des connaissances et développer des habiletés spécifiques touchant la pratique professionnelle de relationniste.

Les personnes exerçant ou souhaitant exercer dans une organisation une fonction qui requiert la maîtrise des instruments de communication : les cadres et responsables de section d'une organisation commerciale, industrielle, gouvernementale, syndicale ou communautaire, le personnel du service de relations publiques et du service à la clientèle, les agents d'information ou les personnes qui occupent une fonction connexe.

Afin de connaître les conditions d'admission à l'Université de Montréal, nous vous invitons à visiter la page suivante : www.fep.umontreal.ca/rp

Un programme semblable est aussi offert à l'UQAM. Il s'agit du baccalauréat en communication, profil relation publique. Pour plus d'information sur ce programme, voir www.uqam.ca.

LE BACCALAURÉAT EN JOURNALISME (UQÀM)

Le profil journalisme du baccalauréat en communication vise à former des professionnels de l'information aptes à réfléchir de manière critique aux fonctions et au rôle de l'information dans une société démocratique et à comprendre les grands enjeux et problèmes sociaux. Ces professionnels seront appelés à travailler comme journalistes tant dans la presse écrite qu'électronique, ou à remplir plusieurs fonctions reliées à l'information.

Le programme permet aux étudiants d'acquérir une formation générale de base en communication, en sciences humaines et sociales, des connaissances théoriques dans différents secteurs de spécialisation et des habiletés techniques nécessaires à la pratique des activités journalistiques usuelles. Il vise aussi à développer chez les étudiants un certain nombre d'attitudes et d'habiletés intellectuelles spécifiquement reliées au domaine du journalisme: capacité de réflexion critique sur la finalité de l'information, sur les pratiques actuelles en journalisme et sur les exigences associées à la responsabilité sociale des médias; capacité d'autonomie, de jugement et d'objectivité dans l'analyse des événements; capacité d'analyse et de synthèse des phénomènes sociaux, de curiosité, d'esprit de recherche et de rigueur intellectuelle; qualité de l'expression écrite et de l'expression orale en français.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : <http://www.journalisme.uqam.ca/>

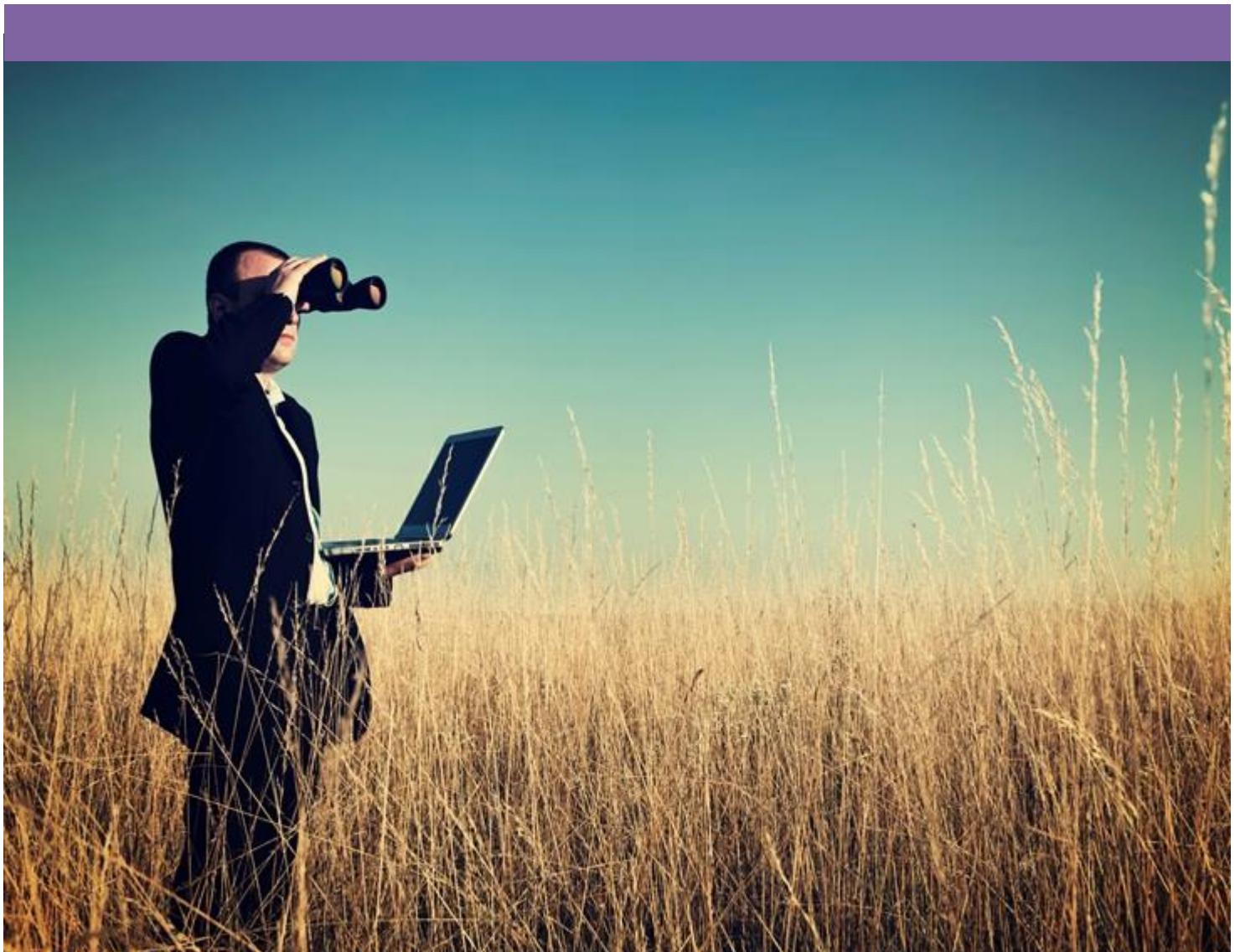
LE BACCALAURÉAT EN COMMUNICATION ET POLITIQUE (UDEM)

Ce programme vise à former des personnes capables d'analyser les phénomènes politiques d'un point de vue communicationnel et de gérer les communications des partis, groupes et administrations.

Le diplômé occupe des fonctions diverses : agent d'information et conseiller en communication, journaliste, gestionnaire, etc. On le retrouve dans les organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux, dans les municipalités, commissions scolaires, sociétés de transport, organismes syndicaux, groupes de pression, partis politiques, etc.

Pour obtenir plus d'informations:

<https://admission.umontreal.ca/programmes/baccalaureat-en-communication-et-politique/presentation/>



CHAPITRE 8 : LES CARRIÈRES DITES ALTERNATIVES

LA CARRIÈRE ACADEMIQUE

La recherche, l'enseignement et les tâches administratives sont les **trois aspects principaux** de la carrière académique. De fait, les candidats doivent avoir un intérêt marqué pour la recherche, puisqu'elle constitue une des principales fonctions d'un professeur de droit.

Si une telle carrière vous intéresse, sachez que la route afin d'obtenir une position permanente au sein d'un corps professoral pourrait être assez longue. Il faut savoir saisir les opportunités qui s'offrent à vous! Le fait de diversifier son parcours universitaire en étudiant dans d'autres Facultés de droit en Europe ou ailleurs dans le monde peut grandement favoriser votre dossier académique. La question monétaire est un élément que l'on se doit de considérer puisque les droits de scolarité sont souvent beaucoup plus élevés à l'extérieur du Québec.

Les avantages	Les inconvénients
<ul style="list-style-type: none">Grande flexibilité des horaires de travail entre les périodes d'enseignements et les périodes de rechercheEnvironnement universitaire constamment stimulé intellectuellement, car c'est un lieu où se côtoient de véritables sommités	<ul style="list-style-type: none">Le salaire est inférieur aux avocats de la pratique privéeTravail très solitaire

LES CHARGÉS DE COURS

Par ailleurs, les avocats peuvent enseigner à l'Université en tant que chargés de cours. Les chargés de cours participent aux travaux de la Faculté en y enseignant à temps partiel. Pour être engagés à ce titre, les avocats doivent avoir des compétences dans le domaine de leur enseignement. Cette compétence peut être démontrée par un diplôme universitaire ou par une activité professionnelle appropriée. L'affichage des postes de chargés de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal se fait habituellement au début du mois de juin. En ce qui concerne les autres facultés, il est important de se renseigner auprès d'eux pour connaître les dates de recrutement.

LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La profession en tant que professeur est accessible aux étudiants des cycles supérieurs en droit. Il est à noter que la plupart des postes offerts s'adressent aux candidats détenant un doctorat. La Faculté de droit de l'Université de Montréal offre des programmes d'études supérieures nombreux et diversifiés tel que mentionné au chapitre précédent.

Pour obtenir plus d'information sur les domaines de spécialisation et les divers types de programmes offerts par la Faculté, vous pouvez consulter les différents programmes d'études supérieures offerts en droit en vous rendant à l'adresse électronique suivante :

<https://admission.umontreal.ca/programmes-de-cycles-superieurs/droit/>

LES PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT

Plusieurs ressources sont à votre disposition afin de vous aider à financer vos études supérieures. Pensons à l'Aide financière aux études offerte par le gouvernement du Québec. Le Programme des prêts et bourses classe les demandes des étudiants en trois catégories : les étudiants sans contribution des parents ou du répondant, les étudiants avec contribution du conjoint et les étudiants avec contribution des parents ou du répondant. Les étudiants ayant un diplôme universitaire de premier cycle ou ayant accumulé 90 unités dans un même programme et qui souhaitent entreprendre des études supérieures bénéficient d'un statut plus avantageux. En effet, ils obtiennent automatiquement le statut d'étudiants sans contribution des parents. Le montant alloué par l'aide financière est donc supérieur.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet de l'Aide financière aux études :
<http://www.afe.gouv.qc.ca/fr>

La Faculté de droit de l'Université de Montréal offre également des prix et des bourses aux étudiants des cycles supérieurs. Les prix d'excellence sont attribués aux étudiants sans qu'ils n'aient à soumettre leur candidature préalablement. Les bourses sont attribuées aux étudiants ayant préalablement soumis leur candidature. Chaque année, la Faculté offre deux bourses de 1 000\$ à 5 000\$ pour faciliter l'admission d'un candidat exceptionnel au programme de maîtrise en droit, avec mémoire. Les étudiants peuvent également soumettre leur candidature aux divers concours d'automne et d'hiver.

Pour obtenir plus d'information sur les prix et bourses offertes, vous pouvez consulter l'adresse électronique suivante: <http://droit.umontreal.ca/ressources-et-services/aide-financiere-prix-et-bourses-detudes/>

De nombreux autres concours de bourses sont diffusés hebdomadairement dans le bulletin du CDP. Plusieurs d'entre elles sont spécifiques à votre sujet de mémoire ou de thèse.

FAIRE CONNAÎTRE VOS RECHERCHES

Vos travaux de recherche et de rédaction peuvent vous aider si vous souhaitez entamer une carrière académique, puisqu'ils témoignent de votre expertise. Conséquemment, les communications orales et la publication de vos recherches dans une revue spécialisée ou dans des publications destinées au grand public peuvent constituer de belles occasions de vous faire connaître dans le milieu universitaire.

En ce qui a trait aux communications orales, vous avez la possibilité de participer aux conférences scientifiques en y présentant vos travaux. À titre d'exemple, l'Association des cycles supérieurs en droit de l'Université de Montréal (ACSED) organise annuellement un colloque dans le cadre duquel les étudiants peuvent s'initier à la communication scientifique orale. De plus, les sites Internet des divers organismes de la communauté scientifique appellent fréquemment les chercheurs à contribuer à leurs conférences. Les concours de rédaction qui sont répertoriés sur le site Internet du CDP et publiés dans les bulletins hebdomadaires peuvent également vous permettre de faire connaître vos recherches. Discutez de ces possibilités avec votre directeur de recherche.

En ce qui concerne les publications, il vous est également possible de publier vos travaux dans les revues scientifiques ou dans les publications destinées au grand public. Dans le premier cas, un comité sera chargé d'évaluer la valeur scientifique de votre écrit avant d'en accepter la publication. Par exemple, la Revue juridique Thémis née de l'initiative des étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal sert de forum aux professeurs et étudiants qui souhaitent participer aux articles et aux chroniques dédiés aux principaux domaines du droit. Dans le deuxième cas, vos recherches doivent s'insérer parmi les débats publics qui marquent l'actualité. Les journaux tels que Le Devoir et La Presse offrent leurs pages dédiées à l'opinion publique et aux débats d'idées aux professeurs ainsi qu'aux chercheurs. Il y a également l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) qui organise divers prix et concours dans le but de promouvoir la recherche et l'innovation ainsi que la culture scientifique dans l'espace francophone.

Pour connaître les chaires de recherche de l'Université de Montréal, consultez l'adresse électronique suivante :
<http://www.recherche.umontreal.ca/la-recherche-a-ludem/les-unites-de-recherche/les-chaires-de-recherche/>

De plus, afin de vous aider dans vos recherches, voici plusieurs liens qui vous seront utiles :

- ❖ <http://www.jurist.law.pitt.edu>
- ❖ <http://www.academiccareers.com>
- ❖ www.universityaffairs.ca
- ❖ <http://www.jobs.ac.uk>
- ❖ <http://www.academicjobs.co.uk>
- ❖ <http://www.tedjob.com>
- ❖ <http://www.careeredu.eu/>
- ❖ <http://www.cld-cdfdc.ca/index.php/affichages-de-postes>
- ❖ <http://www.edujobscanada.com>
- ❖ <https://www.law.utoronto.ca/faculty-staff/academic-employment>

LE TÉMOIGNAGE DU DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

M. Jean-François Gaudreault-DesBiens

Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal

LL.B. 1987/LL.M. 1994/LL.D. 1997

Je suis devenu professeur à la suite d'une réorientation de carrière. Ayant pratiqué cinq ans en cabinet privé, j'ai à un moment donné éprouvé le sentiment d'avoir fait le tour du jardin et de manquer de stimulation intellectuelle dans un contexte qui devenait de plus en plus mercantile. Même si je reconnaissais avoir beaucoup appris en pratique et être devenu un juriste plus aguerri, j'ai quitté la firme où je travaillais et entrepris des études de maîtrise et, par la suite, de doctorat.

Dans le cadre de ces études, j'ai tout de suite pris le parti de ne pas faire du droit exactement comme on me l'avait appris à l'université lors de mes années de baccalauréat, où la formation que j'avais reçue tendait à ignorer l'inscription du droit et de ses normes au sein de dynamiques sociales, politiques et économiques plus vastes.

Plutôt que de me cantonner dans une conception strictement positiviste de ce champ, j'ai donc résolu d'appréhender le droit comme phénomène et enjeu social, de sorte que mes réflexions en droit positif ont dès lors été systématiquement resituées dans le contexte social, historique et économique de la production normative. Cela a, bien sûr, exigé de me socialiser, comme autodidacte, à plusieurs champs du savoir que je n'avais qu'à peine effleuré dans le cadre de cours optionnels au premier cycle (par exemple la sociologie du droit).

Cette volonté et cette capacité de se décentrer par rapport à ce que l'on nous a présenté comme « normal » ou « évident » constituent à mon sens deux des caractéristiques essentielles d'un universitaire, puisqu'elles renvoient à son esprit critique. Or, de toutes les missions de l'université, le développement et le maintien de l'esprit critique demeurent, à mon sens, primordiaux. Mais il ne s'agit pas de critiquer pour critiquer; il s'agit au contraire d'agir en « orfèvre des raisons » dans un processus rigoureux d'argumentation et de démonstration. On est donc loin des innombrables commentateurs qui sévissent de plus en plus dans les médias et qui ont délaissé la pratique de l'opinion raisonnée et nuancée pour privilégier celle du « coup de gueule »... L'universitaire critique, et a fortiori le juriste universitaire, doit être responsable.

À ce travail critique s'adjoint une fonction, essentielle, d'ordre pédagogique. Les professeurs sont des éveilleurs de conscience. Ils peuvent allumer l'étincelle (ou, malheureusement, l'éteindre) chez des étudiants dont il faut exiger qu'ils se dépassent. C'est là un défi constant.

Le professeur, bien que devant travailler collégialement, doit aussi être en mesure de s'auto-stimuler intellectuellement. Il doit être capable de générer des hypothèses de recherche et de réaliser, souvent seul, des projets d'envergure. Cette vie ne saurait convenir à tous les individus, si brillants soient-ils.

Il n'y a pas de parcours obligé pour devenir un bon universitaire, en dehors des exigences formelles requises pour obtenir un tel poste. L'ouverture intellectuelle par le truchement de formations favorisant l'interdisciplinarité du juriste, par d'autres à l'étranger, la confrontation de la théorie aux faits, qui sont parfois "désagréables" comme le disait Weber, par des collaborations avec des praticiens et des acteurs de la communauté sont autant de façon de bien se préparer à une carrière universitaire stimulante.

Combien de travailleurs peuvent-ils affirmer qu'ils rencontrent à peu près constamment des gens intéressants et que, chaque jour, ils apprennent quelque chose? Assez peu en fait, mais c'est pourtant là l'un des avantages de la carrière universitaire. L'autre avantage, qui n'est pas non plus négligeable, c'est d'être dans une large mesure maître de son temps, mais aussi de son projet professionnel et de pouvoir le moduler en fonction d'exigences autres, comme la famille.

J'ai très tôt constaté à quel point la carrière universitaire pouvait être formidable, mon père ayant lui-même été professeur à l'université. Je n'ai jamais regretté de l'avoir choisie.

LES CARRIÈRES DITES NON TRADITIONNELLES

Le baccalauréat en droit offre une formation de base complète qui permet aux étudiants de développer des aptitudes diversifiées. Cette rubrique met en lumière la diversité des opportunités de carrière en présentant les voies offertes par les avenues non traditionnelles du droit. À titre d'exemple, certains juristes œuvrent dans des domaines un peu moins communs tels que :

- ❖ Les organismes à but non lucratif
- ❖ Les organismes de coopération internationale
- ❖ Les associations professionnelles (exemple de l'école du Barreau)
- ❖ Les syndicats de travailleurs
- ❖ Les éditions juridiques
- ❖ Les municipalités
- ❖ L'administration publique

Il arrive aussi que certains étudiants ayant complété un baccalauréat en droit choisissent de se réorienter vers des emplois qui sont moins directement reliés au droit, mais où leur formation universitaire demeure toujours aussi pertinente. Veuillez noter que, parfois, il peut être nécessaire de suivre une autre formation universitaire à la suite du baccalauréat en droit afin de pouvoir accéder à la carrière désirée plus rapidement.

À cet effet, consultez la section « Études supérieures et complémentaires au droit » au chapitre 7 du présent guide. Les formations que vous trouvez dans ce chapitre donnent lieu à des carrières non juridiques, notamment⁹¹ :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">❖ Agent sportif❖ Agent d'immeuble❖ Promoteur❖ Journaliste❖ Banquier❖ Professionnel en relations publiques❖ Agent de ressources humaines❖ Administrateur❖ Médiateur et arbitre❖ Huissier❖ Administrateurs de fiducie❖ Administrateurs de cabinets | <ul style="list-style-type: none">❖ Analyste des politiques❖ Conférenciers ou animateurs de séminaires❖ Conseiller d'entreprise en matière de protection des renseignements personnels❖ Consultant en immigration❖ Courtier d'assurances❖ Gestionnaire de risques financiers❖ Rédacteur de discours❖ Responsable des avantages sociaux au sein d'une entreprise |
|---|--|

⁹¹ Voir : <http://www.aeedco.ca/images/aeedco/pdf/guide-des-carrieres-2014-2015-ufo.pdf>

LES COMPÉTENCES RECHERCHÉES

Selon *Life After Law*, une agence dont l'objectif est d'accompagner les professionnels du milieu juridique qui désirent continuer dans une voie alternative, les compétences suivantes sont recherchées dans les carrières alternatives à la pratique du droit :

- ❖ Analyse de faits
- ❖ Apprentissage
- ❖ Aptitude à s'exprimer en public
- ❖ Aptitude dans la diffusion d'informations
- ❖ Aptitude dans la tenue d'un budget
- ❖ Autogestion
- ❖ Capacité à accomplir de nombreuses tâches simultanément
- ❖ Capacité à identifier les risques et responsabilités potentiels
- ❖ Capacité à travailler de manière indépendante
- ❖ Communication
- ❖ Compétence pour la prise de décision
- ❖ Compétences interpersonnelles
- ❖ Counseling
- ❖ Créativité
- ❖ Discipline
- ❖ Élaboration de stratégie
- ❖ Entrepreneuriat
- ❖ Gestion de projet
- ❖ Gestion du stress
- ❖ Gestion du temps
- ❖ Identification de problèmes
- ❖ Innovation
- ❖ Interprétation de document
- ❖ Organisation
- ❖ Médiation
- ❖ Management
- ❖ Négociation
- ❖ Persuasion
- ❖ Présentation
- ❖ Priorisation de tâches
- ❖ Professionnalisme
- ❖ Raisonnement critique
- ❖ Recherche
- ❖ Rédaction
- ❖ Résolution de conflit
- ❖ Résolution de problème
- ❖ Souci du détail
- ❖ Synthèse d'information
- ❖ Travail d'équipe
- ❖ Vente

Bon nombre de ces compétences ont été acquises au cours de vos études en droit et sont transférables à d'autres domaines.

LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE ET FÉDÉRALE

Notez qu'au sein de la fonction publique québécoise et fédérale, les études en droit donnent également accès aux postes suivants :

- ❖ Conseiller en gestion des ressources humaines
- ❖ Agent de recherche en droit
- ❖ Conseiller en évaluation et recherches sociales
- ❖ Conseiller aux affaires régionales et municipales
- ❖ Agent de recherche en fiscalité
- ❖ Réviseur
- ❖ Fiduciaire
- ❖ Attaché d'administration
- ❖ Attaché judiciaire
- ❖ Conseiller en affaires internationales

- ❖ Analyste en ressources et en environnement
- ❖ Agent de recouvrement
- ❖ Agent en gestion de programmes
- ❖ Analyste des affaires juridiques
- ❖ Analyste en recherches de politiques
- ❖ Analyste des politiques
- ❖ Conseiller politique en sécurité maritime
- ❖ Agent d'immigration principal
- ❖ Consultant, expertise opérationnelle
- ❖ Greffier
- ❖ Postes de gestion

LE TÉMOIGNAGE D'UNE AVOCATE OEUVRANT EN RELATIONS PUBLIQUES

Mylène Forget

Présidente, Massy Forget Langlois, Relations publiques
LL.B., 1991, Université de Montréal

J'ai eu le plaisir de fréquenter la Faculté de Droit de l'Université de Montréal de 1988 à 1991. Bien que je ne pratique pas le droit, mais occupe les fonctions de présidente d'un cabinet-conseil en relations publiques, la formation que j'y ai acquise m'est fort utile de façon quotidienne, et ce, dans l'accomplissement d'une grande variété d'activités professionnelles.

Ainsi, cette formation me permet de conseiller adéquatement mes clients, lorsque nous traitons de gestion d'enjeux ou de gestion de crise. En effet, les impacts juridiques des déclarations écrites ou verbales ainsi que des documents, tant internes qu'externes, doivent être soupesés avec rigueur. Une bonne connaissance du droit permet d'établir une stratégie de communication et des contenus qui respectent à la fois les exigences légales et les besoins en matière de relations publiques ; et d'en discuter de manière éclairée avec les conseillers juridiques avec qui nos clients font affaire.

Ma formation juridique me sert à comprendre rapidement un contexte juridique, réglementaire ou contractuel, par exemple dans l'exécution de mandats de conseil stratégique portant sur des acquisitions ou des fusions d'entreprises, des négociations de conventions collectives, des grèves ou des lock-out, des accommodements raisonnables, de protection de la vie privée, etc.

Je mets également à profit cette formation lorsque j'agis au sein d'un conseil d'administration et dans le cadre de mes activités de gestion. Elle s'avère grandement utile lorsqu'il s'agit de négocier un contrat de service avec un client ou un fournisseur, un contrat d'emploi ou une couverture d'assurances. De plus, j'ai développé au sein de la Faculté un réseau de contacts qui me permet d'avoir recours à des professionnels qualifiés dans des domaines d'expertise pointus, au besoin.

Pour toutes ces raisons, je recommande chaleureusement l'obtention d'une formation en droit dans le cadre d'une formation professionnelle, puisqu'elle sera d'une utilité certaine, quelles que soient les fonctions occupées.

LA CARRIÈRE DE JURILINGUISTE

Dans le domaine juridique, on entend très peu parler de la profession de jurilinguiste. La traduction juridique est un travail de précision qui exige une grande rigueur. En effet, le jurilinguiste traduit tous types de documents de nature juridique notamment des contrats, des statuts d'entreprise, des testaments, des textes législatifs ou des jugements.

Le besoin pour la traduction de l'anglais vers le français et du français vers l'anglais est particulièrement important considérant le bilinguisme canadien. Les différents employeurs dans ce domaine sont :

- ❖ Bureau de la traduction du gouvernement fédéral
- ❖ Gouvernement du Québec
- ❖ Cabinets spécialisés en traduction
- ❖ Grande société privée
- ❖ Médias

Toutefois, il est toujours possible de travailler à son compte. Dans la réalité, le jurilinguiste peut être appelé à se déplacer souvent. Leurs services peuvent être requis dans un cabinet d'avocats, une Cour de justice ou pendant une réunion d'affaires.

De fait, pour détenir le titre de traducteur ou interprète, un baccalauréat en traduction est nécessaire et la formation juridique est un atout certain.

LA CARRIÈRE DE CORONER

Cet officier public a pour fonction de procéder à une enquête suite à un décès dans le but d'en déterminer les circonstances et les causes probables. Sous la responsabilité du coroner en chef et des coroners en chef adjoints, le Bureau du coroner compte environ 85 coroners répartis sur l'ensemble du territoire québécois.

Pour intervenir lors de certains types de décès, le coroner dispose de deux moyens : l'investigation et l'enquête publiques. Lors de l'investigation, il prend possession du corps afin de l'examiner à l'aider d'un médecin, recueille de l'information et produit un rapport d'investigation qu'il remet au coroner en chef. L'enquête publique permet de questionner des personnes sous serment, lors d'une audition publique. Le coroner peut assigner des témoins et être assisté du procureur. À partir de ces renseignements, il rédige un rapport qui est accessible à tous. Lorsque nécessaire, il doit formuler des recommandations dans le but de prévenir les décès pouvant survenir dans des circonstances semblables.

Il s'agit d'une opportunité d'emploi méconnue auprès des avocats. Ceux-ci peuvent effectivement être nommés à ce titre par le gouvernement lors d'un concours de recrutement. Pour devenir coroner permanent, le candidat doit avoir au moins huit années d'expérience pertinente comme avocat ou notaire. Pour devenir coroner à temps partiel, le candidat doit avoir au moins quatre années d'expérience. Un comité de sélection est chargé de vérifier l'admissibilité des candidats et les convoque pour une entrevue.

Pour obtenir de plus amples informations, consultez le site Internet du Bureau du coroner à l'adresse suivante:
<https://www.coroner.gouv.qc.ca/>

LES CARRIÈRES RELIÉES AUX MODES ALTERNATIFS DE RÉSOLUTION DES CONFLITS

« *Il ne faut pas se le cacher, les avocats règlent 90 % de leurs dossiers* », estime Me Miville Tremblay, président du comité de justice participative au Barreau du Québec⁹².

Le nouveau *Code de procédure civile* met l'accent sur les modes alternatifs de résolution des conflits, qui doivent être considérés avant d'avoir recours aux tribunaux. Ces modes découlent du concept de la justice participative selon lequel les justiciables ont la liberté de choisir, avec l'assistance de leur avocat, le mode de prévention et de résolution de ses conflits en fonction de ses intérêts et de ses moyens. Les principaux modes alternatifs sont : la négociation, la médiation, l'arbitrage, la conférence de règlement à l'amiable et le droit collaboratif.

LE MÉDiateur

Le médiateur accompagne les parties dans le but de trouver une solution à leur conflit. C'est un processus volontaire, rapide, moins coûteux et confidentiel. Pour devenir médiateurs, les avocats doivent respecter les conditions d'accréditation du Barreau du Québec. Ils doivent notamment être membres en règle et avoir suivi une formation de base. Les conditions d'accréditation dépendent également du domaine du droit dans lequel l'avocat souhaite exercer à titre de médiateur. Il peut effectivement être médiateur en matière civile et commerciale, pour le Service franco-qubécois de médiation, en droit familial ou pour les petites créances.

Pour de plus amples informations, consultez le site Internet du Barreau du Québec à l'adresse suivante:
<http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/formation-continue/mediateur/>

L'ARBITRE

Quant à l'arbitrage, il s'agit d'un mode alternatif dans le cadre duquel les parties soumettent un différend éventuel à l'arbitrage. Cela se fait généralement par convention et les parties doivent exclure l'intervention des tribunaux. C'est un système de justice privé et confidentiel. Les parties peuvent choisir l'arbitre d'un commun accord. Elles vont généralement considérer son expertise dans le domaine du droit qui les touche.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec à l'adresse suivante: <http://imaq.org/arbitrage/>

⁹² Voir : <http://www.barreau.qc.ca/pdf/journal/vol41/200903.pdf>

LE TÉMOIGNAGE D'UNE AVOCATE PRATIQUANT EN TANT QU'ARBITRE

Joelle L'Heureux

Arbitre de grief depuis 2004

LL.L. 1980, Faculté de droit, Université de Montréal

On me demande ici de dessiner mon parcours... Je me suis longtemps perçue comme un imposteur. Je l'avoue. Je n'ai jamais rêvé de devenir avocate. Je suis cependant aujourd'hui dans ma 35^{ème} année de pratique, et j'aime ce que je fais.

J'ai appris à connaître et à apprécier la pratique du droit pendant mes études à l'Université de Montréal, au cours des trois vraiment belles années que j'y ai passées à la Faculté de droit.

J'ai terminé ma licence en 1980, et tout de suite fait l'École du Barreau. Peu après, j'ai débuté ma carrière comme procureure dans le domaine des relations de travail. Ce champ de pratique m'intéressait par son aspect concret. Pour moi, il y avait en relations de travail de vrais problèmes qui touchaient de vraies personnes, et de la place pour évoluer.

J'ai assez rapidement compris que les connaissances en droit ne sont pas le seul outil de travail dans ce champ de pratique. L'avocat côtoie d'ailleurs régulièrement, devant les tribunaux administratifs ou lors de rencontres de négociation, des représentants qui ne sont pas des avocats. Les capacités d'écoute, d'analyse, de trouver des solutions, de regarder, comme on dit, à côté de la boîte, sont des qualités essentielles dans ce domaine. Ce travail de procureur en relations de travail a été riche et intense. Malgré sa réputation de droit secondaire, cette pratique permet d'aborder des questions d'actualité déterminantes au sein de la société, et aussi de plaider devant les plus hautes instances.

Après quelque temps, malgré l'intérêt que j'avais pour ce travail, j'ai délaissé mon rôle de procureur pour endosser un habit de conseiller dans l'administration publique. Le but, j'imagine, était d'intervenir en amont, avant les litiges. J'ai été environ deux ans à la CSST, à titre d'adjointe à un vice-président. Ce genre de poste est exigeant, mais est une école extraordinaire. Il n'y a aucune routine. Il n'y a que des dossiers urgents. J'ai continué dans l'administration à Recyc-Québec, comme directrice du contentieux et secrétaire général. Cet organisme venait d'être créé. Il fallait tout faire, tout mettre sur pied. Des ententes sur la consignation devaient être négociées, et les délais étaient courts.

Une fois cette tâche réalisée, à la fin de l'année 1991, j'ai décidé encore une fois de changer de parcours. J'ai été nommée commissaire dans un tribunal administratif, la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles, devenue la Commission des lésions professionnelles en 1998. Après sept à agir exclusivement comme décideur, mon goût pour les tâches plus administratives et pour participer au développement d'une organisation m'a rattrapé. De 1998 à 2004, j'y ai occupé les postes de commissaire coordonnateur et de directrice de la recherche et de la formation. Les expériences précédentes de procureur, de décideur et d'administrateur m'ont certainement été une aide précieuse.

Je suis arbitre de grief depuis 2004. C'est peut-être l'aboutissement d'un parcours où j'ai toujours alterné entre l'exercice de fonctions juridiques et de fonctions plus administratives. Un mot sur le rôle de l'arbitre de grief. Au Québec, il n'y a pas d'école de la magistrature. Les juges sont, avant d'être juges, des avocats. La majorité des décideurs qui œuvrent dans les tribunaux administratifs ou comme arbitre de grief le sont aussi. L'arbitrage de grief est régi par le Code du travail. L'arbitre de grief est nommé par les parties. Il travaille à son compte dans la très grande majorité des cas. Il peut être désigné dans la convention collective ou choisi pour entendre un grief en particulier. Si les parties ne peuvent s'entendre sur le choix de l'arbitre, il est nommé par le ministre du travail. Le CCTM dresse une liste des arbitres de griefs et de différends. Essentiellement et de façon très résumée, les exigences pour devenir arbitre de grief sont une expérience pertinente d'au moins 10 ans, un diplôme pertinent et une

connaissance approfondie du milieu. Les dossiers soumis devant un arbitre de grief sont très variés, allant de l'interprétation de clauses de la convention collective, à une plainte de harcèlement ou de discrimination, ou à un congédiement. L'arbitre de grief doit appliquer les conventions collectives et les lois d'ordre public. Il doit respecter la règle de droit. Ses décisions sont exécutoires.

Je crois fermement aux principes juridiques. Cependant, je crois tout aussi fermement à l'importance de la communication et aux modes alternatifs de règlement des litiges avec lesquels j'ai toujours été en contact, depuis le début de ma carrière.

Les façons de faire pour arriver à des ententes ont évolué. Autrefois, les procureurs tentaient entre eux d'arriver à un règlement avec lequel leurs clients pourraient vivre. Aujourd'hui, il n'est pas rare que les discussions de règlement se fassent en comité avant la nomination de l'arbitre, ou en médiation structurée avec un tiers médiateur, ou encore avec l'aide de l'arbitre qui agit lui-même, à la demande des parties, comme médiateur. Les tribunaux administratifs pour leur part offrent des services de conciliation qui sont très efficaces. L'avocat peut et doit participer à toutes ces formes de règlement des litiges s'il veut représenter adéquatement son client.

Je terminerais en disant que la formation en droit ne doit pas être le seul attribut des procureurs de carrière. Outre la qualité incontestable de cette formation, le droit ouvre des portes. Je me définis encore aujourd'hui comme une avocate, même si, dans la grande majorité des emplois que j'ai occupés, mon diplôme en droit n'était pas une exigence, mais un atout. Dans un contexte où la multidisciplinarité est partout, l'avocat, avec toutes les couleurs qu'il peut se donner, a le meilleur rôle

LES CARRIÈRES EN RESSOURCES HUMAINES

Les entreprises requièrent des individus talentueux afin de recruter de nouvelles personnes et pour superviser leur personnel. Le domaine des ressources humaines offre de nombreuses opportunités aux professionnels ayant une formation juridique. Vous pourriez travailler en tant que coordonnateur de l'embauche, gestionnaire des ressources humaines ou bien gestionnaire à la formation du personnel. Vous pouvez même occuper un poste semblable et continuer à travailler dans le domaine juridique.

En effet, votre connaissance du monde juridique fait de vous un candidat idéal pour un poste d'administrateur au sein d'un cabinet d'avocat, de directeur du recrutement des avocats et des étudiants, de directeur du perfectionnement professionnel au sein d'un cabinet ou de directeur de marketing. De plus, la formation en relations industrielles vous apporterait des compétences complémentaires si vous désirez entreprendre une carrière en ressources humaines.

Le rôle de gestionnaire des ressources humaines est de plus en plus populaire auprès des professionnels du droit recherchant une pratique alternative, car des questions relatives au droit du travail et de l'emploi se posent régulièrement au cours des affaires d'une entreprise. Une formation en droit permet, en effet, de mieux comprendre la législation relative à la gestion du personnel (pensez à la *Loi sur les normes du travail* ou à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*).

Le gestionnaire des ressources humaines est chargé tant de questions opérationnelles que stratégiques. Ainsi, il pourrait être appelé à gérer la rémunération et les bénéfices offerts aux employés ou encore à aider les employés à résoudre leurs conflits de travail. Le gestionnaire est également impliqué dans le développement de programmes qui soutiennent l'entreprise dans son embauche de nouveaux employés, dans sa formation des employés et dans ses obligations d'assurer une diversité parmi son personnel.

LA CARRIÈRE D'AUTEUR OU D'ÉDITEUR

Les compétences en recherche et en rédaction que vous avez acquises à la Faculté de droit et que vous continuerez de développer si vous continuez dans la pratique juridique seront évidemment particulièrement si vous décidez de vous lancer dans une carrière d'auteur. Vous pourriez suivre les traces de John Grisham et mêler votre passion pour la fiction et vos connaissances en droit. Vous pourriez également faire comme Kim Thuy et vous adonner qu'à la fiction.

Et, si votre côté créatif n'est pas très développé, mais que vous avez une passion pour l'écriture, le domaine de la publication légale pourrait s'avérer idéal pour vous. Il n'est pas question ici que de livres de doctrine. Nombreux praticiens du droit œuvrant en tant qu'auteurs : ils contribuent des articles dans les revues juridiques, rédigent des guides juridiques pour les profanes ou encore, préparent des documents d'information sur un sujet spécifique du droit tel que les baux résidentiels.

Certains avocats agissent à titre de chroniqueurs ou à titre d'éditeurs pour les infolettres envoyées par les associations juridiques ou pour les publications légales et comptables et les journaux d'affaires.

LE TÉMOIGNAGE D'UN AVOCAT PRATIQUANT EN TANT QU'ÉDITEUR

Me Martin Thibault

Directeur du développement des affaires et du service aux membres à l'Association du Barreau canadien, division du Québec

Anciennement éditeur responsable du développement des publications, LexisNexis, Montréal

LL.B. 2008, Faculté de droit de l'Université de Montréal

Pratiquant désormais dans un domaine considéré comme « non-traditionnel », vous devinerez que mon chemin a été académique, notamment lors de mon passage à la Faculté, le fut tout autant. Après un passage en sciences de la nature au collégial, j'ai opté pour une année en génie mécanique, puis une année en criminologie, où un cours de droit a retenu mon attention. Je suis débarqué à la Faculté de droit dans le but de participer à l'évolution de notre société, tout en ne sachant pas trop comment y parvenir. Dix ans plus tard, je crois avoir trouvé un début de réponse.

Je suis devenu éditeur juridique autant par intérêt que par chance. Depuis la petite école, j'ai toujours démontré un grand intérêt pour la gestion de projets. Je me suis naturellement impliqué dans différents organismes associatifs : les conseils et gouvernements étudiants secondaires et collégiaux, deux vice-présidences de l'AED, des comités de l'AJBM, la vice-présidence de l'ADDUM, etc. Cette implication sociale, qui se poursuit toujours, m'a lentement, voire même inconsciemment, préparé aux fonctions que j'occupe désormais, notamment en me permettant d'acquérir une capacité d'analyse et de jugement, un grand sens de l'organisation et de l'anticipation et une grande aisance dans les relations interpersonnelles professionnelles. Lors de mon parcours en droit, j'ai découvert le monde juridique et ses ramifications : j'ai réalisé que si la pratique traditionnelle du droit ne m'attirait guère, l'univers juridique, lui, est un environnement vivant et stimulant dans lequel je désirais évoluer. Par la force des choses, j'ai débuté ma carrière par un bref passage en pratique au sein de la fonction publique, puis dans un cabinet privé, où j'ai eu l'occasion de découvrir le quotidien d'un avocat de litige. Par la suite, j'ai eu l'opportunité de me joindre à LexisNexis en tant qu'éditeur juridique. Ayant toujours adoré lire, créer et gérer, cette opportunité alliait mes passions, mes aptitudes et mes ambitions professionnelles. Je ne pouvais demander mieux.

Comme tout emploi dans le milieu de la gestion et de la création, il n'y a pas un jour semblable au précédent. Outre le suivi incessant des projets en cours, je navigue, selon les besoins, entre le recrutement d'auteurs, la négociation de contrats, la planification des stratégies de publications, les communications avec les auteurs et le développement de nouveaux ouvrages... tout ça dans une même journée! Mon emploi du temps est flexible et différents, selon les divers stades du développement d'un ouvrage. À titre d'éditeur, mon but premier est d'aider et d'accompagner chaque auteur à publier le meilleur ouvrage possible; j'aborde chaque jour dans le but de faire le meilleur livre possible.

Cette pratique comporte de nombreux avantages. La diversité du travail au quotidien réjouit une personne à la recherche constante de défis, alors que les conditions de travail assurent une stabilité professionnelle et personnelle que plusieurs recherchent. Le fait de participer à l'avancement de la règle de droit, par la publication d'ouvrages de références, signifie énormément pour le juriste que je suis. Avant tout, pour moi, le fait d'aider mes confrères dans leurs projets représente la plus grande fierté possible. Les avantages se comptent aussi par la négative. Je n'ai pas, par exemple, à convaincre un client de la justesse d'une facture d'honoraires élevée, à vivre la frustration d'un adversaire hostile ou la pression d'un client au bord du gouffre.

LE LOBBYISME

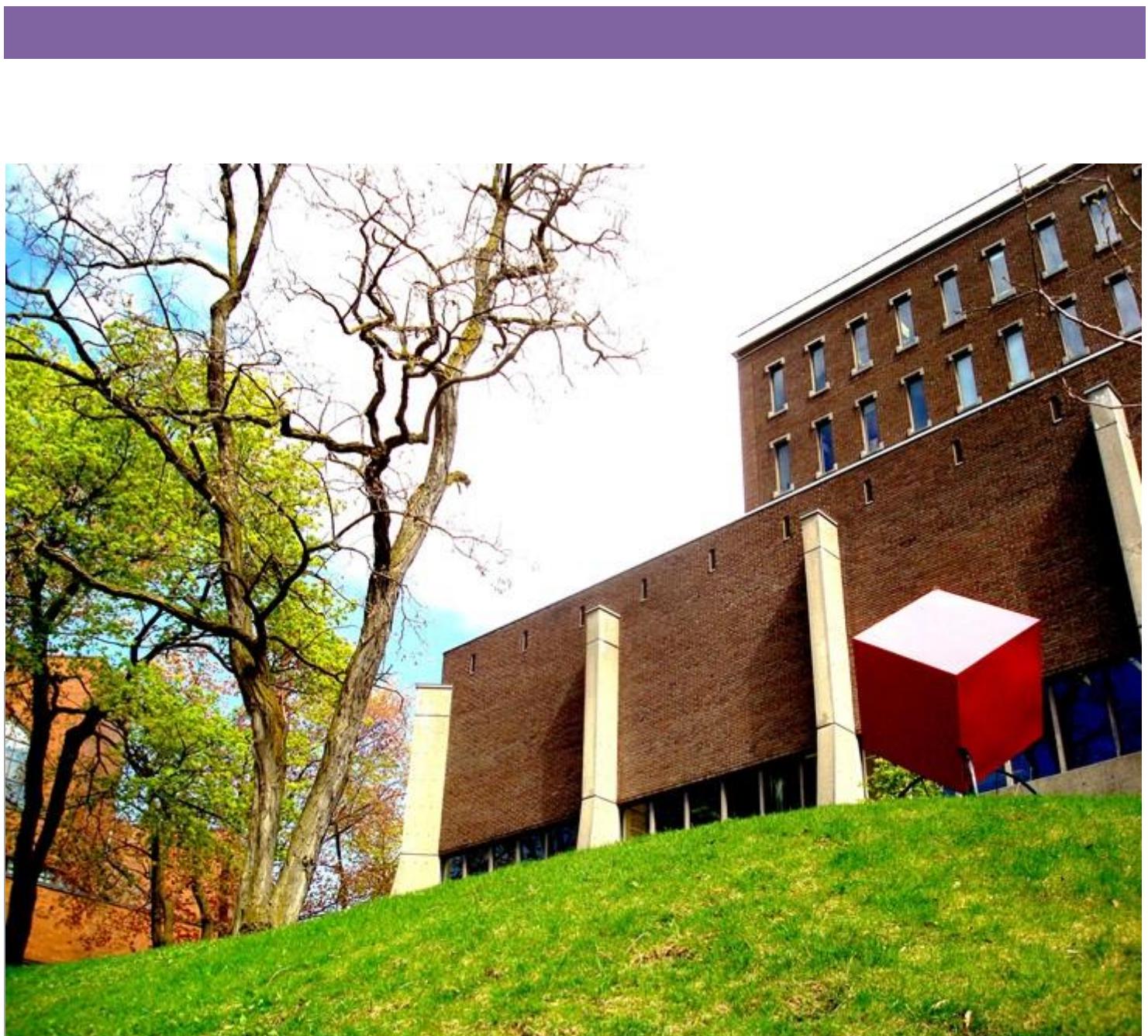
Le lobbyisme correspond globalement aux démarches entreprises par un lobbyiste pour représenter les intérêts d'un lobby, d'un client, d'une entreprise ou d'une organisation. Il s'agit de communications, orales ou écrites, en vue d'influencer une décision d'un titulaire d'une charge publique.

En tant que représentant d'un lobby, d'un client, d'une entreprise ou d'une organisation, un lobbyiste doit posséder une solide connaissance non seulement des dossiers dont il est chargé, mais aussi des structures politiques ou administratives de chacune des instances où son dossier doit cheminer. Il doit en outre développer des stratégies d'intervention et savoir communiquer efficacement son message. Le lobbyiste n'est pas qu'une personne spécialisée en relations publiques; il peut aussi bien être avocat, ingénieur, urbaniste ou géologue, par exemple.

Plusieurs avocats combinent leurs fonctions et agissent également à titre de lobbyistes, en parallèle de leur travail en cabinet, par exemple. Les diplômés en droit ont des connaissances bien particulières qui sont pertinentes pour le lobbyisme. En effet, dans plusieurs dossiers, des questions juridiques sont en jeu. De plus, le juriste possède de solides capacités communicationnelles et, généralement, une excellente connaissance de la structure administrative, politique et judiciaire du Québec.

Pour compléter votre recherche sur les carrières dites alternatives, nous vous invitons à consulter les ouvrages suivants qui sont disponibles au CDP :

- **What Can You Do With a Law Degree? A Lawyer's Guide to Career Alternatives Inside, outside & around the Law** par Deborah Arron.
- **The Unhappy Lawyer** par Monica Parker
- **Judgment Reversed: Alternative Careers - Lawyers** par Jeffrey Strausser
- **The Lawyer's Career Change Handbook: More than 300 Things You Can Do With a Law Degree** par Hindi Greenberg.
- **JD Preferred: 400+ Things You Can do With a Law Degree (Other Than Practice Law)**, published - Federal Reports, Inc
- **Alternative Careers - Lawyers** par Hillary Mantis



LES ANNEXES

ANNEXE 1 : LES PROGRAMMES DE BOURSES ET SOURCES DE FINANCEMENT

Sources de financement	Sites Internet
Fondation du droit de l'Ontario : Bourse d'études sur les questions d'intérêt public	http://www.lawfoundation.on.ca/fr/ce-que-nous-faisons/fellowships/piaf
Association du Barreau canadien : Programme international des jeunes juristes	http://www.cba.org/abc/idp/yiip
Association du Barreau canadien : Fonds pour le droit de demain	http://www.cba.org/abc/Droit_de_Demain/main
Bureau de votre député fédéral ou provincial	http://www.parl.gc.ca http://www.assnat.qc.ca
Emplois d'été Canada	http://www.servicecanada.gc.ca
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	http://www.lojiq.org/participer/proposer
Condition féminine Canada : Programme de promotion de la femme	http://www.cfc-swc.gc.ca/fin/wcf-fcf/index-fra.html

N.B. Cette liste n'est pas exhaustive. Vous pouvez surveiller les bulletins du CDP où d'autres sources et bourses sont diffusées.

ANNEXE 2 : LES DIFFÉRENTS GROUPES D'INTÉRÊTS

Les groupes d'intérêt locaux	Sites Internet
Abri International	www.rooftops.ca/french/index.asp
Amnistie Internationale - Canada	www.amnistie.ca
Au bas de l'échelle	www.aubasdelechelle.ca
Avocats sans frontières - Canada	www.asfcanada.ca/fr
Bureau international des droits des enfants	www.ibcr.org/fra/home.html
Centre canadien pour les réfugiés	http://ccrweb.ca/fr
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels	www.cavac.qc.ca/accueil.html
Centre du Pardon National	www.nationalpardon.org/fr
Comité logement Rosemont	www.comitelogement.org
Equitas	www.equitas.org/fr
Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail	www.gaihst.qc.ca/Profil.htm
Ligue des droits et libertés	http://liguedesdroits.ca/
Oxfam-Québec	https://oxfam.qc.ca/
Projet accompagnement Québec-Guatemala	www.paqg.org
Projet Genèse	www.genese.qc.ca/accueil.html
UNICEF Québec	www.unicef.ca/fr/article/unicef-quebec-vous-souhaite-la-bienvenue-1
Union des consommateurs	http://uniondesconsommateurs.ca/

Les groupes de défense reliés au développement	Sites Internet
Action Aid International	www.actionaid.org
Africa Action	www.africaaction.org
Alternatives	www.alternatives.ca
Care Canada	https://care.ca/fr/accueil
CUSO International	https://cusointernational.org/fr/maison/categories-de-benevoles/volontaire/

Développement et Paix	www.devp.org/fr
Institute for Human Rights and Development in Africa	www.ihrda.org/fr
International Center for Trade and Sustainable Development	https://fr.ictsd.org/
Jeunesse Canada Monde	http://jeunessecanadamonde.org/
Visions in Action - Volunteers in International Development	www.visionsinaction.org

Les groupes de défense de l'environnement	Sites Internet
Amis de la Terre	www.amisdelaterre.org
Canadian Environmental Law Association	www.cela.ca
Center for International Environmental Law	www.ciel.org
Centre de droit international du développement durable	www.cisdl.org/fr
EarthJustice	https://earthjustice.org/
EarthRights International	www.earthrights.org
Environmental Law Alliance Worldwide	www.elaw.org
Environmental Law and Policy Center	http://elpc.org/
Environmental Law Institute	www.eli.org
Envrionmental Law Center	http://elc.ab.ca/pages/homedefault.aspx
Équiterre	www.equiterre.org
European Environmental Bureau	www.eeb.org
European Federation for Transport and Environment	www.transportenvironment.org
Forests and European Union Resource Network	www.fern.org/fr
Foundation for International Environmental Law and Development	www.field.org.uk
Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement	www.cielap.org/francais.php
Le Centre québécois du droit de l'environnement	www.cqde.org
National Resource Defense Council	www.nrdc.org
Nature Canada	www.naturecanada.ca/about_fr.asp

Rainforest Foundation	www.rainforestfoundation.org
Sierra Club	www.sierraclub.org
Union internationale pour la conservation de la nature	www.iucn.org/fr

Les groupes de défense des droits des enfants	Sites Internet
Children's Defense Fund	www.childrensdefense.org
Défense des enfants - International (DEI)	www.defenceforchildren.org
National Center for Youth Law	www.youthlaw.org
War Child Canada	www.warchild.ca

Les groupes de défense des libertés civiles	Sites Internet
Alberta Civil Liberties Research Center	www.aclrc.com
American Civil Liberties Union	www.aclu.org
Association canadienne des libertés civiles	https://ccla.org/?lang=fr
British Columbia Civil Liberties Society	https://bccla.org/
Center for Constitutional Rights	https://ccrjustice.org/
Civil Rights	www.civilrights.org
Disability Rights Education and Defense Fund	https://dredf.org/
Ligue des droits et libertés	http://liguedesdroits.ca/
The Lawyers' Committee for Civil Rights Under Law	www.lawyerscommittee.org

Les groupes de défense des droits de la personne	Sites Internet
American Bar Association - Commission on Homelessness and Poverty	www.americanbar.org/groups/public_services/homelessness_poverty.html
American Humanist Association	www.americanhumanist.org
Asian Human Rights Commission	www.humanrights.asia
Association internationale des juristes démocratiques	www.iadllaw.org/fr
Center for Justice and International Law	https://cejil.org/en
Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme	http://cidh.oas.org/french.htm

Commission internationale de juristes	www.icjcanada.org/fr
Global Rights	www.globalrights.org
Guatemala Human Rights Commission	www.ghrc-usa.org
Human Rights First	www.humanrightsfirst.org
Human Rights in China	www.hrichina.org
Human Rights Watch	www.hrw.org/fr
International Center for Transitional Justice	https://www.ictj.org/
International Helsinki Federation for Human Rights	www.ihf-hr.org
Palestinian Center for Human Rights	www.pchrgaza.org/portal/en
Palestinian Human Rights Monitoring Group	www.phrmg.org
People's Watch	www.peopleswatch.org
Saskatchewan Human Rights Commission	http://saskatchewanhumanrights.ca/
South Asia Human Rights Documentation Center	www.hrdc.net
Washington Office on Latin America	www.wola.org

Les groupes de défense reliés à la démocratie	Sites Internet
Americans for Democratic Action	www.adaction.org
Égaliser / Level	https://leveljustice.org/fr
Center for Democracy and Development	http://cddwestafrica.org/
Center for Democracy and Technology	www.cdt.org
Freedom House	www.freedomhouse.org
Street Law	www.streetlaw.org/en/home

Les groupes de défense reliés à la résolution des conflits et à la promotion de la paix	Sites Internet
Campaign for Nuclear Disarmement	www.cnduk.org
Citizens for Global Solutions	http://globalsolutions.org/
Comité international de la Croix-Rouge	www.icrc.org/fre/index.jsp

Fund for Peace	http://global.fundforpeace.org/index.php
Global Exchange	www.globalexchange.org
Global Policy Forum	www.globalpolicy.org
Institute for Policy Studies	www.ips-dc.org
International Crisis Group	www.crisisgroup.org/fr.aspx
International Peace Institute	www.ipinst.org
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	www.osce.org

Les groupes de défense des droits des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres	Sites Internet
Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal	www.ccglm.org
Egale Canada	https://egale.ca/
National Gay and Lesbian Task Force	http://www.thetaskforce.org/

Les groupes de défense des droits des personnes atteintes du vih/sida	Sites Internet
Canadian Aboriginal AIDS Network	www.caan.ca/fr
Coalition interagence sida et développement	www.icad-cisd.com/index.php?lang=fr
Comité des personnes atteintes du VIH du Québec	http://www.cwhn.ca/fr/node/16910
Réseau juridique canadien VIH/sida	www.aidslaw.ca/FR
Société canadienne du sida	www.cdnaids.ca/bienvenue
Source canadienne de renseignements sur le VIH et l'hépatite C	www.catie.ca/fr/accueil
Treatment Action Campaign	www.tac.org.za

Les organismes reliés au droit pénal international	Sites Internet
American Non-Governmental Organizations Coalition for the International Criminal Court	www.amicc.org
Coalition for the International Criminal Court	www.iccnow.org
Barreau Pénal International	http://www.bpi-icb.com
Tribunal pénal international pour le Rwanda	www.unictr.org

Les groupes de défense des droits des réfugiés	Sites Internet
Africa and Middle East Refugee Assistance	www.amera-egypt.org/
American Near East Refugee Aid	www.anera.org
American Refugee Committee	www.arcrelief.org
Conseil canadien pour les réfugiés	http://ccrweb.ca/fr
Conseil européen sur les réfugiés et les exilés	www.ecre.org
International Rescue Committee	www.rescue.org
Organisation internationale pour les migrations	www.iom.int
Projet accompagnement Québec-Guatemala	www.paqg.org
Refugees International	www.refintl.org
Refugee Law Project	www.refugeelawproject.org
United States Committee for Refugees and Immigrants	www.refugees.org

Les organismes reliés à la prévention de la torture et de l'esclavage	Sites Internet
Anti-Slavery	www.antislavery.org/french/default.aspx
Association pour la prévention de la torture	www.apt.ch
Center for Justice and Accountability	www.cja.org
Free the Slaves	www.freetheslaves.net
International Justice Project	www.internationaljusticeproject.org
Organisation mondiale contre la torture	www.omct.org/fr
REDRESS	www.redress.org/home/rapports-en-francais

Les groupes de défense des droits des femmes	Sites Internet
Association pour les droits de la femme et le développement	www.awid.org/fre
Centre des droits reproductifs	www.reproductiverights.org/fr

Égalité maintenant	www.equalitynow.org/fr
Fonds mondial pour les femmes	www.globalfundforwomen.org
Institute for Women's Policy Research	www.iwpr.org
International Women's Tribune Center	www.iwtc.org
Legal Momentum	www.legalmomentum.org
MADRE	www.madre.org
Women's Environment and Development Center	www.wedo.org
Women's International League for Peace and Freedom	www.wilfinternational.org

ANNEXE 3 : LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA

Le ministère de la Justice fédérale assure des services légaux aux ministères et agences suivants :

Affaires indiennes et du Nord du Canada
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Agence canadienne de développement international
Agence canadienne de l'inspection des aliments
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Agence spatiale canadienne
Agences des douanes et revenu du Canada
Agriculture et Agro-alimentaire
Autres secteurs juridiques au Ministère de la Justice du Canada
Bureau de l'avocate ministérielle
Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones
Bureau du surintendant des institutions financières
Centre de la sécurité des télécommunications
Citoyenneté et immigration
Code Civil, Direction des services législatifs
Commission de contrôle de l'énergie atomique
Commission de la fonction publique
Commission nationale des libérations conditionnelles
Conseil Canada
Conseil national de recherches Canada
Conseiller juridique de la Défense nationale et de Forces canadiennes
Corporation commerciale canadienne
Crimes de guerre, Citoyenneté et immigration
Développement des ressources humaines Canada
Développement économique Canada pour les régions du Québec
Direction des affaires civiles du Québec
Direction des services législatifs
Direction générale des programmes
Direction générale du développement professionnel - Division de la formation juridique permanente
Direction générale du droit commercial international, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Droit immobilier
Environnement Canada
Finances-Division du droit fiscal
Gendarmerie royale du Canada
Groupe d'entraide internationale
Industrie Canada
Le droit des autochtones et les initiatives stratégiques (DAIS)

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Ministère des Finances, Services juridiques généraux
Ministère des Pêches et des Océans
Monnaie royale du Canada
Patrimoine canadien
Ressources naturelles Canada (RNCan)
Santé Canada
Secrétariat au commerce électronique
Secrétariat de la propriété intellectuelle
Secrétariat du droit maritime
Section de la famille, des enfants et des adolescents
Section de la législation et Section de la réglementation
Section de la politique en matière de droit pénal
Section des droits de la personne
Section des politiques de droit public
Section du contentieux des affaires fiscales
Section du droit à l'information et à la protection des renseignements personnels
Section du droit administratif et constitutionnel
Section du droit de la concurrence, Industrie Canada
Section du droit international et des activités internationales
Service canadien du renseignement de sécurité
Service correctionnel du Canada
Service fédéral des poursuites Ottawa/Gatineau
Services de règlement des différents
Solliciteur général du Canada
Statistiques Canada
Transports Canada
Travaux publics et services gouvernementaux Canada (Gatineau/Halifax)
Unité de coordination des mandataires

ANNEXE 4 : LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC

Le ministère de la Justice provinciale assure des services légaux aux ministères et agences suivants :

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
Agence de la santé et des services sociaux de Laval
Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie
Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides
Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Agence de l'efficacité énergétique
Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé
Archives nationales du Québec
Assemblée nationale, Québec
Autorité des marchés financiers
Bibliothèque nationale du Québec
Bureau d'audience publique sur l'environnement
Bureau de la capitale nationale
Bureau de la normalisation du Québec
Bureau des substituts du procureur général
Centre de recherche industrielle du Québec
Centre des congrès de Québec
Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
Centre d'expertise hydrique du Québec
Centre québécois de coordination sur le sida
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Comité de la santé mentale du Québec
Comité de transition de la Ville de Québec
Comité de transition de la Ville de Saguenay
Commissaire au lobbyisme du Québec
Commission administrative des régimes de retraites et d'assurances
Commission d'accès à l'information
Commission de la capitale nationale

Commission de la construction du Québec
Commission de la fonction publique du Québec
Commission de la représentation électorale du Québec
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Commission des États Généraux sur la Situation et l'Avenir de la Langue Française au Québec
Commission des lésions professionnelles
Commission des normes du travail
Commission des transports du Québec
Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise
Commission sur l'équité salariale
Conseil de la famille et de l'enfance
Conseil de la langue française
Conseil de la magistrature du Québec
Conseil de la Santé et du Bien-être
Conseil de la science et de la technologie
Conseil de recherche Sciences alimentaires Québec
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conseil des recherches en pêche et en agroalimentaire du Québec
Conseil des relations interculturelles
Conseil des services essentiels
Conseil du médicament
Conseil du statut de la femme
Conseil du trésor du Québec
Conseil québécois de la recherche sociale
Conseil régional de la culture de la Côte-Nord
Conseil supérieur de l'Éducation
Coopération franco-qubécoise
Curateur public du Québec
École nationale de police du Québec
Financière agricole (Québec) (La)
Fonds d'aide aux recours collectifs
Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ)
Fonds des priorités gouvernementales en sciences, technologies et environnement
Fonds formation chercheurs et aide recherche (FCAR)
Fonds national de formation de la main-d'œuvre
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Héma-Québec
Institut de la statistique du Québec
Institut national de santé publique du Québec
Inter-Conseils FRSQ FCAR CQRS

Investissement-Québec
Kino Québec
Le Protecteur du citoyen
Ministère de la Culture et des Communications
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
Ministère de la Justice
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Ministère de la Sécurité publique
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère de l'Éducation
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Ministère des Affaires municipales et des Régions
Ministère des Finances
Ministère des Relations internationales
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Ministère des services gouvernementaux
Ministère des Transports
Ministère du Conseil exécutif
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Ministère du Revenu
Ministère du Tourisme
Ministère du Travail
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation (Québec)
Musée du Québec
Office de la protection du consommateur
Office des personnes handicapées du Québec
Office des professions du Québec
Office des ressources humaines
Office québécois de la langue française
Palais des congrès de Montréal
Parc national de Miguasha
Parc olympique Québec
Programme conjoint FRSQ/CQRS
Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux (Le)
Régie de la sécurité dans les sports
Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ)
Régie de l'énergie
Régie des alcools des courses et des jeux

Régie des assurances agricoles du Québec
Régie des installations olympiques
Régie des rentes du Québec
Régie du cinéma (La)
Régie du logement
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik
Regroupement de ministères provinciaux
Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec
Secrétariat à la condition féminine (Québec)
Secrétariat à la jeunesse
Secrétariat à la politique linguistique
Secrétariat au loisir et au sport
Secrétariat aux affaires autochtones, Québec
Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, Québec
Secrétariat de l'autoroute de l'information (SAI) Ex (Fonds)
Société de développement des entreprises culturelles
Société de la Faune et des Parcs du Québec (La)
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
Société des parcs des sciences naturelles du Québec
Société d'habitation du Québec
Société québécoise de développement de la main-d'œuvre
Sûreté du Québec
Tribunal administratif du Québec
Vérificateur général du Québec

ANNEXE 5 : LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Les tribunaux administratifs du Québec	Sites Internet
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	http://www.bdr.gouv.qc.ca/fr
Comité de déontologie policière	http://www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca
Commission d'accès à l'information	http://www.cai.gouv.qc.ca
Commission de la fonction publique du Québec	http://www.cfp.gouv.qc.ca/fr
Commission des lésions professionnelles	http://www.clp.gouv.qc.ca
Commission municipale du Québec	http://www.cmq.gouv.qc.ca
Commission de protection du territoire agricole	http://www.cptaq.gouv.qc.ca
Commission québécoise des libérations conditionnelles	http://www.cqlc.gouv.qc.ca
Commission des relations du travail	http://www.crt.gouv.qc.ca
Commission des transports du Québec	http://www.ctq.gouv.qc.ca
Régie des alcools, des courses et des jeux	http://www.racj.gouv.qc.ca
Régie de l'énergie	http://www.regie-energie.qc.ca
Régie du logement	http://www.rdl.gouv.qc.ca
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	http://www.rmaaq.gouv.qc.ca
Tribunal administratif du Québec	http://www.taq.gouv.qc.ca

NOTES

